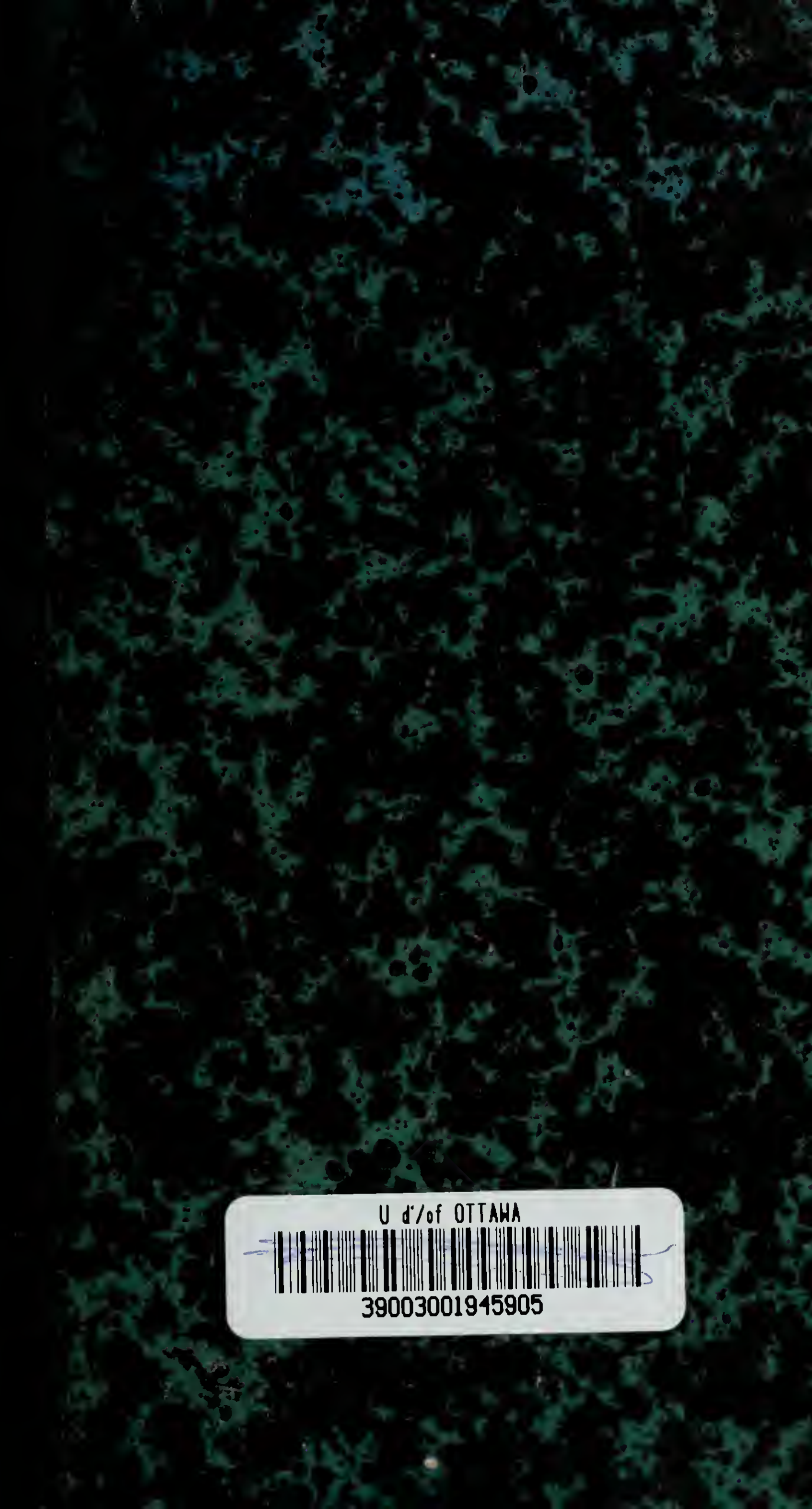

U d'/of OTTAWA
39003001945905



HISTOIRE
DE LA RÉFORMATION
EN BRETAGNE.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DE

BRETAGNE

DEPUIS

LA RÉFORMATION

JUSQU'A L'ÉDIT DE NANTES,

Par PHILIPPE LE NOIR, SIEUR DE CREVAIN,

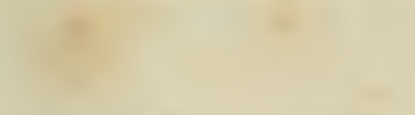
Pasteur de l'Église réformée de Blain (*Loire-Inférieure*).

OUVRAGE

Publié pour la première fois, d'après le Manuscrit de la Bibliothèque de Rennes, avec une Préface, une Biographie et des Notes,

Par B. VAURIGAUD,

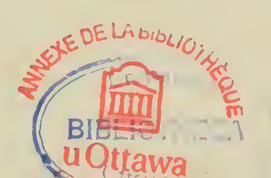
Président du Consistoire et Pasteur de l'Église réformée de Nantes.



PARIS,
CHEZ GRASSART,
Librairie Protestante Générale,
11, RUE DE LA PAIX, 11.

NANTES,
L. et A. GUÉRAUD,
Imprimerie-Librairie
DU PASSAGE BOUCHAUD.

1851.



A LA MÉMOIRE

DE

Me GUILLAUME HARROUYS, sr DE LA SEMERAYE,
MAIRE;
MICHEL LE LOUP, sr DUBREIL, SOUBSMAIRE;
PIERRE BILLY, sr DE LA GRÉE;
JEAN PAUL MAHÉ;
NICOLAS FIOT, sr DE LA RIVIÈRE;
JACQUES DAVY;
GILLES DELAUNAY;
JAN HOVIC;
GUILLAUME LE BRET;
JAN QUANTIN;
GUILLAUME BRETAIGNE;

Qui ont refusé d'obéir à la lettre du duc de Bourbon Montpensier, datée de Paris le XXVI aoust MDLXXII et reçue le VIII septembre, portant invitation de massacrer les Protestants [1].

Au nom des Protestants de Nantes!

B. Vaurigaud,

Pasteur de l'Église réformée et Président du Consistoire de Nantes.

1 Cette inscription, que nous copions littéralement dans Fournier (*Hist. de Nantes*, *Inscriptions et Monuments*, tom. 1, p. 236), avait été recueillie précédemment par M. Mellier. Nous n'avons pas cru qu'aucune dédicace pût mieux convenir à l'ouvrage que nous publions, et nous tenons à payer ainsi la dette de notre reconnaissance.

PRÉFACE.

—

Notre but, en publiant le manuscrit de Crevain, a été de faire mieux connaître, dans cette partie de notre pays où nous écrivons, les croyances des chrétiens réformés. Généralement en France, on se fait de nous et de notre foi des idées fort inexactes ; mais en Bretagne l'ignorance dans laquelle les populations se trouvent, et dans laquelle elles sont maintenues à notre sujet, est sans bornes. On s'étonne que nous priions Dieu, que nous croyions en J.-C. comme en notre Sauveur ; en un mot, que nous soyons chrétiens. Ce n'est pas seulement dans les campagnes ou dans les derniers rangs de la société que l'on rencontre de pareilles erreurs : c'est jusque dans les villes importantes et chez des personnes que leur éducation et leurs lumières auraient dû en garantir.

Il y a sans doute des préventions et des préjugés contre lesquels toute espèce d'éclaircissement et de justification seraient impuissants; mais nous voulons croire qu'il y a aussi et en grand nombre des esprits droits et calmes qui ne jugent pas sans connaître et qui ne se prononcent qu'à bon escient. C'est à eux que nous nous adressons dans ces lignes, et que nous présentons un exposé sommaire de nos doctrines, avec les preuves à l'appui.

« Nous croyons que les saintes Écritures sont
» inspirées de Dieu; qu'elles sont la règle infail-
» lible de ce que nous devons croire et de ce que
» nous devons faire pour être sauvés;

» Qu'il y a un Dieu en trois personnes, Père,
» Fils, Saint-Esprit, qui a fait le ciel et la terre;

» Que l'homme a été créé droit, saint et pur;
» mais qu'il est déchu et tombé volontairement
» dans le mal, qu'il est ainsi assujetti à la corrup-
» tion et à la condamnation;

» Que Dieu, ayant eu pitié de notre misère, a
» envoyé son Fils dans le monde; que le Fils de
» Dieu, qui est Dieu lui-même éternellement béni,
» a revêtu notre chair; qu'il s'est fait homme; qu'il
» a vécu parmi nous; qu'il est mort sur la croix;
» que, par son sang volontairement offert en sacri-
» fice, l'Homme-Dieu a expié nos péchés, nous a
» rachetés de la condamnation et sauvés;

» Que c'est par la foi en lui que nous avons
» part aux fruits de sa mort; que cette foi doit
» nécessairement produire la sanctification;

» Que Dieu a fondé sur la terre une Église à
» laquelle il a confié sa parole, et dans laquelle
» il a établi des sacrements en confirmation de
» cette parole. »

Une analyse succincte de la Confession de Foi de l'Église réformée de France, justifiera les affirmations qui précèdent.

Les articles 1 à 6 de cette Confession de Foi [1] établissent l'existence de Dieu, l'origine divine des Écritures et leur autorité.

Les articles 6 à 8, la Trinité, la Création, la Providence.

Les articles 9 à 11, l'excellence de la nature primitive de l'homme, sa déchéance volontaire et les conséquences de cette chute.

Les articles 13 à 18, la venue de J.-C. dans le monde, sa divinité, son incarnation, son sacrifice volontaire, qui nous acquiert notre pardon.

Les articles 20 et 22, que la foi est le moyen par lequel nous avons part au bénéfice de ce sacrifice sanglant, et qu'elle produit nécessairement les bonnes œuvres.

Les articles 25 à 31, la fondation de l'Église par Jésus-Christ.

1 Dressée à Paris dans le premier Synode national, 1559.

Les articles 34 et 35, l'institution des sacrements.

On peut consulter encore les Confessions de Foi des églises d'Écosse, de Suisse, d'Angleterre, de Bohême, de Pologne, etc., etc.; elles sont en parfaite harmonie à tous ces égards.

Dira-t-on qu'être d'accord sur toutes ces doctrines, ce n'est pas être pour cela dans l'unité? Nous appellerions alors à notre aide un témoin qui ne saurait être suspect, l'abbé Lacordaire. Voici comment il s'exprimait, en effet, dans une de ses conférences [1]: « Sans idées communes, point d'unité des » esprits et par conséquent point de société intel- » lectuelle. Mais des idées communes ne suffisent » pas encore à cette fin; il faut de plus qu'elles soient » immuables. Car si les idées communes sont » passagères, mobiles, variables, le ciment des » esprits sera lui-même passager, mobile, variable; » il cédera au moindre souffle, au premier acci- » dent, et l'unité ne sera qu'une union superficielle » et trompeuse telle qu'on la trouve dans les fac- » tions et les partis. L'immutabilité est à la fois la » racine et l'instrument de l'unité. Il est en outre » nécessaire que les idées communes soient des » idées fondamentales; car établir l'unité des » esprits sur leur accord en des points de peu » d'importance, tandis qu'ils seront divisés sur les » choses capitales, c'est se moquer du sens com-

1 Conf. du dimanche 30 nov. 1845, d'après le journal l'*Univers*.

» mun. Or, il n'y a d'idées fondamentales que celles
» d'où dérive l'activité de l'homme; et les idées
» d'où dérive l'activité de l'homme sont celles qu'il
» se fait sur le principe, le but et la fonction de
» sa vie. Tant que l'homme n'est pas d'accord avec
» l'homme sur cette triple base, ils ne se rencon-
» treront jamais dans une même pensée et dans
» une même action, si ce n'est en des matières
» qui n'ont aucune valeur et où leur alliance d'un
» moment ne saurait faire d'eux un seul esprit.
» Enfin les idées constitutives de l'unité intellec-
» tuelle *doivent être reconnues et acceptées librement*
» *de l'intelligence : car si ce n'est pas l'intelligence*
» *qui les reconnaît et les accepte librement, leur*
» *présence dans l'entendement est un phénomène*
» *étranger à l'ordre rationnel, un résultat de vio-*
» *lence, d'habitude aveugle ou de fatalité; caractères*
» *qui excluent toute apparence de société intellec-*
» *tuelle entre des êtres soumis seulement à la misère*
» *d'une même oppression.*[1] »

Et ces idées fondamentales, veut-on savoir quelles elles sont, d'après l'éloquent dominicain; écoutons-le encore : « Quoi, s'écrie-t-il, depuis 1800 ans
» tous les docteurs et tous les fidèles catholiques,
» tant d'hommes si divers de facultés, de nais-

1 Ou nous nous trompons fort, ou de telles paroles proclament l'indispensable nécessité de la liberté de conscience et du droit d'examen.

» sance, de passions, de préjugés nationaux, tous
» ces évêques, tous ces papes, tous ces conciles,
» tous ces livres, tous ces millions d'hommes et
» d'écrits qui tous ont écrit et pensé la même
» chose et toujours, cela est-il possible? Mais
» que pensent-ils, que disent-ils donc? Écoutez:
» ils disent qu'il y a un Dieu en trois personnes,
» qui a fait le ciel et la terre; que l'homme a
» manqué à la loi de la création, qu'il est déchu
» et corrompu jusqu'à la moelle des os; que Dieu,
» ayant eu pitié de cette corruption, a envoyé la
» seconde personne de lui-même sur la terre; que
» cette personne s'est faite homme, a vécu parmi
» nous et est morte sur une croix; que, par le sang
» de cette croix volontairement offert en sacrifice,
» le Dieu-Homme nous a sauvés; qu'il a établi une
» Église à laquelle il a confié avec sa parole des
» sacrements qui sont une source de lumière,
» de pureté, de charité, où tous les hommes peu-
» vent boire la vie. [1] »

S'il est vrai, comme nous l'avons montré, que nos Confessions de Foi sont d'accord sur certains points que nous avons énumérés; si, de l'aveu des catholiques romains eux-mêmes, ces points sont fondamentaux et constitutifs de la véritable unité; s'ils ont été admis dans tous les siècles de l'Église chrétienne, c'est donc à tort qu'on nous accuse de

1 *Id. ibid.*

morcellements infinis et de nouveauté. Prétendra-t-on que le résumé que nous empruntons à l'abbé Lacordaire ne représente pas fidèlement la croyance de l'Église romaine? Après tout, nous sommes un peu de cet avis. Mais il est d'autres symboles d'une source plus incontestable, tels que celui des Apôtres, celui de Nicée et celui d'Athanase, et que notre Confession de Foi admet en ces termes :

« Nous avouons les trois symboles; à savoir,
» des Apôtres, de Nicée, d'Athanase, parce qu'ils
» sont conformes à la parole de Dieu. » (Art. 5.)
Ces deux derniers, on le sait, ne diffèrent de celui des Apôtres qu'en ce qu'ils sont plus explicites sur les dogmes de la divinité de J.-C. et de la Trinité. Tous trois contiennent d'ailleurs les mêmes doctrines que nous énumérions tout à l'heure.

Si nous retrouvons nos articles de foi dans les symboles des tout premiers siècles, devons-nous nous préoccuper du reproche de ne dater que du XVI[e]. Ne prouvons-nous pas par des faits notre filiation de l'Église primitive et, par conséquent, notre antiquité.

Mais alors, dira-t-on, pourquoi la Réformation s'est-elle faite et pourquoi vous appelez-vous Protestants? Parce que ces doctrines fondamentales avaient été surchargées d'une foule d'additions humaines qui les avaient rendues méconnaissables. Cela est tellement vrai, que si l'Église de

Rome revenait au Christianisme des trois premiers siècles, les Réformés se joindraient à elle avec empressement; ou plutôt ils n'auraient qu'à rester eux-mêmes, l'union s'accomplirait sur leur terrain. Car ce qui nous sépare du Catholicisme de Rome, ce sont ses doctrines particulières.

Il admet, en effet :

Le culte des Saints, que nous ne saurions recevoir, parce qu'il est contraire à la parole de Dieu. Il est écrit : « Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et » tu le serviras lui seul. [1] » Ce culte n'a, d'ailleurs, fait son apparition dans l'Église que vers la fin du IVe siècle.

Le culte de Marie, que nous ne pouvons admettre davantage; car il est écrit : « Il n'y a qu'un Dieu » et *qu'un médiateur* entre Dieu et les hommes, » J.-C. homme [2]. » « Et il n'y a point de salut » par aucun autre; car nul autre nom sous le ciel » n'a été donné aux hommes, par lequel il faille » que nous soyons sauvés [3]. » L'invocation de la vierge Marie ne date que de la seconde moitié du Ve siècle.

Le culte en langue inconnue, qui est directement contraire à l'Écriture : « Si je ne sais pas la signifi-

[1] *Dominum Deum tuum adorabis et* ILLI SOLI *servies.* (*Évang.* selon St. Matthieu, ch. 4, v. 10.)

[2] *Première Épître à Thimothée*, ch. 2, v. 5.

[3] *Actes*, ch. 4, v. 12.

» cation des mots, je serai barbare pour celui qui » parlera; et celui qui parlera sera barbare pour » moi. » « Si je prie dans une langue inconnue, » mon esprit prie; mais le sens de ce que je dis » demeure sans fruit. Si vous ne bénissez Dieu » qu'en votre esprit, comment celui qui tient le » lieu d'un particulier [1] (celui qui est du simple » peuple), répondra-t-il *amen* à votre action de » grâce, puisqu'il ne sait pas ce que vous dites. » Je rends grâces à mon Dieu de ce que je parle » plus de langues que vous tous; mais, dans *l'É-* » *glise,* j'aimerais mieux ne dire que cinq paroles » qui fussent entendues, afin que j'instruisisse les » autres, que d'en dire mille en une langue in- » connue. [2] » Cette addition n'est d'ailleurs que du VIIIe siècle.

Le culte de la Croix, le culte des Images, le culte des Reliques, que nous repoussons encore, parce que la parole de Dieu les condamne absolument. Il est écrit : « Vous ne vous ferez point d'image » taillée, ni aucune figure de tout ce qui est en » haut dans le ciel et en bas sur la terre, ni de » tout ce qui est dans les eaux sous la terre.

» Vous ne vous *prosternerez* point devant elles » et ne leur rendrez point de culte; car je suis le » Seigneur votre Dieu, le Dieu fort et jaloux, qui » venge l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à

[1] Nous citons ici une version catholique.

[2] *Première Épître aux Corinth.,* chap. 14, v. 11, 14-20.

» la troisième et quatrième génération dans tous » ceux qui me haïssent[1]. » (*Exode*, ch. 20, » v. 4-5.) L'Église, d'ailleurs, les a ignorés pen- » dant huit siècles.

Le célibat des prêtres, qui est contraire à l'Évangile, au moins quand on veut en faire une qualité indispensable pour l'exercice du saint ministère. Il est écrit : « Il faut donc que l'évêque soit irré- » préhensible ; qu'il n'ait épousé qu'une seule fem- » me; qu'il soit sobre, prudent, grave et modeste, » chaste, aimant l'hospitalité, capable d'instruire;

» Qu'il gouverne bien sa propre famille, et qu'il » maintienne ses enfants dans l'obéissance et dans » toute sorte d'honnêteté. » (1re *Épît. à Timothée*, chap. 3, v. 2 et 4.) — Saint Paul veut qu'on regarde le mariage comme honnête entre tous. « Que le ma- » riage soit traité de tous avec honnêteté, et que » le lit nuptial soit sans tache ; car Dieu condam- » nera les fornicateurs et les adultères. » (*Hébreux*, ch. 13, v. 4.) D'ailleurs, l'Église romaine a fait du mariage un sacrement; et comment la participation à un sacrement peut-elle être, même pour un prêtre, un sacrilége ou une souillure. On sait, du reste, que le célibat n'est devenu définitivement obligatoire que sous Grégoire VII, au XIe siècle.

[1] Pour le dire en passant, c'est le second des dix Commandements de Dieu, et l'Église romaine l'a retranché du décalogue qu'elle fait réciter à ses fidèles.

La messe, que le Concile de Trente définit : « Un sacrifice dans lequel est présent et immolé » d'une manière non sanglante (!!) (*incruentè*) » le Christ qui s'est offert une fois d'une manière » sanglante sur la croix » (*Session* 22, ch. 2), et que nous repoussons comme doublement contraire à l'Écriture : 1° comme sacrifice de Jésus-Christ renouvelé sans cesse, quand il est dit : « Non qu'*il » s'offre plusieurs fois lui-même,* ainsi que le sou- » verain sacrificateur entre dans les lieux saints » chaque année avec un autre sang ; autrement, il » aurait fallu qu'il eût souffert plusieurs fois depuis » la fondation du monde : mais maintenant, en la » consommation des siècles, il a paru une seule » fois pour l'abolition du péché par le sacrifice de » soi-même (*Nunc autem semel in consummatione » sæculorum, ad destitutionem peccati, per hostiam » suam apparuit* » (*Héb.,* ch. 9, v. 25-26); 2° comme sacrifice efficace, quoique non sanglant ; car il est dit encore : Sans effusion de sang, il ne se fait pas de rémission de péchés (..... *Et sine sanguinis effusione non fit remissio* (*Hébreux,* ch, 9, v. 22). La messe, on le sait, après avoir été comme en formation du v[e] au XI[e] siècle, n'a été complétée qu'à cette dernière époque.

Le retranchement de la coupe au peuple, contre lequel nous réclamons, comme étant en opposition avec l'Évangile ; car il est écrit : « Puis, ayant pris

» la coupe et rendu grâces, il la leur donna en
» disant : *Buvez-en tous. (Et accipiens calicem
» gratias egit; et dedit illis, dicens : Bibite ex hoc
» omnes.)* » Évang. selon St. Matth., ch. 26, v. 27.
Retranchement que pendant quinze siècles l'Église a ignoré.

Nous pourrions en dire autant de *la canonisation des saints, de la confession, de la transsubstantiation, de la Fête-Dieu, des chapelets, du purgatoire, de l'infaillibilité de l'Eglise dont le siége est encore à fixer*, et d'une foule d'autres cérémonies dont l'introduction dans l'Église ne remonte pas, pour la plus ancienne, au delà du XI[e] siècle, et qui ne sont pas mieux fondées sur l'Écriture sainte.

Ne sont-ce pas là précisément les points qui éloignent un grand nombre de personnes de la religion, et n'est-ce pas par une regrettable confusion que l'Évangile est rendu responsable de toutes ces pratiques et de tous ces abus par lesquels on l'a dénaturé et qu'il condamne lui-même hautement.

Quoi qu'il en soit, il faut qu'on nous accorde que dans les trois premiers siècles, c'est-à-dire, au temps de sa plus grande pureté, l'Église ne connaissait pas et ne croyait pas tout ce qui est nécessaire pour le salut, ou que tout ce qu'on y a introduit depuis n'est nullement indispensable, et qu'on ne saurait nous blâmer de ne pas l'admettre.

Que le lecteur juge donc lui-même de quel côté est la vérité ou l'erreur, et qu'il décide, en ce qui le concerne, s'il ne vaut pas mieux, pour la grande affaire du salut, obéir à Dieu qu'aux hommes.

B. VAURIGAUD.

Nantes, janvier 1851.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

PHILIPPE LE NOIR,

SIEUR DE CREVAIN.

Philippe Le Noir, sieur de Crevain, était fils de Guy Le Noir, sieur de Crevain, pasteur à la Roche-Bernard, et d'Anne de La Haye. Cette filiation est établie par leregistre même des Réformés de Blain, déposé au Greffe de Savenay, et dans lequel nous lisons, à la date du 26 mai 1652: « Mariage de Ph. Le Noir, pasteur de l'église de Blain, fils » de Guy Le Noir et d'Anne de La Haye, avec Anne Hen- » riet, fille de Pierre Henriet et de Gabrielle Fournier, par » M. Gautron, pasteur de l'église de Rennes. » Ses ancêtres, auxquels il fait souvent allusion dans son récit, paraissent avoir occupé un rang honorable dans la province, et rempli des emplois de magistrature. L'un d'eux, le sieur de Beaulieu, avait été procureur au Parlement de Bretagne; un autre, André de Coisnon, sieur de l'Orgerie, était sénéchal de Vitré. Tous avaient adopté de bonne heure les croyances évangéliques. C'est ainsi que le sieur de Beaulieu était ancien du consistoire de Rennes en 1560; que le sieur de La Haye, mort en 1560, fut déterré quelques jours après, et traîné dans les rues de Rennes, à cause des croyances qu'il avait eues de son vivant; que le sieur de Mesmenier-Écoufllart, autre parent, eut à souffrir, à la

même époque et pour la même cause, la prison et toutes sortes d'outrages. Pendant longtemps, et jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes, quelques-uns de leurs descendants persévérèrent dans leur foi. C'est ainsi que nous trouvons, en 1614, Jacques de Beaulieu, ancien du consistoire de Rennes, assistant, à ce titre, au synode national tenu à Tonneins; et, en 1679, César de Beaulieu, qui signe comme pasteur au registre de Rennes, et qui était pasteur de Quintin. Il semble donc que c'est de Rennes qu'était originaire une partie de la famille de Crevain, probablement la branche maternelle. Ce qui nous confirme dans cette idée, c'est qu'à l'occasion du mémoire de Rennes, dont il cite des fragments, notre auteur dit qu'il est « tiré du cabinet de ses ancêtres maternels de la ville de Rennes » (p. 22). Quant à ses ancêtres paternels, ils étaient vraisemblablement du comté de Léon.

La thèse qu'il soutint à Saumur, avant d'être consacré au saint ministère, est ainsi signée : *Respondente Philippo Le Noir, Armorico ;* et cette qualification ne peut vraisemblablement s'appliquer qu'à un habitant de la basse Bretagne, ou Bretagne armorique. Enfin, nous trouvons dans un armorial de Bretagne de 1681, que la famille Le Noir, dont les armes sont les mêmes que celles de Goazquelen, c'est-à-dire, *d'or à une fasce de sable chargée de trois arbres d'argent*, est originaire du comté de Léon. Les anciennes réformations de la noblesse bretonne des années 1441, 1443, jusqu'à 1448, mentionnent, dans l'évêché de Léon et dans la paroisse de Ploaquelen, parmi les nobles, Hamon Le Noir [1], et en Taulé (paroisse du même évêché), Guillaume Le Noir [2].

Un autre Le Noir, André, sieur de Beauchamps, a été

1 *Anc. Ref. de la Nobl. bret.*, vol. 3, fol. 15, recto.
2 *Id. ibid.*, fol. 27, verso.

pasteur à Blain et dans la maison de Rohan, quelques années avant Crevain. Nous présumons que le sieur de Beauchamps dut être l'oncle de Philippe et le frère de Guy le Noir, ou au moins son parent. Cette hypothèse, il est vrai, ne repose sur rien de précis ; mais elle ne paraît pas sans vraisemblance. Disons donc un mot de ces deux Le Noir, André et Guy, que nous supposons frères, avant d'en venir à celui qui doit nous occuper davantage.

Nous ignorons à quelle époque ils naquirent l'un et l'autre. C'est en 1609 que nous trouvons pour la première fois le nom d'André Le Noir, sieur de Beauchamps. Il était alors pasteur à la Roche-Bernard, et figurait au nombre des députés de la Bretagne, au synode national de Saint-Maixent. Il n'est point fait mention de lui dans cette assemblée, d'une manière particulière. Cinq ans plus tard (1614), il comparaît au synode national de Tonneins, comme pasteur dans la maison du duc de Rohan. Six ans plus tard (1620), le synode national d'Alais ayant dressé une liste générale des pasteurs et des églises de France, il y figure comme pasteur de Blain. Trois ans auparavant (1617), il s'était plaint, au synode national de Vitré, de ne pas recevoir le traitement qui lui avait été promis par la famille de Rohan. Le synode, faisant droit à sa réclamation, décida que des lettres seraient écrites au duc de Rohan, pour le prier de donner des ordres afin que son intendant s'acquittât des engagements qu'il avait contractés. C'est probablement à la suite de ces difficultés que M. de Beauchamps cessa d'être le pasteur de la maison de Rohan, pour devenir celui de l'église de Blain ; il n'avait rempli ses premières fonctions que pendant quatre ans. En 1620, cette affaire n'était point encore vidée : le synode d'Alais désigna l'église de Saumur comme le lieu dans lequel ce différend devait être définitivement réglé.

Une assemblée politique eut lieu l'année suivante (1621) à la Rochelle; André Le Noir s'y rendit, avec M. de la Musse-Ponthus. Le Parlement de Bretagne prononça contre eux, pour ce fait, une terrible sentence, le 10 mai 1622. Elle est ainsi conçue : « La Cour a déclaré et déclare ledit
» David de la Musse-Ponthux et André Le Noir suffisam-
» ment atteints et convaincus du crime de lèze-majesté au
» premier chef; et, pour réparation et l'intérêt public, les a
» condamnés et condamne estre prins par l'exécuteur cri-
» minel de la conciergerie de ladite Cour, en chemise,
» teste et pieds nus, tenant chacun d'eux en leurs mains
» une torche de cire ardente du poids de quatre livres,
» traisnez sur des clayes au-devant de la principale porte
» et entrée de l'église cathédrale de Saint-Pierre de cette
» ville, et là, à genoux, faire l'amende honorable et reque-
» rir pardon à Dieu, au Roy et à la justice; puis, conduits
» à la place du grand bout de cohue de ceste dite ville, et
» là, tirez et demembrez par quatre chevaux, et les quar-
» tiers de leurs corps portez aux quatre principales adve-
» nues de ceste dite ville, et les a declarez, eux et leurs
» posteritez, ignobles et roturiers, etc., etc. » L'arrêt fut exécuté en effigie; Le Noir était à la Rochelle. En 1626, il était encore pasteur à Blain, et prit part, à ce titre, au synode national de Castres, comme député pour la Bretagne. Enfin, en 1637, il est porté sur la liste générale dressée par le synode d'Alençon, comme pasteur de Blain. Les détails nous manquent sur ses dernières années. Après trente ans de ministère, mourut-il pasteur à Blain? et quand mourut-il? C'est ce qu'on ne peut dire. Nous ne savons pas davantage quel il était, soit comme pasteur instruit et pieux, soit comme homme entendu dans la conduite des affaires. Sa présence à l'assemblée de la Rochelle peut en donner une idée avantageuse, sans qu'on puisse autrement la justifier.

Ce n'est qu'en 1617 que se rencontre la première mention de Guy Le Noir, sieur de Crevain. Il était, à cette époque, pasteur de la Roche-Bernard et du Croisic. Il fut un des représentants de la Bretagne au synode national de Vitré. En 1620 et 1627, il est aussi désigné comme pasteur des mêmes églises. Nous ignorons complétement en quelle estime il était tenu par ses collègues, quelle œuvre il fit dans les églises, et quand il mourut. Il ne fut député qu'une fois au synode national, tandis qu'André l'avait été trois fois. Peut-être en faut-il conclure qu'il était moins heureusement doué que lui. Quoi qu'il en soit, c'est tout ce que nous avons pu découvrir sur les deux Le Noir qui ont précédé Philippe de Crevain.

Celui-ci naquit vraisemblablement à la Roche-Bernard, où son père fut pasteur jusqu'en 1630 et au delà, puisqu'il fut choisi pour pasteur de Blain en 1651, comme nous l'établirons tout à l'heure, et qu'il devait alors avoir plus de vingt ans ; on ne lui aurait pas imposé les mains, et moins encore confié une église, avant cet âge. Il dut faire ses premières études au collége de Vitré, l'usage n'étant pas qu'un proposant aille, dans une autre province, chercher l'instruction qu'il peut avoir dans la sienne. L'affection et la prudence de sa famille durent aussi l'y retenir. Le collége de Vitré existait dès 1608, et, peu de temps après, il y en eut aussi un à Blain. De Vitré ou de Blain, Philippe Le Noir vint à Saumur, pour ses études théologiques. La thèse qu'il y soutint, a pour titre : *De Ministrorum ecclesiasticorum cœlibatu et digamia*. Cette question était délicate à traiter pour un jeune homme : Crevain paraît l'avoir étudiée d'une manière assez complète. Il examine successivement les variations de l'opinion catholique et les idées des réformateurs sur ce sujet ; puis, il aborde la discussion proprement dite, l'examen des textes et les commentaires

des Pères. Arrivant à la seconde partie de sa thèse, la *digamie*, il montre qu'il ne s'agit pas des secondes noces, mais bien du double mariage simultané; et conclut, enfin, que le mariage proprement dit et les secondes noces ne sont nullement interdits aux clercs. — Ce fut peu de temps après la fin de ses études qu'il dut être appelé à desservir l'église de Blain. Voici ce que nous lisons dans le papier consistorial de cette église : « Au nom de Dieu. *Traicté de l'église de Blain avec M. Le Noir, conformément à la lettre de Madame* (*Marguerite, duchesse de Rohan*).

» 12 mars 1651. — Les anciens et chefs de famille » de l'église de Blain, à l'issue de l'action faicte par M. de » la Mauche [1], pasteur de l'église de Nantes, se sont ac- » cordez avec M. Le Noir à ce qu'il vienne faire sa rési- » dence à Bottier, donner un presche tous les dimanches, » et aux jours de Cène deux; qu'il visite les malades et » tous ceux qui auront besoin de consolation; de visiter le » quartier de Saffré et y donner le presche, quand M. et » Mme de Vieillevigne y seront. Le tout pour six cents » livres, y compris trois cent vingt livres que donne Ma- » dame. Signé : La Mauche-Bouchereau, pasteur de l'église » de Nantes; Ph. Le Noir, proposant; G. Morel; La Mas- » sais (Amproux); Pierre Portebize; Amproux; P. He- » raud; Pineau; Loyseau; La Ferassière-Pelysson. »

En vertu de cet arrangement, Philippe Le Noir vint exercer son ministère à Blain l'année suivante; et, le 26 de mai, il épousa Anne Henriet, fille de Pierre Henriet et de Gabrielle Fournier. Son collègue, le pasteur Gautron, de Rennes, bénit son mariage.

Les quelques années qui suivirent furent assez calmes, et

1 Ou peut-être la Marche.

Le Noir put se livrer aux travaux qu'exigeait son ministère et à des études plus spécialement littéraires. En 1558, il publia un poème héroïque, en quinze chants, intitulé : « *Emmanuel, ou Paraphrase évangélique*, » et dédié à Mme Marguerite de Rohan. Voici les arguments sommaires de chacun des chants : « I. Jésus naissant. — II. Jésus enfant. — III. Jésus installé. — IV. Jésus preschant. — V. Jésus allégorisant ou proposant des similitudes. — VI. Jésus tout-puissant sur la nature, contre la mort et contre le diable. — VII. Jésus guérissant. — VIII. Jésus disputant. — IX. Jésus conversant. — X. Jésus prophétisant. — XI. Jésus célébrant. — XII. Jésus consolant. — XIII. Jésus souffrant. — XIV. Jésus ressuscité. — XV. Jésus triomphant. » La dédicace de l'ouvrage porte la date du 16 avril 1658. Il y en a eu plusieurs éditions. Celle que nous possédons est de 1678, et a été corrigée par l'auteur. Le libraire qui l'a publiée (René Péan, à Saumur), s'exprime ainsi dans son Avertissement au lecteur : « Cette para- » phrase ayant esté bien receuë des bonnes ames, j'ay esté » obligé de la remettre sur la presse, pour satisfaire au » désir de celles qui n'en ont eu connaissance que par le » récit qu'on leur en a fait. » « Quant au style, ajoute l'im- » primeur, l'autheur n'y a apporté ni trop de négligence, » ni trop d'affectation : il s'est principalement étudié à le » rendre grave, coulant et intelligible... » Voici comment il termine : « Au reste, tu reconnaistras assez de toy-mes- » me qu'il s'est gardé religieusement de ne choquer ni » l'une ni l'autre religion, afin que tous les chrestiens, sans » distinction et scrupule, puissent venir apprendre en son » livre non pas l'art de disputer, mais la science salutaire » d'adorer Jésus. Luy-même a temoigné que c'était là son » unique but. Car voicy, en propres termes, l'avertisse- » ment qui se trouve au commencement de son manuscrit :

« Lecteur, ce poeme ne t'occupera pas longtemps, si tu
» prends la peine de le lire; chaque livre n'a que six cents
» vers ou environ, et l'ouvrage n'en a que neuf mille.
» C'est un très-petit nombre pour un si grand sujet : mais
» il y en a assez, s'ils sont assez bien; et ils sont assez bien,
» selon mon dessein, s'ils rallument en toy ou s'ils entre-
» tiennent les flammes de la piété. Considère donc, lecteur
» chrestien, qu'il n'y a point de gage en ce livre qui ne
» te mette devant les yeux ton benin Sauveur, qui a voulu
» naistre, mourir, ressusciter et monter au ciel pour t'ac-
» querir un salut éternel, afin que tu conçoives tant de
» respect et une si grande vénération pour ce grand Em-
» manuel, ou Dieu avec nous, que desormais tu renonces
» au monde et à toy-même, pour consacrer le reste de tes
» jours à son service et à l'avancement de sa grande gloire.
» Dieu t'en fasse la grâce.»—Les louanges ne manquèrent point à l'auteur. Voici, à son sujet, une inscription et un sonnet.

In sacram Philippi Le Noir historiæ evangelicæ Paraphrasim.

EPIGRAMMA.

Quàm liber hic dulces nobis erumpit in undas!
Quàm fluit hîc gratis amnis amœnus aquis
Si mille inferni crucient mea pectora curæ
Non alio cupiam fonte levare sitim.
Scilicet hîc Christum video de Virgine natum,
Cum Patre æterno qui Deus ipse manet:
Hîc et in atroci patiens cruce cernitur illam,
Quâ fuerat mundi morte paranda salus:
Hîc etiam in cœlum ascendens redivivus, ut illic
Cultores possit semper habere suos.
Christe tuum vatem cœlesti cinge coronâ
Qui tua sic digno carmine facta canit.

ANT. BRALLIUS.

Sur l'Emmanuel de Monsieur Le Noir, dédié à Madame la duchesse de Rohan.

SONNET.

Que l'on rencontre ici de charmes et d'appas!
Que nostre âme en lisant y gouste de délices!
La méthode et les vers y sont sans artifices,
L'on y voit de Jésus la vie et le trépas.
L'on voit que de l'enfer la puissance est à bas;
Tous les efforts sont vains de ses noires malices,
Nous sommes rachetez de ses cruels supplices;
Christ nous fait triompher par ses divins combats.
Le ciel nous est ouvert pour aller à la gloire:
En suivant le flambeau de cette sainte histoire
Le Noir nous y conduit par un chemin de fleurs;
Il excelle au Parnasse ainsi que dans les temples,
Par son Emmanuel il corrige nos mœurs,
Ainsi que fait Rohan par ses rares exemples.

DE CRAN HENRIET [1].

Nous ne saurions souscrire, sans réserve, à ces louanges, que nous ne mentionnons encore qu'en abrégé. Elles peuvent donner une idée de la manière dont l'ouvrage fut accueilli dans nos églises, et de l'estime que l'on faisait de l'auteur, sous le rapport du zèle, de la modération, du talent et même de l'éloquence de la chaire. Nous ajouterons pourtant, qu'à nos yeux, si elle n'est pas sans mérite, l'œuvre est faible. La simplicité, la naïveté du style, que l'auteur a recherchées, n'excluaient ni l'élévation ni la majesté même réclamées par le sujet. Il nous semble que la prose sublime des Évangiles n'a fait que perdre dans cette transformation poétique.

Nos églises furent en paix quelque temps encore; mais,

(1) Il se nommait Pierre Henriet, écuyer, sieur de la Chesnais de Cran, et était premier capitaine au régiment de Montaigu, peut-être aussi beau-frère de Crevain.

dès l'année 1664, les Réformés éprouvèrent des vexations de toute nature, qui aboutirent bientôt à une véritable persécution. Les troupeaux qui ne pouvaient pas prouver qu'ils étaient en possession de leurs exercices durant les années requises par l'Édit de Nantes, et ce, par actes et non par témoins seulement, devaient en être privés. Les églises de Bretagne recherchèrent leurs titres, qui furent réunis entre les mains de notre auteur : « De sorte que, » sans y penser, nous dit-il (p. 3), je rencontrai des maté- » riaux propres pour l'édifice où je mets la main ; et ce » serait dommage de les laisser dans la poussière, sans les » employer. » Du reste, le résultat ne répondit point à l'attente des églises. Députés au conseil par les Réformés de Bretagne, Ph. Le Noir et un gentilhomme fort intelligent dans ces affaires ne purent obtenir le concours du maréchal de Turenne ni celui du marquis de Ruvigny, notre député général. Il n'y eut que la duchesse de Rohan qui voulût solliciter pour eux ; mais elle y reçut des *rebuffades fort inciviles.* D'Argouges répondit à son compliment : « *Je ferai contre vous et contre vos églises tout ce que je pourrai ; attendez-vous y.* » Le chancelier, à qui elle remontrait que les églises de Bretagne étaient en petit nombre et peu considérables, lui répondit sèchement : « *Il serait à souhaiter qu'il n'y en eût pas une.* » Le 19 janvier 1665, un arrêt du conseil interdit l'exercice à Sion, au Croisic, à la Roche-Bernard, à Dinan, à Ploërmel, à Saint-Malo et à Blain. Le Roi ordonna aussi la démolition des temples de Sion et de Blain. Benoit, dans son histoire de l'Édit de Nantes, raconte plus au long ces détails, qu'il dit avoir puisés dans les mémoires de la maison de Rohan (*Hist. de l'Édit de Nantes*, tom. 4., liv. XI, p. 7). Crevain revint donc pour assister à la ruine du temple qui était attenant à sa maison, au lieu du Bottier. Le culte ne fut

cependant pas interrompu. On dut alors se réunir au château même, et aussi au logis du Pont-Piétin, appartenant au sieur Amproux. Il ne paraît pas non plus que les églises aient renoncé aux synodes provinciaux, même dans les plus mauvais jours. Une assemblée de cette nature eut lieu à Sucé (lieu de réunion pour Nantes), le dimanche 4 juillet 1677. On y lut une lettre de Ph. Le Noir. Une autre eut lieu le 20 août 1679, au Pont-Piétin, d'après un brevet du Roi, dont il est donné communication à l'église de Nantes. Le nom du modérateur, ou président, ne nous est pas connu : il n'est pas sans vraisemblance que Crevain y ait tenu une place importante.

A partir de cette époque, l'état des églises devient de plus en plus précaire. L'Édit de Nantes a déjà reçu tant d'atteintes, que sa révocation ne surprendra plus. C'est alors, aussi, que notre auteur s'occupe de classer et de rédiger les notes qu'il avait recueillies, ou qui lui avaient été transmises dès 1664, c'est-à-dire, vingt ans auparavant. C'est ce qu'il faut, du moins, inférer d'une note placée en tête de son ouvrage, et ainsi conçue : *Brouillon commencé le 4 octobre* 1683, *achevé le* 22 *décembre* 1683. Il devait alors être âgé de plus de soixante ans ; car il était pasteur depuis trente-deux ans, et, dans les premières pages de son écrit, il demande le secours d'en haut « pour l'Église tendant à sa fin, si le Seigneur ne la relève, *et pour son écrivain*, *qui doit bientôt achever sa course.* » C'était, à la fois, un âge avancé et des temps bien peu tranquilles pour l'achèvement d'une telle entreprise. Aussi, n'avons-nous que la moitié de l'histoire que l'auteur avait projetée.

C'est là, sans contredit, l'œuvre capitale de Crevain, et son titre le plus sérieux au souvenir de la postérité et à la reconnaissance de nos Églises. Nous ne saurions entreprendre ici une analyse ni une appréciation de cet ou-

vrage, chacun pourra y suppléer aisément. Nous rapporterons seulement le jugement d'un homme compétent en ces matières, et peu suspect de partialité, le bénédictin dom Charles Taillandier : « Quant à ce dernier objet (l'éta-
» blissement du Calvinisme en Bretagne), dit-il, les histo-
» riens de France nous ont laissés dans une profonde igno-
» rance. Nous aurions été forcé d'imiter leur silence à cet
» égard, si nous n'avions été assez heureux pour recouvrer
» une histoire manuscrite du Calvinisme en Bretagne. L'au-
» teur de cet ouvrage, qui se nommait Crevain, était breton
» et ministre de la religion prétendue réformée..... C'est sur
» les mémoires qu'il ramassa, et sur ceux de Louveau,
» premier ministre de la Roche-Bernard, qu'il a composé
» l'histoire du Calvinisme en Bretagne, qu'il conduit jusqu'à
» l'Édit de Nantes. A l'entêtement près qu'il montre partout
» pour sa secte, c'est un *homme de bonne foi*, *qui raconte*
» *sans passion et qui expose les faits tels qu'il les trouve*
» *consignés dans les mémoires qu'il suit* [1]. »

Qu'ajouterions-nous à un pareil témoignage? Le style de Crevain est simple et naturel ; ses récits sont exempts de recherche et de mise en scène, et soumis à une critique judicieuse, quoiqu'il faille ajouter, peut-être, que le ton général et la méthode sont plus ceux de la chronique que ceux de l'histoire.

Au reste, voici les circonstances qui obligèrent notre auteur à laisser son œuvre inachevée. Un arrêt du Conseil d'État, rendu le 17 juin 1682, défendait aux ministres, sous peine d'interdiction, et aux consistoires, sous peine de démolition des temples, de recevoir, à aucun des exercices de leur religion, aucun nouveau converti. Or, un cultivateur de Plessé, nommé Jean Cormier, s'était converti au Catho-

1 *Hist. ecc. et civ. de Bret.* D. Ch. Taill. Avert., p. 2.

licisme, et avait fait son abjuration le 2 février 1685, entre les mains de l'évêque, Gilles de Beauveau ; et ce, dans l'église des Carmélites de Nantes (qui sert actuellement de temple aux Réformés de cette ville). Un de ses fils, Alain ou Samuel Cormier, âgé de 12 à 14 ans, fut conduit par sa mère au Pont-Piétin, un dimanche, à l'heure du service religieux. Il y fut vu et dénoncé. La prédication avait été faite par Ph. Le Noir. Bientôt la justice fut saisie, l'affaire fut instruite et les témoins entendus. Jacques Fremon, écuyer, sieur du Bouffay et conseiller au présidial de Nantes, fut chargé des poursuites, et rendit l'arrêt suivant : « Tout considéré, avons, par notre sentence et jugement, » ordonné que le nommé Le Noir, ministre cy-devant à » Blain, sera pris et aprehendé au corps, mis et constitué » prisonnier aux prisons royaux du Bouffay de Nantes. » Cette sentence fut signifiée en la maison noble de la Massays, où demeurait ledit Philippe Le Noir. On l'y chercha vainement. Les domestiques, interrogés, avaient répondu qu'il était parti depuis quinze jours, et qu'on ne savait ce qu'il était devenu. La maison fut exactement fouillée ; et comme on ne lui connaissait pas d'autre demeure, il fallut renoncer à la poursuite. Tous ces détails sont consignés dans un dossier de procédure qui se trouve aux archives du Greffe de Nantes.

En présence d'un danger si pressant, Crevain dut faire comme un grand nombre de ses frères, et prendre, malgré son âge, le chemin de l'exil. C'est en Hollande qu'il chercha un refuge. Voici le témoignage qui lui fut rendu dans cette nouvelle patrie, et qui convient à sa vie tout entière : « Le » synode de 1686 (septembre), ayant appris ce que M. Le » Noir, ministre de Blain, en Bretagne, a souffert en France » et ailleurs, pour le consoler autant que possible, l'a dé- » claré appelable, et a loué sa conduite et approuvé tout

» ce qu'il a fait pour l'église de Hown. » Tels sont les termes du synode lui-même. A quelle époque Crevain mourut-il? Nous n'avons pu le préciser. Sa femme était morte en 1656. Il en avait eu deux enfants : Jacques, né le 31 août 1654; et Suzanne, née le 27 avril 1656. Ces enfants vécurent-ils et purent-ils adoucir pour leur père l'amertume de ses derniers jours dans un pays étranger? Nous n'avons rien découvert à leur sujet.

Ces renseignements, tout incomplets qu'ils sont, nous ont paru dignes d'intérêt, et propres à mieux faire apprécier l'ouvrage que nous publions. Un long ministère fidèlement rempli, une modération qui ne se dément pas au milieu des plus cruelles persécutions, l'exil enfin encouru pour garder intacte sa foi : ne sont-ce pas là autant de puissants motifs qui recommandent un écrivain et son œuvre à l'estime et à la sympathie de ses lecteurs.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE
DE BRETAGNE

DEPUIS

LA RÉFORMATION.

TOME PREMIER.

—

LIVRE PREMIER. [1]

(*Brouillon commencé le* 4 *Octobre* 1683, *achevé le* 22 *Décembre* 1683.)

C'est une chose bien digne de notre curiosité, que l'histoire véritable des royaumes et des accidents divers que l'on voit arriver au monde : mais l'histoire de l'Église, où s'exerce le règne de Christ, nous doit être beaucoup plus recommandable ; et si le récit affligeant de son déclin mérite notre attention, combien plus celui de son rétablissement. L'Église difforme et défigurée par la corruption du culte et de la doctrine pendant plusieurs siècles, doit faire pitié : mais l'Église réformée et remise en sa première beauté doit attirer l'amour et l'admiration de ses spectateurs, quoiqu'elle soit toujours chargée de sa croix ; et c'est dans le miroir de

1 L'orthographe du manuscrit, qui n'est qu'une copie, n'étant pas celle de l'auteur, nous n'avons pas cru devoir la conserver.

l'histoire qu'elle se regarde, comme aussi chacun l'y peut contempler, puisque c'est le tableau naïf qui la représente. Un grand homme a autrefois entrepris l'histoire ecclésiastique de France depuis le premier temps de la réformation, 1520, et en trois tomes l'a continuée jusqu'à l'année 1563. L'on attribue cet ouvrage à Théodore de Bèze [1]; et toutefois l'auteur parle de Bèze en tierce personne, ce qui n'est pas incompatible quand un écrivain, par modestie ou par prudence, ne se nomme pas : quoi qu'il en soit, c'est grand dommage de quoi ce bel ouvrage n'a point été poussé plus avant, car il serait digne de l'Église s'il en égalait la durée. Les synodes nationaux [2] ont bien vu cela, et ont ordonné qu'on dressât des mémoires en chaque province, nommant entre autres M. Rivet pour les recueillir et les digérer, afin de rendre complet le corps de l'histoire de l'église de Dieu en notre royaume, au moins jusqu'à la fin du seizième siècle, qui est le premier de la réformation, si l'on ne pouvait entamer celui où nous sommes. Le projet était grand et beau; et si cet ordre eût été suivi, l'on n'aurait pas perdu les beaux monuments des choses anciennes qui sont effacés pour jamais, et dont il est impossible de faire rendre compte à la négligence : nous saurions ce que les morts ont emporté avec eux dans l'oubli et dans le tom-

1 Il existe en effet une Histoire ecclésiastique en 3 volumes, par Théodore de Bèze, et c'est bien celle à laquelle l'auteur fait allusion. Il en a été fait une réimpression en 1841.

2 C'est le 22e synode national, tenu à Vitré en mai 1617, dont était modérateur ou président André Rivet lui-même, qui lui confia la rédaction de cette histoire. A. Rivet était pasteur à *Thouars*; il fut depuis professeur à Leyde, et a joui d'une très-grande réputation en France et à l'étranger. Il avait un frère, Guillaume Rivet, sieur de Champvernon, pasteur à Taillebourg.

(*Syn. nat.*, par Aymon; vol. II, p. 84. décret 9.)

beau. Mais en vain regretter un bien dont la perte est irréparable : remarquons seulement que si le public a été abandonné, il ne faut pas trouver étrange qu'on n'ait point eu soin du particulier ; puisque l'histoire générale de nos églises de France a présenté des tables d'attente inutilement, il n'y a pas lieu de s'étonner si aucun n'a mis la main à celle de notre province. Après plus d'un siècle écoulé, il est bien tard de se raviser, et j'ai peur que ce soit courir après l'ombre que de vouloir ramasser les choses que les temps passés ont produites, et même détruites pour la plus grande part. Toutefois, plus on différerait, plus on ferait de perte ; à cent ans d'ici on serait si loin de la source, qu'on ne pourrait plus y remonter : c'est pourquoi j'ai résolu de ne m'attendre plus à personne, pour la composition de l'histoire ecclésiastique de Bretagne, de peur que personne ne s'y avançât, et que ce ne fût un travail perpétuellement à désirer et à entreprendre. Les alarmes où nos églises se virent en 1664 m'en donnèrent les occasions : car la subsistance de plusieurs troupeaux de cette province dépendant alors de la possession de leurs exercices, comme de leur meilleur titre, je fus obligé de faire des recherches de ces vieux temps-là ; de sorte que, sans y penser, je rencontrai des matériaux propres pour l'édifice où je mets la main, et ce serait dommage de les laisser dans la poussière sans les employer. Il est vrai qu'ils ne sont pas riches et en abondance comme ceux dont Salomon construisit la maison de Dieu ; mais j'espère que les imitateurs du bon roi Hiram m'assisteront de quelques mémoires : autrement, comme je ne promets rien de complet, aussi ne doit-on rien attendre de tel ; et il se trouvera, à la fin, que je me serai diverti à la composition d'un manuscrit qui ne pourra nuire, s'il ne peut servir à ceux de mes amis entre les mains de qui il pourra tomber.

Quatre âges de l'Église. — Quant à la suite des événements que cette histoire marquera, on y verra distinctement quatre divers États de l'Eglise ; et je les appelle ses quatre âges ou ses quatre temps, qui jusqu'ici ont duré six vingts ans et plus, de 1558 à 1684. — Le premier âge est celui de l'enfance ; c'est le temps de la naissance et de l'établissement de l'Église durant les séditions des peuples et les rigueurs de la justice : ce qui fait les quatre années 1558, 1559, 1560 et 1561. Secondement l'âge de jeunesse ou le temps de troubles pendant les guerres civiles, au nombre de huit sous les rois Charles IX et Henry III, en l'espace de 37 ans, 1562, 1598, jusqu'à l'édit de Nantes, ou même de 40 ans, jusqu'à l'entrée de ce siècle, où l'on commença à jouir des fruits de l'édit. [1] Tiercement l'âge de virilité et de force, autrement l'état de rétablissement sous l'édit de Nantes tant qu'il a duré en son entier, en l'espace de 62 ans, depuis 1598 jusqu'à 1660. Le quatrième âge est celui de vieillesse et de caducité ; c'est le temps de décadence et de dernier déclin, sous les déclarations qui donnent atteinte à l'édit de Nantes, et le sapent pied à pied pour le renverser : ce triste et funeste période, qui proprement a commencé en l'année 1660, il y a 24 ans présentement, 1684.

Quatre livres de l'histoire.— Or, cette distinction d'âges, de temps et de conditions par où l'Eglise a passé, donnera lieu à quatre livres pour cette histoire, selon mon projet.

Entrons donc dans cette vaste mais déserte carrière, après avoir imploré le secours d'en haut, pour l'Église tendant à sa fin, si le Seigneur ne la relève, et pour son écrivain qui doit bientôt achever sa course.

1 Malheureusement l'auteur n'a pu achever son œuvre, ou du moins nous n'avons que le récit des deux premiers âges qu'il indique. Si Dieu le permet, nous essaierons plus tard de continuer son œuvre, en suivant le plan tracé ici.

1558. — *Bretagne évangélisée.* — Comme le soleil ne se montre à la Bretagne qu'après s'être levé sur les autres provinces qui sont toutes à son orient, et qu'elle s'avance bien loin dans la mer vers l'occident, où elle fait un des bouts du monde les plus reculés de ce côté-là ; de même l'Évangile, se faisant voir de nouveau dans les derniers temps, a premièrement étendu sur l'Allemagne sa pure lumière, de là sur la France, et la Bretagne après tous a eu le bien d'être éclairée de ses rayons salutaires. Il se peut faire que la stupidité de ses peuples a été cause en partie que la vérité divine y a été embrassée si tard ; car la superstition y avait pris de si fortes racines qu'on ne l'en a arrachée qu'avec beaucoup de peine, et en peu de lieux : même encore aujourd'hui elle y est défendue plus opiniâtrément qu'en aucun autre lieu de la France. Or, il se trouve qu'à cet égard, entre la France et la Bretagne, il y a environ 40 ans, à dire, parce que dès l'an 1520 la réformation prit racine à Meaux ; et bientôt après elle se provigna tout autour au long et au large : au lieu que ce fut seulement en 1558 que l'Évangile entra en Bretagne, car auparavant je ne trouve pas les moindres traces de son passage. Et voici le moyen dont Dieu se servit pour nous honorer de son alliance la première fois, et nous appeler à sa connaissance.

Dandelot en Bretagne. — Deux Ministres en Bretagne. — Monsieur Dandelot ou d'Andelot, de la maison de Coligny, est un de ceux d'entre les grands du royaume qui les premiers prirent goût en la vérité : si bien que dès l'an 1557 il se déclara ouvertement de la religion, après 5 ans de prison à Milan où il s'était informé de la vérité à loisir par la lecture des bons livres ; et comme son zèle était aussi ardent que son courage, il devança les autres seigneurs en la propagation de la doctrine céleste. De fait, l'an 1558 il pria l'Église de Paris, dressée trois ans aupara-

vant, de lui prêter un de ses pasteurs, nommé Jean Carmel, autrement Fleury, qui avait été envoyé de Neufchâtel en Suisse à Paris, pour aider à l'œuvre du Seigneur et mettre sur pied la première Église de France dans la capitale du royaume. Sa demande lui fut accordée, et avec cette compagnie, au mois d'avril, il vint en Bretagne, où il avait de grands biens par sa femme, Claude de Rieux. Voilà ce qui se trouve dans les monuments publics de l'histoire ecclésiastique de France; mais M. Louveau, contemporain de M. Fleury et premier ministre de la Roche-Bernard, en sa lettre historique, que j'ai écrite de sa main et où il décrit la naissance de l'Église du Croisic, dit que ce Fleury, qu'il nomme Fleurier, avait été ministre à Genève, c'est-à-dire qu'il y avait été reçu et de là envoyé à Neufchâtel, d'où l'Église de Paris l'avait appelé. Et il ajoute que cet excellent personnage, M. Fleurier, avait pour collègue un homme de pareil mérite, nommé M. Loiseleur, autrement Villiers, avec lequel, dit-il, j'ai eu connaissance familière, tant aux études de droit à Orléans, 1552, qu'en Angleterre, où je l'ai vu professeur en théologie et pasteur en l'Église française de Londres, l'an 1574; et depuis il est décédé en Hollande. Il y a grande apparence que Fleurier, s'il eût été seul pour le ministère de la parole en cette glorieuse expédition, n'eût pu prêcher si souvent et en tant de lieux qu'il fût nécessaire pour seconder le zèle de M. d'Andelot et celui des peuples affamés de la pâture céleste : deux ministres n'étaient pas trop, et à peine suffisaient-ils pour un si grand œuvre, puisque dans la province ils ne trouvèrent personne qui leur pût aider : il y avait une ample moisson, mais aucuns ouvriers n'y avaient été encore poussés; et ces deux hommes apostoliques, Fleury et Villiers, qui avaient la vocation, ne la pouvaient donner à aucuns de leurs auditeurs qu'ils en eussent jugés capables après leur

conversion. Je n'ai pu apprendre quelle était la patrie de ces deux premiers ministres qui ont paru en Bretagne comme un éclair, en un mois de temps, ni le détail de leur commission : et j'ai grand regret de quoi on ignore la moindre circonstance de leur personne, de leur vie et de leur ministère ; car nous leur avons une extrême obligation en Bretagne, comme à de seconds apôtres, et leur mémoire glorieuse nous doit être pour jamais en bénédiction, en nos troupeaux et en nos familles.

Nantes évangélisée. — Sitôt que M. d'Andelot fut arrivé en Bretagne, il fit prêcher publiquement à huis ouvert MM. Fleury et Loiseleur en divers endroits, et le plus qu'il put, autant que les occasions et le peu de séjour qu'il fit en ses terres le purent permettre. Il y a tout sujet de croire qu'il commença par Nantes, et que c'est le premier lieu de Bretagne où ait retenti la trompette de l'Évangile pour la réformation : en effet, pourquoi n'eût-il pas autorisé ses ministres à prêcher à Nantes, aussi bien qu'à Angers et en d'autres villes qui sont le long de la Loire? et ne pouvait-il pas témoigner son zèle en cette ville, qui est une des premières de la province, puisque ce fut la première par où il passa? Il lui était fort aisé de faire ses dévotions soit dans le château, s'il y fut logé, soit dans une hôtellerie, où tout le beau monde accourait pour saluer un seigneur de sa qualité et de sa dignité des plus éminentes ; on savait partout qu'il professait la religion réformée, et c'est ce qui donnait à plusieurs la curiosité de le voir et les pasteurs qui l'accompagnaient : en plusieurs il y avait plus qu'une simple curiosité ; car la vérité était déjà semée dans les cœurs de beaucoup de peuples qui n'avaient point encore eu lieu de la professer, ni d'en entendre la publication. Figurez-vous donc qu'en cette foule de gens, poussés par la civilité, par la curiosité ou par un

bon zèle, M. Dandelot, qui s'en voyait environné, les convia de prier Dieu avec lui, et d'assister à la prédication du saint Évangile; sinon dans quelques-unes des églises publiques de la ville, comme à Saint-Pierre ou à Notre-Dame, du moins en quelques lieux plus particuliers, où il pût loger en passant. Quoi qu'il en soit, c'est à ce voyage qu'on doit rapporter le premier pas de la réformation publique en Bretagne et la conception de l'église de Nantes, qui, entre toutes les autres, me paraît l'aînée, s'il est permis de se fonder sur la vraisemblance de la conjecture.

Blain évangélisé. — Il ne faut pas douter que notre héros évangélique, Odet de Coligny, colonel de France, portant devant lui le flambeau de la parole et se transportant de Nantes à ses terres de Rieux, de Pont-Château, de la Roche-Bernard, de Rochefort et autres voisines, ne passât par Blain, qui était sur sa route, et qu'il ne visitât en ce lieu-là l'illustre princesse Isabeau de Navarre, dame douairière de Rohan, qui y demeurait avec messieurs ses enfants. Il devait cette civilité à une personne de son grand mérite et de son haut rang; et il n'ignorait pas qu'elle fût du nombre des grands du royaume qui avaient quelques teintures fortes ou faibles de la vérité. Apparemment donc il voulut s'informer lui-même des sentiments où pouvait être cette princesse très-sage et très-vertueuse sur le chapitre de la religion, soit pour lui inspirer les bons et les véritables, si elle ne les avait pas encore; soit pour les lui confirmer et l'y fortifier, si déjà elle les avait, comme je présume, ainsi que dans la suite je le ferai voir, au tour des églises, à l'année 1560. [1] Il me semble donc que j'entends

[1] Dom Ch. Taillandier, qui, dans son récit, suit Crevain pas à pas pour ce qui concerne l'établissement de la Réforme, affirme que d'Andelot alla à Blain, que les deux ministres qui l'accompagnaient y furent reçus « *comme des anges du Seigneur qui venaient annoncer le pur*

l'écho de la voix de M. Fleurier ou de M. de Villiers Loiseleur, ou tous les deux, dans la chapelle ou dans la grande et vaste salle du château de Blain, pour annoncer la parole avec hardiesse à la maison de madame de Rohan et au peuple voisin qui s'intéressait pour la vérité et pour son salut, aussi bien qu'au train de leur illustre seigneur et bon maître qui le faisait marcher et parler en cette carrière évangélique. Si les obstacles qui peuvent se présenter dans les villes n'empêchèrent pas que l'Évangile ne commençât à avoir son cours à Nantes, comme à Angers, Tours, Orléans et autres endroits, comment se fussent-ils présentés à Blain, à la campagne libre, et dans un lieu où les maîtres étaient de longue main disposés à le recevoir. Je regarde donc l'église réformée de Blain comme la seconde qui dans la province a eu le bénéfice de la parole hautement prêchée : et si ce n'est pas ici le point de sa naissance, c'est du moins celui de sa conception, comme de celle de Nantes et quelques autres dont nous allons voir les commencements.

Bretesche évangélisée. — Roche-Bernard évangélisée. — Au sortir des terres de Blain, M. Dandelot entra dans les siennes; et, soit qu'il passât par Pont-Château, qui est sans château, soit qu'il n'y passât pas, je sais par tradition qu'il alla d'abord prendre possession de sa baronnie de la Roche-Bernard, et qu'il se logea dans le château de la Bretesche, qui est celui de la baronnie, distant de la Roche-Bernard d'environ deux lieues. Cette même tradition m'apprend qu'en ce château tous ses vassaux de conséquence le vinrent trouver avec grand concours, surtout de la noblesse, qui, sans exception d'aucuns gentilshommes, lui

Évangile », et qu'ils y prêchèrent dans la grande salle du château. (Dom Taillandier, *Hist. de Bret.*, vol. 2, p. 26.)

vint rendre ses hommages et repaître sa curiosité, sur la grande réputation où était ce seigneur pour sa naissance, pour son mérite, pour son crédit, et surtout pour la rareté du fait ou son entreprise de mener deux ministres en des lieux où jamais on n'en avait vu, et de les faire prêcher tout ouvertement dans une province où jamais on n'en avait ouï. C'est encore cette tradition qui nous a laissé qu'à la Bretesche, avant toute autre maison appartenant au seigneur d'Andelot, l'Évangile fut publié librement, hautement et comme en triomphe : il convia tout le monde à y assister; les portes de son château furent ouvertes à tous ceux qui se voulurent trouver au prêche des deux ministres qui rompaient la glace, et quantité de gens s'y rangèrent et y furent convertis à Dieu, principalement de la noblesse ; car il n'y a pas de peuple ni de bourgeoisie nombreuse autour de ce château-là, qui n'a dans son voisinage que le petit bourg de Missillac et une forêt bordée de landes. Afin donc que le commun peuple, aussi bien que les gentilshommes, eût sa part de ce bénéfice et pût être la pépinière d'une Église évangélique à la Roche-Bernard, M. Dandelot se transporta avec sa cour sainte en ce gros bourg ou petite ville qu'on nomme la Roche-Bernard, parce qu'au pied de la place un rocher escarpé tout nu s'avance dans le bras joignant le passage, où le flux et reflux a son cours rapide entre deux grosses collines pierreuses que la rivière de Vilaine perce pour se rendre dans la mer à son embouchure, à 3 ou 4 lieues de la Roche-Bernard. Ce fut en cette bourgade qu'il y eut grand concours de peuple pour ouïr la parole de Dieu la première fois ; et si la prédication fut aussi libre, qu'il y a apparence qu'elle devait être sous les auspices et en la présence d'un seigneur puissant dans le pays dépendant de lui, aimé, admiré et chéri de tous, on doit tenir pour constant qu'elle se fit dans l'Église principale de

cette bourgade non murée (à Notre-Dame); puisque aussitôt après elle retentit dans la principale église du Croisic, au cœur de la ville dont M. Dandelot n'était point seigneur comme de la Roche, et où il eût pu être traversé en son entreprise par la populace nombreuse de cette île et de cette ville ou île, où il alla continuer les progrès de son zèle, comme nous verrons dans peu. Mais, supposé que le prêche ne se fît pas dans le temple paroissial de la Roche-Bernard, il faut dire que ce fut dans l'auditoire assez vaste qui est sur la Halle; et ce qui me confirme en cette pensée, est que les assemblées de l'église du lieu se sont tenues en cet auditoire avant et après l'édit et son établissement, et après son rétablissement jusqu'au ministère de M. de Crevain Lenoir [1], qui finit en 1630 et même plus loin. Cependant je ne voudrais pas donner pour tout assuré que MM. Fleury et Loiseleur prêchassent en l'Église ou en l'auditoire, quelque apparence qu'il y ait en la chose même; mais je puis assurer, pour l'avoir ouï dire à des gens du lieu fort anciens et dignes de foi, qu'alors on prêcha dans une belle maison nommée Lormaye [2], qui n'est pas dans la Roche-Bernard, mais à mille pas près. Quoi qu'il en soit, voilà une Église plantée entre les rochers dans le stérile terroir de la Roche-Bernard; et cette Église est la troisième de la province en l'ordre du temps, selon l'apparence: mais on peut dire qu'elle est la première selon la science certaine qu'on en peut avoir; car il n'y a que la conjecture vraisemblable qui fasse dire que l'Évangile a été prêché tout ouvertement à Nantes premièrement, puis

1 Guy le Noir, sieur de Crevain, père de notre auteur Philippe le Noir, sieur de Crevain. (*Voir à la fin de l'ouvrage, note* A.)

2 On y prit la cène le 2 juin, et on s'y concerta pour la marche à suivre dans l'évangélisation du pays.

(Bèze, *Hist. Ecclés.*, vol. I, p. 96.)

ensuite à Blain, avant que de l'être à la Roche-Bernard, dans le château de la Bretesche et dans la maison de Lormaye.

Évêque assiégeant. — Pour comble de zèle en la conduite de M. Dandelot et des deux pasteurs qui l'encourageaient et l'accompagnaient, on vit que la petite ville du Croisic, qui ne relevait point de ce seigneur-là mais du domaine royal de Guérande, devint un glorieux théâtre du pur Évangile de Notre-Seigneur. La chose se passa ainsi : Le seigneur Dandelot ayant su qu'en ce lieu du Croisic, situé dans une île où l'on voit un petit port de mer assez fréquenté, il y avait une belle moisson à cueillir, y conduisit ses deux ouvriers, qui, par la bénédiction du maître divin, remplirent de gerbes vivantes le grand temple, c'est-à-dire la principale Église de la ville, qui s'appelle Notre-Dame-de-Pitié. M. Loiseleur fut laissé quelque temps à Careil, chez M. de Beaulac, pour continuer en cette mission l'œuvre commencée par M. Fleury et par lui. On ne sait quand et pourquoi il se retira [1]. C'est tout ce qu'en rapporte le sieur Laporte Louveau en sa lettre qu'il écrivit, 1604, déclarant que plusieurs circonstances de cette action qu'il avait ouï raconter à ceux qui y avaient assisté, étaient écoulées de sa mémoire ; et regrettant fort le décès d'un capitaine de navire nommé Mathurin Trimaud, très-bon personnage qui avait été témoin oculaire de tout ce qui s'était passé au Croisic quand les ministres de M. Dandelot posèrent la première pierre pour l'édifice du temple de Dieu et de son église en ce port de mer, et qui en eût pu rendre un bon

1 Une tentative d'assassinat, dont il fut victime de la part d'un nommé Pierre de Cleux, dit Teranac, qui le blessa au bras, comme il se rendait à Careil, résidence du sieur de Beaulac, le retint quelque temps malade dans ce château. Depuis lors, il ne retourna plus au Croisic. (Théod. de Bèze, *Hist. Eccl.*, vol. 1., p. 97.)

témoignage jusqu'en 1603, qu'il finit sa course: seulement il ajoute une histoire de ce qui arriva peu après un tel établissement de la part de M. Dandelot, dont on s'efforça de ruiner l'ouvrage par un zèle opposé au sien : c'est que les ecclésiastiques du Croisic, irrités et scandalisés de ce que leur église de Notre-Dame avait été profanée par la prédication des ministres de Genève, et intéressés, comme Démétrius jadis à Éphèse (act. 19.), ne manquèrent pas d'aller semer leurs plaintes partout, afin d'obtenir du secours pour eux et pour celle à qui leur temple était consacré. Dans cet empressement de leur zèle, ils donnèrent jusqu'à Nantes, où était pour lors l'évêque du lieu, de la maison de Créquy, qui depuis devint cardinal et fut marié. Ce prélat, donnant là-dedans et animé par de telles gens, se transporta au Croisic sans perdre de temps, pour secourir la Vierge, qui avait été attaquée, disait-il, jusque dans son fort, et pour éteindre ce feu céleste qui s'allumait de jour en jour et à vue d'œil. Pour cet effet, aussitôt qu'il fut arrivé, au mois de juin 1558, il fit marcher le sacrement en procession, en tête d'une foule de gens de marine et de commun peuple, et fit attaquer une des plus fortes maisons de la ville, où l'on disait que le ministre s'était retiré pour faire le prêche à ceux qui faisaient profession de la religion. Pour mieux encourager ses soldats dévots, il fit défoncer par tous les carrefours des barriques de vin de Gascogne, afin que Bacchus achevât ce que le zèle aurait commencé. Après cela, il fit amener une grosse couleuvrine qui tira cinq cents coups contre [1] ladite maison (appartenant à Guillaume Leroy, un des plus apparents de la ville), où il n'y avait que dix-neuf hommes, qui, à la faveur de la nuit et pendant que l'évêque soupait, se retirè-

1 Voir à la fin, *note B*.

rent à Careil, chez M. de Beaulac, petit château à terre ferme au bord de la mer, à une lieue de là, où l'arche de Dieu s'est toujours conservée; et en se retirant ils chantaient des psaumes, entre autres le 124e : *On peut bien dire Israël maintenant*, etc., sur quoi M. de Villiers Loiseleur composa un cantique, étant à Careil en prières pendant le combat. M. du Brossay S. Gravé, capitaine de l'arrière-ban de Nantes, s'avança à la portée du canon du Croisic; ce qui tint en bride la troupe séditieuse et l'empêcha de recommencer. Ainsi, cette expédition militaire n'ayant point réussi à Monsieur l'évêque de Nantes, il fut obligé de se retirer avec confusion, qui augmenta par la réprimande qu'on lui fit au conseil privé d'avoir voulu manier les armes au lieu de se tenir à son bréviaire, et d'avoir entrepris ce que les gouverneurs et lieutenants du roi dans le pays n'auraient pas voulu entreprendre, par une violence et voie de fait qui n'avait point encore d'exemple. Cependant, les fidèles du Croisic qui étaient échappés d'un danger, n'en purent éviter un autre; car leurs ennemis eurent recours à la justice, qui fit mener en prison à Nantes grand nombre de personnes, hommes et femmes, pour les faire brûler comme hérétiques, selon les rigueurs que l'on exerçait alors, les feux étant allumés par toute la France pour exterminer les enfants de Dieu. Ils furent renvoyés de pur et à plein; et en privé conseil l'évêque, déclaré inhabile, fut contraint de se démettre de son évêché avec confusion. Ici l'on doit inférer que l'église réformée du Croisic est la quatrième qui ait pris racine en la marche du flambeau évangélique dans cette province, mais la première qui ait reçu l'Évangile d'une manière glorieuse et éclatante, et avec plus de certitude pour les circonstances qu'aucune autre église qui ait été établie devant ou après, par le propagateur de la foi, le sieur Dandelot, ou par d'autres qui l'aient imité : c'est

de cette église, comme mère, que sont issues comme filles deux autres églises voisines, l'une de Guérande, l'autre de Piriac; mais on ne sait guère quand ni comment s'est faite cette propagation, et il n'y a guère d'apparence de la rapporter au temps et au ministère des sieurs Villiers et Fleury conjoints, parce que M. Dandelot, qui les escortait, n'ayant fait en Bretagne tout au plus qu'un mois de séjour, n'eût pas eu le temps de les arrêter en Guérande et à Piriac, beaucoup moins de les conduire au delà de la Vilaine et convertir des peuples en ces quartiers-là, pour former les églises de Muzillac et de Hennebon, qui toutefois sont des plus anciennes, mais de peu de durée, à cause des guerres; mais M. de Villiers, restant au Croisic, put travailler à cette propagation.

Vitré évangélisé. — Suivant la piste de M. Dandelot à l'odeur de la conjecture, disons qu'après avoir éclairé la Bretagne méridionale, il se tourna vers la septentrionale. Après qu'il eut visité sa baronnie de la Roche-Bernard, sans savoir s'il mit le pied à Rieux, à Peillac, à Rochefort et autres lieux dépendants de lui, où le chandelier de la parole fut planté en ces premiers temps, et d'où il a été arraché, il n'est pas possible de s'imaginer qu'il ne soit point allé à Vitré, qui était sa plus belle terre et sa plus grande baronnie, ni qu'il ait négligé un lieu qui seul méritait sa présence sans compter les autres, et qui le pouvait engager au voyage de Bretagne quand même il n'y eût point eu d'autres possessions. Son intérêt devait le conduire là, et son zèle encore davantage; car, selon toutes les apparences du monde, il y avait là plus de fruit à faire pour l'Évangile qu'à la Roche-Bernard et aux lieux voisins, qui ne sont rien en comparaison de Vitré et de son vaste territoire, qui comprend plus de soixante paroisses, avec grand nombre de belle noblesse. Depuis que la réforma-

tion s'est faite en Bretagne, l'église de Vitré a toujours été la plus forte, la plus nombreuse et qui a le mieux résisté dans les temps les plus orageux,comme ceux de la Ligue et autres; cela fait croire qu'étant des plus enracinées, elle a été aussi plantée des premières : nous la verrons dressée et pourvue du ministère réglé en l'année 1560 ; n'est-ce pas vraisemblablement un effet du voyage que Dandelot, comte de Laval et baron de Vitré, avait fait en cette ville deux ans auparavant. L'on ne trouve pas de mémoires qui justifient cette conjecture; mais elle est si forte d'elle-même, qu'elle peut passer pour une vérité constante, et je ne fais point de difficulté de dire que ce seigneur tout rempli de zèle et qui pouvait dans un lieu comme Vitré, n'y ait fait prêcher hautement non-seulement dans son château, qui était une forte place, mais aussi dans Notre-Dame et dans Saint-Martin, qui sont les deux églises paroissiales, l'une dans la ville, et l'autre dans le grand faubourg. Il serait à désirer que l'on découvrît les circonstances de cette expédition évangélique du sieur Fleury dans Vitré, sous les yeux du grand Dandelot comme sous ses ailes, et que l'on vît comment la noblesse de la campagne se joignit au peuple de la ville, et avec quel succès de conversion dans un temps comme celui-là, où tout le monde était curieux de savoir ce que c'était que cette religion qu'on croyait nouvelle, les uns la désirant et les autres l'ayant en horreur. L'on ne doit donc pas nous ôter de l'esprit que notre héros Dandelot fit répandre à Vitré la bonne odeur de l'Évangile par son ministre, et que ce fut avec beaucoup de succès pour la conversion d'un grand peuple à Dieu; tellement que sur ce fondement, aussitôt qu'il put, il leur envoya quelque pasteur reçu à Genève, pour réduire l'église en bon ordre, l'année suivante ou deux ans après, quand on eut fait tenir à Paris le premier synode national

1559. Quoi qu'il en soit, je mets l'église de Vitré pour la cinquième de Bretagne, selon l'ordre du temps et de naissance, bien qu'elle doive passer pour la première, pour la sûreté et surtout pour la multitude, si elle a été au commencement à proportion de ce qu'on l'a vue dans la suite.

Rennes évangélisée.— Il faut ici faire mention de Rennes, et c'est son tour naturel; mais à son égard on n'a rien de certain à dire, et peu de fondement pour la conjecture. Il n'est pas impossible que Dandelot ait passé par Rennes en s'en retournant; et comme c'était un chevalier intrépide, que les gouverneurs et lieutenants de la province devaient respecter et craindre, je me persuade que s'il eût mis le pied dans Rennes, il y eût fait la même chose qu'à Nantes, à Angers, à Tours et à Orléans; quelque séditieuse qu'eût le bruit d'être la populace de cette grande ville, qui n'a jamais été sous le joug ni de château ni de garnison. Cependant je n'oserais affirmer et je ne puis croire que notre illustre colonel de France, avec sa troupe réformante comme réformée, ait passé par Rennes, et qu'il y ait fait jeter les premiers fondements de l'église qui y subsiste encore aujourd'hui. Car, encore qu'elle soit une des premières, j'attribue ses commencements de lumière au voisinage de Vitré, plutôt qu'au passage de Dandelot et de ses ministres ambulants et apostoliques. Ainsi je ne mets l'église de Rennes qu'au sixième rang, quant à l'origine; bien qu'elle puisse avoir devancé les autres quant à l'établissement de l'ordre public et du ministère réglé, comme la suite nous le fera voir tant pour elle que pour ses annexes ou sœurs moins âgées, qui sont le Bordage, la Maignanne, et la Corbonnaye.

Dandelot en cour. — Après que la semence de la parole eut été ainsi jetée pour la première fois dans le terroir stérile de la Bretagne, M. Dandelot, remenant le sieur

Fleury, se rendit à Paris en mai; et il est juste que, comme il nous fit la grâce de nous visiter en notre province pour notre salut, nous lui fassions l'honneur de le reconduire jusqu'en cour et de voir ce qui lui arriva à cause de nous, autant que l'histoire ecclésiastique de France nous le peut apprendre. Les nouvelles de son expédition avaient marché devant lui, et mal préparé les esprits à le recevoir favorablement : le roi Henri II avait appris avec douleur qu'il avait fait prêcher hautement non-seulement le long de la Loire, en beaucoup de lieux où il avait passé, mais aussi par tout le pays de Bretagne. Dandelot, étant averti que le roi le trouvait mauvais, s'alla présenter à Sa Majesté et l'entretint en présence de peu de personnes, entre autres du cardinal de Lorraine. D'abord, le roi lui remontra que l'ayant élevé auprès de lui et lui ayant toujours témoigné une affection particulière, il n'eût rien moins attendu de lui qu'une abjuration de la religion de son prince pour en suivre une autre; et sur cela il le chargea de quatre choses : la première, d'avoir fait prêcher une nouvelle doctrine; la seconde, d'avoir chanté les psaumes au Pré aux Clercs avec plusieurs autres; la troisième, de n'aller plus à la messe, selon que le duc de Guise l'en avait assuré, et la dernière, qu'il avait envoyé des livres de Genève à l'amiral son frère, pour le pervertir. A ces accusations Dandelot répondit ainsi : « Sire, l'obligation que j'ai à Votre Majesté pour » tous vos bienfaits est si grande, qu'aux occasions je n'ai » épargné ni corps ni biens pour votre service; et je ne » me puis dispenser de continuer tant que j'aurai de force » et de vie : mais aussi, vous ne trouverez pas mauvais » si, en m'acquittant de mon devoir envers vous, je m'étudie à chercher mon salut, et si désormais je m'y emploie » plus qu'à toute autre chose. La doctrine que je confesse » avoir fait prêcher est sainte et bonne, et prise du Vieux

» et du Nouveau Testament, approuvée des anciens conciles
» et de la primitive église : c'est celle que les pères ont
» prêchée et crue. Il ne se trouvera point que j'aie été au
» Pré aux Clercs, comme l'on m'accuse ; et si je m'y étais
» trouvé, je ne croirais pas avoir rien fait contre Dieu ni
» contre Votre Majesté, parce que je me suis enquis dili-
» gemment et ai trouvé qu'on n'y avait rien fait que chan-
» ter les psaumes de David, et prier Dieu en ce temps
» mauvais d'apaiser son ire contre nous, et de vous main-
» tenir, Sire, en bonne prospérité. J'avoue qu'il y a long-
» temps que je ne suis allé à la messe ; ce que je n'ai pas
» fait par légèreté, mais de l'avis des plus savants de
» votre royaume : que si Votre Majesté s'était étudiée à
» s'enquérir de la vérité (office qui lui appartient), vous ne
» pourriez assez louer et magnifier la bonté de Dieu, qui
» m'a tellement ôté le voile d'ignorance, que je m'assure
» avec sa grâce de ne retourner jamais à la messe.

» J'ai aussi envoyé un livre à monsieur l'amiral mon
» frère, plein d'instruction et propre pour le consoler en
» l'ennui de sa prison, advenue pour votre service. Ainsi je
» vous supplie, Sire, de laisser ma conscience en liberté,
» vous servant du corps et des biens qui sont tout à vous. »

Le roi trouva ce discours fort étrange, et aussi le cardinal, qui, se servant de l'occasion qu'il épiait, prit la parole pour le roi et lui dit, qu'il pensât bien à ce qu'il disait et à ce qu'il voulait faire, et qu'il était en très-mauvais train. Il lui répondit : « Je suis très-certain de la bonté de ma
» créance, et vous savez mieux que vous ne dites, Monsieur
» le cardinal ; j'en appelle votre conscience à témoin, si vous
» n'avez pas favorisé cette sainte doctrine que vous condam-
» nez en moi : mais les honneurs et l'ambition vous en ont du
» tout détourné, même jusqu'à persécuter les membres de Jé-
» sus-Christ. » A ces mots, le roi s'emporta et lui dit : « Je ne

» vous avais pas donné cet ordre de chevalerie (lui montrant
» celui qu'il avait au cou) pour en user de la sorte ; car vous
» avez juré et promis d'aller à la messe et de suivre ma reli-
» gion. » Dandelot repartit : « Je ne savais pas ce que c'était
» d'être chrétien, et je n'eusse point accepté cet ordre à une
» telle condition, si Dieu m'eût éclairé et touché comme il a
» fait depuis. » Alors, le roi lui ayant commandé de sortir, il fut arrêté par des archers de la Garde et mené prisonnier à Melun, où il se porta aussi vertueusement qu'il avait fait devant le roi même ; sinon qu'à l'instante prière de sa femme et par infirmité, pour sortir de prison, il souffrit qu'en sa présence on dît une messe, sans faire pourtant aucune abjuration : faute qu'il reconnut depuis et qu'il répara [1] par un zèle et par une fermeté des plus exemplaires. Le sieur Delaporte-Louveau, premier ministre de la Roche-Bernard, écrit que le seigneur Dandelot pensa perdre la vie en cette prison de Melun, et qu'il se souvient très-bien l'avoir entendu de sa propre bouche : ce qui put arriver avant que ledit Louveau eût été envoyé pasteur en Bretagne, ou depuis, à quelques voyages que Dandelot aurait encore faits en Bretagne, comme en 1561 et en 1568. J'ai rapporté cette histoire au long, quoique la chose se soit passée loin de nous, afin qu'on connaisse combien a été excellent l'organe dont Dieu s'est servi pour introduire la vérité chrétienne en Bretagne. C'était un homme de grande naissance, neveu du connétable de France, monsieur de Montmorency, favori du roi : c'était un seigneur élevé à la charge de colonel, qui avait gagné le cœur de tous les gens de guerre comme leur estime : on l'appelait le chevalier Sans-peur ; et le plus grand de tous ses éloges, c'est qu'il a été un illustre confes-

1 Calvin écrivit à Dandelot pour lui faire sentir ce que sa faiblesse avait eu de funeste pour les chrétiens, qui en avaient été troublés et scandalisés, et de coupable devant Dieu. (Voir à la fin, *note C.*)

seur de la vérité, pour laquelle il a été persécuté et mis en prison, comme aussi le propagateur de la foi en bien des lieux et surtout en notre province, à peu près de même que l'eunuque, surintendant des finances de la reine Candace, porta et planta l'Évangile en Ethiopie.

1559. — *Deux ministres en Bretagne.* — L'année 1559 fut fort contraire à la réformation, à cause des rigueurs du roi Henri II, et de la justice ensuite de la mercuriale. Cela n'empêcha pas que la Bretagne ne se fortifiât et ne s'avançât en la connaissance de la vérité, par le ministère de quelques fidèles et bons serviteurs de Dieu, tels que furent entre autres M. du Fossé et M. Bonneau. Le premier était Breton originaire, digne personnage dont le Seigneur s'est grandement servi pour faire son œuvre en sa propre patrie, où il a été comme un évangéliste pour y établir des églises en plusieurs endroits; contre la maxime que nul n'est prophète en son pays: c'est ce du Fossé dont il sera beaucoup parlé dans la suite. Le second, nommé Jean Bonneau, était natif et habitant de Beaugency, homme de bien et de grand savoir; mais du commencement il se laissa aller à cette opinion qu'il n'est pas permis aux magistrats de punir les hérétiques, ce qui fut aussitôt appuyé de trois personnes d'esprit remuant. Pour remédier à ce mal, encore qu'il ne renversât aucun article de foi, il se tint à Beaugency une assemblée consistoriale assez extraordinaire, où, étant appelés et ouïs, le contraire de leur opinion leur fut montré par de si fortes raisons, fondées sur la parole de Dieu, que sur-le-champ et franchement, sans contrainte aucune, Bonneau se défit de ses sentiments, et souscrivant de sa main à la vérité qu'il avait combattue, fut peu après envoyé en Bretagne pour le ministère par ceux d'Orléans. C'est là tout ce qui se trouve en général de sa commission, sans qu'il paraisse aucun monument du fruit de son ministère, ni en quels lieux ni pour

combien de temps il prêcha. Les mémoires particuliers de notre province, autant qu'il en reste, ne font point mention de ce Bonneau-là ; et si l'histoire ecclésiastique de France n'en avait rapporté ce qui vient d'être allégué [1], la mémoire de ce personnage serait entièrement perdue.

Mémoires de Rennes. — Pour entrer dans un détail plus particulier de nos affaires ecclésiastiques en la province de Bretagne, je n'ai point trouvé tant de lumières en aucun endroit que dans un vieux manuscrit tiré du cabinet de mes ancêtres maternels de la ville de Rennes, où l'on voit la première fondation des églises de Rennes et de Vitré. Il n'y a ni commencement, ni suite bien continuée, ni fin arrêtée; et c'est grand dommage : mais ce qui en reste comme par lambeaux, ne laisse pas de servir beaucoup, comme nous allons voir. Ce qui s'en présente d'abord, est un cahier cousu qui a dû être précédé d'un autre; et cet endroit, arrivant à l'entrée de l'an 1559, fait présumer que dès la précédente année, 1558, l'église de Rennes était formée avec établissement de ministère et de discipline : et je ne fais nul doute qu'à cet égard elle ne soit la première et la plus ancienne de toutes nos églises bretonnes, et même la mère de la plupart des autres, qui ont tiré d'elle leurs établissements, leurs lumières et leurs règlements.

Rennes, première église pourvue de pasteur, 1558. — A l'ouverture donc de l'année 1559, il est dit en mon mémoire que l'église de Rennes allait son train et qu'elle attendait un ministre de l'église de Paris, laquelle, au commencement de février, leur envoya le sieur Mathurin L'Houmeau, du Coudray, en Poitou. Sitôt qu'il fut arrivé, dès le cinquième du mois, il fut reçu à Bouzille à l'issue d'une exhortation faite par M. du Fossé, et après avoir lu ses lettres d'envoi de la part de l'église de Paris. Ensuite on changea

[1] Th. de Bèze. vol. I. p. 104.

son nom de L'Houmeau (je ne sais pourquoi), et on l'appela du Vivier ; mais peu de temps après, pour des raisons qui ne sont point dites, il fut nommé du Gravier, et cette dernière seigneurie lui demeura toujours depuis plutôt que les autres. Ce nouveau ministre appelé pour soulager et seconder M. du Fossé, que l'église de Rennes possédait, comme j'estime, plutôt par emprunt volontaire ou en commun avec les voisins, commença l'exercice de sa charge aussitôt après son installation, et prêcha le soir du Mardi gras. Cette circonstance du temps fait voir qu'alors on s'assemblait de nuit, en cachette, et que les fidèles ne possédaient encore aucune liberté publique. En cette conjoncture, du Fossé fit un voyage à Vitré, pour supplier madame de Laval d'aider à un jeune homme appelé Jean de la Lande, de Marcillé, prisonnier à Rennes pour avoir tenu quelques discours de la Religion et mal parlé de la religion romaine. Il n'est point dit qui était cette dame de Laval; mais je m'imagine que c'était la douairière de Laval, mère de Claude de Rieux et belle-mère de M. Dandelot, de qui elle avait puisé les lumières de l'Évangile, au voyage qu'il avait fait en Bretagne et à Vitré l'année précédente. Quoi qu'il en soit, par la sollicitation que l'on demanda à cette dame, il paraît qu'elle était de la religion. Du Fossé, séjournant à Vitré, y fit quelques prédications ; car il y avait déjà quelque petit nombre de personnes affectionnées à ouïr la parole de Dieu, et désireuses de voir l'établissement du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Bientôt après, pendant le même carême, du Fossé étant retourné à Vitré pour le même prisonnier, commença d'y établir quelque ordre de gouvernement et discipline ecclésiastiques, et sous sa direction on élut deux ou trois anciens. D'où l'on peut voir que l'église de Vitré n'a été église formée qu'après celle de Rennes, et par le ministre envoyé de Rennes ; ce qui est assez

étonnant que le zèle de Dandelot n'ait pas été d'envoyer un ministre à Vitré plutôt qu'à Rennes, ou que Rennes ait eu plus de prosélytes et plus de zèle que Vitré pour demander et faire venir de Paris des ministres du saint Évangile.

Rennes communiée la première fois. — Cependant l'église de Rennes allait son train, dit l'ancien mémoire, et même elle s'augmentait; de sorte qu'il fut mis en délibération si l'on célébrerait la Cène en cette saison : il fut arrêté que ce serait la veille de Pâques fleuries. L'on n'était plus en peine que du logis où se ferait l'assemblée pour cette célébration; car personne ne voulait prêter sa maison, à cause qu'il devait s'y trouver grande compagnie tant de la ville que de la campagne. A la fin, on s'accommoda de la maison de la Prévalaye, qui est dans la ville, où l'on commença environ minuit; et l'action dura deux heures ou plus. Cela fait, chacun se retira peu à peu, les uns après les autres, si paisiblement que les adversaires, qui étaient profondément endormis, n'en purent rien apercevoir. Et cela me fait penser aux assemblées nocturnes que l'Église primitive était contrainte de faire à cause des persécutions, et qu'elle appelait *cœtus ante lucani*, qui d'ordinaire finissaient avec la nuit; de sorte qu'au point du jour, ou un peu avant, les fidèles s'en retournaient sans être aperçus.

Vitré assisté. — Le premier jour de mai 1559, M. du Fossé partit pour s'en retourner à Paris. Son collègue, le sieur du Gravier, et le sieur Beaulieu, ancien procureur au parlement, mon bisaïeul, le conduisirent jusqu'à Vitré, afin que l'église de là, qui était déjà commencée, connût du Gravier. Ils restèrent à Vitré deux ou trois jours, et y firent chacun une exhortation; même ils ordonnèrent encore quelques surveillants, et il fut accordé entre les deux églises que du Gravier irait à Vitré tous les quinze jours, comme par emprunt ou à une annexe, et qu'il y séjournerait deux

jours à chaque voyage, pendant lesquels il ferait deux prêches; mais de nuit seulement, n'arrivant à Vitré qu'à la brune au soir, et n'en partant que fort matin, afin qu'on ne le connût point et qu'on ne pût faire insulte ni à lui, ni à aucun du troupeau naissant. Par où l'on voit que la dame de Laval n'avait pas assez de crédit pour faire que les fidèles de Vitré eussent plus de liberté et de sûreté à l'ombre du château, que ceux de Rennes sous le joug du peuple et du parlement.

Premier national de Paris. — Ce règlement ayant été pris sous la direction du sieur du Fossé principalement, ce grand homme, sortant de Vitré, partit pour Paris. Il n'est point dit pourquoi ni par quelle autorité, mais il est bien aisé de le deviner : c'est que l'église de Paris l'avait envoyé à Rennes pour l'en rappeler quand elle voudrait, et pour en disposer ; en sorte qu'elle pût communiquer ailleurs le bénéfice de son ministère, comme en effet, dès le mois de juin, elle l'envoya à Meaux. Ainsi il n'abandonnait pas sa patrie volontairement ou par légèreté, puisqu'il la quittait par obéissance à ses supérieurs, qui n'avaient fait que le lui prêter pour un temps, et non pas le lui donner pour toujours. D'ailleurs, le premier synode national de France était assigné à Paris, et il n'y avait aucun ministre qui y pût assister pour la Bretagne que du Fossé, fondateur unique de quelques églises avant la venue de l'Houmeau-Gravier. Soit que l'église de Rennes consentît à son voyage pour le synode et l'y députât, soit que celle de Paris le lui conseillât ou le rappelât, je tiens comme pour constant qu'il assista en cette assemblée, qui ouvrit le 25 mai 1559, et qui se tint au faubourg Saint-Germain. Dans les actes de ce premier national célébré à Paris, et où fut dressée la discipline ecclésiastique pour tout le royaume, les provinces ne sont point spécifiées, ni les députés nommés, ni

aucun de ceux de la table[1] : on sait pourtant que François Morel, ministre de Paris, y présida, car d'Aubigné nous l'a rapporté. C'est la simplicité même qui règne dans tout le synode : les questions y sont proposées par les frères de Poitiers, d'Orléans, etc., sans dire leur nom ; et rien n'est proposé par le frère de Rennes ou d'aucun autre endroit de Bretagne, bien qu'assurément il y en eût un, comme il vient d'être remarqué. Après la tenue du national et la mort d'Henri II, tué en lice au mois de juin 1559, l'église de Paris envoya à celle de Meaux notre monsieur du Fossé, qui y fut bientôt découvert et serré dans un cachot par le moyen des prêtres, dont la ville était alors pleine. Mais comme on s'apprêtait à le faire mourir, Dieu donna moyen de lui faire ouverture sans force d'armes ; de sorte que la prison se trouva vide et du Fossé libre. Ainsi tiré de sa captivité et délivré de la persécution de Meaux, il revint quelque temps après en Bretagne annoncer la parole à ses compatriotes, ainsi que saint Pierre à ceux de sa nation.

Bordage évangélisé. — En son absence cependant, du Gravier, son substitué, travaillait tout seul avec beaucoup de zèle et de peine, se trouvant partout. Le 10 mai, il alla à la Rigaudière, près le Teil, où il baptisa la fille du comte de Maure, laquelle fut présentée par le sieur du Pont et par sa mère, sœur dudit comte : d'où il paraît que la noblesse la plus relevée se soumettait au joug du Christ autant que le simple peuple. Aussitôt après, du Gravier alla au Bordage, où la dame de la maison, femme honorable, avait déjà ouï quelques prêches, en quoi elle prenait grand plaisir : et pour avoir ce bien de jouir souvent de la prédication de l'Évangile, elle envoyait de quinze jours en quinze jours sa haquenée à du Gravier, pour faire ses voyages de Vitré, à

(1) C'est-à-dire, le modérateur ou président, l'adjoint, et les scribes ou secrétaires.

la charge qu'il passerait par le Bordage en allant et en revenant. Voilà un zèle admirable; et l'illustre maison du Bordage peut se vanter d'être une des premières de la province qui ait logé l'Arche, et qui l'ait le plus longtemps possédée, puisqu'elle l'avait dès 1559 et qu'elle la conserve encore, 1683.

Rennes communiée deux fois. — Neuf prisonniers. — A Rennes, l'église se soutenait toujours; et alors elle pouvait être composée de 50 personnes des habitants de la ville, sans compter de la noblesse de la campagne d'autour. A la Pentecôte, on y célébra la sainte Cène, non dans la ville ni auprès, mais à l'écart, en la maison de la Motte au Chancelier, que tenait pour lors le sieur des Roussières, d'auprès de Nantes; car le sieur de Buri, juge criminel, était dans ce temps-là à Nantes, où le parlement tenait, accusé par Cahiduc, lieutenant criminel, d'avoir malversé en sa charge. Il se trouva belle et grande compagnie en cette assemblée, tant de la ville que de la campagne; il y avait aussi quelque nombre d'hommes et de femmes venus de Vitré: chacun sortait de bonne heure de la ville, feignant d'aller aux champs et se promener. L'on commença à minuit, et l'on acheva à deux heures et demie après; puis chacun s'en alla de son côté. Quelques-uns, malavisés, s'en vinrent aux portes de Rennes et attendirent qu'elles fussent ouvertes, espérant d'entrer librement à leur ouverture; mais on les arrêta, parce que le portier, qui les avait remarqués dans cette attente, et qui se doutait de la chose, en avait promptement donné avis aux chanoines, et eux soudain mirent des gens en campagne qui se saisirent de neuf des nôtres et les constituèrent prisonniers. Ils furent quelque temps en cet état-là, jusqu'à ce que des gens d'autorité parlèrent aux juges pour eux; et parce que c'étaient des personnes de basse condition, tant hommes que femmes, on les mit dehors, les

ayant premièrement enquis de leur foi, sur quoi quelques-uns répondirent assez maigrement. Cet emprisonnement, qui en étonna plusieurs, fut cause qu'il fut résolu que M. du Gravier ne se tiendrait plus dans Rennes comme auparavant, mais que, pour sa sûreté et celle de tout le troupeau, il demeurerait à Vitré et au Bordage jusqu'à ce qu'on vît comment se passerait cette émotion. Pendant cette absence, et dans le mois d'août, le sieur du Gravier se transporta à Campsillon pour épouser le seigneur et la dame de Campsillon : ce lieu nommé Campsillon est un petit château troussé sur le bord de la mer, qui règne sur la bourgade et sur le port de Piriac, près Guérande ; et de cette histoire il faut inférer qu'en cette année 1559 l'église de Piriac n'était pas encore dressée, bien qu'il y eût déjà des personnes de la religion, même le seigneur du lieu, puisqu'il leur fallut avoir un pasteur de Rennes pour les épousailles : par même raison, il faut dire que le Croisic, la Roche-Bernard, Guérande et autres lieux voisins de Piriac n'avaient point encore de ministres en cette année-là, et que M. Villiers-Loiseleur s'en était allé tôt après M. Fleurier. Au retour de Campsillon, du Gravier fut appelé à la Maignanne, où il baptisa la fille du sieur de Channé et de la Maignanne. Or, la Maignanne est une maison de noblesse, à deux lieues du Bordage ; et ces deux maisons sont alliées autant que voisines, jusque-là qu'elles portent le même nom, si je ne me trompe, qui est celui de Montboucher.

Vitré, deuxième église pourvue de pasteur. — Quand le trouble de Rennes arrivé pour la Cène de la Pentecôte fut apaisé suffisamment, l'église rappela son pasteur ; et parce qu'elle se lassait de voir qu'avec une fatigue insupportable il était toujours à cheval et éloigné d'elle, de l'avis et consentement de ceux de Vitré, on écrivit à l'église de Paris, à ce qu'il lui plût envoyer encore un ministre à Rennes.

afin qu'étant deux ils pussent plus commodément aller à Vitré et dans les maisons des gentilshommes voisins, comme au Bordage et à la Maignanne. Cela fut exécuté, et bientôt après on eut Lebaleur, dit Dubois, natif du Mans, dont le frère aîné était ministre à Orléans. Ces deux collègues, ministres de Rennes, allaient alternativement à la campagne et à Vitré. Et cela ayant duré quelques mois, on s'en ennuya ; de sorte que l'on proposa que pour obvier aux frais et au danger qu'il y avait que les ministres ne tombassent en de mauvaises mains en allant et venant si souvent par le pays, il serait bon que Rennes gardât un pasteur et Vitré l'autre, et que d'une église on en fît deux. Les frères de Vitré donnèrent les mains à cette proposition comme raisonnable ; mais ils voulaient avoir M. du Gravier, et ceux de Rennes le voulaient retenir pour eux, comme leur premier ministre qu'ils affectionnaient avec justice pour son grand mérite et pour ses services : aussi la raison voulait qu'ayant deux ministres en propre, ils choisissent celui qu'ils aimaient le mieux, et qu'ils donnassent pour Vitré le dernier venu et moins à leur gré. Ainsi ceux de Vitré, avec grand regret, prirent M. Dubois, qui demeura quelque temps avec eux, y exerçant le ministère de l'Évangile, non par prêt ou comme en une annexe, mais affecté et en propre, comme à une église distincte de celle de Rennes. C'est donc à cette année 1559 qu'il faut rapporter l'établissement public de l'église de Vitré sous la direction du diaconat et du ministère, sans aucun emprunt ; et comme constamment l'église de Rennes est la première dressée en Bretagne, même dès l'année précédente 1558, aussi je vois manifestement que l'église de Vitré est la seconde érigée en forme d'église dans tout l'essentiel de la discipline et du régime ecclésiastique : et ces deux sont les seules que je remarque en tel état en ces deux années. Car pour celles du Comté Nantais au midi et

de la Basse-Bretagne au couchant, bien qu'elles fussent conçues les unes en 1558 et les autres en 1559, elles ne naquirent pourtant que dans les années suivantes, 1560, 1561, 1562, 1563, autant que les mémoires et la conjecture pourront nous l'apprendre.

États à Rennes. — Avant que de sortir de l'année 1559, il ne faut pas omettre une circonstance remarquable, c'est que les États tinrent à Rennes, selon la coutume, dit notre mémoire, et que l'ouverture s'en fit le 25 de septembre. Pendant la tenue de ces États, où il se trouva grand nombre de noblesse, M. du Gravier continua à faire des exhortations, une desquelles il donna dans un jardin, ès Poulies ou Pontiex. Il n'est point dit si ce fut de jour ou de nuit; seulement il est remarqué que là était le sieur de la Noue, de Nantes; le sieur de Pontcaler et autres : ne doutez pas que sur une si grande quantité de seigneurs et de gentilshommes, il n'y en eût un nombre assez considérable de la religion, fort affectionnés au service de Dieu; et ce, d'autant plus qu'ils étaient sans exercice dans tous les autres quartiers que ceux de Rennes et de Vitré, où le chandelier de la parole était planté, quoique peu exposé en vue, comme quand les apôtres étaient assemblés, les portes fermées, pour la crainte qu'ils avaient des Juifs.

1560. — *France aux Lorrains.* — Le règne de François II fut court et mauvais : cette année 1560 en égala presque la durée; car il mourut en décembre, n'ayant tenu le sceptre que dix-huit mois, et fort faiblement. Dans cet espace de temps, trois choses empirèrent la condition des pauvres églises réformées : premièrement, l'élévation des Lorrains au gouvernement; le duc de Guise et le cardinal son frère, oncle de la reine et ennemis mortels de la réformation, l'ayant emporté sur les Montmorency et les Coligny. Secondement, l'entreprise d'Amboise découverte, qui à la

vérité refroidit les Guisars en quelque façon, mais ne fit qu'augmenter leur haine et leur rage. En troisième lieu, les États d'Orléans, où le prince de Condé se vit sur le point de perdre la tête ; la maison de Bourbon et le parti réformé en danger de ruine, si la mort du roi ne fût survenue. Or, pendant ce siècle de fer, la Bretagne ne laissa pas de profiter beaucoup en la connaissance de la vérité et même en nombre d'églises.

Rennes a trois annexes. — A l'entrée de cette année 1560, l'église de Rennes croissait à vue d'œil, surtout à la campagne plus que dans la ville : car les maisons du Bordage, de la Maignanne et de la Corbonnaye, avec leur voisinage, avaient reçu l'Évangile avec tant de fruit, que pour leur commodité il fut arrêté qu'on y ferait la Cène alternativement, et qu'elles se rangeraient toutes trois ensemble, parce qu'elles ne pouvaient aisément se ranger à Rennes sans en découvrir les assemblées clandestines en les grossissant. Cette résolution fut exécutée dès le 10 de janvier, et la sainte Cène fut célébrée au Bordage ; apparemment ce fut la première fois. Là se trouva Melle de Bazoges et sa famille, M. et Mme de Channé avec leur famille, et quelques autres ; en tout il y eut dix-huit personnes qui communièrent : et c'était beaucoup pour le temps, en un lieu de campagne ainsi écarté, à cause que par tout le royaume on persécutait ceux qui faisaient profession de l'Évangile, selon la remarque de mon vieux mémoire. Sur le pied de cette pratique d'assistance à l'alternative, il faut regarder le Bordage et les deux autres maisons comme trois annexes de l'église de Rennes, servies par le ministère des pasteurs de Rennes ; ce qui a duré plus d'un siècle à l'égard du Bordage, mais non pas à l'égard de la Corbonnaye et de la Maignanne, dont la durée en cette qualité d'annexes et de familles réformées ne m'est pas connue.

Vitré dépourvu de pasteur. — Du Fossé captif, délivré. — A la fin du mois de janvier (1560), ceux de Vitré ne pouvant plus dissimuler le mécontentement qu'ils avaient de la personne ou du ministère de M. Dubois, leur premier pasteur, lui donnèrent congé [1] : et ainsi il s'en retourna à Paris, mais avec une bonne attestation de M. du Gravier, ministre de Rennes, portant les causes de sa séparation : ce qui apporta quelques troubles dans l'église qu'il avait servie ; car une partie du troupeau le regrettait, reprochant à ceux qui l'avaient renvoyé la faute qu'ils avaient faite de se priver du ministère dont on était en possession, sans apparence de le rétablir bientôt ni bien aisément. Mais Dieu y pourvut dans peu, et d'une manière bien agréable et bien consolante, par le retour et par le secours de M. du Fossé, premier ministre de Rennes et de la province. Dès le commencement de septembre, il avait été mis en prison à Meaux, en Brie, où l'église de Paris l'avait envoyé pour y exercer son ministère, quelque trois mois auparavant. En son interrogation qui il était, il répondit qu'il était écolier et des sujets de madame de Laval : ce qui se trouva véritable, parce que cette dame, avertie de son emprisonnement, écrivit pour lui aux juges de Meaux et le réclama. Nonobstant cela, il fut mis dans la grosse tour de Meaux, et dans un cachot fait de grosses pièces de bois, long de huit pieds et large de cinq. Il demeura là enfermé plus de trois mois, jusqu'à la mi-janvier 1560, qu'il fut délivré miraculeusement. Il n'est point dit en quelle manière se fit cette miraculeuse délivrance, et il est ajouté

1 La séparation n'interrompit pas entièrement leurs rapports, puisque l'année suivante Dubois figure au colloque de Poissy parmi les principaux ministres et comme représentant de la Bretagne. (Voir *Collect. des proc. verb. des ass. gén. du cler. de France*, 1560 *à* 1767, par Anth. Duranthon. Paris, 1767, vol. 1, p. 25, 1re colonne.)

fort simplement que du Fossé retourna à Rennes au mois de février suivant, sans spécifier s'il revint en sa patrie et en son église de son mouvement, ou s'il y fut renvoyé par l'église de Paris, ou enfin si l'église de Rennes le redemanda et le rappela. Quoi qu'il en soit, le principal est qu'il fut reçu avec joie à Rennes, et qu'il y fut encore pasteur avec du Gravier, ce qui servit beaucoup pour toute la Bretagne; car l'église de Rennes les envoyait tantôt l'un, tantôt l'autre deçà et delà, pour visiter, consoler et planter les églises, comme il se verra ci-après. Mais entre autres l'église de Vitré profita du retour heureux de du Fossé, parce qu'au commencement de mars (1560) il fit un voyage à Vitré, où il séjourna quelques jours, pendant lesquels il fit si bien qu'il redressa l'église et remit toutes choses en leur train, réparant le désordre que l'éloignement de Dubois y avait causé depuis peu.

Amboise, son entreprise. — Au même mois de mars (1560), l'entreprise d'Amboise, concertée à Nantes [1], puis faillie et découverte, causa beaucoup d'étonnement et même aux plus grands, donnant occasion aux prédicateurs du carême de crier contre les huguenots, et aux peuples de s'émouvoir partout contre les fidèles et exciter des séditions. A Rennes, on gardait toutes les portes de la ville fort étroitement, pour y arrêter ceux qu'on tenait pour hérétiques; et dans les rues on les épiait pour les prendre,

1 L'entreprise d'Amboise eut pour chef avoué Jean du Bary, sieur de la Renaudie, qui employa pour le seconder un nommé La Garaye, gentilhomme breton, qui avait autrefois fait des recrues pour lui. Les conjurés se réunirent à Nantes le 1er février (De Thou, vol. 2, p. 754). Ils se partagèrent les provinces dans lesquelles ils devaient agir. Montejean eut la Bretagne (Davila, *Hist. des guerr. civ.*, vol. 1, p. 46); il était de la maison d'Acigné, et périt à la bataille de Jarnac (Ad. aux *Mémoires de Castelnau*, par Le Laboureur, vol. 2, p. 628).

entre autres leurs chefs : mais par bonheur le peuple ne connaissait point leurs ministres; car pour du Gravier, quand il allait par la ville, comme quelquefois les affaires le requéraient nécessairement, il portait l'épée avec un fourreau de velours, ce qui le déguisait et empêchait qu'il ne fût connu pour ce qu'il était : même on avait averti tous ceux de l'église de ne le saluer point à la rencontre dans les rues, et de ne faire pas semblant de le connaître, pour le mieux cacher. Pour du Fossé, il n'osait pas se donner tant de liberté que d'aller et venir par la ville, parce qu'il était plus remarquable pour sa petite stature, et qu'il avait longtemps demeuré dans Rennes, même en sa jeunesse, y étant connu de plusieurs : cela était cause qu'il allait plus souvent à Vitré, où l'on était dépourvu de ministre ordinaire, et que du Gravier, son collègue, faisait à Rennes plus de résidence.

Deuxième national, à Poitiers. — Le synode national tint cette année à Poitiers, dans le mois de mars (1560); c'est le second de la réformation, et les actes en sont couchés avec la même simplicité et brièveté que ceux du premier, tenu à Paris, à la réserve du modérateur et du scribe, qui y sont nommés, sans aucune mention de provinces ni de députés. C'était là marcher sur le pas des Apôtres, qui, en leur concile de Jérusalem, traitèrent la matière avec tant de simplicité que saint Luc, aux Actes où sont les actes du Concile, a rapporté le tout en moins d'un chapitre[1] : c'était là imiter les pères du Concile de Nicée, premier œcuménique après les Apôtres (l'an 325), qui rédigèrent en 20 actes ou canons toutes leurs décisions synodales. Or, ce synode de Poitiers ne rapporte rien qui fasse penser que la Bretagne y eût des affaires ou des députés : apparemment elle n'y envoya ni n'y écrivit. En effet, elle n'avait alors

1 *Act.*, ch. xv.

que deux ministres en tout, et tous deux résidant à Rennes et y vacant à leur charge, dans les mois de mars et d'avril. Il faut donc dire que MM. du Fossé et du Gravier n'y furent pas convoqués, ou qu'ils n'y purent aller, ou qu'on ne crut pas que la Bretagne, qui n'avait encore que deux ministres et deux églises, pût tenir rang entre les provinces au national.

Bouzille bloqué. — Retraite des deux ministres de Rennes. — A cause des troubles et des tumultes que l'affaire d'Amboise causait en Bretagne aussi bien qu'ailleurs, le gouverneur du pays, qui était le duc d'Etampes, vint à Rennes le 12e jour d'avril, pour empêcher qu'il n'y arrivât quelques remuements. Sur le soir, le sieur du Bois-Orcant, capitaine de la ville; le sieur d'Apigné, son lieutenant; le sieur de Ligouyé, connétable de la ville, et d'autres, allèrent au logis du gouverneur et lui donnèrent l'alarme, disant qu'il y avait grand nombre de gens à Bouzille; et ce Bouzille était un logis hors ville, près la porte Blanche, à l'entrée du faubourg Saint-Helier, où ceux de la religion se trouvaient quelquefois pour leurs assemblées secrètes, appartenant à monsieur de Mesmenier Ecouflart, d'une des familles dont je suis issu. Sur-le-champ le gouverneur, pour les contenter, s'achemina vers la porte Blanche avec cette troupe, et étant montés sur la muraille, entre la porte Blanche et la tour Gaye, ils virent de la chandelle dans la maison appelée Bouzille: ce qui leur donna lieu d'encourager le duc à sortir pour aller saccager cette maison. Même quelqu'un dit malicieusement, en s'adressant au gouverneur: Oyez-vous, Monsieur, ils chantent des psaumes. Le gouverneur leur dit alors: Vous dites qu'il y a là des gens assemblés; et s'il est ainsi, cuidez-vous qu'il soit si aisé de les prendre? Déjà les officiers et canonniers commençaient à traîner quelques pièces de batterie pour les braquer sur la muraille et fracasser cette pauvre maison: mais le gou-

verneur, qui n'était pas autrement contraire [1] à ceux qui faisaient profession de l'Évangile, les en empêcha et leur dit : Il n'y a point de danger; retirons-nous, on saura demain ce que c'est. Il avait raison de dire qu'il n'y avait point de danger ; car, en effet, dans la maison de Bouzille, il n'y avait que le maître et une servante, et d'extraordinaire messieurs du Gravier et du Fossé : la maîtresse du logis était allée à Mesmenier, à une lieue de la ville : ces quatre personnes étaient à Bouzille sans escorte et bien endormies; mais le Seigneur veillait pour eux. Le lendemain, monsieur du Fossé s'en alla visiter les familles qui étaient dans l'évêché de Vannes, où par conséquent il n'y avait point encore d'églises dressées; et monsieur du Gravier, changeant de logis, alla en la basse rue de Saint-Etienne, chez monsieur François de la Haye (père ou parent de mon bisaïeul, du nom de ma mère), qui était marié avec Guillemette Bœseron : et toutefois ni les uns ni les autres ne savaient encore rien de ce qui s'était passé la nuit précédente à leur sujet sur les murailles de porte Blanche.

Bouzille fouillé. — Le jour suivant, qui était la veille de Pâques, ceux de la religion furent avertis qu'on devait aller fouiller leurs maisons : cela fut cause que du Gravier délogea sans trompette, et qu'il s'en alla à la Maignanne par l'avis du consistoire, où, ayant demeuré quelques jours, il passa par le Bordage et se rendit à Vitré, où il s'arrêta jusqu'à la fin du mois d'avril 1560. Cependant, le jour de Pâques, en l'absence des deux ministres, le prévôt de la ville alla à Bouzille, accompagné de bon nombre d'hommes, et en armes, pour fouiller la maison, où il n'y avait que la dame de Mesmenier avec sa servante : on chercha partout, on remua des fagots, et toujours on ne trouva rien. Cela fait,

1 Voir à la fin, *note D.*

ils s'en retournèrent, mais tout confus, avec le peuple, de quoi ils n'emmenaient et n'avaient fait aucune capture; ce même jour ils arrêtèrent quelques jeunes gens à la porte de la ville, mais aussitôt le gouverneur les renvoya. On prit aussi à la porte un jeune garçon libraire avec des lettres de Papolin [1], qui priait Me Allain L'Evesque de lui envoyer des charges de peaux de veau, pour relier des livres. Ces lettres furent lues devant le gouverneur, à qui le capitaine dit: Monsieur, regardez bien ces huguenots, ils ont des mots entre eux que tout le monde n'entend pas. Le gouverneur lui répondit: Je regarde bien, mais je ne vois que des peaux de veau. Le jeune libraire avait un Nouveau Testament français, que le gouverneur prit et lui en donna un écu, en le congédiant avec équité.

Conseil synodal de 4 nobles. — Dès les premiers jours du mois de mai 1560, M. du Gravier n'osant retourner à Rennes, où le ministère ne se pouvait exercer, partit pour Orléans et pour Paris, afin de communiquer avec ces deux églises et leur demander conseil sur la police ou règlement ecclésiastique que tous les fidèles de Bretagne avaient délibéré de faire entre eux. Le 13 mai, il arriva à la Fonchaye, lieu assigné, où se trouvèrent plusieurs gentilshommes et autres personnes ayant charge en l'Église. Là ils firent tous alliance ensemble et promirent de se secourir les uns les autres de leurs biens et de leurs personnes. Dans ce conseil consistorial ou consistoire synodal, il fut résolu qu'en chaque province on choisirait quatre gentilshommes, auxquels on communiquerait les affaires de religion: que leur charge durerait six mois, au bout desquels on s'assemblerait pour

1 C'est probablement Mathurin Papolin, libraire à Nantes, dont la maison fut saccagée et les livres de la religion déchirés et brûlés, trois ans plus tard. (Th. de Bèze, vol. 2, p. 459.)

en élire quatre autres ; que telles assemblées se feraient en quelque bourg, sous prétexte d'accorder deux gentilshommes; qu'en ces assemblées il y aurait toujours un ou plusieurs ministres pour conduire l'action et pour faire les prières au commencement et à la fin; et que là on délibérerait et résoudrait de toutes affaires ecclésiastiques. Tout ce plan, qui donne l'idée d'un synode politique et secret, ou d'un conseil synodal, fut dressé d'un commun consentement; et, pour le rendre plus universel, il fut arrêté que M. du Fossé se transporterait en Normandie pour en conférer et les y faire souscrire, même pour faire que cette province et celle de Bretagne s'alliassent ensemble pour se conduire de concert; mais on ne voit pas que ce beau projet fût exécuté avec fermeté et persévérance. Car du commencement cet ordre servit beaucoup à l'avancement des églises : mais il dura peu et n'eut point de suite, parce que les temps étaient trop fâcheux, et que bientôt après, en polissant le régime de l'Église après cette ébauche, sur le pied des nationaux et de la discipline commune, on substitua les synodes provinciaux à ces conseils perpétuels de quatre gentilshommes commis par des assemblées.

A Rennes, 60 *personnes.* — En ce temps, l'église de Rennes était d'environ soixante personnes, qui ne pouvaient s'assembler qu'avec toutes les peines du monde, tant la populace était transportée de rage, et qu'il était difficile d'en esquiver les perquisitions. Cela fut cause qu'on départit tout le troupeau en cinq cantons, en chacun desquels il fut avisé que quelqu'un irait avertir les familles fort secrètement du temps et du lieu auxquels on s'assemblerait; et parce que les anciens étaient connus des habitants, et que quand on les voyait aller par les maisons, on se doutait qu'il y avait quelque prêche assigné, il fut résolu que chaque ancien aurait un avertisseur qui irait par les maisons lorsqu'il le lui commanderait.

Confession au magistrat. — Le 20 de mai, on fit effort de présenter un imprimé de la Confession de foi des églises réformées de toute la France [1] au sénéchal de Rennes, au nom de tous les fidèles de Bretagne, avec une lettre par laquelle on le priait de faire tenir ladite Confession au roi, afin qu'il connût l'innocence de ses sujets de la religion : et parce que personne ne lui osait présenter le paquet, on le fit jeter dans la haute cour de Rennes. Le matin, le paquet fut trouvé et porté à monsieur le sénéchal, qui lut la lettre et la Confession en la chambre, puis ordonna qu'elle serait enregistrée, et qu'enquête serait faite pour savoir qui avait apporté ce paquet, s'il était possible : on présenta aussi deux exemplaires de la Confession à l'avocat et au procureur du roi, avec une lettre ou deux ; mais la principale était celle qui s'adressait au sénéchal, dont voici la teneur de mot à mot. « Monsieur, pour ce que la haine que la » plus grande part de nos ennemis ont conçue contre nous » n'est procédée que de la malice de ceux qui se disent » les piliers de l'Église, qui nous ont grevés et quasi ac- » cablés de calomnies insupportables ; nous avons fait im- » primer la Confession de notre foi, afin qu'elle soit divul- » guée partout, et que ceux qui par ignorance nous ont » si furieusement poursuivis jusqu'à présent, soient rete- » nus en bride ; sinon qu'ils veuillent ouvertement dénoncer » la guerre au Dieu vivant, auquel nous croyons et que » nous servons selon sa parole. Or, parce que Dieu vous » a constitué comme son lieutenant pour exercer justice, » pour soutenir les innocents en leur innocence, et pour » rendre droit à chacun en punissant les méchants qui » tâchent d'opprimer les bons et renverser toute équité et » droiture ; nous avons recours à vous comme premier magis-

1 Nous en rapportons les principaux articles dans notre préface.

» trat de cette sénéchaussée, vous suppliant avec ceux qui » vous sont adjoints pour administrer la justice, de voir la » Confession de notre foi : afin que, connaissant le droit de » notre cause, vous le souteniez en nous défendant contre » la rage de nos ennemis, lesquels, dédaignant vos com- » mandements et ordonnances, ne cessent journellement » d'aboyer après nous : à ce qu'étant mis par votre auto- » rité et commandement en quelque repos, nous puissions » plus librement servir Dieu sous votre obéissance et juri- » diction. Vous suppliant aussi d'en avertir le roi notre sire, » et lui faire tenir notre Confession ; afin qu'il voie et con- » naisse que nous sommes autant innocents des sacriléges » que faussement on nous impose, que faussement nos » ennemis l'ont controuvé. Nous prions Dieu, Monsieur, » qu'il vous maintienne en sa garde. » Au même temps que ces lettres furent présentées, on afficha par les rues de Rennes des placards intitulés, les Grands Pardons : mais ils n'y furent pas longtemps, car les prêtres les coururent déchirer.

Vitré, assemblée. — L'on était extrêmement embarrassé à Rennes pour les baptêmes et pour les mariages, plus que pour la Cène ; car quand on voyait des personnes habiter de nouveau ensemble en ménage, on leur demandait : Où avez-vous épousé ; et quand on voyait des enfants naissants, on demandait où ils avaient été baptisés : cela était cause que plusieurs femmes allaient accoucher au champ, en des maisons de gentilshommes, et quelques-unes à Vitré, à cause que cette ville était toujours plus paisible que celle de Rennes. En ce temps donc, la femme de Biard, ancien [1],

1 Il paraît, par une lettre de M. de Bouillé, lieutenant général en Bretagne, à M. le duc d'Étampes, et datée de Rennes, que Biard fut arrêté à Angers, cette même année, se rendant à Orléans, accusé de faire porter des armes à charges de chevaux et des lettres d'importance. (Dom Taillandier, *Hist. de Bret.,* tom. 3 des *Preuves*, p. 1246.)

alla faire ses couches à Vitré, mais secrètement; et quand l'enfant fut fait, on fut en grande peine de trouver une maison pour le baptiser, car personne ne voulait prêter sa maison, de peur d'être recherché. A la fin, il fut baptisé dans la maison de Michel Tirel, chanoine, qui est en vieille rue, et où il ne se tenait encore personne, parce que des menuisiers y travaillaient de jour pour la meubler, et de nuit elle était toute ouverte et libre. C'est où se fit l'assemblée, et à ce prêche se trouvèrent environ quarante-quatre personnes.

Placards à Rennes. — A Rennes, le peuple était enragé contre ceux de la religion; et cela paraît en ce que le 13 juin on afficha à la porte de M. Melot, médecin, une potence et une cage de fer en laquelle il y avait un homme et du feu dessous, avec un fagot de bois et un de paille; outre cela, un paquet d'allumettes et un cornet de papier plein de poudre à canon, avec un grand libelle diffamatoire. Ce même jour, on afficha un autre libelle à la porte de Biard, ancien, contenant une infinité de blasphèmes contre Dieu et sa parole, et contre ceux qui en faisaient profession. Car, en ce temps, on ne parlait que de brûler ceux de la religion réformée, et ils n'osaient quasi aller par les rues, tant on leur criait d'injures.

Synode à Caen. — Au premier synode national tenu à Paris, en mai 1559, il avait été arrêté que le ministre de Rennes se rangerait à la Normandie ou au Poitou pour les synodes provinciaux, en attendant qu'il y eût en Bretagne plus grand nombre d'églises et de ministres qu'il n'y en avait pour lors. Cet arrêté n'est point couché par écrit entre les actes dudit synode, et la chose ne fut réglée que verbalement; mais puisque notre mémoire ancien le rapporte ainsi, il n'y a point lieu d'en douter: et cela me confirme en ma conjecture que M. du Fossé était à ce synode-là en son voyage de Paris, et qu'il en apporta le règlement

lorsqu'il revint à Rennes. L'exécution s'en fit cette année 1560, parce que le sieur du Gravier, ministre, et le sieur de Mesmenier Ecoullart, ancien, furent députés par l'Église de Rennes pour aller au synode provincial de Normandie, qui s'assembla à Caen le 17e jour de juin. Apparemment ils y assistèrent : mais le mémoire ne le dit pas, ni quels ordres ils en rapportèrent ; et dans la liste de nos synodes de Bretagne et de leurs actes ne se trouve point de copie du synode de Caen, qui, pour être commun aux deux provinces voisines, pourrait passer pour premier synode de Bretagne, quoique tenu dans la Normandie.

Inondations.—Au retour de ce synode de Caen, le 5e jour de juillet, M. du Gravier célébra la Cène à la Corbonnaye, où se trouvèrent les familles du Bordage et de la Maignanne et autres ; là, il y eut 25 personnes qui furent admises à la communion. Ce fut en ce mois que les pluies continuelles firent grand dommage aux blés et aux foins ; cela faisait que les papistes étaient comme enragés (ce sont les termes de l'écrit), car les moines et les prêtres faisaient entendre au peuple que les Luthériens étaient cause de ce malheur. Ainsi, les chrétiens de la primitive Église étaient accusés d'attirer les fléaux du ciel sur la terre, et d'être cause de tous les ravages que produisaient la guerre, la peste, la famine, les tremblements de terre, les débordements et les sécheresses. De toutes parts, les rivières qui se rendent à Rennes étaient débordées : tellement que les moulins ne pouvaient moudre, pour avoir trop d'eau, faute de quoi ils ne tournent guère en cette saison. Les chemins étaient si remplis des eaux de la pluie, que personne ne pouvait aller par pays, et presque tous les jours on faisait des processions générales pour arrêter le cours de ces maux.

Gouffre Bouzille.—Dans cette ennuyeuse et nuisible continuation de pluies déréglées, le 12e jour de juillet, l'eau de la

Vilaine, qui baigne les murailles de Rennes et qui traverse la ville, regorgeant du canal des moulins de Saint-Georges par-dessous le pont de porte Blanche et passant le long de la muraille avec une extraordinaire impétuosité et rapidité, mina par-dessous le pied de la muraille de la contrescarpe du côté de Bouzille, entre la porte Blanche et la tour Gaye; de sorte que sur les Grois il se fit en terre une grande fosse de dix ou douze pieds d'ouverture en carré et assez profonde, tout joignant la muraille de la contrescarpe: cela étant aperçu, fut aussitôt divulgué avec une infinité de mensonges; car on sema par toute la ville que la maison d'Ecouflart, qui était sur ces Grois et qu'on appelait Bouzille, fondait et tombait en ruine, d'où l'on tirait un présage que dans peu les huguenots seraient ruinés. Le bruit courait aussi que ce gouffre avait plus de cent pieds de profondeur, et quelques-uns disaient qu'il n'avait ni rive, ni fond. Ce faux bruit étant ainsi répandu, fit que tout le monde allait à Bouzille voir ce nouveau miracle qui menaçait les huguenots de la dernière ruine. « Je dis cela avec vérité (dit l'auteur » de notre mémoire); et deux jours après je pense que toute » la ville y vint, sans excepter ni petit ni grand, ce que je » sais pour l'avoir vu, étant en la maison d'Ecouflart, sei- » gneur de Mesmenier, contre laquelle le peuple passa » depuis le matin jusqu'au soir en foule : la plupart usant » de malédictions et imprécations contre les pauvres hu- » guenots, qui étaient innocents de tout. » Pour enrichir encore le conte et pour animer le peuple à plus grande rage contre les fidèles, ils suscitèrent un gueux qui avait la teigne, et le campèrent de l'autre côté de Bouzille, au haut d'une petite ruelle qui va à la fontaine de Quencleuc. Ce gueux disait qu'il avait été huguenot; mais qu'il s'était recommandé à la bonne Dame, qui l'avait ramené dans le bon chemin, et ainsi qu'il faisait pénitence: aussitôt cette

nouvelle aventure fut publiée, et fit retourner une bonne partie de la ville voir la fosse et Bouzille, et le gueux avec son miracle de conversion ; à la fin, on le fit déloger de là et se retirer. Il courait d'étranges bruits de ce gouffre des Grois de Bouzille ; car, outre que les uns en pronostiquaient la ruine des Luthériens, les autres en inféraient celle de la ville, sur le pied de cette centurie proverbiale : *Rennes a régné, Rennes régnera, puis elle fondra.* Encore que tout le monde qui passait auprès de ce trou vît bien que ce n'était rien, l'opinion d'un gouffre effroyable ne laissait pas de s'enraciner, tant le Diable, père de mensonge, a de pouvoir sur l'esprit des hommes, quand Dieu donne efficace d'erreur pour croire au mensonge.

Processions et séditions. — Comme on continuait de faire des processions générales au sujet des grandes inondations, le 12e jour, la procession passant par la Pompe, les Cordeliers, qui marchaient les premiers, s'arrêtèrent devant la boutique de Michel Cerisier, tailleur, au coin de la rue Saint-Yves, en la maison de la Métairie Bordrier, et lui crièrent une infinité d'injures, l'appelant *pihony, morfondu, à la taisnière :* car ils n'osaient dire huguenot, à cause qu'il était défendu par lettres du roi. Ils répétaient souvent ces injures; mais Cerisier et les compagnons de sa boutique ne faisaient semblant de rien, et ne s'amusaient qu'à leur couture. Les Cordeliers, forcenés de la constance de ces gens, approchaient leur croix de ces tailleurs, en criant : Ote ton bonnet devant la croix ; ôte ton bonnet ! espérant par ce moyen émouvoir la populace, déjà furieuse, à saccager cette pauvre famille, qui demeura constante sans faire aucun hommage à la croix. Après les Cordeliers, passèrent les Carmes et les Jacobins, sans dire mot, puis suivaient les chanoines et prêtres de Saint-Pierre, portant le sacrement sur leurs épaules, lesquels s'ar-

rêtèrent aussi à la boutique dudit Cerisier, pour seconder les Cordeliers et recommencer à crier sur ces pauvres artisans ; et ne pouvant faire pis, car ils étaient retenus miraculeusement par la main puissante de Dieu, crachaient contre les compagnons qui étaient sur la boutique occupés à leur besogne. A l'exemple de ces bons Pères, le peuple qui suivait allait aussi maudissant et injuriant les huguenots ; et il n'y avait si malotru qui ne leur dît quelques outrages, tant ils étaient poussés d'un esprit de dévotion. Le 16ᵉ jour, les processions allèrent à Saint-Helier, et, passant par la Charbonnerie, s'arrêtèrent devant la boutique d'Allain L'Evesque, apothicaire ; lequel, voyant cette cérémonie, se retira dans son arrière-boutique avec ses gens, afin que ne voyant plus personne en la boutique, ils passassent outre : toutefois, un jeune homme appelé Jean Dumont demeura dans la boutique, où de toutes parts on criait sur lui : Ote ton bonnet devant les reliques, méchant ; ôte ton bonnet ! Dumont leur dit : Non ferai. A la fin, lassés de crier, ils continuèrent leur marche et s'en allèrent à Saint-Helier, où était le terme de la procession ; mais en interrompant leur dévotion, lorsqu'ils passèrent devant Bouzille, ils s'écrièrent : A la messe, huguenot ! A la messe ! à la messe ! et le peuple criant de même répondait aux prêtres et moines : A la messe ! à la messe ! Quelques-uns même jetaient des pierres contre la maison. Le soir, au retour, la populace, s'amassant en foule, alla devant la maison de Michel Cerisier, et à grands cris jeta quantité de pierres contre ses fenêtres.

Le lendemain, qui était le 17ᵉ jour de juillet, les processions allèrent encore par la ville ; et, passant par la Charbonnerie, les moines s'arrêtèrent encore devant la boutique d'Allain L'Evesque, et lui dirent une infinité d'injures, tendant à émouvoir le peuple à la sédition : mais tout aboutit

à quelques pierres que des canailles jetèrent dans la boutique, et il y eut quelques vases cassés, comme le jour précédent. [1]

Requêtes au magistrat. — Ce même jour on présenta une requête au magistrat, à ce que, suivant l'édit du Roi, qui pardonnait à tous les huguenots, excepté aux prêcheurs et à ceux qui avaient été à Amboise ou qui avaient recoux des prisonniers, ils empêchassent ces injures et ces crieries qui menaçaient de sédition. Cela fut accordé, et le lendemain publié, mais avec toutes les difficultés du monde; mais il n'y avait sergent qui le voulût faire, jusqu'à ce qu'ils en eussent commandement exprès : et même quand ils publièrent cette défense, tout le peuple criait : Au feu, au feu; brûle, brûle.

Le gouverneur de la province, qui était absent, ayant été averti de tous ces troubles arrivés à Rennes, écrivit au capitaine de la ville; lequel, aussitôt qu'il eut reçu les lettres, vint en ville, parla à l'abbé de Rillé, trésorier de Saint-Pierre, qui était aveugle, homme séditieux et grand ennemi de l'Évangile, lui remontrant que c'était par les prêtres que le trouble était arrivé. Cet aveugle assembla les chanoines et les prêtres qui avaient charge en la ville, curés et vicaires des paroisses, auxquels il fit de belles remontrances, telles qu'il parut par les effets deux jours après [2]. Le capitaine assembla aussi la maison de ville, où il fut ordonné qu'on chargerait les cinquanteniers et les dizainiers d'avertir leurs gens de n'injurier personne, sur peine qu'on s'en prendrait à eux.

Allain L'Evesque cependant poursuivait à demander jus-

1 Dom Taillandier confirme tous ces faits. (*Hist. ecc.*, tom. 2, p. 275.)

2 Dom Taillandier dit que l'abbé de Rillé *fomentait sous main l'animosité du peuple.* (*Hist. ecc.*, tom. 2, p. 275.)

tice du tort qu'on lui avait fait de l'avoir brûlé en effigie devant sa porte ; et la fin de cette poursuite était, qu'en châtiant la méchanceté de quelqu'un, on réprimât par ce moyen la malice des autres. Il sollicita si bien que le soir du 23e jour de juillet, Bertelemi, pâtissier de la Charbonnerie, qui n'avait qu'une oreille et qui avait mis le feu dans les fagots, fut mis en prison, à la requête d'Allain L'Evesque. Mais cela, au lieu d'apaiser la populace, ne fit que l'émouvoir encore davantage ; et il n'y avait pas faute de solliciteurs pour les porter à renouveler la sédition.

Sédition contre Melot et Mesmenier. — Cependant l'ordre du clergé ne dormait pas : ils assignèrent encore des processions générales au 25 de juillet, qui était un jour de fête ; car ce moyen leur avait trop bien réussi, ce leur semblait, pour ne continuer pas à l'employer : et voici ce qui arriva ce jour-là. Quand les processions furent sorties de Saint-Pierre, en passant par la rue de Saint-Sauveur, elles s'arrêtèrent devant la maison de M. Melot, médecin : aussitôt les Cordeliers, qui avaient leurs manches pleines de pierres, commencèrent à en jeter contre la maison; et les prêtres sur-le-champ se mirent à les seconder, tellement qu'en un moment tout le bas du logis, qui n'était que de bois, fut enfoncé. Or, Melot était en son étude, qui était par bas, et il y avait avec lui un apothicaire nommé Laflèche, et le curé de Gauvain, qui était allé porter de l'eau de sa chambrière pour savoir si elle était grosse. Alors les moines, les prêtres et la populace commencèrent à frapper sur les trois. Laflèche fut reconnu, et par ce moyen non sans peine il se tira de la presse, après avoir reçu plusieurs coups, et même perdu une partie de sa barbe, qu'il portait fort longue. Ils frappaient aussi sur le curé et disaient qu'il était le prêcheur des huguenots : le curé jurait qu'il ne l'était point, mais qu'il était prêtre et qu'il avait encore chanté

messe le matin de ce même jour. Ce que les moines ayant entendu, s'aperçurent bien qu'il n'était pas le ministre, comme l'on pensait. Cependant on frappait sur Melot, et après l'avoir bien outragé et quasi accablé de coups, on le traîna en la prison de Rennes. Comme on jouait ce beau jeu, un chanoine dit : *Courage, courage enfants; le Chapitre vous avouera de tout.* L'on outragea aussi madame Melot, qui était grosse, et on la menait aussi en prison : mais comme elle fut près de Saint-Sauveur, elle les pria de la laisser aller, et qu'elle leur en enseignerait plus de mille : ainsi ils la laissèrent, et elle n'entra point en prison avec son mari ; mais leur maison fut pillée pendant l'éloignement de l'un et de l'autre. . . . .

. . . .

Ici il manque un ou deux feuillets au mémoire de Rennes ; mais par la suite il est aisé de deviner ce qu'ils peuvent contenir : c'est que le sieur de Mesmenier Ecouflart eut un traitement semblable à celui du sieur Melot : et que M. du Gravier se retira au Bordage, pour conférer avec M. du Bordage sur toutes ces fâcheuses affaires : et qu'il eut de lui le conseil d'aller trouver le duc d'Étampes, avec assurance qu'il l'écouterait volontiers, étant un seigneur de facile accès et homme de bon sens, à qui il ferait entendre l'état des choses.

Suite du Mémoire.

Duc d'Étampes réclamé. — Or, du Gravier, qui n'avait jamais vu le duc, faisait difficulté de l'aller trouver jusqu'à Lamballe, alléguant sa charge et son caractère : *Et puis, disait-il, quand il me demandera si je suis le ministre, il faut dire oui, et je ne le pourrai nier ; l'ayant avoué comme je dois, je serai pris et en danger de mort. Si cela arrive. l'Église me blâmera d'être allé là sur l'avis d'un seul, et l'on*

dira que j'aurai été téméraire. Après avoir bien balancé les raisons, il fut résolu qu'il irait; et le lendemain il partit pour Lamballe, où il se rendit, et en entrant dans la ville, devant la Halle, il vit le duc d'Étampes qui s'allait promener aux Augustins. Du Gravier le suit et lui présente un petit mot de requête pour avoir audience : la requête lue, M. le gouverneur lui dit en jurant et se donnant au diable, qui était son serment le plus ordinaire : Dites-moi la vérité, et ne me mentez point. Alors du Gravier commença à lui représenter qu'au sujet des pluies et des inondations on avait fait des processions générales par le moyen desquelles on avait amassé quantité de peuple par plusieurs jours, dont aucun ne s'était passé sans attaquer quelques maisons, à la sollicitation des prêtres et des moines, qui avaient toujours commencé; et qu'à la dernière de ces processions les Cordeliers avaient les manches de leurs robes pleines de pierres. Ce qui montre assez, disait-il, que c'était une partie faite : les autres les ont secondés, et même les prêtres de Saint-Pierre ne s'y sont pas épargnés. Ayant achevé le récit des outrages plus que barbares qu'on avait faits à ces deux bons personnages et de leur emprisonnement, M. d'Étampes lui demanda : Mais qu'avaient fait Melot et Mesmenier? Du Gravier lui répondit : *Monsieur, on fait courir le bruit que Melot a jeté une pierre sur la croix des Cordeliers, et c'est ce qui a ému tout le peuple; mais quelle apparence y a-t-il en cela? Ils ont trouvé Melot en son étude, avec un prêtre et un apothicaire faisant consultation d'une certaine maladie : ces deux hommes l'auraient empêché, joint que Melot est homme paisible qu'on n'a jamais vu querelleur ni séditieux. Que si l'on avait jeté une pierre, c'étaient les moines mêmes qui l'avaient fait ou fait faire, pour avoir une occasion de violence, dont les pierres qu'ils avaient dans leurs manches pouvaient servir de preuve suffisante; et quand*

ainsi serait (ce qu'ils sèment faussement) que Melot se serait tant oublié et aurait fait une si grande faute, Mesmenier n'en était pas cause et n'y trempait point, lui qui était dans un faubourg de l'autre côté de la ville. Néanmoins les séditieux ayant achevé de piller la maison de Melot, et l'ayant mené en prison, étaient courus chez Mesmenier en criant par les rues : A Bouzille, à Bouzille : ce qui fait bien voir que c'était un dessein concerté et prémédité.

Le duc donne ordre. — Alors Monsieur le gouverneur reçut assez mal l'avocat de ces misérables, en accusant les huguenots d'être des gens fins qui avaient des intelligences. Toutefois, un moment après, il regarda du Gravier d'un meilleur œil, lui disant : « Eh bien, que voulez-vous » que je fasse? Je ne vois que vous qui m'en parliez (car » il n'était venu encore personne de Rennes) : quand » j'aurai entendu le fait plus à plein, j'y donnerai ordre. » Or, il attendait des nouvelles du sénéchal de Rennes et du corps de la ville; ce qu'il eut le lendemain, samedi, au soir. Cependant, comme il vit le vendredi écoulé sans rien apprendre de ces Messieurs, bien étonné de ce silence, il se retira dans son château et fit quatre dépêches ; l'une au sénéchal de Rennes, l'autre au capitaine, l'autre au corps de ville, et la dernière au lieutenant de la compagnie qui était à Fougères ; et ayant achevé environ minuit, il fit entrer du Gravier, qu'il tira à part, et à qui il promit qu'il ferait ce qu'il pourrait pour les huguenots, pourvu qu'ils se portassent modestement, et qu'ils ne fussent point si violents qu'on les dépeignait par les accusations intentées contre eux. Le lendemain, samedi, 27, du Gravier s'en retourna à la Maignanne, où il trouva son compagnon qui était bien en peine du succès de ce voyage. De ce pas ils s'en allèrent trouver M. du Bordage en son château, et la joie qu'ils lui donnèrent ne fut pas petite, quand il vit du Gravier retourné

si heureusement ; car il était chagrin de ce qu'il avait fait ce voyage à Lamballe par son avis seul, craignant que s'il en fût arrivé du mal, on ne lui en eût fait reproche : mais ayant su que Dieu avait heureusement adressé ses pas et béni son entreprise, il en témoigna une singulière satisfaction, et tous donnèrent à Dieu la louange de ce bon succès.

Prêtre emprisonné. — A Rennes cependant les deux prisonniers, par leurs amis, faisaient ce qu'ils pouvaient pour avoir justice : sur quoi le sénéchal, importuné par requête verbale et par écrit, le lendemain de la sédition, un vendredi au matin, se transporta dans l'église de Saint-Pierre de Rennes, accompagné de nombre de sergents et autres, et fit prendre au corps un prêtre nommé Tanneguy Audren, qui était le porte-croix de Saint-Pierre, en disant sa messe, sans lui donner loisir de l'achever, et le fit mener en prison : de quoi le clergé fut fort indigné ; et cela fut cause que plusieurs autres sur qui il avait aussi prise de corps, se cachèrent. Cependant le Chapitre ne dormait pas. L'abbé de Rillé, aveugle, faisait tout ce qu'il pouvait pour retirer le prêtre de prison, à cause, disait-il, que le sénéchal n'était pas son juge : mais le sénéchal ne put être vaincu pour ce coup ni par les menaces ni par les promesses du clergé, et il ne voulut jamais rendre ce prisonnier prêtre ; de quoi toute la ville était en rumeur, les uns en parlant d'une façon, les autres de l'autre.

Le duc à Rennes. — Sur ces entrefaites, le duc d'Étampes, gouverneur de la province, arriva à Rennes le dernier jour du mois de juillet, fort accompagné ; et dès qu'il fut entré dans la ville, il y fit faire défense à son de trompe de s'injurier en aucune manière au sujet de la religion, et fit mettre en garde bon nombre d'arquebusiers. Le lendemain, premier jour d'août, il alla à la messe à Saint-Pierre, où il

donna un peu d'audience au Chapitre. Après dîner, il se rendit plus accessible en son logis des Cordeliers, où il logeait le plus souvent; et là chacun qui se voulut plaindre fut ouï sans difficulté. Rillé l'aveugle s'y trouva et harangua de si mauvaise grâce, qu'il faisait rire les auditeurs les plus sérieux. Il chargea fort le sénéchal, et l'appela *bariset* de campagne, qui était allé prendre un prêtre jusque dans Saint-Pierre, lors même qu'il disait la messe; et soutint qu'il était cause de la sédition et non autre. Le sénéchal harangua aussi; puis s'adressant à l'aveugle : *L'autre jour, dit-il, vous ne me connaissiez point lorsque j'allai à Saint-Pierre; vous ne saviez point ou ne vouliez point savoir que je fusse juge : mais je vous le ferai connaître; je suis après à faire votre procès, et je vous ferai pendre : vous ne voyez goutte, mais je vous ferai bien ouvrir les yeux pour me reconnaître.* L'aveugle répondit : *Vous vous vantez de me faire mon procès, mais par aventure je ferai le vôtre en peu de temps d'ici.* Et ce qui lui faisait tenir ce langage, était le bruit qui courait que le roi voulait donner le jugement du fait de la religion aux évêques et à leurs officiaux. A la fin, cette assemblée se départit.

Prisonniers au Parlement. — Or, le gouverneur avait envoyé en cour pour avertir le roi de ce qui était arrivé à Rennes : son paquet y arriva le 3e d'août, et le 4, par son commandement, on fit une grande procession générale; ce qu'il ordonna, afin qu'on ne le soupçonnât pas d'être huguenot en refusant au clergé ce qu'il lui demandait. Car pour cette fois il ne put être vaincu par les prêtres, tant il était bien imbu de la vérité de la sédition par le ministre du Grâvier. Ayant donc eu la réponse du roi, il renvoya le procès de Melot et de Mesmenier, du porte-croix, du pâtissier désoreillé, au Parlement qui pour lors se tenait à Nantes. Le 5e jour d'août, Melot et Mesmenier partirent

dans une litière pour aller à Nantes, conduits par le prévôt des maréchaux et par ses archers. Cependant, le peuple, voyant qu'on ne faisait point mourir ces deux prisonniers, comme il s'attendait, ne cessait de crier et de tempêter comme s'il eût été enragé : et l'Église des fidèles, fort étonnée et désolée de l'état où elle se voyait, ne laissa pas, malgré ces orages et dans ces dangers, de faire tout ce qui se pouvait, envoyant du Gravier à Nantes, afin de solliciter pour Melot et pour Mesmenier, et de recommander leur cause à quelques. . . . .

En cet endroit, il y a faute d'un ou deux feuillets qui doivent rapporter la suite et le jugement du procès en bien ou en mal, et la communication que M. du Gravier eut avec les fidèles de Nantes, qui n'avaient point encore de pasteur, et parmi lesquels il demeura plus de trois semaines. En vain on regrette la perte de cet endroit, dont voici la suite :

Nantes évangélisée.—Le premier de septembre, du Gravier ayant été remandé de son troupeau, partit de Nantes pour s'en retourner; et chemin faisant il donna le prêche au matin, jour de dimanche, à la Furtière, où il se trouva environ 80 personnes de la ville. Il n'est point dit à quelle distance de Nantes est ce lieu de la Furtière [1], et l'on ne voit point si auparavant on s'y était déjà assemblé ou en d'autres lieux. Quoi qu'il en soit, c'est le premier lieu et le premier jour que je trouve mentionné pour l'assemblée des fidèles de Nantes avant que le ministère fût établi au

1 Il résulte d'une information faite l'année suivante contre les réunions des protestants à la Furtière, que c'était une maison appartenant à René Pastoureau; qu'elle était située au bas chemin, près les faubourgs, et non loin de Saint-Donatien.

(Dom Morice, 3e vol., *Preuves*, p. 1284.)

Voir, pour plus de détails, *note D*.

milieu d'eux et qu'ils eussent des pasteurs. Ensuite de l'action, du Gravier prit congé de ce troupeau, qui avait fait ce qu'il avait pu pour l'avoir et le retenir pour pasteur en propre, attendu qu'il y en avait un autre à Rennes, savoir, le sieur du Fossé; mais l'église de Rennes ne le leur voulut jamais accorder.

Procé, où l'on prêche. — Nort évangélisé. — Le lendemain, du Gravier fit exhortation dans la chapelle de Procé, terre qui pour lors était un membre de celle de Blain, et qui appartenait au seigneur de Rohan, à demi-lieue de Sucé. Là il se trouva quelque petit nombre de gentilshommes et autres. Après le prêche, il les sollicita de s'assembler pour lire la parole de Dieu et pour faire les prières; et du consentement de la compagnie, pour cet effet, le greffier de Casson fut élu ancien, lequel accepta la charge et promit de s'en acquitter fidèlement : s'il le fit, ce fut à Procé, ou à Casson ou ailleurs, comme on en eut la commodité. Quoi qu'il en soit, c'est ici que fut ébauchée l'église de Casson et de Nort : car le jour suivant, comme le sieur du Gravier tenait le chemin de Rennes, il se trouva un homme de Nort qui avait été le jour précédent au prêche à Procé, qui, venant au-devant de lui et l'arrêtant, le pria de faire une prédication audit lieu de Nort, ce qu'il accorda ; et, étant arrivé en cette bourgade, ils se transportèrent en une maison de gentilhomme appelée l'Onglée, dont un certain nommé Laroche était fermier en ce temps-là, et là fut faite l'exhortation, où il se trouva dix personnes. Cela fait, du Gravier les exhorta d'avoir bon courage et s'efforcer de servir Dieu, les assurant que ce que Dieu a commencé et avancé, jamais il ne le délaisse : il leur remontra entre plusieurs choses qu'il ne faut pas être sans religion ni sans profession publique de la vérité, et pourtant qu'ils choisissent entre eux celui qu'ils jugeraient le plus propre pour

être surveillant sur le reste; afin qu'en attendant que Dieu leur donnât moyen d'avoir un ministre, il fît lecture de la parole de Dieu et les prières publiques. Laroche, élu de l'avis de tous, accepta la charge et promit de l'exercer fidèlement selon son pouvoir.

Châteaubriant évangélisé. — Du Gravier étant arrivé à Châteaubriant, y demeura deux jours, et chaque jour y fit deux exhortations. Il n'est point dit si ce fut dedans ou hors de la ville, en lieu privé ou public, de jour ou de nuit : seulement il est remarqué ensuite que du Fossé avait passé par ladite ville peu de temps auparavant, et qu'il y avait prêché ; même qu'il y avait constitué pour diacre et lecteur un certain La Perade, gentilhomme de Basse-Bretagne, avec pouvoir de faire quelques discours sur ce qu'il aurait lu, pour instruire le peuple. Et ce qui est remarqué de ce personnage, qu'il était paralytique des deux jambes, qu'il ne marchait qu'avec des anilles, fait présumer que leurs assemblées se faisaient dans la ville même, puisque leur lecteur catéchiste n'était pas portatif. C'est ici que se trouve la première mention de l'église de Châteaubriant, qui pour lors n'avait encore que les faibles fondements du diaconat, non plus que celles de Nort et Casson, bien qu'elle fût un peu plus nombreuse, selon l'apparence, avec la proportion qu'il y a de ville à village.

Martyr à Rennes. — Le dernier article du mémoire et journal de Rennes porte que l'église de Vitré croissait tous les jours, et qu'ils attendaient sous peu un nouveau ministre. Il semble que le journal finit là au milieu de la page, sans avoir été continué ; ou s'il a eu quelque suite en d'autres cahiers, elle s'est perdue. Quoi qu'il soit, ce défaut nous cause la perte de bien des lumières pour la vénérable antiquité de la réformation de cette province en général, et particulièrement dans les villes de Rennes, de Vitré et

lieux circonvoisins. Tout ce que je puis ajouter à l'histoire de Rennes et de son église est, qu'environ ce temps des premières persécutions, le sieur du Claray, frère de ma bisaïeule Denise du Claray et beau-frère de mon bisaïeul le sieur de Beaulieu, procureur au parlement et ancien de l'église de Rennes en l'année 1560, fut déterré quelques jours après sa mort et traîné par les rues de Rennes, parce qu'il avait fait profession de la religion réformée. Quoique privé de sentiment, il souffrit opprobre pour le nom de Christ, et fut martyr après sa mort comme de son vivant il avait été confesseur, à l'exemple de Wiclef et de quelques autres dont il est fait mention avec gloire dans le martyrologe ancien et moderne. Je tiens cette histoire de mes ancêtres et par tradition, et je suis en droit de la rapporter ici, puisqu'elle appartient à l'Église de Dieu en général, autant et plus qu'à ma famille en particulier.

Blain éclairé. — Origine de la maison de Rohan. — Rohan allié à la Navarre. — Avant que de sortir de l'année 1560, que je n'ai pu conduire que jusqu'en septembre, il est à propos de la remplir des mémoires que Blain peut fournir à l'histoire de l'Église, pour ce qui concerne les premiers principes et les monuments les plus reculés de sa réformation dans notre climat breton. L'on aurait lieu de recommander ici la très-illustre et très-ancienne maison de Rohan, puisque, pendant l'espace de plus de six-vingt ans, elle a été la première famille de l'église réformée de Blain et sa fondatrice, aussi bien que de quelques autres, telles qu'ont été les églises de Pontivy et de Josselin : mais je ne veux point m'écarter de mon sujet ni passer ses bornes. Je laisse donc à l'historien particulier de cette grande maison à dire que son origine se prend de Ruhan ou Rohan, fils puîné de Conan Mériadec, premier roi de Bretagne, et d'Ursule, fille d'un roi d'Angleterre,

environ l'an 400, quelque peu avant la naissance de la monarchie française ; et à déduire sa généalogie de père en fils au travers des siècles obscurs, jusqu'à ce qu'elle se montre claire, constante et bien suivie, à commencer en la personne de Jean de Rohan, premier du nom et vicomte, qui naquit l'an 1035, et mourut l'an 1095, après avoir assisté à la conquête d'Angleterre sous Guillaume, bâtard de Normandie. C'est assez, pour mon dessein, que je commence par la seconde alliance de la maison de Rohan avec celle de Navarre, parce que ç'a été le moyen dont Dieu s'est servi pour faire luire en Bretagne les premiers rayons de la vérité, même avant que monsieur Dandelot, seigneur de Laval, eût mis le pied et pour appeler les élus dont il a composé l'église naissante de Blain. Je dis la seconde alliance avec la Navarre, 1534 ; car plus de 150 ans auparavant ceux de Rohan s'étaient alliés aux rois de Navarre pour la première fois, lorsqu'un Jean, II du nom, vicomte de Rohan, fils d'Allain VII, étant veuf de Jeanne, héritière de Léon, dont il avait deux garçons vivants, épousa Jeanne, sœur cadette de Charles le Mauvais, roi de Navarre, 1377, sa sœur aînée, Blanche de Navarre, ayant été mariée en secondes noces au roi de France Philippe de Valois, l'an 1350. De ce mariage de Jean de Rohan avec Jeanne de Navarre naquit un Charles de Rohan, cadet, mais chef de la branche des Guémené ou Montbazon, qui, s'adressant au roi de Navarre, Charles le Noble, son cousin germain, obtint de lui généreusement le mariage de sa mère, qu'on n'avait pu avoir de Charles le Mauvais. Quant à son aîné du premier lit, Allain VIII, fils de Jean de Rohan et de Jeanne de Léon, ce fut celui qui épousa Béatrix de Clisson, fille aînée d'Olivier de Clisson, connétable de France, et de Catherine de Laval; par lequel mariage les terres de Josselin et de Blain sont entrées en la possession des seigneurs de Rohan.

Isabeau de Navarre, dame de Rohan. — Pour revenir à la seconde et principale alliance du sang de Rohan avec celui de Navarre, elle se fit l'an 1534, lorsque René de Rohan, Ier du nom, fils de Pierre de Rohan et de l'héritière Anne de Rohan, épousa Isabeau de Navarre ou d'Albret, fille de Jean, duc d'Albret, et de Catherine de Foix, roi et reine de Navarre, et sœur de Henri d'Albret, aussi roi de Navarre. C'est cette illustre Isabeau de Navarre qui, entrant en la maison de Rohan, y apporta les sentiments de la vérité évangélique, et dans le quartier de Blain; cela doit passer pour constant : mais en quel temps précisément et de quelle manière, il n'est pas aisé de le dire. Voici seulement ce qui s'en peut conjecturer avec vraisemblance.

Isabeau instruite. — Marguerite, sœur unique de François Ier, princesse de très-grand esprit et qu'on nomma par excellence la Marguerite des Marguerites, étant devenue reine de Navarre et belle-sœur d'Isabeau d'Albret, dame de Rohan, fut suscitée de Dieu pour réprimer les cruels desseins d'Antoine du Prat, chancelier de France, et de plusieurs autres qui incitaient le roi à exterminer ceux qu'on appelait hérétiques et Luthériens. En effet, après la dispersion de Meaux, arrivée dès l'an 1522, elle fit donner sûre retraite à Fabry et Ruffy, qui avaient commencé avec Farel à parler hardiment de la vérité; et dès lors, apercevant quelques rayons de sa lumière céleste, elle composa un livre de dévotion sans aucune superstition, en langue française : livre qui fut attaqué par la Sorbonne, mais défendu par M. Copus, recteur de l'Université de Paris, qui avait dès lors de bons sentiments. Ainsi Isabeau de Navarre, dès devant qu'être mariée, put avoir quelque impression de nouvelle et bonne teinture, et la mieux garder que sa belle-sœur la reine Marguerite, qui en l'an 1535 se replongea dans l'idolâtrie, contre les sentiments de son cœur, et peu à peu s'y confirma, gagnée par de faux docteurs. Avec

ces petits commencements de lumière et d'instruction, notre illustre Isabeau passa dix-huit ans avec son mari, René de Rohan, depuis 1534, qu'il l'épousa, jusqu'à l'an 1552, qu'il mourut en Lorraine : mais ce seigneur vécut et mourut catholique romain. Comme aussi sa femme ne fit point, tant qu'il fut en vie, profession de la religion, quelque connaissance qu'elle en pût avoir ; quoiqu'on trouve qu'au commencement de son veuvage elle donna les ordres requis pour faire des services à la romaine, et à l'intention de son feu mari. Ce fut donc depuis qu'elle se vit veuve, qu'elle eut plus de liberté et de commodité de s'informer de la vraie religion : et ce peut bien être à l'aide et à l'exemple de sa nièce Jeanne d'Albret, héritière de Navarre, et d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, son mari, qui en l'année 1555 commencèrent à prendre quelque goût de la vérité par la prédication assez pure de quelques moines ; un desquels, nommé Jean Henry, dépouillant son froc, persuada à la reine de faire ouverte profession de l'Évangile, et le roi, qui se contentait d'en être convaincu en son cœur, l'envoya en Béarn, où il planta l'église de Pau. Peu après, le roi même se porta ouvertement pour la vérité, en 1557, avec son frère de Condé et Dandelot, premiers d'entre les grands du royaume qui se réformèrent de fait, en cette année 1560. Il fit venir de Genève Théodore de Bèze, et le fit prêcher hautement dans Nérac, capitale de son gouvernement de Guyenne ; ce qui fortifia puissamment la reine sa femme et l'affermit en la vérité : mais le roi, au contraire, s'y refroidit et s'en déporta, l'abjurant même après l'édit favorable de janvier 1562, sous l'espérance du royaume de Sardaigne, dont le pape le leurrait ; au lieu que Jeanne de Navarre, sa femme, tant elle avait de zèle, protesta que si elle eût eu son royaume et son fils en sa main, elle les eût jetés au fond de la mer plutôt que d'aller à la messe.

Or, la dame douairière de Rohan, Isabeau d'Albret, ayant commerce en Béarn avec ses parents ainsi éclairés, particulièrement avec sa bonne nièce, reine de Navarre, mère de Henri IVe, ne put qu'elle n'augmentât en connaissance et en résolution de renoncer à la religion romaine pour s'attacher à la pure et saine doctrine, au même temps que les siens en firent profession, 1557. Il est vrai que parmi les anciens bureaux qui sont aux chartes de Blain, il s'en trouve de l'an 1557, où il est fait mention de l'aumônier : mais cette princesse pouvait bien n'avoir pas encore repurgé de faux culte toute sa maison, et laisser sur pied les anciennes coutumes de religion, en attendant la triomphante venue de l'Évangile, qui en cette année-là n'avait point encore été prêché publiquement en Bretagne. Ce ne fut que l'année suivante, 1558, que le seigneur Dandelot y amena deux ministres ; et je ne doute point que de Nantes, allant visiter ses terres, il ne passât par Blain, qui était sa route, pour y visiter madame de Rohan, et qu'il ne lui fît départir comme à ceux du pays le trésor sacré de la prédication par le ministère des deux pasteurs qui l'accompagnaient, comme il a été dit au commencement de cette histoire.

Mais sans nous embarquer trop dans la conjecture, restreignons-nous à ce qui est venu de père en fils par tradition jusqu'à madame Marguerite, princesse de Rohan, qui m'en a informé de sa propre bouche. C'est que durant la plus grande rigueur des édits, madame Isabeau se tenant à Blain, sa plus belle maison et la plus commode, obtint du roi la permission d'exercer ouvertement sa religion chez elle avec tous ses domestiques. Pour en régler le nombre, le gouverneur de Bretagne, qui était pour lors monsieur le prince de Montpensier, alla la trouver en son château de Blain ; et comme il témoigna de l'étonnement sur la grande quantité de gens qu'elle faisait enrôler (car elle avait fait

venir tous ceux qui dans le pays étaient de la religion) : *Quoi! lui dit-elle avec quelques émotions de colère, trouvez-vous étrange qu'une fille de roi ait un si grand train?* Ceci se doit apparemment rapporter tout au plus tard à l'année 1560, sous le règne de François II, parce que ç'a été la plus rigoureuse contre la réformation, ou à la suivante, 1561, sous le règne de Charles IX, au commencement, auquel temps fut donné le sanglant édit de juillet, défendant sous peine d'exil tout exercice de religion autre que de la romaine. La circonstance de monsieur de Montpensier, gouverneur de Bretagne en ce temps-là, donne de la peine; car c'était le duc d'Étampes qui possédait le gouvernement de cette province en l'année 1560 et longtemps depuis, comme ci-dessus le journal de Rennes nous l'a rapporté : puis donc que le prince de Montpensier fut prédécesseur du duc d'Étampes dans ce gouvernement, il faut que le voyage qu'il fit à Blain ait été avant l'an 1560, et de nécessité même sous le règne de Henri IIe, vers la fin, comme de 1555 à 1559. Cela n'est pas aisé à débrouiller ; mais toujours il est constant que cette prérogative d'exercice libre de religion à Blain, et de dispense d'aller à la messe, était fort grande et d'autant plus considérable, qu'en ce temps-là Isabeau de Navarre fut la seule en ce royaume qui en jouît contre les édits, avec Renée de France, duchesse de Ferrare, seconde fille du roi Louis XII, et d'Anne, duchesse de Bretagne et sœur de Claude, première femme de François Ier ; qui, étant devenue veuve du duc de Ferrare, revint en France et y professa la religion, obtenant de François II, ou de Charles IX, ou peut-être de Henri II, leur père, le privilége d'avoir le prêche à Montargis, lieu de son apanage, en considération de ce qu'elle était du sang royal, et alliée de la maison de Lorraine, étant belle-mère du duc de Guise.

Blain avec exercice de religion. — Rohan, Laval. — C'est là tout ce qui se trouve pour la naissance de la réformation à Blain, et du zèle d'Isabeau d'Albret, dame douairière de Rohan, instrument glorieux dont Dieu s'est servi pour y avancer le règne de Christ : car depuis ce premier temps-là qui a précédé l'an 1560, il n'est fait d'elle aucune mention en tous les registres et mémoires qui se sont gardés, jusque-là que l'année de son décès n'a pu venir à ma connaissance : de même on n'a pu savoir si dans l'usage qu'elle faisait à Blain de son privilége en professant la réformation, elle avait un ministre ordinaire et domestique qu'elle y fît prêcher, comme la duchesse de Ferrare à Montargis ; ou si simplement elle faisait faire les prières par un ancien ou par un lecteur domestique, soit dans la chapelle, soit dans la grande salle du château de Blain. La conjecture est pour le premier, si l'on considère la grandeur du zèle d'Isabeau, et celle de sa maison avec l'étendue de son privilége : mais les preuves convaincantes ne s'en trouvent pas. S'appuyant donc seulement sur la vraisemblance, on peut présumer que l'église de Blain est la première de la Bretagne, même avant la venue de monsieur Dandelot : toutefois église domestique ou seigneuriale en la maison de Rohan, soit avec le ministère régulièrement rétabli, ce qui ne paraît point, soit simplement avec le diaconat. Dans toutes ces incertitudes, on peut dire sans aucune contestation, que les deux maisons puissantes de Rohan et de Laval, l'une par Isabeau de Navarre, l'autre par Dandelot, ont été comme deux canaux par où le Seigneur a fait d'abord couler la grâce de la vérité en cette province pour la réformation ; et que, depuis ces premiers temps-là, Dieu s'est servi d'elles pour l'établissement et pour la conservation de la plupart de nos églises de Bretagne. Après Dieu, c'est à ces deux illustres maisons que nous devons notre

délivrance et notre soutien : et il en faut autant dire à proportion de quelques autres maisons seigneuriales qui ont eu beaucoup de zèle au commencement, et qui l'ont entretenu jusqu'à planter en leurs domaines des églises de fief, et à les y entretenir autant en faveur des peuples que pour leur propre édification : telles sont les maisons du Bordage, de la Moussaye, du Ponthus, de Vieillevigne, de la Roche-Giffard, de Careil, de Terchant, de la Vieuville, de Quintin, de la Morinaye, et autres dont il sera parlé dans la suite de cette histoire, selon la diversité des temps.

1561. — *Édit de juillet rigoureux.* — Charles IX montant sur le trône à la fin de l'année 1560 et au commencement de 1561, les persécutions furent un peu ralenties en la première année de son règne, qui fut l'an 1561, parce que la reine-mère Catherine de Médicis, se faisant donner la régence, diminua le crédit de ceux de Lorraine qui avaient pensé la réduire à rien, et releva les Bourbons et leurs partisans assez pour tenir en échec la maison de Guise, afin de se maintenir en autorité dans l'équilibre des deux partis ainsi balancés. Toutefois, contre toute apparence, le roi fit publier l'édit de juillet 1561, défendant toutes assemblées publiques et particulières, avec confiscation de corps et de biens contre ceux qui professeraient autre religion que la romaine, et bannissement de ceux qui seraient convaincus d'hérésie ; ce qui empêcha l'accroissement et la liberté des églises en Bretagne, aussi bien qu'ailleurs. Mais bientôt après ce rigoureux édit, qu'on peut appeler le premier de ceux qui ont été donnés au sujet de la religion, pour ou contre, l'orage se calma soudain; car en septembre, au colloque de Poissy, quatorze ministres s'étant trouvés avec sauf-conduit de Sa Majesté, l'impression que fit une chose aussi peu attendue, rendit presque inutile l'édit de juillet, et produisit son contraire, qui fut l'édit de

janvier 1562, assez favorable. Ainsi, dans un tempérament d'indulgence et de sévérité, et dans la succession alternative de ces deux contraires, nous allons voir une année d'établissements de plusieurs églises en Bretagne, et particulièrement dans le comté nantais : en quoi nous aurons pour guide principal et presque unique le mémoire historique de la Roche-Bernard, composé par son premier pasteur, le sieur de La Porte Louveau, et continué par lui d'an en an assez exactement, depuis 1561 jusqu'en 1604 ; ce qui fait les quarante-quatre ans de son ministère, suivi et interrompu : tellement qu'au mémoire de Rennes finissant, nous attacherons celui de la Roche-Bernard commençant ; et ces deux mémoires, avec les registres de six églises seulement, nous auront donné le corps de notre histoire jusqu'au commencement de ce siècle, pour l'espace de quarante années, en les aboutissant à l'édit de Nantes.

Roche-Bernard. — M. Louveau, premier ministre. — Le premier ouvrier que le Seigneur ait poussé en sa moisson à la Roche-Bernard, est le sieur Louveau, qui y fut installé au mois de juillet 1561. Il était natif de Beaugency, et dès l'année 1559 il était passablement informé de la vérité : mais pour s'éclaircir de quelques points de doctrine où il était encore chancelant, peu après la mercuriale de Paris, il fit un tour en Allemagne avec un docte personnage nommé M. Mallot, qui depuis fut ministre de l'amiral de Châtillon. A son retour dans sa patrie, il trouva que les ministres d'Orléans commençaient à faire des exhortations, toutefois en secret et de nuit, pour éviter la cruelle poursuite de ceux de Guise ; et s'étant joint à leurs assemblées pour y faire profession de la religion réformée, il y fut établi ancien, acceptant la charge, qu'il exerça peu, parce qu'étant soupçonné d'avoir trempé dans l'entreprise d'Amboise, il fut contraint de se retirer à Lyon, où il trouva le sieur Mal-

lot, son fidèle compagnon de voyage. Avec cet ami il se transporta à Valence, où l'on prêchait publiquement l'Évangile, et où il participa à la sainte Cène, ce qui le fortifia et l'encouragea puissamment en sa vocation et en ses combats. A son retour en son pays, il fut prié, comme avocat de Beaugency et ancien de l'Église du lieu, de porter aux États généraux de Melun des cahiers de plaintes et de remontrances : mais les ennemis empêchèrent l'effet de cette députation; et, à la sollicitation du clergé, le prévôt de l'hôtel fut envoyé à sa maison pour le prendre et l'emmener à Orléans, où l'on faisait le procès au prince de Condé. Mais par bonheur il s'était absenté peu auparavant, du conseil de ses amis, qui pour plus grande sûreté le firent aller à Paris. Là, pour la troisième fois, il rencontra M. Mallot, avec lequel il se rangea en l'Église, où il lui fallut accepter la charge d'ancien, comme Mallot celle de ministre; et il l'exerça quelques mois (1561), occupé principalement à ramasser de toutes parts des proposants dont les Églises naissantes avaient besoin, les envoyant chercher à Paris. Lui-même fut obligé de proposer et plusieurs autres anciens, pour se préparer au ministère et s'y former sous le modèle des pasteurs de cette église capitale, dont il ne put entendre en deux mois que trois ou quatre prédications, tant il était distrait et tant on avait peu de liberté. Alors il se trouva à Paris M. de Martimont, qui avait charge de demander deux ministres, l'un pour Ploërmel et l'autre pour la Roche-Bernard : on désigna Louveau pour Ploërmel, et pour la Roche-Bernard on nomma un homme docte qui fit difficulté d'aller en Bretagne, craignant ce qui lui arriva à quelques mois de là ; car demandant d'être envoyé à la ville de sa naissance, il y fut exécuté avec quatorze personnes de son église, ensuite d'une prise d'armes. M. Louveau, voyant ce refus, accepta la vocation pour la Roche-

Bernard, le premier jour de juin, et s'en trouva bien, quoique ce ne fût pas sans crainte de péril, à cause de la nation bretonne qu'on se figure fort farouche, et sans beaucoup de timidité pour se sentir faible et peu exercé. Il se mit donc en chemin et seul avec ses lettres d'envoi, et en passant il s'arrêta à Beaugency, où ses compatriotes voulurent avoir, avec raison, les prémices de son ministère, qu'il ne leur osa refuser. Après cela, à grandes journées, poursuivant son voyage, il se rendit heureusement à la Roche-Bernard, où les fidèles le reçurent à la fin de juin avec démonstration d'une grande joie, comme à Nantes et à Careil, en passant, on lui avait fait un fort favorable accueil.

Deux jours après l'arrivée du sieur Louveau à la Roche-Bernard, s'y trouva le ministre de Nantes, nommé M. Bachelar, alors dit Cabanes, qui revenait de la Noyalle de Pontivy, où il avait publiquement prêché l'Évangile avec un des ministres de Rennes et Vitré, en la présence du seigneur de Rohan et de ses frères. Le rencontrant ainsi et muni de bonnes attestations, il lui donna la main d'association et l'alla présenter à monsieur Dandelot, qui, pour lors, faisait sa résidence avec madame sa première femme au château de la Bretesche, et qui le fit prêcher en grande compagnie de gentilshommes et autres personnes, même du curé de la paroisse, nommé dom Jean Pelaud, qui avoua devant tous que le ministre n'avait rien dit qui fût contraire à la parole de Dieu, ni dans sa prédication ni dans la liturgie du baptême administré à l'enfant du sieur Harangot.

Nantes, voir ci-après.—Par ce récit il paraît que l'Église de Nantes, qui n'avait pu se pourvoir du ministère l'année précédente jusqu'à septembre, en fut pourvue celle-ci (1561), ou dès la fin de 1560, et qu'elle en avait l'établissement avant la Roche-Bernard ; mais on ne voit ni en quel mois

ni de quelle manière elle s'en mit en possession : on ne sait d'où était ce Cabanes ou sieur Bachelar, son premier ministre, ni d'où et par qui il avait été envoyé, et comment installé en son troupeau naissant. Si j'avais pu découvrir toutes ces particularités, je les aurais rapportées fort soigneusement, aussi bien que celles de M. Louveau, tant nous doit être en vénération la mémoire de ces premiers fondateurs de nos plus anciennes églises, qui ont tant fait et tant souffert pour nous acquérir la liberté et la vérité : et ce serait une injustice que d'ensevelir leurs noms dans l'oubli, avec les singularités de leur vie et de leurs personnes, à moins que d'y être forcé par le silence ou par la perte des anciens mémoires.

Roche-Bernard, 5e *église pourvue. — Dame Dandelot décédée.* — Pour retourner à M. Louveau, solennellement admis à la Bretesche au saint ministère, le dimanche suivant, qui était le 10e jour de juillet, par le commandement du seigneur Dandelot il fut installé à la Roche-Bernard, où il fit sa première exhortation authentiquement, à son de cloche, et dans une chapelle nommée Notre-Dame, en laquelle il continua toujours jusqu'aux troisièmes troubles, 1568, même jusqu'en 1570, à diverses reprises. Ainsi, au lieu de tomber dans la persécution qu'il appréhendait, il fut le premier ministre de Bretagne qui eût la liberté de prêcher publiquement, et comme en triomphe; ce qui donna courage aux autres, et fit que bientôt après les quatre églises qui étaient déjà formées avant la sienne, savoir : Rennes, Nantes, Vitré et Châteaubriant, usèrent de pareille liberté, non pas en des églises ou en des chapelles comme à la Roche-Bernard, mais en des maisons de particuliers ; parce que Dieu ne leur avait pas donné un bras séculier tel que le grand Dandelot, qui autorisait les assemblées par son crédit et par sa présence en un lieu qui était à lui. Madame sa

femme, secondant son zèle, et pour donner bon exemple à tous ses sujets, surtout à ses officiers, qui étaient dans de bons sentiments pour la vraie religion, se faisait porter tous les dimanches en sa litière jusqu'à la Roche-Bernard, à deux lieues de la Bretesche, quoiqu'elle fût grosse d'enfant bougeant et indisposée ; et, non contente de cette dévotion commune, elle faisait venir M. Louveau à la Bretesche trois fois la semaine, pour exhorter et instruire sa famille. Quel dommage de voir éteindre en un moment ce brillant flambeau ! Le premier jour d'août, cette vertueuse dame tomba en apoplexie qui lui fit perdre la parole et le sentiment. Aussitôt le pasteur fut mandé, pour faire les prières auprès d'elle et l'avertir de son salut, à quoi il s'appliqua toujours et presque sans aucune interruption, l'espace de soixante-cinq heures qu'elle demeura en ce triste état : au bout de cet espace de temps, elle revint un peu de sa léthargie, et Dieu lui rendit la parole à l'issue de l'exhortation que monsieur Dandelot avait demandée, et dont le texte avait été la résurrection du fils de la veuve de Naïn. Là il y avait une dame de qualité distinguée de ce quartier-là, fort affectionnée à la religion romaine, qui trouva bon tout ce qui avait été dit, et principalement les prières du mercredi, qu'elle voulut avoir écrites à la main et non pas imprimées. Il se trouva aussi une fort honnête demoiselle et fort âgée, qui avait été sa gouvernante en sa jeunesse, qui fut si édifiée de ce qu'elle avait entendu et de la fin heureuse et chrétienne de madame Dandelot, que bientôt après elle se rangea à l'Église réformée, en laquelle elle persévéra jusqu'à son décès. Toute l'Église regretta extrêmement cette illustre dame, aussi bien que son illustre époux, entre les bras duquel elle finit ses jours comme par un doux sommeil. Deux jours après, qui fut le 7e d'août, jour d'exhortation, il se trouva là une fort grande compa-

gnie, et principalement de noblesse d'une et d'autre religion, qui témoignèrent tous être beaucoup édifiés de ce qu'ils avaient entendu de la parole de Dieu; et, à l'issue, le corps de la défunte fut inhumé en la chapelle de l'Hôpital, où depuis, par long espace de temps, le prêche s'est fait, à cause que le lieu était plus spacieux que l'autre chapelle, où le collége fut bâti.

Il ne faut pas oublier qu'au même jour que la prédication fut publiquement établie à la Roche-Bernard, le Consistoire y fut aussi établi avec la discipline, qui est le nerf de l'Église, et que ceux qui furent élus pour anciens par toute la compagnie, à l'issue de la seconde exhortation, furent monsieur de Tregus; monsieur Jean de la Favede, médecin; Me Jan Guillermo; Jan Allaire et Laurent Poyart. Pour diacre on nomma ledit Guillermo, qui a exercé longtemps cette charge; et après lui monsieur Simon Prier, qui par son décès donna lieu à Guillermo de rentrer en charge, en laquelle il demeura et tint ferme jusqu'à la dernière persécution, avec monsieur de Tregus.

Synode à Châteaubriant, 1er *provincial.* — Au commencement de septembre, le 10e jour, le premier synode de Bretagne fut assigné, et se tint en la ville de Châteaubriant, où le sieur de la Porte Louveau dit qu'il se trouva avec les cinq autres ministres qui étaient établis avant lui, savoir: deux de Rennes, nommés messieurs du Gravier et du Fossé; de Nantes, monsieur de Cabanes (dit Bachelar); de Vitré, M. de Mondonay, et depuis Coulaines; de Châteaubriant, monsieur Lesnet; avec des anciens et diacres de ces cinq églises, et de quelques autres qui ne jouissaient pas encore du ministère en propre, comme Ploërmel, Bain et Nort : sans aucune mention de Blain, de Sion, du Croisic ni de Vieillevigne, qui sont pourtant les plus anciennes et de celles qui ont plus duré. Les actes de ce synode sont

dans la plus grande simplicité du monde, aussi bien que ceux des deux premiers nationaux et à leur exemple. On ne voit point qui y présida, ni le nom d'aucun député. En quatorze petits articles sont compris les règlements ou décisions sur les questions proposées, premièrement par le ministre de Rennes, secondement par le ministre de Vitré, et enfin par M. de la Perade, qui est le seul nommé, sans le déclarer ancien ou chef de famille, ni pour quelle Église il comparaissait [1]. Ensuite de ces actes de notre premier provincial, il se trouve en quatorze articles un règlement du Consistoire de Rennes, appelé police, en date du 20 août 1561, peu avant la tenue du synode, qui ordonne que chaque église de la province aura une copie de cette police et s'y conformera jusqu'au prochain synode ; qu'elle sera examinée par la police générale, c'est-à-dire par la discipline déjà dressée par les nationaux.

Châteaubriant, 4e église pourvue. — Il faut bien dire que l'église de Châteaubriant en peu de temps avait beaucoup profité ; puisqu'en septembre 1560, n'ayant encore qu'un ancien, qui était M. de la Perade, sans aucun pasteur, il se trouve qu'un an après, en septembre 1561, elle est pourvue du ministère et de tant de liberté, qu'elle est choisie pour recueillir le synode plutôt qu'aucune autre. Après Dieu, qui souffle où il veut et comme il lui plaît, j'en attribue la cause au nom de Condé ; car, puisque aujourd'hui Châteaubriant est à M. le prince, je présuppose que le prince de Condé d'alors, son prédécesseur, en était aussi le seigneur : et parce qu'à la fin de l'an 1560, par le décès de François II, le prince de Condé fut tiré de sa prison d'Orléans, où il était tout près de périr, et rétabli hautement en ses biens et en son pouvoir ; c'est ce qui donna courage

[1] Il était ancien de Châteaubriant. (Voyez ci-devant et ci-après.)

et liberté à ses vassaux de Châteaubriant de s'ériger en église et de convoquer un synode, sans que ceux de religion contraire osassent les troubler en leurs assemblées ordinaires, ni même en la synodale, quoique éclatante et non encore pratiquée, qui apparemment se tint dans une des salles du château, qui sont des plus belles et des plus grandes du royaume.

Ploërmel, 6e église pourvue. — Au retour du synode de Châteaubriant, où la sainte Cène avait été célébrée en témoignage de sainte union entre ceux qui le composaient, on la célébra en octobre pour la première fois, en l'église de la Roche-Bernard, où se trouvèrent trois autres ministres que celui du lieu, avec grande compagnie de toutes les églises circonvoisines où il n'y avait point encore de ministres, comme de Guérande, Croisic, Piriac, Muzillac, Saint-Grave, où le ministère fut dressé quelques temps après. M. Dandelot s'y trouva aussi avec beaucoup de noblesse : et c'est environ ce temps que se fit le premier mariage célébré en l'église de la Roche-Bernard, entre le seigneur du Hiret et la fille aînée de Cadouzan, où se trouva grande compagnie. Ensuite de cette première Cène et premier mariage, le sieur Louveau, qui avait célébré l'un et l'autre, alla conduire le sieur Aubery et l'installer pour ministre à Ploërmel, où il exerça sa charge avec fruit pendant plusieurs années, jusqu'à son décès. Il vivait en 1577, et avait un successeur en 1583 ; ainsi il mourut environ 1580. D'où il paraît que l'église de Ploërmel, qui ne s'est point relevée aprèsles guerres et après l'édit de Nantes, est la sixième de la province qui fut pourvue du saint ministère : mais les circonstances de la naissance de ce troupeau ne se trouvent point, ni pour le nombre des personnes, ni pour le nom des familles, ni pour le support des grands, ni pour le lieu et l'heure de leurs exercices : il est à croire

que comme cette petite ville est une barre royale et présidial relevant du roi, l'église qui s'y forma et recueillit était d'abord peu nombreuse, et jouissait de peu de liberté, aussi bien que celle de Rennes et de Nantes.

Synode à Rennes, 2e *provincial. — Anonyme exclus.* — Une chose se présente ici assez surprenante : c'est que, trois mois seulement après le premier synode tenu à Châteaubriant, il s'en était tenu un second, au mois de décembre, et que ç'ait été dans la ville de Rennes, où l'église de Dieu était si gênée, et où elle avait été si rudement persécutée l'année précédente, par des séditions, batteries, pillages, emprisonnements, sous l'étendard des processions. Une assemblée synodale ne se peut pas tenir si secrète ni en lieu si serré que celles de l'exercice ordinaire, et il était comme impossible de la célébrer en cachette dans quelque maison de particulier, ou de l'avoir dans un lieu public, au vu et au su de tous, dans l'enceinte ou dans le voisinage d'une telle ville et parmi un tel peuple ; à moins qu'un grand calme survenu en l'église lui eût fait obtenir un établissement et permission de la part du gouverneur de la province, assez équitable, ou des magistrats, beaucoup adoucis, comme l'église de Nantes en obtint une cette année de M. de Martigues, lieutenant du roi. Quoi qu'il en soit, Rennes eut un synode, puisque le sieur Louveau, qui était pour lors ministre à la Roche-Bernard, en rend témoignage ; ce qu'il fait en son annale, sans rapporter les circonstances de cette assemblée, dont les actes ne se trouvent point pour nous en donner l'instruction : seulement il touche légèrement les deux faits suivants. Le premier est qu'en ce synode le sieur Jean de la Favède, déjà reçu ancien à la Roche-Bernard, et médecin de profession, fut désigné au ministère, étant constitué diacre perpétuel de l'Église, qui était pour lors le prochain degré

pour parvenir au ministère ; ce que depuis on a nommé proposant. Et il est ajouté que monsieur Dandelot, avant que de partir pour les affaires qui devaient enfanter l'édit de janvier, étant appelé en cour, ouït en proposition ledit de la Favède, qui depuis fut reçu au ministère, pour l'exercer à Pontivy, comme il sera dit plus amplement ci-après. Le second chef de ce synode dont on a connaissance, est la censure qui y fut faite à un certain anonyme, venu de Genève, pour s'être ingéré sans vocation de prêcher en quelques lieux, même au Croisic, et publiquement. On fit plus ; car, ayant été ouï en proposition, il fut jugé incapable du ministère autant qu'indigne par sa vie scandaleuse : et cela n'empêcha pas qu'après le synode il ne fît des assemblées de nuit en l'église de la Roche-Bernard, dont il fut repris publiquement, sans le nommer toutefois, pour donner terreur à ceux qui se rangeaient à ces conventicules, auxquels on fit défense d'être de ses sectateurs.

Nantes, son registre. — *Nantes*, 3e *église pourvue*, 1560. — *Ses lieux d'assemblées secrets.* — *Lieu d'établissement au Pressoir.* — Ce que l'on découvre de l'état de l'église de Nantes, outre l'établissement du ministère déjà rapporté ci-dessus, mérite de paraître ici dans l'étendue de l'an 1561 ; et c'est l'ancien papier baptismal qui nous en fournit la matière, par le registre des baptêmes, des mariages et des sépultures. L'on y compte près de quatre cents baptêmes, depuis 1560 jusqu'à 1572, en 65 feuillets, dont les quatre ou cinq premiers sont si pourris et si déchirés, qu'on a bien de la peine à les lire en beaucoup d'endroits. Vers le milieu est une liste des mariages, et à la fin un mémoire des enterrements ; le tout avec le seing des pasteurs, et presque toujours de Bachelar, tout de même encre et de même plume et en même temps. Par ce registre, curieux pour son

antiquité, et enrichi de quelques notes historiques, on peut voir quelles étaient les familles de la religion en ces premiers temps ; ce que je n'ai pas retenu et dont je n'ai pas tiré des extraits : seulement j'en ai recueilli la date du ministère établi et les lieux de ces premiers exercices. Puisque cette église-là eut des baptêmes enregistrés dès 1560, l'on a lieu de croire qu'elle eut dès lors un ministre; mais ce ne peut être que bien tard et sur la fin de cette année-là, parce qu'en septembre 1560 nous avons vu qu'il n'y avait point encore de ministre à Nantes, lorsque monsieur du Gravier y alla de Rennes et qu'il prêcha à la Furetière. Et à ce compte l'église de Nantes est la troisième en la province qui ait joui du ministère, devancée par celles de Rennes et de Vitré, et suivie par celles de Châteaubriant et la Roche-Bernard. Quant aux lieux d'assemblées pour les baptêmes et pour la prédication (car alors on ne baptisait point sans prêcher), il se trouve que, durant la première année que cette église eut des exercices, on eut recours aux maisons de Mathurin Lambert, au carrefour Saint-Nicolas[1] ; de Michel Joulain, à la Sauzaie; d'Antoine Nail, près le Change; de Michel Morin, près Saint-Pierre ; de Louis le Vaucelier, près les Jacobins, et de Julien Briand, en la Grande-Rue. L'on se servit aussi du lieu de la Bauche et de celui de la Fruitière[2], appartenant à Pas-

1 D'après une lettre de Lemaire, sénéchal de Nantes, au duc d'Étampes, cette maison était appelée le *Chapeau-Rouge*. Le vicomte de Rohan, Henri Ier du nom, y entendit l'Evangile dans les premiers jours de juillet de cette année.

(Dom Morice. *Preuv. hist.*, tom. 3, p. 1275.)

2 C'était le même lieu que la Furetière. Le 18 juillet de cette année, il s'y fit une assemblée nombreuse de gens armés, qu'on évalue, dans une enquête faite par le sénéchal, à six ou sept cents. Prise de corps fut décrétée contre trente-deux personnes qui furent reconnues par les témoins. (Dom Morice. *Preuv. hist.*, 3e tom., p. 1286.)

Voir *note E*.

toureau, au bas-chemin ; et il se peut faire que ce lieu appelé Fruitière est le même que celui qui a le nom de Furetière dans le journal de Rennes, où du Gravier prêcha. Outre ces lieux secrets et particuliers où l'on s'assemblait avec crainte de jour et de nuit, et que l'on changeait pour n'être pas sitôt découvert, on se servit quelquefois d'autres plus publics et avec plus de hardiesse ; mais aussi plus loin de la ville, comme ce qui est appelé le temple paroissial de Saint-Herblain, le cimetière du temple paroissial de Sucé, et enfin Procé en Sucé : ce que l'on entend de la chapelle de Procé, appartenant lors au seigneur de Rohan, avec la terre de Procé, où du Gravier prêcha en septembre 1560, en s'en retournant. Tout cela se passait à la dérobée ou par usurpation, suivant la variété des temps et des lieux, jusqu'à ce que le lieu du Pressoir (dont j'ignore la situation [1]), leur fût donné par établissement de monsieur de Martigues, lieutenant du roi en Bretagne ; et cet établissement se fit en novembre 1561, avec cette remarque bien considérable, qu'à la seconde exhortation qui se fit au lieu du Pressoir, il se trouva jusqu'au nombre de mille personnes, sans spécifier si c'était la curiosité ou la piété, ou toutes les deux qui les mena là. Or, l'Église demeura en possession de ce royal établissement environ neuf mois [2], depuis novembre 1561 jusqu'en août 1562, qu'il fallut tout

1 Il appartenait au sieur du Hardaz, conseiller au parlement, et était près de Barbin.

2 Elle n'en jouit pas longtemps en paix ; car, dès le mois de décembre suivant, le Pressoir fut incendié par ordre de Gilles de Gands, évêque titulaire de Rouenne, suffragant de Nantes, et de son neveu, archidiacre de cette église. Cela ressort clairement d'une lettre du lieutenant de Nantes au duc d'Étampes. C'était dans la nuit du 27 au 28 décembre. Dandelot, Soubise, La Noue, étaient alors à Nantes et se plaignirent vivement. Les réformés continuèrent à se réunir sur les

quitter à cause des troubles, et se réfugier à Blain, comme nous l'apprendrons en l'année qui suit, 1562.

Vitré en grande liberté. — L'état de l'église de Vitré en cette année 1561 était assez bon, non par la présence de monsieur Dandelot, car on ne voit pas que de la Roche-Bernard, où il enterra sa femme, héritière de la maison de Laval, il se soit transporté à Vitré, qui désormais n'appartenait plus qu'à ses enfants ; mais par l'appui de son nom ou par le bénéfice du temps, devenu moins rude, et enfin par le ministère dont elle était en possession en la personne de son second pasteur, nommé Mondonnay, qu'elle envoya au synode de Châteaubriant. Et il est à remarquer que sa liberté, fort gênée en 1559 et 1560, était devenue si grande en 1561, qu'en octobre un baptême fut administré au temple du bourg Saint-Martin, qui est une des deux églises paroissiales de la ville, où par conséquent l'Évangile fut prêché solennellement : ce que j'ai vu, non sans étonnement, dans le premier papier de baptêmes de Vitré, qui commence en mars 1560, et qui rapporte que les baptêmes de cette année-là et des années suivantes furent administrés par les deux ministres de Rennes, L'Houmeau et du Fossé, et par Me François de Dureil, pasteur de Vitré, qui, dès l'an 1561, en décembre, baptisa un enfant aux Trois-Rois, à Fougères, et qui épousa monsieur L'Houmeau à Vitré, en novembre 1561 ; ce qui fait penser que dès lors ou peu après, en 1562, ce Dureil fut collègue de Mondonnay ou lui succéda, comme Mondonnay avait succédé à

ruines du Pressoir. Un jour qu'ils rentraient en ville en grand nombre, provoqués par la populace et irrités du récent outrage qu'on leur avait fait, ils entrèrent en armes, quelques-uns même à cheval, dans l'église de Saint-Pierre, et y lancèrent les bancs contre les autels, etc. (Taillandier, *Hist. de Bret.*, vol. 2. p. 284.)

Voir *note F.*

Dubois, premier ministre de Vitré pour fort peu de temps.

Ainsi passa l'année 1561, qui fait place à celle de 1562; et cette dernière se comptait encore pour lors 1561, comme le marque le mémoire historique de monsieur Louveau, et comme le datent deux édits de Charles IX : car celui de janvier 1562 date constamment 1561, et le pacifique de mars 1563 date mars 1562, par un mécompte non d'impression, mais de réelle diminution, que je n'ai vu remarqué en aucun endroit, et dont je n'ai ouï rendre la raison par qui que ce soit que par monsieur du Molinet, grand-maître, qui, par renvoi à Mezeray et autres auteurs, m'a appris que l'an 1564, le roi Charles IX, au 1er jour de janvier, ordonna que désormais on ne commencerait plus l'année civile à Pâques, comme on faisait en tous les actes civils et affaires de judicature, mais qu'elle aurait son commencement au premier de janvier, comme l'année ecclésiastique, selon l'usage du peuple et des historiens. Avant cela, entre le premier janvier et Pâques il y avait du mécompte d'un an, selon la variété des dates du civil ou de l'ecclésiastique: les uns comptaient 1561 et les autres 1562, quoique après Pâques tous fussent d'accord et dans une même date jusqu'à la fin de l'année. Mais depuis l'ordonnance de Charles, en 1564, on n'a vu qu'une entière conformité à cet égard-là, pour la supputation des ans.

1562. — *Édit de Janvier. — Dix églises en Bretagne.* —

Voici une année dont l'entrée est belle, mais dont la suite et le cours ont été funestes et malheureux : puisque le massacre et la guerre ont été les fruits du favorable édit de janvier. L'assemblée de Saint-Germain dressa cet édit, aussi avantageux pour nous que le précédent de juillet était ruineux; car il permit par provision, jusqu'à la conclusion d'un concile universel, que ceux de la religion s'assemblas-

sent pour leurs exercices de dévotion partout où ils voudraient, hormis dans les villes, et sans bâtir de temples. Cet édit, concerté par la reine Catherine, par le roi de Navarre, par les cardinaux de Bourbon, de Châtillon et de Tournon, par les maréchaux de Saint-André, de Montmorency, par l'amiral de Châtillon et par Dandelot, son frère, ne fut vérifié qu'à grand'peine par les parlements et le plus tard qu'ils purent : celui de Paris souffrit deux jussions pressantes et absolues avant que de se rendre ; et, à son exemple, il fallut que celui de Bretagne enregistrât cet édit équitable, qui fut un bénéfice dont jouirent avec profit ceux qui avaient reçu l'Évangile : en effet, la prédication en cette conjoncture fut si efficace, qu'au commencement des troubles ou guerres de religion qui fut bientôt après l'édit de janvier, dix belles et grandes églises se trouvèrent dressées en Bretagne. C'est ainsi qu'en parle et que les compte l'histoire ecclésiastique de France; mais c'est par ouï-dire et par conjecture, plutôt qu'avec certaine science : car la vérité est que nous n'avions encore que six petites églises où le ministère fût déjà établi, selon cet ordre du temps : Rennes, Vitré, Nantes, Châteaubriant, la Roche-Bernard et Ploërmel. Ainsi le nombre de dix ne se trouve pas ; à moins que de comprendre avec ces six les quatre ou cinq autres qui naquirent en cette année, sur la fin, ou en la suivante, au commencement, 1563, telles que furent: le Croisic, Pontivy, Blain, Sion, Vieillevigne ; même quelques autres, selon l'ordre successif de leur établissement. Le règne de Christ était alors en sa force à l'égard du zèle des peuples et de leurs pasteurs, comme aussi à l'aide des maximes d'État : car sitôt que le colloque de Poissy eût été rompu, et qui nous servit plus qu'il ne nous fut nuisible, la reine, craignant l'irruption d'une ligue, entre le roi d'Espagne, le pape et les catholiques d'Allemagne, voulut savoir quelles

pourraient être les forces de ceux de la religion pour leur opposer ; et par la perquisition de l'amiral, sincère ou un peu enflée, il se trouva en France, de compte fait, deux mille cent cinquante églises, qui par une requête au roi demandèrent instamment des temples. Sur ce pied, M. de Bèze, en composant l'histoire générale des églises, a présupposé qu'une aussi grande province qu'est la Bretagne avait pour sa part et pour le moins dix fortes et grandes églises : ne sachant pas la stérilité du terroir, ni le petit nombre des moissonneurs, qu'on n'avait qu'à peine, tantôt de Paris, tantôt de Genève, tant l'éloignement et le nom breton, et le bruit des séditions de Rennes, les épouvantaient. [1]

1 L'auteur justifie plus loin l'affirmation de Th. de Bèze, et reconnaît qu'à la fin de cette année il y avait en effet en Bretagne dix églises formées. Voir ci-après, *livre* II, *p.* 98.

LIVRE SECOND.

Quatre guerres sous Charles IX. — Un abîme attire après soi un autre abîme, et l'Église du Seigneur n'est pas sitôt tirée d'un danger, qu'elle ne retombe dans un autre encore plus grand. Dans le premier livre, nous l'avons vue naître belle et vigoureuse en s'établissant, mais sous la croix de l'inquisition, par les rigueurs de la justice et par les séditions populaires : ce qui a duré quatre ans en Bretagne. Dans ce second livre, en l'espace de quarante ans, nous l'allons voir sous la croix des guerres excitées pour l'exterminer, et même des massacres encore plus sanglants que les plus sanglantes guerres. Or, autant que les affaires étaient troublées en ce temps, autant en est confuse l'histoire ; et pour faciliter la mémoire, il est bon de réduire le tout en cet ordre, qui est de compter quatre guerres sous Charles IX, et quatre sous les deux Henri, y compris celle de la Ligue, qui fut non-seulement une guerre de religion comme les sept autres, mais aussi une guerre d'État pour l'extinction du sang des Bourbons. Les quatre guerres de Charles IX furent terminées par quatre édits de pacification, deux en mars (1563-1568) et deux au mois d'août (1570-1573).

1. — Le massacre de Vassy, en mars 1562, ouvrit la porte aux fureurs de la première guerre civile, en laquelle trois choses mémorables doivent être remarquées : 1° Le siége et la prise de Rouen, où fut tué le roi de Navarre assiégeant ceux de la religion, dont il avait quitté le

parti. 2° La bataille de Dreux, où les chefs des deux partis furent faits prisonniers, le prince de Condé et le connétable de Montmorency. 3° Le siége d'Orléans, où le duc de Guise fut tué par Poltrot : et par cette mort fut terminée la première guerre, comme par l'édit donné à Amboise (1563), appelé premier édit de mars et premier édit de pacification, suivi d'une paix d'environ quatre ans et demi, jusqu'à 1567, en octobre.

2. — La seconde guerre pour la religion, comprend ces trois choses dignes de mémoire : 1° L'entreprise de Meaux (1567, septembre), qui donna ouverture à ladite guerre : le prince de Condé ayant dessein de se saisir du roi, qui se retira à Paris. 2° La bataille de Saint-Denis, où fut tué le connétable de Montmorency. 3° Le siége de Chartres par ce prince, après la jonction des Allemands : mais sans succès, par la paix précipitée qui se fit, terminant cette seconde guerre de six mois par l'édit de mars, ou second édit de mars 1568, qui n'eut pour suite presque point de paix.

3. — La troisième guerre, qui commença par le combat de la Levée et par le passage de la Loire par Dandelot, a ces trois événements plus considérables : 1° La bataille de Jarnac, ou journée de Bassac, en laquelle le prince de Condé fut pris et tué (1569). 2° Le siége de Poitiers, bien soutenu par les jeunes frères ducs de Guise et de Mayenne contre l'amiral. 3° La bataille de Moncontour, où l'amiral perdit 7000 hommes, tant Allemands que Français, et où les jeunes princes, le roi de Navarre et son cousin de Condé n'assistèrent pas. La gloire du gain de ces batailles de Jarnac et de Moncontour est donnée au général, Monsieur, duc d'Anjou, qui fut chef en cette troisième guerre, terminée par le premier édit d'août 1570. Et parce que Biron, boiteux, et Malassise avaient négocié cette paix,

on l'appela boiteuse et malassise, par mauvais augure : toutefois elle dura deux ans, jusqu'au massacre (1572).

4. — La quatrième guerre, causée par le massacre de Paris et ses suites en août 1572, comprend entre autres ces trois accidents : 1° Le massacre même, l'acte le plus tragique de toutes les guerres. 2° Le siége de Sancerre pendant 8 mois, avec la famine extrême, terminé par une composition. 3° Le grand siége de la Rochelle par M. le duc d'Anjou, ayant avec lui le roi de Navarre et le prince de Condé.

L'on mit fin à cette quatrième guerre par l'édit d'août 1573, autrement second édit d'août, qui fit la quatrième paix, appelée paix de la Rochelle, en levant le siége, et non proprement paix pour tous les sujets, bien qu'ils y fussent compris. Elle ne dura pas un an tout entier ; car elle finit avant que le règne de Charles IX eût pris fin, qui fut à la Pentecôte de l'année suivante, 1574.

Bretagne assez calme. — Il n'a pas été à propos d'interrompre le fil de ce discours touchant l'histoire générale de France, de peur de troubler la mémoire qu'on doit avoir distincte des quatre guerres et des quatre paix sous Charles IX, en dix ans de temps; mais ce fondement étant posé sans toucher le motif des guerres, qui était l'intérêt d'État entre les maisons de Bourbon et de Lorraine, ménagé par celui de la reine-mère, autant pour le moins que l'intérêt de religion, descendons au particulier qui fait notre principal sujet. Entre toutes les provinces de France, la Bretagne est celle qui s'est le moins sentie des fureurs civiles, des massacres et guerres cruelles dont le règne de Charles IX a été souillé : car pour la première guerre, de 1562 et 1563, elle n'empêcha pas que le gouvernement du duc d'Étampes ne fût assez modéré ; et quand les mains eussent démangé à quelqu'un dans le pays, les factions de

Normandie attirent de Bretagne ce qu'il y avait de mauvais garçons. Ce duc d'Étampes, gouverneur, était doux et paisible de son naturel : il suivit donc son inclination, surtout voyant que la reine-mère, au service de laquelle il s'était voué tout entier, demeurait en suspens, balançant les affaires par une fine politique et s'entretenant avec les deux partis avant que de se bander ouvertement contre la religion. Lui, de son côté, en faisait autant ; il recevait même les ministres, les traitait fort civilement, les entendait parler volontiers, et leur promettait de les maintenir. Cela fut cause que les assemblées continuèrent quelque temps sans trouble, mais hors des villes, conformément à l'édit de janvier ; et ces assemblées étaient composées non-seulement des fidèles du pays, mais aussi de ceux des provinces voisines que la guerre avait contraints de chercher un séjour plus doux et un asile auprès de la noblesse bretonne, qui avait donné les mains à la vérité pour la plus grande part, et qui donnait moyen d'en faire profession plus hardiment et plus sûrement. Il est vrai qu'il ne laissait pas d'arriver quelques désordres et séditions contre les réformés ; mais le mal n'était qu'en quelques endroits, et ce fut seulement depuis que le sieur de Martigues, homme violent et cruel tout ce qui se peut, fut joint au duc d'Étampes, son oncle, étant fait lieutenant du roi en Bretagne ; car tant s'en faut qu'il mît ordre aux affaires, qu'au contraire ce fut lui qui donna courage aux mutins, et lâcha tellement la bride aux séditieux de sa religion, qu'ils s'outrageaient les uns les autres dans l'aveugle ardeur qu'ils avaient de mettre en pièces les brebis de Christ.

Expédition des Bretons en Normandie. — Par ce moyen, le feu de la persécution allait s'allumant ; mais Dieu y pourvut non pas en éteignant ces flammes, mais en les poussant hors du pays, pour faire le ravage dans la

Normandie. La calomnie chargeait monsieur Dandelot de se vouloir approprier le duché de Bretagne : mais cela avait si peu d'apparence, qu'il ne fit aucune impression sur la reine, ni sur le triumvirat de messieurs de Guise, le connétable et de Saint-André. C'est pourquoi de là, sous le nom du roi, vint un commandement au gouverneur et au lieutenant de Bretagne, non pas de se tenir sur leurs gardes et de défendre la province contre les prétentions de Dandelot et de ses partisans, mais de lever des troupes et de s'acheminer contre le prince, à Orléans ; en sorte toutefois qu'en chemin faisant ils donnassent sur les doigts à ceux qui étaient en armes pour le parti de la religion.

Pour suivre cet ordre, le duc d'Étampes mit sur pied 4,000 hommes, et en partant de la province fit défense aux ministres de continuer les prédications, ce qui était formellement contre l'édit de janvier ; encore disait-il qu'il rabattait beaucoup de la rigueur à quoi l'obligeait le mandement secret de Sa Majesté. Cela fait, il prit la route de Normandie, où l'appelait le sieur de Matignon contre le sieur de Montgommeri, chef des réformés en ce canton-là, et contre le duc de Bouillon, gouverneur de Normandie, qui nageait entre deux eaux, et qui faisait comme un tiers-parti. Nos Bretons, ayant pris l'essor, s'assurèrent de Pontorson et d'Avranches, pillèrent Ducé en passant, n'y trouvant pas le sieur de Montgommeri ; se rendirent maîtres de Saint-Lô, de Bayeux et d'autres bicoques. Mais ce fut sur Vire qu'ils fondirent plus impétueusement : place mal en ordre qu'ils emportèrent d'assaut sans canon, avec son château, et où ils exercèrent des cruautés inouïes. Il n'y eut pas jusqu'au lieutenant Martigues qui ne se débordât en méchancetés, violant les filles, et de ses propres mains (quelle lâcheté !) étranglant avec une jarretière un des prisonniers qui s'était rendu la vie sauve, parce qu'il ne se voulait pas confesser aux prêtres.

Déclaration rigoureuse. — Pendant que ce furieux orage tombait sur la Normandie, les fidèles de Bretagne furent assez en repos et firent bon devoir de se rallier : jusqu'à ce que soudain, au mois d'août, fut envoyé un ordre pour le pays, ou particulière déclaration, par laquelle, en remettant sur les ministres la cause de tous les maux arrivés, on leur commandait de vider le royaume dans quinze jours après la publication des présentes, à peine d'être pendus et étranglés ; avec permission au peuple de les massacrer, et tous ceux qui les retireraient. Cet ordre vint d'en haut, pour la crainte qu'on eut que dans la province il ne se fît quelque remuement en l'absence du gouverneur et de son neveu, le sieur de Martigues. C'était là le vrai moyen d'irriter et de faire soulever ceux de la religion pour la défense de leurs pasteurs, aussi bien qu'en d'autres endroits : mais leur petit nombre, leur sagesse et leur patience les empêchèrent de rien attenter ; et tout ce qui en advint fut que les ministres, voyant une si terrible menace, s'assemblèrent à Blain, principale maison du seigneur de Rohan, qui faisait profession de la religion, il y avait déjà longtemps : et de là, après avoir pris tel conseil qu'il plût à Dieu de leur inspirer, les uns qui étaient les plus pressés se retirèrent en Angleterre, les autres demeurèrent cachés jusqu'à l'édit de pacification, en mars 1563, et ceux qui voulurent demeurer à Blain levèrent la tête, y trouvant toute sûreté. Quant à ceux qui s'étaient éloignés ou cachés, ils n'attendirent pas la paix à revenir et à se montrer : car, sachant que tout se passait avec assez de tranquillité, ils revinrent à leurs troupeaux et s'assemblèrent à Ploërmel en octobre, puis à la Roche-Bernard, en synode de toute la province, excepté le quartier septentrional ; et cela, un mois avant l'édit de mars 1563, qui apaisa toutes les émotions de guerre intestine. La suite va nous apprendre

quelque détail de toutes choses, autant que le peu de mémoires qu'on a ramassés le pourra permettre.

Croisic visité. — Au commencement de janvier 1562, l'église du Croisic, qui n'avait point encore de pasteur, appela à son secours celui de la Roche-Bernard pour célébrer un mariage dans l'une des plus honorables familles de la ville, et dans la même maison qui avait été canonnée quelques années auparavant (1558) par l'évêque de Nantes, pour le fait de la religion. Quand on vint à mener le marié au temple de Saint-Yves, que les fidèles avaient déjà dédié au culte évangélique, soit par projet seulement, soit par quelque usage que nous ignorons, il s'y trouva une si grande foule de peuple de l'église romaine, désireux de voir une chose qui leur était toute nouvelle, qu'il fallut aller au grand temple de Sainte-Marie, c'est-à-dire à Notre-Dame, la plus spacieuse église, où M. Dandelot avait fait prêcher (1558). Là tout le peuple, qui attendait le convoi de la noce à Saint-Yves, accourut avec grand empressement, et écouta fort attentivement jusqu'à la moitié du prêche : mais tout d'un coup, prenant l'épouvante sans aucun sujet, se débandèrent et voulaient sortir en rumeur ; de quoi le prédicateur, qui était M. Louveau, ne parut aucunement étonné : au contraire, comme si rien n'eût arrivé, il continua son sermon sans interrompre le fil de son texte ; et cela fit que le peuple, voyant sa confiance et sa fermeté, se rassura et reprit sa place, écoutant fort paisiblement jusqu'à la fin, tellement que l'action fut conduite et achevée sans trouble, chacun témoignant être édifié. Sinon qu'à l'issue, de la part des catholiques, il fut fait censure aux plus apparents de ceux de la religion de ce qu'ils souffraient qu'un homme qui n'avait point de vocation légitime s'ingérât à exposer publiquement la parole de Dieu en l'appliquant à mauvais usage. Mais le clergé fit davantage de bruit de cette action hardie,

jusqu'à en témoigner son ressentiment à la chaire en laquelle le ministre avait prêché, la condamnant à être brûlée, comme profanée, pour expier le crime commis en elle : en quoi ils témoignèrent un excès de zèle contre ce bois innocent, comme un excès d'inhumanité envers les morts à qui ils refusaient la sépulture, jusqu'à ce que Dieu y eût pourvu par sa bonne providence.

Croisic, *7e église pourvue.* — Le peuple fidèle du Croisic, par cette visite qu'on lui fit avec dispensation de l'Évangile, rallumant son zèle, résolut d'avoir un ministre à quelque prix que ce fût; et sans beaucoup tarder, à quelque temps de là, Jean Boisot fut envoyé exprès à Genève chercher un ministre, pour continuer ce qui avait été heureusement commencé par M. Fleurier et par M. Louveau. Ce Boisot ne perdit pas son temps ni sa peine; car il amena de Genève M. François Baron, natif de Piriac, en Bretagne, de la maison de la Perdrilaye, et ils arrivèrent au Croisic à la fin de juin. Il faut croire que ce Baron avait été reçu ministre à Genève avant que de partir pour la Bretagne, et qu'apportant de là les titres de sa vocation, il ne restait que d'être installé au Croisic par un de ses frères, qui fut celui de la Roche-Bernard, à cause du voisinage : de quelque manière que ce fût, il ne tarda point à entrer en l'exercice de sa charge, pour répondre à l'ardent désir du troupeau qui l'avait envoyé si loin avec tant de peine ; et rien ne lui manquait à son introduction à l'entrée du mois de juillet, puisque le second dimanche du mois il alla aider à M. Louveau à distribuer la Cène dans l'église de la Roche-Bernard. Par cette circonstance, on voit que l'église du Croisic est la septième qui a le ministère établi au milieu d'elle, et que ce fut en juin 1562 qu'elle s'en mit en possession : bien que son papier des baptêmes le plus ancien ne commence qu'en février 1563. Quant à la personne de M.

Baron, son voisin Louveau, sieur de la Porte, lui rend témoignage que Dieu fit abondamment prospérer son labeur au Croisic pour quelques années, jusqu'à ce que, ne pouvant porter la rigueur de l'air, il fût contraint de se retirer à Hennebon, où il était ministre en 1566, 1569, 1571, et d'où il fut chassé par la violence des guerres et des persécutions, et poussé jusqu'à Mosé, près la Rochelle, où il vivait encore en 1590, et où il finit sa vie et son ministère. L'on verra dans la suite quels successeurs il eut au Croisic : Boisseul, Perruquet, Bihan. [1]

Roche-Bernard en trouble. — Pontivy, 8e église pourvue. — Les frères de la Roche-Bernard se tenaient fort en sûreté durant les premiers mois de cette année, non-seulement à la nouvelle de l'édit de janvier, qui était favorable à tous, mais aussi pour la recommandation que leur seigneur Dandelot, en partant, avait fait d'eux à tous les officiers de sa baronnie, les mettant dans leur protection. Cette prospérité ne leur dura guère ; car après que le bruit du massacre de Vassy, arrivé en mars, eut couru partout, et eut encouragé les peuples à la violence contre les fidèles, un désordre advint à la Roche-Bernard par un artisan échauffé de vin et de zèle, qui dit des outrages à un voisin parce qu'il chantait un psaume, et qui des paroles vint aux coups de pierres, jusqu'à blesser celui qui chantait.

1 Au mois d'avril de cette année 1562, les protestants de Guérande, étant entrés dans l'église des Jacobins de cette ville, y brisèrent les images de saint Fiacre et de saint Martin. Une enquête, faite à l'occasion de ces violences, en signala comme les auteurs Jehan et Thobias Le Ray, François Trimault et quelques autres (Dom Morice, *Preuves hist.*, t. 3., p. 1309). A cette occasion, il convient de remarquer que les protestants ne se rendirent coupables de pareils actes qu'après y avoir été en quelque manière autorisés par leurs adversaires. En effet, cela se passait après l'incendie du Pressoir à Nantes et après le massacre de Vassy.

On fit des informations contre l'agresseur, et l'on obtint décret de prise de corps sur lui et sur ses complices; mais ils se dérobèrent à la poursuite de la justice en se réfugiant chez le seigneur Villeneuve Bourg, qui pour lors faisait sa résidence aux Métairies, et qui prit leur cause en main, menaçant tous ceux qui s'étaient mêlés de leur faire des affaires. Ainsi l'Église, se voyant dénuée du secours de la justice trop faible, et n'ayant dans le voisinage aucun gentilhomme de grande autorité qui lui tînt la main, eut recours à la prière et au jeûne, conjurant par lettres les églises voisines de se joindre à leur dévotion. Comme on était au milieu de l'action, l'on vit entrer M. de Baulac, nommé Jean Dubois, seigneur de Careil, avec assez bon nombre de gentilshommes, qui sans être mandés venaient au secours, de leur mouvement. Après l'action, il fut arrêté en consistoire que les gentilshommes iraient trouver le sieur de Villeneuve pour lui remontrer son devoir, et que l'un des officiers le sommerait de mettre entre les mains de la justice les rebelles et séditieux qu'il maintenait en sa maison, entre lesquels il y en avait un de ses domestiques qui se mit en devoir de tenir le fort avec armes bandées sur un coffre, pour tirer sur ceux qui voudraient le saisir au corps. Et comme ces armes tombèrent par quelque accident, il y en eut une qui tira en tombant et porta son coup dans le corps du sieur de Villeneuve, qui en mourut à deux jours de là : ce qui donna occasion à plusieurs de dire que c'étaient ceux de la religion qui l'avaient tué. Mais il les en justifia suffisamment, criant à sa mort : « Ah! Mathurin, tu as tué ton père nourricier; » et l'évasion de cet homme, qui ne parut jamais depuis, fut une seconde preuve de leur innocence. Le calme étant revenu, au commencement d'avril la Cène fut célébrée pour la seconde fois à la Roche-Bernard, huit mois après la première; et ce fut en cette

célèbre assemblée que M. de la Favède reçut l'imposition des mains par M. Louveau, en la présence de M. Aubery, ministre de Ploërmel. Il n'est point dit quand ni par qui il fut installé à Pontivy, où le synode de Rennes l'avait destiné ; mais ce ne fut que sur la fin de l'année, en décembre, et après bien des oppositions, comme il paraît par le synode de la Roche-Bernard en février 1563 : de sorte que l'église de Pontivy ne doit être mise que pour la huitième établie par le ministère, et postérieure à celle du Croisic. Toujours est-il constant que le sieur de la Favède a été le premier ministre de Pontivy, et que par lui le ministère y a été établi en cette année 1562, en décembre, ou en janvier suivant.

Roche-Bernard alarmée. — Pendant que la tranquillité régnait encore à la Roche-Bernard, la Cène y fut célébrée pour la troisième fois le deuxième dimanche de juillet, un an jour pour jour après la première : ce qui se passa en grande et belle assemblée venue de divers endroits, et sans trouble, pendant qu'un gentilhomme était au guet à Pont-Château, pour voir s'il y aurait quelque danger à craindre du côté de Nantes, d'où il devait incessamment marcher des troupes, à ce qu'on disait. Le soir du dimanche de la communion, le gentilhomme arriva en hâte, apportant la nouvelle que 200 hommes de cavalerie et d'infanterie marchaient jour et nuit, et devaient être à la diane sur les bras de ceux de la Roche-Bernard. Sur-le-champ le parti qu'on prit fut de se sauver : le pasteur même, par l'avis de son consistoire, s'alla jeter dans une retraite, où il apprit dès le lendemain midi que c'était une fausse alarme ; parce qu'il n'était arrivé que le capitaine Sourdeval, qui, par le commandement du duc d'Étampes, allait arrêter des blés qu'on chargeait, et rien davantage. Il revint donc sur ses pas avec assurance, et même alla trouver M. Sourdeval, qui

témoigna être joyeux de le voir, et qui lui fit reproche qu'on s'en était fui sur le bruit de sa venue, comme s'il eût eu dessein de leur faire insulte, ce qui n'était pas. Dès le soir, ce capitaine s'en alla; mais il laissa sa compagnie dans la Roche-Bernard, et le lendemain, avec le lieutenant, elle se rangea au lieu de l'exercice fait à son de cloche, et y entendit l'exhortation faite sur ce texte : « Contentez-vous de vos gages, ne foulez personne. » Ces gens de guerre, fort attentifs tout du long de l'action, en sortirent si édifiés, qu'avant de battre aux champs ils firent crier par la ville que s'il y avait quelques plaintes à faire contre eux, qu'on la fît, et qu'ils satisferaient. Puis, marchant en bataille, ils saluèrent M. Louveau fort honnêtement : ce qui pensa faire crever de dépit les ennemis du petit troupeau, qui de toutes parts, au bruit de l'expédition, étaient accourus pour voir brûler les maisons des huguenots, et qui disaient en jurant que le ministre avait gagné à sa loi la compagnie de ces gens de guerre. En effet, la plupart s'allèrent rendre aux troupes de M. le prince de Condé, et sous sa bannière se trouvèrent cette même année à la bataille de Dreux.

National 3e, *à Orléans*.— Malgré le massacre de Vassy, en mars, et les premières émotions de guerre que cela causa, l'on assembla en avril à Orléans un synode national où plusieurs députés des provinces, sans dire de quelles, manquèrent de se trouver, tant il y avait pour eux peu de sûreté à aller par pays : toutefois il y avait un ministre de Bretagne en cette assemblée, puisqu'à la solution d'une question il est dit (ce proposant le frère de Bretagne) [1]. L'on

1 « Le Concile est d'avis que le ministre étant pourvu d'une église, » ne peut exercer ordinairement sa charge dans une autre ni en rece- » voir le salaire, suivant la réponse que nous faisons à un de nos » frères de Bretagne. » Le modérateur était Ant. de Chandieu, ministre de Paris. (*Sy. nat.*, par Aymon, vol. 1, p. 29, art. 6.)

ne peut dire au vrai de quelle église il était, ni comment il s'appelait : mais on conjecture que c'était un de ceux de Rennes ou l'un de ceux de Nantes ; car, pour celui de la Roche-Bernard, il ne marque point avoir fait ce voyage à Orléans (1562), mais bien celui de Lyon (1563), au quatrième national, où il assista.

Nantes réfugié à Blain. — Pendant que les troupes du roi levées en Bretagne marchaient pour leur expédition de Normandie, dont le succès a déjà été rapporté, les peuples s'échauffèrent contre ceux de la religion, surtout dans les villes, et entre autres à Nantes, dont l'église se réfugia tout entière à Blain, pasteurs et familles, ainsi que porte l'ancien registre de leurs baptêmes, par une note historique en ces propres termes [1] : « En ce temps, au mois » d'août 1562, ceux de la religion réformée de Nantes » furent contraints par les menaces que leur faisaient ceux » de la religion romaine (contre ce qu'ils avaient promis » à M. d'Étampes, gouverneur et lieutenant général pour » le roi en Bretagne, de vivre en paix), de sortir hors de » ladite ville, et se rangèrent à Blain, terre de monseigneur » de Rohan, lequel les reçut humainement, jusqu'à les loger » en son château, sans acception de riche ou de pauvre, » et y furent depuis ce temps jusqu'à la fin du mois de » novembre 1563, qui est un an quatre mois ; auquel lieu » de Blain, durant ledit exil, plusieurs enfants furent » baptisés. » Dans la suite du registre, il se voit que ces baptêmes pour l'église de Nantes furent au nombre de seize, et qu'ils furent administrés dans la chapelle du château de Blain, ou dans celle du jardin, qui était encore debout ; ou dans le temple paroissial du bourg ou ville de

1 Ils furent expulsés de la ville. (Travers, vol. 2, p. 374 ; *Registres de Nantes*, 23, 29 août.)

Blain; ou dans la maison de Simon Bidé, procureur fiscal de Blain. Cependant d'autres baptêmes se célébrèrent ailleurs tout autour de Blain en divers endroits, comme à Drenneuc; au Ponthus, dont était seigneur Bonaventure Chauvin, sieur de la Muce; au bourg de Casson; au Plessis-Casson; à Briacé; à Saint-Gilles, faubourg de Clisson; au bois de Kargrois; à la Bordrière, fief du sieur de Kergrois, René d'Avaugour; au manoir de Buron, appartenant au sieur de Sevigné, etc. D'où il paraît que ces maisons-là étaient de la religion. Or, tous ces baptêmes-là furent administrés non-seulement par les ministres de Nantes, qui étaient M. Bachelar et M. Philippe de Saint-Hilaire [1], son collègue dès cette année 1562, avant que d'être appelé à Vieillevigne, mais aussi par cinq ou six autres qui passèrent par Blain ou qui y firent quelque séjour pour leur sûreté.

Blain, 9e *église pourvue.* — C'est dans le sein d'une

1 Au mois de juillet de cette année, peu de temps par conséquent avant la fuite à Blain, une conférence eut lieu au château de Nantes, en présence d'une très-nombreuse assemblée, entre les docteurs catholiques et les pasteurs de Nantes: Bachelar, dit Cabanes, et Philippe de Saint-Hilaire, sieur de Bougonnière. Le récit en a été fait par écrit par maître Jacques Dupré, qui y prit une part active. Voici le titre de ce petit volume fort rare, qui appartient à M. de Lajarriette, receveur municipal à Nantes. *Conférence avec les ministres de Nantes en Bretaigne, Cabannes et Bougonnière, faicte par maistre Jacques Dupré, docteur en théologie à Paris, et prédicateur ordinaire de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes,* 1562, *au mois de juillet: avec une homélie sur le baptesme de madamoiselle Marie de Luxembourg, fille de illustre prince messire Sébastian de Luxembourg, seigneur de Martigues, prononcée par le même auteur; avec les cérémonies et ordre qui furent gardez audict baptesme.*

A Paris, chez Nicolas Chesneau, en la rue Saint-Jacques, à l'enseigne de l'*Escu de Froben et du Chesne verd*, 1564, avec privilége.

Voir *note G.*

église qu'une autre se jette pour trouver un asile sûr et qui lui convienne. Puis donc que celle de Nantes se réfugia à Blain cette année, on peut conclure avec quelque certitude que Blain dès lors, en 1562, était une église faite et toute dressée par le ministère : et bien d'autres raisons soutiennent cette vérité, malgré le silence de tous nos mémoires. La première fois qu'il est fait mention du ministre de Blain, n'est qu'en février 1563, au synode de la Roche-Bernard : mais il fallait qu'il fût installé à Blain avant que d'aller au synode ; et son installation aurait bien pu être dès la fin de 1562, sans mettre grande distance entre elle et sa comparution au synode, comme de deux mois ou même un peu moins. Par cette même raison, on peut assigner à cette même fin d'année 1562 la naissance de ces autres églises permanentes, Sion et Vieillevigne, même les cinq autres qui n'ont pas duré : Vannes, Piriac, Aigrefeuille, Ercé et Châteaugiron ; et si l'on avait conservé les actes du synode de Ploërmel en octobre 1562, l'on parlerait bien plus positivement de toutes ces choses.

Mais pour nous renfermer dans les bornes de la conjecture, et mettre Blain au rang des églises aînées, et pour la neuvième du moins, quelle apparence que le seigneur de Rohan, qui depuis la mort de son père, 1552, avait été élevé en la religion par Isabeau de Navarre, sa mère, et par qui son zèle avait fait prêcher à Pontivy et y avait fait établir un ministre, eût manqué de zèle pour Blain, lieu de sa résidence, où il y avait un peuple considérable de sa religion ? Un tel seigneur n'eût-il pas eu le moyen d'entretenir un ministre plus facilement qu'Ercé, Piriac et tant d'autres ? Et n'eût-il pas eu assez de crédit pour faire venir de Paris ou de Genève un ministre pour sa maison et pour ses vassaux de Blain, puisque ceux du Croisic envoyèrent bien pour ce sujet un homme exprès jusqu'à Genève ? Quoi qu'il

en soit, le premier ministre de Blain y fut introduit tout au plus tard à la fin de l'an 1562, ou au commencement de 1563. On ignore sa patrie, et le lieu où la vocation lui fut donnée au saint ministère, même le temps et le lieu auxquels il finit sa course : mais on sait que son nom était Silo Le Cercler [1], sieur de Chambrisé; et quelqu'un m'a dit qu'ayant acheté près de Blain la terre de Cran, il la revendit au temps de la Ligue, après le siége de Blain, pour se retirer vers les quartiers de la Rochelle, d'où il était originaire, à ce que l'on croit. On le verra encore vivant en Poitou (1597). J'ai tant de vénération pour la mémoire des fondateurs et premiers pasteurs de nos églises réformées, que je n'omettrais pas la moindre circonstance de leur vie, si je la savais ; ce qui ne sera pas observé si exactement à l'égard de leurs successeurs, pour lesquels il faut plus de modestie et moins enfler notre histoire de leur personnel.

Colloque à Blain. — Peu après que les frères de Nantes et bien d'autres se furent retirés à Blain, sous l'aile du seigneur Henri de Rohan, à savoir, au mois de septembre, il se tint une assemblée que le mémoire de la Roche-Bernard appelle synode, et qu'il compte pour troisième synode provincial de Bretagne : mais ce ne pouvait pas être un synode complet dans les formes, puisqu'un mois après, 22 octobre, constamment on eut un synode à Ploërmel; car en deux mois consécutifs on n'eût pas eu deux synodes pro-

1 Silo Le Cercler, sieur de Chambrisé, fut désigné au 13e synode national, tenu à Montauban en 1594, pour faire partie, pour la Bretagne, des 21 pasteurs parmi lesquels on devait en choisir 12 pour continuer la conférence de Mantes. (*Syn. nat.*, vol. 1, p. 185, art. 50.) D'après cela il aurait été pasteur à Blain ou au moins en Bretagne jusqu'à cette époque. Ce qui s'accorde avec le dire de Crevain. Il y a encore aujourd'hui dans les environs de la Tremblade (Charente-Inférieure) une famille réformée du nom de Le Cercler.

prement ainsi appelés. Il faut donc dire que cette assemblée de Blain se fit sans convocation, à la rencontre de ceux qui y abordèrent pour chercher asile : tout au plus ce fut un colloque tumultuairement assemblé, ou un conseil synodal, ou un consistoire extraordinaire à l'occasion des alarmes où l'on était et de la fuite que plusieurs prenaient. En cette compagnie, chacun fut exhorté de se tenir près son troupeau, nonobstant l'édit cruel du 14 du mois d'août, par lequel il était enjoint aux ministres de Bretagne de vider le royaume dans quinze jours, sur peine d'être pendus sans forme de procès [1]. Là le sieur Louveau fut élu pour conduire la troupe du seigneur de Rohan jusqu'à Orléans, quand elle serait prête de marcher ; ce qui ne se fit pas, à cause que la paix survint : mais quant à l'ordre donné aux pasteurs de quitter Blain et de retourner à leurs troupeaux, il fut exécuté, sinon par ceux de Nantes et par les familles qu'ils avaient amenées à Blain ; parce qu'il y avait pour eux plus de péril à Nantes que pour les autres ailleurs. Les deux de la Roche-Bernard et le Croisic, Louveau et Baron, furent des premiers à témoigner leur ferme résolution, malgré le danger; car dès que l'assemblée de Blain fut finie, ils s'en retournèrent avec leurs deux anciens. Comme ils passaient par Pont-Château, où par malheur était arrêté l'évêque de Vannes [2], qui l'avait été de Nantes premièrement, le sieur de la Porte Louveau fut reconnu et déféré prompte-

1 A la fin du mois de juillet, avant la promulgation de cet édit, le ministre Louveau adressa au duc d'Étampes, au sujet de l'avis que ce seigneur avait fait donner aux réformés de cesser leurs assemblées, une lettre remarquable, que nous reproduisons en entier. Voir *note H*.

2 C'était Ant. de Créqui, l'ancien, évêque de Nantes, qui n'eut que de simples bénéfices dans le diocèse de Vannes, dont il ne fut jamais évêque. (Dom Taill., vol. 2, p. 291, et *Catalogue des Évêq. de Bret.*, *id. ibid.*, p. 22).

ment; ce qui fit que ce prélat, qui avait eu autrefois de bons sentiments pour la religion, mais qui pour lors en avait de fort opposés, fit monter à cheval quelques gentilshommes pour le suivre, et pour s'en saisir, afin de lui faire éprouver la rigueur de l'édit et le faire périr provôtalement : mais lui et ses compagnons, se doutant de quelque chose de semblable, à la vue du train épiscopal qui était dans Pont-château, tournèrent tout court en sortant de cette bourgade, et allèrent dîner en la maison d'un de leurs amis ; tellement que ceux qui les poursuivaient les perdirent à la piste, et le soir ils se rangèrent à la Bretesche, où ils n'avaient rien à craindre, et d'où chacun se rendit chez soi.

Synode à Ploërmel, 3e *provincial. — Sion*, 10e *église pourvue.* — Quand on eut vu que plus d'un mois s'était passé sans qu'il se fît aucunes poursuites contre les ministres pour l'exécution du dernier édit qui les condamnait à l'exil ou à la potence, et que ce n'était qu'une peine comminatoire pour tenir en crainte, de peur qu'on ne remuât en faveur du prince de Condé et de son parti en l'absence des gouverneurs de Bretagne, on s'enhardit de convoquer un synode provincial à Ploërmel et de l'y tenir : sur quoi nous ne pouvons apprendre que fort peu de choses, parce que les actes ne s'en trouvent point, et le nom même en serait oublié, sinon qu'il en est fait mention dans le subséquent, qui tint à la Roche-Bernard, par où l'on découvre ces singularités : que ce synode de Ploërmel, 3e provincial, ouvrit le 22 octobre 1562; que le consistoire de Rennes avec le ministre de l'église de Sion assignèrent au sieur de la Favède pour troupeau l'église de Pontivy, le 29 de décembre ; que défense synodale fut faite au sieur Étienne Layet, de prêcher en la maison de M. le comte de Maure comme auparavant ; et que les églises non encore pourvues ou destituées de pasteurs, fussent visitées de la part de celles qui en avaient. Par ce peu de

lumière on découvre une vérité constante qui dans le cours de cette année ne nous avait pas encore paru, c'est que l'église de Sion était établie par le ministère et avait un pasteur dès l'année 1562, en laquelle elle l'envoya au synode de Ploërmel en octobre ; mais on ne sait en quel mois précédent elle s'en était pourvue. Le factum de Sion dressé par M. Guitton en 1664 n'en dit pas davantage pour les circonstances ; car il porte, « qu'en vertu de l'édit » de janvier 1562, ceux de Sion et du voisinage qui se trou- » vèrent alors être de la religion s'unirent pour faire un » corps d'église, appelèrent un pasteur, dressèrent leur con- » sistoire, signèrent leur confession de foi, et firent choix » du bourg de Sion pour leur assemblée ordinaire, comme » étant au centre de toutes leurs familles. Ajoutant que » dès l'an 1563 ils commencèrent leurs exercices en ce » lieu de Sion, où toujours on les a continués depuis ce » temps-là. » Mais pourquoi assigner le commencement de leurs exercices à l'an 1563, puisque dès l'année précédente, et avant octobre, ils avaient un ministre au milieu d'eux ? et comment eût-il été parmi eux pendant quelques mois, trois ou quatre pour le moins, sans leur annoncer la parole en des exercices publics ? Constamment donc Sion est la neuvième ou dixième église de la province, quant à la naissance et pour le ministère établi : en la personne de M. Guinau, qui sans contredit a été leur premier ministre, et non en la personne de aucun autre qui ait servi Sion avant lui : et ce premier établissement est sans contredit dès l'année 1562, tellement qu'à ce compte est vérifié ce que rapporte l'histoire ecclésiastique de France touchant le nombre de nos églises, qu'il y en avait dix en Bretagne en cette année 1562.

Rennes gênée. — Ce que l'on peut dire ou présumer de l'état particulier des églises de Rennes et de Vitré, est qu'elles

eurent en cette année beaucoup à craindre ou même beaucoup à souffrir par la marche des troupes que nos gouverneurs menaient en Normandie ; car elles durent passer par ces quartiers-là en allant et en revenant : et le peuple de Rennes, toujours fort séditieux, put bien augmenter sa haine contre les protestants de leur ville à la présence du sieur de Martigues et de ses soldats, au nombre de quatre mille, et en vertu des défenses faites aux ministres de continuer leurs prédications, même de résider dans la province et dans le royaume. Mais il ne se trouve aucun détail de toutes ces choses : on ne voit point aussi que les fidèles de cette ville aient quitté comme ceux de Nantes ; au contraire, leur consistoire et par conséquent leur troupeau y demeura fixe (si ce n'est peut-être au mois de septembre, qui fut le plus rude), puisque le synode de Ploërmel en octobre donna une commission à ce consistoire pour régler les affaires de la Favède et de Pontivy.

Vitré assemblé. — A Vitré de même en particulier les exercices de piété ne purent pas être aussi libres en ce temps que l'année d'auparavant, où nous avons vu qu'un baptême des nôtres se fit dans Saint-Martin solennellement, au vu et au su de tous : c'est donc à cette saison fâcheuse, plutôt qu'à une autre, qu'on doit rapporter un accident digne de trouver sa place dans l'histoire, et qui est arrivé sous le ministère du sieur Mondonay, depuis appelé Coulaines, de la maison de la Barbée, des plus anciennes familles d'Anjou, que je compte pour second pasteur de Vitré quant à l'ordre de la succession, mais qui pour le mérite singulier et rare peut être appelé premier en comparaison du sieur Dubois qui avait servi avant lui. Dans le zèle commun que tous témoignaient de proposer la parole et de l'écouter, il ne restait plus que de trouver un lieu commode pour recueillir l'assemblée : mais il n'y avait pas presse à qui prêterait sa

maison pour recueillir l'arche, ni à qui ferait comme Marie, mère de Marc, qui souffrait que l'église de Jérusalem s'assemblât chez elle pour faire les prières lorsque Saint-Pierre était en prison par l'ordre d'Hérode. Enfin Dieu toucha le cœur d'un jeune homme qui n'était pas ignorant de la vérité, et dont le zèle se montra d'autant plus grand qu'il était en puissance d'une mère des plus bigotes du pays et des plus contraires au règne de Jésus-Christ. Il franchit donc ce grand obstacle, et offrit sa maison pour un dimanche matin, pendant que sa mère serait occupée à ses dévotions, qui n'étaient pas de courte durée. A l'heure assignée, la compagnie, qui était avertie par les anciens et par les plus zélés de la ville, ne manqua pas de se trouver en cette maison et de se ranger dans une vieille salle planchéiée de bois, qui était sur le derrière, à la reculée, de peur que la voix du ministre ne fût entendue des voisins et de ceux qui passeraient par la rue; ce qui eût pu émouvoir quelque sédition, comme on en avait l'exemple encore récent de l'assemblée qui avait été surprise à Paris en la rue Saint-Jacques. Il ne faut pas demander si ce peuple était attentif à l'ouïe de la parole; car, outre la rareté et la difficulté de la prédication, qui augmentaient le grand zèle de ces temps-là, on doit cet honneur à la mémoire de M. de Mondonay de Coulaines, que c'était un homme apostolique, et des plus rares entre ceux de son caractère : jusque-là que M. Louveau lui rend ce beau témoignage que deux ans après, le voyant et l'oyant prêcher, il ne fut jamais si vivement touché d'aucun qui annonçât la parole, que de cet excellent et bon personnage; à cause, dit-il, de son intégrité, qui depuis fut scellée et couronnée par le massacre qu'en fit M. le comte de Montsoreau à Angers, après les noces de Paris. Comme donc on était environ la moitié du prêche, la grande attention qu'on y avait fut soudain troublée par

le plancher de la salle qui enfonça tout d'un coup dans la cave, où tous ceux de la compagnie tombèrent les uns sur les autres, excepté le ministre, et la petite table où était la Bible devant lui, ne tenant plus qu'à deux pieds. Par un grand bonheur en ce fâcheux accident, aucun ne fut tué, ni même blessé, hormis un sur la cuisse duquel tomba l'une des poutres, qui lui effleura seulement la peau, avec fort peu de douleur. L'on ne fut point si étourdi de cette chute que sur-le-champ l'on y remédiât; car des gens robustes qui se trouvèrent enveloppés dans cette chute, non-seulement s'en tirèrent et tous les autres, mais aussi eurent assez d'industrie pour redresser le plancher et le remettre en son premier état, pendant que la compagnie se retirait doucement et sans confusion chacun chez soi : mais tout cela ne se put passer avec tant de silence et de précaution, que le bruit n'en fût aussitôt répandu non-seulement par tout le faubourg, mais aussi par toute la ville, même dans la grande église où était la mère de ce jeune homme au plus fort de ses dévotions, qui n'eurent point tant de force sur son esprit en ce moment-là qu'elle ne quittât tout pour s'encourir à sa maison, que l'on disait être abîmée avec tous ceux de la religion. Étant arrivée à la maison, elle trouva son fils à la porte, qui ne faisait semblant de rien, non plus que si rien n'était arrivé, et qui se moquait du peuple accourant en foule pour voir le spectacle d'une maison abîmée. Pour elle, après qu'elle eût fait la revue de toutes ses chambres et de tout son ménage, qu'elle trouva au même état où elle l'avait laissé au matin, elle retourna à la porte sur la rue où était son fils qu'elle avait furieusement menacé en entrant; et, calmant toute sa colère, elle se joignit à lui pour chanter injure à la populace, qui fondait là, imbue du faux bruit. [1]

1 Taillandier mentionne comme ayant eu lieu dans le courant de

1563. — 1er *édit de mars*. — Bien que dans les quatre ou cinq années de la première paix soit comprise celle où nous entrons, 1563, il ne faut pas la concevoir tout entière dans cet heureux calme, et nos églises encore moins : parce que le premier édit de pacification ne fut donné à Amboise que le 19e jour de mars, et qu'avant qu'il eût produit son effet dans l'esprit des peuples, les désordres et les suites des fureurs civiles durèrent encore longtemps; de sorte que les fidèles virent s'écouler les quatre ou cinq premiers mois de cette année, ou même davantage, avant que de jouir à plaisir du bénéfice de la paix accordée en mars : témoin ceux de Nantes, qui attendirent jusqu'au mois de novembre à sortir de leur asile de Blain pour s'en retourner en leur ville, où par conséquent leurs concitoyens témoignaient n'être pas portés à les recevoir, nonobstant l'édit qui ordonnait qu'en chaque baillage, dans quelques faubourgs de la ville, il y aurait un établissement pour l'exercice de la religion à ceux du ressort.

Roche-Bernard inquiétée. — Tout l'hiver de 1562-1563 M. Louveau fut contraint de quitter la partie à la Roche-Bernard, où l'aversion de ceux de dehors et la division de ceux du dedans dissipaient l'église, pour se retirer dans le château de la Bretesche, son plus proche et plus sûr asile. Cependant il ne laissait pas d'exercer sa charge tantôt dans ce château-là, tantôt dans la forêt qui n'en est

cette année deux faits dont notre auteur ne parle pas. Le premier est une assemblée publiquement faite à Nantes par les réformés, au nombre de deux ou trois cents, dans la maison d'un apothicaire nommé Pineau. Parmi eux se trouvaient un président, un maître et deux auditeurs de la Chambre des comptes. Le Sénéchal essaya vainement de dissoudre l'assemblée. Cela faillit donner lieu à une émeute. Le second est la célébration de la Cène à Blain par huit cents personnes, au commencement de décembre de la même année.

(*Hist. de Bret.* Taillandier, vol. 2., p. 291 et 292.)

pas loin, tantôt en quelques chapelles écartées ou dans quelques maisons de paysans, selon l'assignation que l'on pouvait prendre, et quelquefois aussi au lieu ordinaire de la Roche-Bernard. Un jour, comme il se transportait en ce dernier lieu pour y exhorter, c'était le lendemain de Noël 1562, fête de saint Étienne, il rencontra sur le chemin des gens ivres qui revenaient d'un baptême, à qui il fit quelques remontrances sur le chapitre de l'excès du vin : et ils feignirent lui en savoir bon gré ; mais en approchant de la forêt ils se munirent de pierres pour le lapider : et comme ils virent qu'en quittant le grand chemin et se détournant de la forêt il se retirait à une maison de gentilhomme là auprès, ils l'y poursuivirent et le chargèrent à grands coups de pierres, comme un autre saint Étienne. Cependant ils ne purent lui faire de mal, parce que lui et celui qui l'accompagnait se mirent à l'abri de quelques gros chênes qui paraient les coups ; et quand leur furie fut passée, il quitta le chemin, et prit une route qui le mit à la nuit avant que de pouvoir arriver à son rendez-vous, où il ne fit exhortation que le lendemain, comme peu de jours auparavant il l'y avait faite, lors même que la bataille de Dreux se donnait. En d'autres rencontres, il se trouvait aussi quelquefois à des assemblées secrètes qui se faisaient pour tenter quelque secours à ceux d'Orléans ; ce qui n'était pas sans grand danger, plus de la part des faux frères qui avaient tourné le dos depuis la guerre déclarée, que de la part des ennemis ouverts, qui eurent toujours quelque considération pour lui, comme il s'en loue en leur rendant témoignage.

Synode à la Roche-Bernard. — La discorde qui régnait dans le troupeau de la Roche-Bernard fut en partie cause que le synode de la province y fût assigné plutôt qu'ailleurs, afin d'y faire cesser le désordre : on se hâta même de s'y rendre et de commencer l'assemblée dès le 23e jour de fé-

vrier, malgré la saison assez incommode et les troubles de guerres qui n'étaient pas encore finis. La source du mal venait de quelques erreurs ou opinions dangereuses dont quelques particuliers de la Roche-Bernard étaient entêtés, et que leur pasteur M. Louveau ne pouvait souffrir : eux, de leur côté, prenaient ses remontrances et ses oppositions en mauvaise part, avec tant d'aversion pour sa personne et pour son ministère, qu'ils voulaient l'envoyer à Pontivy, et appeler de là au milieu d'eux M. de la Favède, leur compatriote, se portant pour appelants du règlement du consistoire de Rennes qui, en l'autorité du précédent synode tenu à Ploërmel (octobre 1562) et fortifié du ministre de Sion, avait donné ledit de la Favède à l'église de Pontivy, et non pas Louveau. Là-dessus le synode obligea ces particuliers opposants à se soumettre à la décision de la doctrine par la parole de Dieu, suivant laquelle on les remit dans le bon chemin à l'égard de leurs opinions : mais pour le personnel ils furent appelants au national du règlement par lequel il était dit que le sieur de la Favède demeurerait absolument en l'église de Pontivy : et que le sieur Louveau n'abandonnerait point la Roche-Bernard, attendu qu'il s'y était toujours porté dans sa charge bien et fidèlement, comme il y avait été appelé légitimement ; et que son église le désirant toujours, il y continuerait seul l'exercice de son ministère. Cependant, par une espèce de tempérament et pour apaiser ces mécontents, il fut arrêté qu'en l'absence de M. Louveau, que l'on députait au national de Lyon, M. de la Favède remplirait sa place à la Roche-Bernard, pour la lui céder à son retour et s'en retourner à Pontivy. Quant au sieur Pasquier, qui aspirait à la même église de la Roche-Bernard, à la faveur du seigneur du lieu, il fut résolu qu'il exercerait le ministère dans l'église de Vitré, en attendant que M. Dandelot, pour qui on avait beaucoup de considération, le ré-

pétât si bon lui semblait, suivant sa réservation, pour l'employer où il verrait être bon.

Il y avait un autre désordre dans le voisinage de Vitré : c'est que le sieur Étienne Layet continuait de prêcher en la maison du comte de Maure, contre la défense du dernier synode, tenu à Ploërmel en octobre 1562. C'est pourquoi ce synode-ci députa le ministre de Ploërmel avec son ancien et celui de Châteaugiron, pour aller conjurer le comte de donner les mains à la discipline, et le sieur Layet d'obéir à cet arrêté, selon sa promesse, en se retirant à Caen, d'où il était venu, et où on l'assisterait s'il y retournait. Faute de quoi il était déclaré schismatique s'il continuait de prêcher : ce que l'ancien de Vitré en particulier eut ordre de lui dénoncer.

A l'égard de l'église de Nantes, il fut arrêté que M. de la Muce Ponthus ferait venir de Genève François Oyseau, proposant, pour être employé où le synode suivant le jugerait expédient pour la gloire de Dieu (ce fut pour Nantes, comme la suite le montrera) ; et que le sieur de la Perade, auparavant ancien de Châteaubriant, se soumettrait au consistoire de Nantes, qui l'emploierait où il serait jugé à propos, après un terme marqué pour donner ordre à ses affaires.

A l'égard de M. Charles Boulanger, ministre de Poitou, d'où l'église d'Aigrefeuille l'avait appelé en Bretagne, il fut envoyé à l'église de Frossay, à la requête du seigneur du lieu, qui le retiendrait pour toujours, s'il le pouvait dégager de la province de Poitou.

On chargea les ministres de Blain et de Châteaubriant, avec un ancien de Nantes, d'aller censurer l'église de Nort pour n'avoir député personne au synode, et s'enquérir du soin qu'elle avait de son pasteur et lui d'elle.

On secourut les églises destituées, en ordonnant que les

ministres de Vannes et de Pontivy alternativement visiteraient l'église de Hennebon toutes les semaines ;

Que les ministres de Rennes, Sion, Châteaubriant et Vitré feraient la même chose à l'église de Châteaugiron, pendant l'absence de leur pasteur;

Que les ministres du Croisic et de Piriac feraient le semblable à l'église de Guérande et de Saint-Nazaire ;

Que celui de la Roche-Bernard assisterait ceux de Muzillac,

Et le ministre de Vieillevigne ceux de Clisson.

On donna à l'église d'Ercé pour pasteur le sieur Jacques Roullée, ancien et proposant en ladite église, à la charge qu'il serait quelque temps sous les yeux du consistoire de Rennes, qui l'enverrait, ou l'un de ses ministres, prêcher à Ercé, bourgade auprès du Bordage et en relevant.

On chargea M. du Gravier, ministre de Rennes, de continuer l'histoire ecclésiastique de Bretagne, suivant les mémoires qui lui en seraient envoyés par les autres églises. Sur quoi il y a grande apparence que le mémoire imparfait de Rennes dont je me suis servi au commencement pour les années 1558, 1559 et 1560, était un lambeau de cette histoire projetée, ou une des pièces destinées à la composer. Si Rennes et la Roche-Bernard avaient été imités au soin d'amasser les vieux monuments, ou que les mémoires qu'on dressa n'eussent point péri par le malheur des temps et des guerres, nous ne serions pas dans la disette où nous sommes, ni dans l'ignorance du passé qui nous enveloppe.

Enfin on chargea l'église de Nantes de convoquer le suivant synode [1] ; mais elle ne le put, parce qu'elle n'était

[1] Au mois de février de cette année, en conformité avec les prescriptions de l'édit de janvier, le duc d'Étampes, après une minutieuse enquête dans laquelle il entendit les réformés et les gens de l'évêque, assigna pour lieu de culte la maison de Beauregard, faubourg du Marchix. Il existe dans les archives de la mairie de Nantes une copie

pas retournée de son exil de Blain, ni en liberté d'avoir le synode.

La clôture de ce synode de la Roche-Bernard n'est point arrêtée ni signée dans les actes qui nous en restent par copies, et qui semblent n'être pas complets : mais en tête il est bien marqué comment la table fut formée, ce qui avait été omis en la simplicité du synode de Châteaubriant, premier de cette province, 1561 ; et il est rapporté que M. Ollivier L'Oyseau (nommé ailleurs sieur de la Teillaye), ministre de l'église de Châteaubriant, fut élu pour *président*, et pour *scribes* monsieur du Gravier, ministre de l'église de Rennes, et monsieur de la Perade, ancien de l'église de Nantes.

Les réflexions qu'on peut faire sur la table des comparutions à ce synode de la Roche-Bernard, ne peuvent pas peu contribuer à la connaissance historique qu'on peut requérir du nombre et de l'état des églises de Bretagne en cette année 1563, au commencement.

Vingt-deux églises. — Ponthus. — Les dix églises comptées ci-dessus d'an en an, selon l'ordre de leur naissance, députèrent leur pasteur à ce synode, hormis Vitré, qui n'eut qu'un ancien. Ces dix églises étaient : Rennes, Vitré, Nantes, Châteaubriant, la Roche-Bernard, Ploërmel, le Croisic, Pontivy, Sion, Blain. Outre ces dix, cinq autres nouvellement nées, à la fin de 1562 ou au commencement de 1563, comparurent en la personne de leurs députés, pasteurs et anciens ; savoir : Vieillevigne, Aigrefeuille, Piriac, Vannes et Châteaugiron. Voilà donc quinze égli-

de ce procès-verbal d'enquête. Cette pièce est comprise dans le dossier intitulé *Culte*, sous la date du 3 février 1563. Elle contient 10 pages 1/2 d'écriture, et est dans un bon état de conservation. Nous la reproduisons dans nos notes.

Voyez *note I*.

ses comparaissantes, pourvues de ministres en février 1563, auxquelles il faut ajouter Nort pour seizième, qui ne comparut point, et pour dix-septième Ercé, que l'on pourvoyait. A ces dix-sept églises pourvues il en faut ajouter cinq autres qui n'avaient point encore de ministres, mais seulement des anciens députés ; savoir : Guérande, Hennebon, Musillac, Combourg et Frossay, au pays de Retz. Tout cela ensemble fait le nombre de vingt-deux églises, sans compter Saint-Nazaire, Clisson, Cong, et la maison du comte de Maure, quatre lieux qui n'ont point été églises effectivement, qui aient joui du ministère en propre ou légitimement, ou qui tout au plus n'ont été qu'annexes. En tout ce dénombrement le Ponthus ne se trouve point, parce que cette maison, qui n'avait point de ministre en propre, était réputée membre de l'église de Nantes ou de celle de Nort, plus voisine ; et il est à croire que cette famille de la Muce Ponthus se rangeait aux exercices publics de Nort pour l'ordinaire, et quelquefois le ministre de Nort allait prêcher au Ponthus, y conduisant les fidèles de Nort.

Il est à propos de faire ici un petit détail des dix ou douze églises nouvelles dont le synode de la Roche-Bernard nous fait mention à l'entrée de 1563.

Vieillevigne. — Vieillevigne avait un pasteur ; mais je ne trouve point son nom : car pour Philippe de Saint-Hilaire, sieur de la Bougonnière, il était alors second ministre de Nantes, et il ne put l'être de Vieillevigne qu'en 1565, en sortant de Nantes. De sorte qu'il n'a point été le premier ministre de Vieillevigne, à moins que d'y aller par prêt comme à une annexe de Nantes, [1] de 1562 à 1565. Le lieu des assemblées de cette église naissante était la chapelle de saint Thomas, à l'extrémité du bourg de Vieille-

1 En 1577 il était qualifié 1er ministre et fondateur de Vieillevigne.

vigne, découverte, sans aucun culte, et abandonnée plus de vingt ans avant la réformation. On s'empara de ce lieu désolé par l'autorité du seigneur de Vieillevigne, qui était de la religion, et par le consentement tacite du clergé et des habitants, qui n'y firent jamais aucune opposition ; non plus qu'à la jouissance du cimetière déclos et de nul usage qui était autour de la chapelle, dont ceux de la religion se servirent pour leurs enterrements jusqu'à l'édit de Nantes.

Aigrefeuille. — Aigrefeuille jouit peu de temps du bénéfice de l'Évangile ; c'est une église quasi-morte aussitôt qu'être née. Son ministre, Charles Boulanger, baptisa un enfant à Saint-Gilles, faubourg de Clisson, en juillet 1563. Il dut aller servir l'église de Frossay, au pays de Retz. Ainsi Aigrefeuille et Clisson sont des lieux où l'Évangile fut planté sans prendre racines, et aussitôt leur mémoire se trouve effacée.

Piriac. — Piriac avait son ministre en février 1563, au synode de la Roche-Bernard, si les actes en sont crus : mais si l'on s'en rapporte à l'ancien registre de cette église, elle n'eut son premier ministre qu'à la fin d'octobre 1563. Ce registre, qui achève en 1565, commence dès 1559 ses baptêmes et ses mariages. Pierre de Tournemine, seigneur de Campzillon, épousa Marie de Kermarée au château de Piriac, anciennement dit Kerjan, par le ministère de monsieur L'Houmeau ou du Gravier, ministre de Rennes, en août 1559, en présence de monsieur de Baulac, de ses deux frères, de messieurs Tremeleuc, Coesdro, Predic, et des habitants du bourg de Piriac. En mai 1560, Esther de Tournemine, fille de monsieur de Campzillon, fut baptisée au château par Pierre Legendre, dit du Fossé, ministre de Rennes : parrain, Jan Dubois, seigneur de Baulac. En 1561, des baptêmes furent administrés à Piriac par Louveau et par Baron, ministres de la Roche-Bernard et du Croisic.

Ainsi l'église de Piriac naissante fut allaitée par les ministères empruntés des pasteurs voisins, l'espace de quatre ans (1559-1563), jusqu'à ce que, le 14 de septembre 1563, monsieur Noël Perruquet, sieur de la Mulonnière, fût reçu et eût l'imposition des mains au synode de Ploërmel, à la demande de Guillaume Lefournier, ancien de l'église de Piriac, en laquelle monsieur Perruquet fut installé au mois d'octobre, par Ollivier L'Oyseau, sieur de la Teillaye, ministre de Châteaubriant, et par les anciens, Saint-Germain, Pontuelle, Fournier, Bonabé, d'Agault. Cette église de Piriac, qui dura vingt-deux ans, jusqu'à la Ligue (1585), eut Perruquet pour premier et seul ministre, qui l'a été aussi du Croisic et de Vitré.

Vannes. — Vannes jouissait du ministère dès l'année 1562, et elle eut le sieur Philippe Bergeay pour premier pasteur et pour fondateur; car en novembre 1562 il présenta un enfant au baptême à Blain, lorsque ceux de Nantes et plusieurs autres y étaient réfugiés. Et dans l'enregistrement de ce baptême, ledit sieur Bergeay est qualifié de ministre de Vannes. Cette église de Vannes subsistait encore en 1577; mais son ministre était absent, fugitif en Angleterre. Passé cela, les traces de ce troupeau ne se trouvent plus après une durée de quinze ans.

Châteaugiron. — Châteaugiron est celle de toutes les anciennes églises dont on a le moins de connaissance. Elle avait un ministre en 1563; mais le synode de la Roche-Bernard en parle comme d'un ministre absent, et même n'en dit point le nom. La durée de cette église a été fort courte, puisque dans la suite du temps on ne trouve point qu'il en soit parlé plus avant que cette année 1563.

Nort. — *Casson.* — Nort avec Casson faisaient une église en 1563, étant alors pourvue du ministère, après avoir eu fondation du diaconat dès l'an 1560. Son premier ministre

fut Godeffroy Guenet, qui signait en lettres moulées capitales, car j'ai vu son seing au registre de Nantes. Les premières assemblées de cette église se faisaient quelquefois ou souvent dans des lieux solennels : car je trouve qu'en avril 1563, un mariage fut célébré dans le temple paroissial de Nort par M. Bachelar, ministre de Nantes ; et que l'exercice s'est fait à Nort en la chapelle Saint-Martin, devant le presbytère, comme en un lieu abandonné, autour duquel il y avait un cimetière qui apparemment servait à ceux de la religion : et depuis qu'on n'a plus parlé d'église de Nort, cette chapelle Saint-Martin a servi à y jeter des ossements, et quelquefois à tenir école, sans qu'elle fût close, bien qu'à certains jours de l'année on y dise la messe. Or, en ce premier temps-là, Nort ne relevait pas du Ponthus, comme il a fait depuis; mais il appartenait au seigneur de Vezins, qui était de la maison de la Nouë et de la religion : tellement que ce fut sous son autorité que l'exercice s'y fit, comme j'ai ouï dire, et qu'un synode de la province s'est tenu à Nort, de quoi aucuns mémoires ne font mention. Nous verrons la durée de cette église de Nort jusqu'en 1570, et du ministère de Godeffroy Guenet, son premier pasteur pendant ces huit ans, et comment il s'est fait des exercices au Ponthus (1568). Quant au quartier de Casson, annexe de Nort, aucuns mémoires ne nous apprennent en quels lieux publics ou particuliers on s'y assemblait, ni qui était le seigneur de cette bourgade, ni de quelle religion il était : mais la présomption est que ce seigneur-là était réformé, pour autoriser dans son bourg ou dans son château nos exercices de religion ; ou que la chapelle de Procé servait à cela, sous l'autorité du seigneur de Rohan, à qui Procé appartenait.

Ercé. — Ercé portait le nom d'église en 1563, non pas le Bordage : c'était pourtant au Bordage premièrement que l'Évangile se prêchait par les ministres de Rennes, dès

l'année 1559 ; mais alors le Bordage n'était qu'église seigneuriale, annexe de celle de Rennes : au lieu que le quartier s'érigeant en église à soi et entière avec un pasteur en propre en 1563, s'appela église d'Ercé, du nom du bourg qui relève du Bordage, et qui est au bout de sa prée : la raison de cette appellation est peut-être prise de ce que les exercices se firent non pas au château, comme auparavant, mais au bourg d'Ercé, soit sous la halle, soit dans l'église de la paroisse. L'on trouve qu'un M. de Montboucher commandait à Angers pour les catholiques en 1563, et par conséquent il était catholique lui-même : et s'il était seigneur du Bordage, il n'eût pas permis que le prêche se fût fait au château, comme la dame du lieu l'y faisait faire en 1559 et 1560, et à peine dans le bourg d'Ercé ; mais je me figure qu'il ne l'était pas, et que le Bordage était plutôt à celui qui conseilla au sieur du Gravier d'aller à Lamballe trouver le duc d'Étampes (1560), et qui, selon toute apparence, était fils de la dame du Bordage qui la première reçut l'Évangile. Quoi qu'il en soit, le premier ministre d'Ercé a été Jacques de Roullée, d'une bonne famille de ce quartier-là, dont les descendants ont persévéré dans la religion longtemps, et dont une partie sont de mes parents.

Guérande. — Guérande, qui n'avait point de pasteur en 1563, en fut pourvue bientôt après en la personne de M. Boisseul, qui avait été précédé de M. Le Coq, docte personnage, mais trois mois seulement : car, en avril 1565, Jean Boisseul, administrant un baptême à Nantes, est appelé ministre de Guérande dans l'enregistrement, et il est encore qualifié tel dans les années 1569 et 1570, lorsque, réfugié à Blain avec plusieurs autres, il y exposait la prophétie de Baruc en prédications. Ce même Jean Boisseul, premier pasteur de Guérande, en ne comptant point M. Le Coq, le fut aussi du Croisic après Baron et avant Perru-

quet ; car, dans le second registre du Croisic, à l'an 1569, Boisseul est nommé ministre de la parole de Dieu et exerçant le ministère dans l'église réformée du Croisic. L'on présume qu'il servait les deux églises ensemble, mais moins actuellement en Guérande qu'au Croisic, dont il fut le troisième ministre : puisque c'est du Croisic que M. Louveau parle en disant qu'en ce séjour malsain, dont M. Perruquet était sorti pour n'y pouvoir vivre, non plus que M. Baron, peu après M. Boisseul, à son tour, n'y fit aussi que languir ; et que, chassé de ce lieu-là par la rigueur de l'air du climat, il s'en alla exercer son ministère à Marennes, où il fit un fruit admirable longtemps après, étant encore vivant en l'année 1591. Nous verrons des traces de cette église de Guérande jusqu'en 1577, après une durée de douze ans ; et qu'elle était église distincte de celles du Croisic et de Piriac.

Hennebon. — Hennebon, église dans l'évêché de Vannes, pourvue seulement du diaconat en 1563, ne le put être du ministère qu'en 1566, lorsque M. Baron, sortant du Croisic, dont le climat ruinait sa santé, alla être à Hennebon le premier ministre, comme il l'avait été au Croisic. Ainsi, fondateur de deux églises successivement, on le vit arrêté à la seconde jusqu'à l'an 1570 qu'il était réfugié à Blain avec beaucoup de confrères, où il exposait en prédication l'épître Saint-Jacques. Passé cela, l'église d'Hennebon disparaît du tout, et l'on n'en trouve pas les moindres vestiges : mais, pour son premier et unique pasteur, M. Baron, il sortit de la province quand les persécutions se furent renforcées à l'occasion des massacres de 1572, et enfin il attacha son ministère à Mossé, au gouvernement de la Rochelle, où il mourut servant au Seigneur, après avoir été employé à son service en divers endroits.

Muzillac. — Muzillac ou Mesuillac, au même évêché

de Vannes, ne députa qu'un diacre ancien au synode de la Roche-Bernard (1563), et n'avait point encore de ministre en propre : mais cette église, par emprunt, jouissait du ministère de la parole, étant visitée par le pasteur de la Roche-Bernard ; et quelque temps après, comme en 1564, elle eut un ministre à soi, dont le nom ne se trouve point ni le temps de son installation ni la durée de son ministère : seulement il paraît que le synode de Ploërmel, février 1565, envoya ce pasteur de Muzillac en l'église de Blain, pour y tenir la place de Silo Le Cercler, commis pour aller à la Roche-Bernard rétablir l'ordre et l'union. Autrefois on m'a dit que l'église de Muzillac avait été forte et nombreuse ; mais je n'ai pu rien apprendre du lieu de ses exercices, non plus que de celui où s'assemblaient les fidèles de Vannes et de Hennebon : et comme ce sont des places en basse Bretagne, où jamais je ne suis allé, je ne puis conjecturer de quels temples ou de quelles maisons seigneuriales ces trois églises-là se pouvaient servir, ne connaissant aucune famille considérable de la religion en ces quartiers-là, qui ait pu embrasser la réformation au temps qu'elle vint.

Combourg. — Combourg, situé entre Rennes et Saint-Malo, et appartenant au seigneur de Coetquen, n'avait qu'un ancien à députer au synode (1563) ; l'on ne sait quand cette église fut pourvue de ministre : mais tôt ou tard elle en eut un, nommé Guillaume Presleux, que je crois avoir été son premier et dernier ministre. Il se trouva au synode de Ploërmel (1565), et il vivait encore en cette qualité les années 1568 et 1569 : car entre ceux qui vinrent chercher un asile à Blain (1567-1571) pour la seconde fois, on trouve que M. Presleux, ministre de l'église de Dieu à Combourg, administra quelques baptêmes à Blain, enregistrés au papier de Nantes avec la date du mois et de l'an. Passé cette période, on ne sait ce qu'est devenu Guillaume Presleux, ni

son église de Combourg : c'est un troupeau qui ne s'est point perpétué ; à moins que de dire, et par conjecture, que Combourg n'étant qu'à quatre lieues de Saint-Malo, ou environ, y a pû transférer son nom : tellement que ce qui s'appelait église de Combourg au commencement, s'est puis après appelé église de Saint-Malo, qui encore, selon les lieux d'exercice, a changé de nom ; se nommant église de Dinan, église de Plouer, et aujourd'hui (1683) église de Beaufort. Une autre conjecture se présente ici : c'est que, dans le temps de la réformation, l'église de ce quartier-là n'eût pu malaisément se former et s'assembler à Combourg, à moins que M. de Coetquen, ou quelque autre qui fût seigneur de Combourg, ne se fût fait de la religion, comme la plupart des gentilshommes et des seigneurs de cette province, pour pouvoir faire prêcher dans son château de Combourg, ou sous la grande halle de cette bourgade.

Cong. — A Combourg je joins le lieu nommé Cong, me figurant qu'il est de ce côté-là ; ou bien il est voisin de Vitré. En attendant que je puisse découvrir sa situation et ses autres singularités, je m'arrêterai à celle-ci seule : c'est qu'au synode 1563 un ancien de Cong comparut, et que l'église de Cong, avec trois autres non encore pourvues de pasteurs, fit quelques requêtes à la compagnie, qui les renvoya au suivant synode qu'on eut à Ploërmel, septembre 1563.

Frossay. — Frossay, au pays de Retz, est une église où le ministère fut établi en février 1563, puisque le synode y envoya Charles Boullanger pour premier ministre, à la requête du seigneur de Frossay, qui était de la religion par conséquent, et dont on ignore le nom de famille comme la persévérance des siens en la vérité. L'on ne voit point quand monsieur Boullanger cessa de servir l'église naissante de Frossay : mais il est certain qu'il ne la servit pas

longtemps ; car, soit que la mort le retirât ou qu'il se retirât en Poitou, d'où il était venu, y retournant volontairement ou y étant rappelé, il eut pour successeur Arthur de Cussé, qui en 1567 quitta la partie avec plusieurs autres que leurs troupeaux ne pouvaient conserver en sûreté, et se jeta dans le sûr asile de Blain, où il fit diverses fonctions de son ministère dès janvier 1568. Voilà tout ce que l'on sait de Frossay : passé cela, on la peut mettre au rang des églises mortes dans la mémoire des hommes.

Pendant que nous sommes sur le dénombrement de nos églises de Bretagne, qui ont été en plus grand nombre cette année 1563 qu'en tout autre temps, je remarquerai qu'on y en peut ajouter deux autres dont le synode de la Roche-Bernard ne fait aucune mention, et qui pourtant ne doivent pas passer pour chimériques, puisqu'elles sont formellement exprimées dans l'ancien registre de Nantes : Montigny et Pont en Bretagne.

Montigny. — Montigny, un lieu à moi inconnu ; mais je sais qu'ès années 1562 et 1567 l'église de ce lieu-là avait un ministre nommé Charles de la Pommerais, qui par deux fois vint avec tant d'autres chercher sa retraite et sa sûreté à Blain. C'est tout ce que le papier de Nantes nous en a laissé par écrit en l'enregistrement de quelques baptêmes administrés à Blain par Charles de la Pommerais, ministre de l'église de Dieu à Montigny ; ce sont là les termes.

Pont. — Pont en Bretagne avait aussi un ministre nommé Claude Charretier, qui grossit à Blain le nombre des réfugiés, et qui baptisa quelques enfants dans l'église de Blain, l'année 1568. Un des baptêmes, enregistré au papier de Nantes en l'année 1564, et au mois d'octobre, marque pour parrain haut et puissant seigneur Charles de Quellennec. Or, ce seigneur était baron de Pont, ou baron du Pont en Bretagne ; car je crois qu'il y a de la différence, selon que

j'en ai entendu parler à madame la princesse de Rohan : et ce Quellennec de Pont est celui que Catherine de Parthenay épousa en premières noces, et qui fut tué au massacre de Paris (1572), faisant place au seigneur de Rohan, qui épousa sa veuve. Il y a donc grande apparence que ce seigneur baron du Pont, qui était de la religion en 1564 et peut-être quelque temps devant, ramassa et érigea une église en sa baronnie, au lieu nommé Pont en Bretagne, pour dire qu'il est situé en basse Bretagne, ou pour le distinguer d'un autre Pons qui est en Guienne. Quant au ministre Claude Charretier, pasteur à Pont en Bretagne, lui-même en personne ou un autre de son nom comparut au synode de Vitré (1577), mais avec la qualité de ministre de Châteaubriant : ce qui fait penser que l'église de Pont était sans ministre, et qu'elle a été de peu de durée, parce que le seigneur de Pont, à la Saint-Barthélemy, mourant sans enfants, put laisser sa succession à des gens qui n'étaient pas de la religion ou d'un crédit assez grand pour maintenir l'église de Pont, dans un temps aussi contraire qu'était celui qui vint après le massacre. (Voyez l'an 1572.)

4e *national*, *à Lyon*. — Du synode provincial de la Roche-Bernard, qui nous a fourni beaucoup de matière et de connaissance de l'antiquité, passons au national tenu à Lyon au mois d'août 1563. Monsieur Louveau, qui y fut député et qui s'y trouva avec un ancien de Nantes nommé Pierre Gouy, ne dit rien de ce qui s'y passa, ni pour le général du royaume et de sa province, ni pour le particulier de son affaire avec les opposants de la Roche-Bernard, qui demandaient qu'il fût transplanté jusqu'à Pontivy. Mais dans les actes du national il se trouve un jugement qui nous concerne en la pratique de la discipline, et où il fut dit que le ministre du Croisic (c'était monsieur Baron), avec raison, s'était opposé à la coutume d'interroger au

temple hommes et femmes sur le sens des passages de l'Écriture; sans qu'il paraisse en quelles de nos églises cette coutume s'était introduite [1].

1er *Synode à Ploërmel*, 5e *provincial*. — Au retour du national, nos députés rendirent compte de leur députation; ce qui se fit dans le synode de Ploërmel, en septembre 1563. L'église de Nantes, qui le devait convoquer, ne le put faire, parce qu'elle était encore dans son asile de Blain, d'où elle ne s'en retourna qu'au mois de novembre : et ainsi son droit passa à celle de Ploërmel, qui en usa pour la seconde fois, et eut le synode dont les actes nous manquent, aussi bien que ceux du premier de Ploërmel, tenu l'année précédente, en octobre 1562. C'est une perte fort à regretter, parce que notre histoire en tirerait beaucoup de lumières. Il est à croire que cette assemblée se fit à Ploërmel avec beaucoup de hardiesse et de liberté, même d'affluence, parce que dès l'édit de mars on avait la paix, qui avait dû s'affermir en six mois de temps. Et si, dans le mois de février, au plus fort des tumultes et des bruits de guerre, pendant le siége d'Orléans, on eut à la Roche-Bernard un nombreux synode, que doit-on penser de celui qu'une paix de six mois et les peuples apprivoisés par cette paix-là purent souffrir à Ploërmel ? Tout ce

1 Voici les termes mêmes du décret de ce synode : « Sur la question proposée, à savoir s'il est expédient que dans un lieu où l'on prêche la parole de Dieu publiquement, à son de cloche, les hommes et les femmes s'y assemblent à certaines heures dans une chambre particulière, pour y lire la parole de Dieu et répondre sur chaque mot ou verset aux demandes faites par un ministre, de telle sorte que les hommes et les femmes, sans aucune distinction, interprètent le sens des auteurs sacrés ; il a été répondu que cela est de mauvaise et dangereuse conséquence, et que le ministre du Croisic s'y est justement opposé. C'est pourquoi les églises seront averties de n'introduire point une telle coutume. » (*Syn. nat.*, vol. 1, p. 42, § 32.)

que monsieur Louveau nous dit du synode de Ploërmel, n'est que pour son affaire propre, qui lui tenait fort au cœur, et dont la suite fut telle : Le synode, ayant découvert les nouvelles menées que l'on faisait contre lui, au mépris des règlements synodaux, et voulant étouffer ces divisions, donna commission à M. de la Teillaye, Ollivier Loyseau, pasteur de Châteaubriant, d'aller signifier à ceux de la Roche-Bernard qui demandaient toujours un changement de ministre, qu'ils ne s'attendissent jamais d'avoir monsieur de la Favède, ni de mettre monsieur Louveau en sa place à Pontivy, comme ils prétendaient ; ce qui les outra de telle façon, qu'au retour du voyage que le sieur Louveau fit ensuite pour épouser sa première femme, nommée Marguerite des Loges, vendomoise, veuve de monsieur Salevert, ministre d'Angers, ils avaient aliéné de lui la plupart des cœurs des habitants de la Roche-Bernard : jusque-là qu'il lui fut impossible de trouver une chambre pour y habiter avec sa famille, et que sans le secours de monsieur de Tregus, qui s'y employa, il eût été contraint de faire sa résidence à la Bretesche. Ils lui avaient même coupé les vivres, en empêchant que sa subvention ne lui fût payée, afin de le chasser par la faim : mais trois familles eurent soin de lui et le firent toujours subsister ; ce qui lui donna lieu de continuer l'exercice de sa charge en son troupeau, malgré l'opposition de ses ennemis.

Brigand désespéré. — La profession de la vérité et de la réformation sainte était alors démentie par des hypocrites, tels que furent des particuliers de l'église de Nantes et de celle de la Roche-Bernard qui, un jour de Cène célébrée à Blain, firent partie d'aller piller et rançonner des prêtres qui avaient le bruit d'être riches, et de jouer du couteau où ils trouveraient de la résistance : ce qui arriva dans un lieu appelé Saint-Movers-le-Croisic, où il y eut un prêtre tué,

sujet de M. de Beaulac. Sur le bruit de cette horrible violence, M. Louveau tonna et fulmina en ses prédications, craignant qu'il n'y eût quelques-uns de son troupeau coupables de ce sanglant crime. En effet, il y en avait un, qui avait passé pour être des plus réformés; mais qui s'était corrompu à la guerre de l'année passée, où il avait appris le meurtre et le brigandage. Non content d'avoir prêché hautement contre ce criminel et ses complices, il alla consulter le consistoire de Nantes, réfugié pour lors à Blain, nonobstant l'édit de mars, où il fut arrêté qu'on solliciterait fortement tous les magistrats des lieux où étaient alors nos églises, de faire bonne perquisition et punition exemplaire des malfaiteurs, sans épargner personne. Or, pendant que M. Louveau était au synode national de Lyon, et que M. de la Favède remplissait sa place, exerçant tout ensemble le ministère et la médecine, il arriva que celui qui avait tué le prêtre, se trouvant à la Roche-Bernard, y tomba malade et en frénésie. M. de la Favède, qui y fut appelé pour le consoler comme ministre et pour le traiter comme médecin, aperçut la cicatrice qu'il avait en la tête, du coup que le prêtre lui avait donné en se défendant, et lui demanda ce qu'il avait là, et qui lui avait fait cette plaie récemment guérie. Le patient, sans lui répondre, se tourna de l'autre côté en lui jetant un regard furieux : et tôt après, ne voyant plus personne en la chambre, il s'alla jeter du haut en bas par la fenêtre, qui était assez haute, et ainsi se tua.

Il en arriva autant quelques temps après dans la ville de Vannes, à un certain qui avait été de la conspiration faite contre ceux de la religion, pour les exterminer au jour qu'ils demanderaient l'entérinement de l'édit de pacification : après que M. de Brignac en eut fait châtier quelques-uns, et du clergé même, par la voie de justice et du parlement de Bre-

tagne, celui-ci, qui avait évité la punition, tombant malade, s'imagina que ledit sieur de Brignac le voulait faire pendre : ce que les médecins du lieu, qui faisaient profession de la religion, lui ayant ôté de l'esprit, cette frayeur lui cessa jusqu'à trois semaines de là, qu'oyant de son lit le peuple passer par la rue pour aller au marché en foule, il se figura qu'on l'allait faire pendre ; et, ne voyant personne autour de lui, il s'alla jeter par la fenêtre et se tua : ce qui donna de l'épouvantement à tous ses complices.

Vitré et Rennes. — Liffré, lieu d'assemblées. — L'état où l'église de Vitré se trouva en ce temps, est aussi surprenant que mauvais ; car, après la guerre passée, et dans la première année de la paix dont il semble qu'elle devait jouir agréablement, elle se vit privée de la liberté et du ministère et des exercices. L'on ne sait pas par quel accident Vitré n'avait plus, en cette année 1563, ni M. de Mondonay, son second et digne pasteur, ni M. de Dureil, son collègue ou son successeur : vraisemblablement ce fut la guerre et la persécution qui les forcèrent de quitter la ville et leur troupeau, même la province ; car on ne voit point qu'ils fussent réfugiés à Blain avec plusieurs autres. Dans cet abandon, l'église de Vitré ne put députer qu'un ancien sans pasteur en février 1563, au synode de la Roche-Bernard : et quoique ce synode leur eût destiné le ministère de M. Pasquier, je ne vois pas qu'ils en aient joui, soit qu'il eût toujours la Roche-Bernard en vue, comme il paraîtra dans les deux années suivantes, soit qu'il n'osât séjourner à Vitré, où il y avait du péril, puisque deux autres en étaient sortis : toujours est-il constant qu'il ne fut point en cette ville ou qu'il y fut peu ; parce que l'ancien registre des baptêmes, qui en marque douze en cette année 1563, ne dit d'aucun qu'il ait été administré par M. Pasquier, mais tous par Pierre Legendre, sieur du Fossé, qui était ministre

de Rennes : excepté un, qui fut fait par M. Michel Trioche, ministre de Château-Gontier, en Anjou. Et ce qui est étonnant plus que toute autre chose, c'est que ces baptêmes et un mariage ne se firent pas à Vitré, ni dans aucun lieu ou maison de noblesse qui fut dans le voisinage, mais à Liffré, bourgade royale, distante de quatre grandes lieues, et point loin d'Ercé. Ce fut en ce lieu de Liffré qu'entre autres fut baptisée Esther de Coisnon, ma grand'mère, fille d'André de Coisnon, sieur de Lorgerie, sénéchal de Vitré, en octobre 1563, par M. du Fossé, dans un bâtiment où les fidèles s'assemblaient alors, espèce de grange qui s'appelle encore le Temple et qui est à des particuliers, mais d'où vient qu'il y avait à Liffré un temple et des exercices ? Je me figure qu'après l'édit de mars on y marqua un établissement pour ceux de Rennes, afin de les éloigner et les gêner. Il est vrai que, selon l'édit, l'église de Rennes avait droit de s'assembler dans la ville, parce que la religion y avait été exercée avant l'édit, comme porte l'article 5, ou que, comme lieu de baillage et sénéchaussée, on lui devait accorder et établir un lieu d'exercice dans un des faubourgs, suivant l'article 3e ; mais je pense que les magistrats ou commissaires à qui l'on s'adressa pour demander un établissement, ne furent pas assez équitables pour exécuter l'édit selon toute sa forme et teneur, et que, voulant donner à la ville de Rennes un privilége que l'édit accordait à la ville de Paris seule en l'exemptant de tout exercice de religion réformée, article 6, ils offrirent le lieu de Liffré, à quatre lieues de Rennes, et non autre : de sorte que le Consistoire, voyant cette dureté injuste et inflexible, aima mieux avoir un établissement éloigné que de n'en avoir point du tout, ou que d'en avoir un trop près de Rennes, dont le peuple leur avait toujours été fort contraire et fort porté aux séditions les plus violentes. Ainsi Liffré devint pour Rennes un lieu

d'établissement [1] ; ou, si les fidèles s'y jetèrent d'eux-mêmes sans autorité de magistrat, comme on avait fait en beaucoup de lieux, il n'était pas considéré comme une église (car on n'a jamais ouï parler de l'église de Liffré), mais comme une annexe ou comme une retraite de l'église de Rennes, puisque c'était un ministre de l'église de Rennes, et non autre, qui y exerçait le ministère. Pour ce qui est de l'église de Vitré, j'ai vu quelque part qu'elle avait un temple au bourg Saint-Martin, avant la première guerre ; et ce temple était l'église paroissiale de Saint-Martin, ou quelque chapelle. Par conséquent, un temple d'usurpation qu'il fallut quitter, ou par la force de la guerre, ou par l'édit de mars (article 5) ; et si c'était un temple d'édifice particulier sans concession de magistrat, la rigueur du temps et du peuple ne permit pas que l'on continuât d'en jouir : il fallait donc que les frères de Vitré, qui cette année 1563 n'avaient ni pasteurs ni temples, ni par conséquent aucun exercice public, portassent leurs enfants baptiser au lieu le plus proche où la liberté en était donnée. Et parce que dans le pays autour de Vitré il n'y avait pas de seigneur haut justicier qui fût de la religion et qui pût les recueillir comme ses sujets avec sa famille (comme porte l'édit, article 1er),

1 Cette conjecture est pleinement fondée. C'est après l'édit de Mars que Liffray fut assigné par les commissaires délégués pour l'exécution de l'édit, comme lieu de culte des protestants de Rennes. Ces commissaires étaient les sieurs L'Alleman et Chanteclcr. Au mois d'octobre de cette année 1563, ils écrivaient de Rennes au duc d'Étampes, qu'après plusieurs plaintes et remontrances au sujet de l'incommodité du lieu de Liffray, les réformés avaient présenté plusieurs lieux où se réunir, et enfin le bourg de Saint-Georges, à une lieue de Rennes, appartenant à Jean Pinart, sieur de Kerglas, conseiller au Parlement ; ils paraissaient approuver eux-mêmes cette proposition, et demandaient au Duc ses ordres. — La lettre est datée du 12 octobre 1563.

(Dom Morice, *Preuv. hist.*, t. 3. p. 1340.)

ou qui eût le ministère établi chez soi, de nécessité ils étaient contraints d'aller à Liffré plutôt qu'à Ercé : parce que Liffré était moins loin de plus d'une lieue, et que l'exercice y était assez libre, par permission ou par tolérance de la part des supérieurs. Toutes ces réflexions nous font une histoire assez vraisemblable de la condition où les églises de Rennes et de Vitré étaient cette année 1563 ; et nous en parlerions avec plus de certitude si les actes du synode de Ploërmel tenu en septembre s'étaient conservés, ou que l'on n'eût pas perdu l'histoire ecclésiastique que M. du Gravier avait commencée et que les églises lui avaient ordonné de continuer.

Blain, ses familles. — C'est par l'église de Blain que nous allons finir cette année, en faisant un tableau raccourci des familles dont elle était composée pendant qu'elle fournit un premier asile à ceux de Nantes, et d'ailleurs autant que le registre de Nantes qu'on y apporta peut contribuer à faire ce dénombrement, à quoi le registrateur ne travaillait que par accident et comme en passant :

Henri de Rohan, seigneur de Rohan, aîné d'Isabeau de Navarre ;

Louis de Rohan, 4e fils d'Isabeau, non marié ;

(Le second fils, René de Rohan, et le 3e, Jan, ne sont point nommés.)

Françoise de Rohan, sœur des quatre frères, fille d'Isabeau ;

Pierre de l'Epinay, sieur de l'Epinay-Chaffaut ;

Guillaume de Tehillac, sieur de la Roche, capitaine de Blain ;

Le sieur et dame de Drenneuc ;

Étienne Bidé, sieur de la Babinnais et Cour-de-Boué, lieutenant de Blain ;

Simon Bidé, procureur fiscal de Blain ;

Margarin Boniface, maréchal de salle de monseigneur de Rohan ;

Jan Noblet, tailleur de monseigneur de Rohan ;

Thebaud Leger, aumônier du seigneur de Rohan.

Sur cette liste il est à propos de remarquer que Françoise de Rohan, qui y a sa place, est celle qui a porté le nom de duchesse de Loudunois, à qui le duc de Nemours avait donné promesse de mariage, et dont elle eut un fils qui prit le nom de Nemours et de prince Genevois,les gardant jusqu'à sa mort. Aux petits États de Blois, où était la cour et plusieurs députés (1565), ce mariage clandestin fut touché seulement autant qu'il fallut pour mettre la complaignante *vers le vent*, dit d'Aubigné, en haine de sa religion, et le duc de Nemours en puissance d'épouser la douairière de Guise. Enfin c'est cette Françoise de Rohan qui, du temps de la Ligue (1588), étant dame de la Garnache et de Bauvais-sur-Mer, tint ces deux places en neutralité, jusqu'à ce que son fils, le prince Genevois, s'emparât de la première ; mais, dans une entreprise sur la seconde, il fut pris prisonnier par une contre-entreprise, et tomba entre les mains de sa mère, qui lui rendit la liberté par l'intercession du roi de Navarre.

Pour ce qui est de Thebaud Leger, dont il est parlé entre les principaux de Blain, bien qu'il soit qualifié aumônier du seigneur de Rohan, il n'en faut pas inférer qu'alors il fût prêtre, ni que son maître, Henri de Rohan, ne fût pas encore de la religion, mais plutôt que ce Leger, qui avait été prêtre, domestique de René de Rohan, mari d'Isabeau, et père de Henri, ayant embrassé la réformation comme la plupart de ceux du pays et de la maison de Rohan, retint toutefois le nom d'aumônier, n'en continuant aucune fonction que celle qui est légitime, à savoir de distribuer aux pauvres les libéralités de son maître : ce qui depuis se fit

par les mains d'un diacre de l'église réformée de Blain, comme nous verrons ensuite.

J'ai aussi quelque chose à dire du sieur de l'Epinay, qui était alors un des membres de l'église de Blain. C'est ce Pierre de l'Epinay, sieur du Chaffaut, qui épousa Léonore du Perreau, fille de messire Louis du Perreau, chevalier, sieur de Catillon, en 1563, au mois de juillet, au grand temple du bourg de Blain, un dimanche, à l'endroit de l'exhortation publique, faite suivant l'usage de l'Église réformée : car ce sont les termes du certificat par-devant notaires, original authentique, signé Françoise de Rohan, Charles de Quellennec, baron du Pont, Guyonne de Tchillac, etc., et qui aurait dû servir de titre incontestable de l'ancienne possession où a été l'église de Blain, cent et un ans avant la démolition de son temple (1665).

1564. — *Sion, ses lieux d'assemblées.* — L'établissement de l'église de Sion, pourvue de pasteur, se fit dès l'année 1562, avant le mois d'octobre, où nous l'avons placée pour neuvième ou dixième église, en remarquant que ses exercices ne commencèrent que l'année suivante bien assurément, pour continuer en 1564. C'est donc ici où nous avons remis l'histoire de sa possession et de l'usage de son ministère dans ces deux premières années, en quoi nous serons sombrement guidés par leur ancien et premier registre.

Chapelle de Sion. — Logis à Sion. — En la première page de ce vieux registre, qui est tout effacée, on lit encore quelques mots d'où l'on conjecture qu'en cette page est enregistré l'établissement de l'église de Sion et de son consistoire, par l'élection de quelques anciens, et par la consécration de monsieur Guyneau pour le ministère ; le tout en la présence de monsieur du Fossé, ministre de Rennes, et de monsieur de la Teillaye (Ollivier Loyseau), ministre de Châteaubriant. Cet acte n'est daté que de juin

ou juillet 1563 ; mais il y a grande apparence qu'il avait été dressé et écrit l'un de ces mois-là dès l'année 1562, puisque le ministre de Sion se trouva au synode de Ploërmel en octobre 1562, où il eut une commission pour l'établissement de l'église de Pontivy : mais parce qu'en ce temps-là l'on ne signait et ne datait point, tant était grande la simplicité de nos premiers réformés et réformateurs, la date de cet acte fondamental n'aura été marquée que longtemps après l'acte écrit, et, par défaut de mémoire, on l'aura mise à l'an 1563 au lieu d'écrire 1562. Quoi qu'il en soit, ensuite de cet acte premier consistorial, il est remarqué historiquement qu'en ce temps-là, c'est-à-dire tout au plus tard en juillet 1563, on commença à prêcher dans une petite chapelle joignant le temple de Sion, ou église paroissiale du bourg, du consentement des catholiques, dit le factum de monsieur Guitton, et que dès lors on avait de la religion : René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffard ; monsieur de la Garelaye, conseiller au parlement; monsieur de Chamballan; monsieur de Mesneuf, M. de la Ville-Voisin, La Porte, etc. C'étaient là les premiers et principaux chefs de famille de l'église naissante de Sion, de celles de Rennes et de Châteaubriant, qui hantaient à Sion. Ce qui est ajouté au même registre, comme pour troisième remarque, c'est que le 15 août, sans dater l'année (apparemment c'était encore 1563), on commença à prêcher au logis de M. La Roche, à Sion, et que le ministre de Rieux y assista. La circonstance des lieux d'assemblée à la naissance de l'église de Sion, mérite une réflexion bien considérable ; car comment commencer à prêcher dans la chapelle de Sion en juillet 1563, et un mois après commencer à prêcher chez M. de la Roche, à Sion ? D'où vient cet établissement si soudain, ou cet établissement de deux lieux à la fois, et l'un joignant l'autre ? Il y a grande appa-

rence que l'on s'assembla dans la chapelle du bourg dès juillet 1562, comme en ce temps-là on usurpait de tels lieux abandonnés ou de peu d'usage quand les seigneurs étaient puissants dans le pays, ainsi que nous avons vu pour la Roche-Bernard, pour Vieillevigne, pour Blain, pour Procé, pour Nort et autres endroits. Je me figure aussi que l'on continua dans cette chapelle les exercices de la religion un an tout entier et plus, tant le seigneur de La Roche [1]. . . . nonobstant la première guerre et ses rudes. . . . .
. . . . l'édit de mars 1563 en donnant la. . . . . les chapelles
. . . . faire

. . . .

de personne ils se retirèrent au logis de M. de la Roche, à Sion; c'est-à-dire, au château de la Roche, à demi-lieue de Sion : car on ne voit point qu'en ce siècle-là les seigneurs de la Roche eussent dans le bourg aucune maison, ni qu'il y en eût aucune capable de les loger, si ce n'était la Vieille-Masserie. Cette conjecture est appuyée par la suite du registre en ce que j'en ai extrait, où il ne paraît pas qu'en douze ans durant les baptêmes et les mariages se soient faits à Sion, mais en d'autres lieux près ou loin tout autour de Sion, comme à Bain, à la Roche, à Chamballan, à Brie, à la Porte, à Guiné, au Plessix-Bardoul, à la Fonchaye, à Mesneuf; à Rosanbonnet, en Nozay; à Donges, près Pouancé; à Coucsme, à Fougeray, à la Rivière-d'Artois en Mordelle, à Bourg-des-Comptes, au château de Saint-Mars-de-la-Jaille, à une masse de moulins près la Robinais, au Beauchet, à Coescon en Messac, etc. L'inspection du vieux registre pourrait donner beaucoup de

1 On va trouver dans la suite beaucoup d'endroits ponctués : c'est pour marquer que le manuscrit est cassé en ces endroits.

(*Note du copiste du manuscrit.*)

lumières sur ce chapitre : et de même l'ancien papier du consistoire de Sion, que je n'ai point vu, contenant entre autres choses une confession de foi du ministre, des anciens et chefs de familles de Sion, datée du 20 juin 1563 ; car dans la suite on pouvait voir des résolutions du consistoire touchant les lieux pour s'y assembler ou ne s'y assembler pas. L'auditoire de Sion fut le lieu de l'assemblée publique, comme porte leur factum et leur tradition.

Deux anciennes églises dont les mémoires de l'année 1563 n'ont fait aucune mention, et dont la mémoire était comme ensevelie, se produisent ici dans l'année 1564, par le moyen de l'ancien registre de Sion. Ce sont les églises de Bain et de Rieux.

Bain, *église annexe de Sion.* — La durée de l'église de Bain s'est continuée quatre ans, 1564-1567, et puis deux ans de reprise, 1571-1572. Pendant ces six années-là, on voit plusieurs baptêmes administrés dans l'église de Bain, la Cène célébrée trois ou quatre fois dans l'église de Bain : ainsi, souvent, ce troupeau est appelé l'église de Bain et l'église à Bain ; quelquefois aussi, il est dit simplement que la chose se passa à Bain, ou dans l'assemblée à Bain : et dans un endroit il est dit que l'église de Bain était assemblée au Coudray pour un baptême. Ailleurs il est remarqué que M. de Beaulieu, M. du Cleray et M. Brenard étaient de cette église de Bain : ce sont les noms de quelques familles de Rennes de la religion ; mais ces gens-là avaient . . . . . maisons à Bain ou aux environs [1] . . . .

1 Outre la fin de la page d'où est tiré ce que devant, manquent 4 rôles, autrement 8 pages au manuscrit. (*Note du copiste.*)

Nous essaierons de suppléer aux nombreuses lacunes laissées par le copiste du manuscrit, en rétablissant dans le texte même, mais en *italique*, les mots qui nous sembleront être ceux que l'auteur avait primitivement employés.

. . . . gistrements qui . . . .
. . . .
. . . .
de suivre cette nouv. . . . .
re de Dieu. Mais le. . . . .
hommes voisins ne p. . . . .
représentèrent qu'une. . . . .
ser ainsi par-dessus. . . . .
donnés par trois diu. . . . .
M. Louveau demeura et M. Ollivier s'en retourna avec le seigneur Dandelot, son maître, dont je crois qu'il était pasteur domestique.

L'on peut dire que cette année 1565 et la précédente furent le temps du plus grand triomphe que l'église de Blain remporta sur la religion contraire à la réformation,. . . . . Alors les prêtres eurent la bouche fermée. Si, durant la première guerre, en 1562 et 1563, Blain fut un lieu qui ne s'en sentit point au préjudice de la liberté de religion, *mais au* contraire qui fit jouir de ce bénéfice à tant de réfugiés *jus*que dans l'église paroissiale du bourg : que doit-on *penser* de ces deux années de paix où l'autorité du seigneur *Henri de* Rohan ne souffrait aucune opposition, où le nombre des catholiques était diminué et réduit à peu, et où celui des réformés était grand en comparaison, comme *de tou*tes les personnes du pays qui avaient quelques *distinctions* parmi la noblesse et la bourgeoisie. En cet *état où les* choses étaient en matière de religion, la messe *fut abolie autant par* faiblesse que par contrainte et comme d'elle-mê*me*. . . .
cœur se trouvant interdite et dans l'évanouissement. . . . .
. . . tous entiers; non-seulement dans les deux chapelles
. . . . teau d'ornements dont celle qui est encore debout (1683) n'a. . . . . . depuis six vingts ans et plus, mais aussi d'a. . . . . de l'église du bourg et de

la paroisse où les ministres prêchaient solennellement dès l'an 1563, soit si*multanément, soit* par alternative avec les prêtres du lieu. Le p*apier* où l'église de Blain pouvait mettre ses enregistre*ments* depuis sa naissance jusqu'à l'édit de Nantes, éta*nt per*du sans espérance de le pouvoir jamais recouvrer. . . . . vit point les belles remarques dont notre histoire *pour*rait être enrichie, surtout en cette période de la p. . . . tante : l'on ne peut pas soupçonner que par négligence ceux qui avaient la direction de l'église en ce temps-là, comme Silo le Cercler, ministre, et les anciens de son consistoire [1] . . . .
. . . .
. . . . ou pour mieux
. . . . jeunesse : de sorte
. . . . à tout autre qu'à
. . . . cert ou ce qu'elle a. . . . . cepen. .
. . . . lasses d'ailleurs pour. . . . . . . n'au bout des. . .
. . . . . messe revint et re. . . . . sa place ordinaire par l'autorité du souverain.

Le roi Charles IX, étant venu à Nantes [2] en octobre 1564, après quelques séjours qu'il y fit, prit la route de Châteaubriant avec la reine sa mère, et Monsieur : *m*ais pour M. le prince de Condé, ayant assisté à Nantes au prêche de Petroceli ou Perroceli, que je me figure avoir été son ministre domestique qui l'accompagnait partout, il alla à Blain

1 Environ 11 à 12 lignes de cassées. (*Note du copiste.*)

2 Taillandier dit que nos historiens ne parlent pas de ce voyage du roi en Bretagne (*Hist. de Bret.*, vol. 2, p. 298); mais Travers ne laisse aucun doute à ce sujet, et cite des titres de la ville de Nantes qui établissent que le roi y est venu dans le mois d'octobre 1564 et qui mentionnent le cérémonial observé à son entrée et les dépenses qui furent faites à cette occasion.

(Travers, *Hist. de Nantes*, vol. 2, p. 391 et 392.)

visiter le seigneur de Rohan, qui était malade. Or, ce fut en cette conjoncture que le roi fut averti de la désolation où était la messe en la paroisse de Blain, et qu'il donna ordre à son rétablissement, nommant des commissaires pour *cela et* tout ensemble pour le rétablissement de l'égli*se réfo*rmée de Nantes : comme en général pour l'exécution de l'édit de mars 1563 l'on n'a pu découvrir le *nom de* ces commissaires, ni la teneur de leur commission : . . . . . . bien, qu'un vendredi, jour de Toussaints, ils remirent sur pied le culte romain en la grande église du bourg de Blain, qui depuis deux ans n'avait servi *qu'au* triomphe de la vérité. Le curé de Blain *qui* vivait (1664) de mon temps et qui était de cette *paroi*sse de la maison du Drenneuc, parlait d'un bien *plus* long intervalle que de deux années touchant sa *suspens*ion ; ses doléances faisaient mention de neuf ou dix ans : mais sans doute ses traditions étaient fausses dans le fait comme dans le droit, si par l'inter*ruption* de la messe, il n'entendait aussi la gêne où elle se vit tout le temps auquel elle et le prêche se pouvaient faire alternativement dans la même église, et dans sa nef les enterrements indifféremment des uns et des autres pour les gens de condition : quoi [1] . . . .

. . . .

. . . . réformation fut alors réduite. . . . . . . comme un malheur n'arrive *jamais seul, la perte* pour les fidèles de Blain de *cette église* fut bientôt suivie de la dou*leur* de voir le seigneur Henri de *Rohan* épouser *une femme* de contraire religion, l'an 1566 ; ce qui se di*t d'après* une tradition et sans *preuves certaines :* c'était Françoise *de Tour*nemine, de la maison de la Hunaudais. On ne *voit pas*

1 Il manque ici 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

qu'elle ait fait pécher son mari comme les *femmes* de Salomon, ni que l'église de Blain, pour l'amour d'elle, ait rien perdu de ses libertés ; cette dame, toute *catholi*que qu'elle était, chose incroyable, n'était pas contraire, puisqu'avec *très*-haut et puissant Bonaventure Chauvin, sieur de la Muce (ainsi qualifié dans le registre de Sion), elle présenta au baptême une Judith de la Chapelle, en la maison de la Roche Giffard, fille de René de la Chapelle, seigneur de la Roche, en septembre ou en octobre 1569, comme jeur. . . . . . qu'un de son nom, Jean de Tournemine, commandeur de. . . . . . le Dieu tint un enfant à Plessé, au nom du seigneur de Rohan, l'année précédente. Il faut bien dire que ces personnes-là fussent à demi rangées sous le joug de la vérité,ou qu'en considération de leur grande naissance et éminente dignité, on passait par-dessus leur religion, pour les admettre à nommer des enfants en la vraie église. Au reste, je ne sais si l'on a des preuves bien *sûres* que Françoise de Tournemine, dame de Rohan, fût de la religion romaine jusqu'à sa mort. Ce qui *m'en fait* douter est non-seulement le baptême dont on vient de parler, mais aussi ce qui se passa à Rennes (1576), en son veuvage, lorsqu'on prêcha en la maison où elle était logée ; et, outre cela, l'affinité qu'elle pouvait avoir a*vec Pi*erre de Tournemine, seigneur de Campzillon, qui fit célébrer son mariage à Piriac, par du Fossé, ministre de R*ennes* (1559), et qui fit baptiser à la religion trois enfants. . . Elisabeth et Gedeon de Tournemine, ès années 15. . . et 1565, en l'église de Piriac, au château de Campzillon.

Tout était assez paisible en ce temps au Cro*isic*. L'église de ce lieu avait encore M. Baron, son premier ministre, dont la fille fut baptisée en février 1565, par Jean Boisseul, ministre de l'église de Guérande, présent noble homme Jean Dubois, sieur de Baulac et de Careil. Alors, outre cette

famille de Baulac, qui était de l'église [1] . . . .
. . . .
. . . . rnard, ait eu si peu sa part de la . . . . n'ait point eu d'église, et que dans . . . . ne soit fait mention que d'un . . . . deniaux où il est . . . que historiquement que par édit du roi, l'an 1565 commença par mars : mais cette observation se trouve fautive par ce qui a été touché ci-dessus *et qui est* tiré de Mezeray, c'est que l'édit est pour l'année 1564 et non pas pour celle de 1565, à la faire commencer avec janvier, et non pas avec mars ou à Pâques, c'est tout le contraire.

Presque à la fin de cette année, en décembre 1565, le synode national qui tint à Paris pour la seconde fois, ordonna que les synodes provinciaux seraient distingués selon les gouvernements : mais il ne les distingua point et ne les réduisit point à un certain nombre. Or, ce règlement n'était point du tout nécessaire à l'égard de nos églises bretonnes, qui d'elles-mêmes s'étaient unies dans un corps pour composer un synode de la haute et de la basse Bretagne, sans y admettre rien de Poitou, ni d'Anjou, ni de Normandie, et sans députer à aucune de ces trois provinces françaises. Les actes de ce national ne parlent point des députés de Bretagne présents ou *absents;* cependant on doit croire qu'il y en avait, puisque la paix rendait toutes choses libres dans la capitale du royaume et par les chemins : mais si la nomination des députés ne se fit point en février au synode de Ploërmel, parce que le national était encore trop *éloigné* ou incertain et non convoqué, il se peut bien faire qu'on n'y députa point, parce que de février en *décembre* la Bretagne n'eut point de second synode.

1 Ici, 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

L'établissement de Beauregard, qui avait été aux réformés de Nantes au commencement de l'année 1564, en février, trois mois après leur retour de Blain, leur fut ôté au commencement de 1566, deux ans après et au même mois [1]. Ils observent en leur vieux [2]. . . . .

. . . .

. . . . nous . . . . fut la vraie cause, les frères . . . . de Beauregard se retirèrent en *un endroit* moins sujet aux courses du peuple, *à une distance de la* ville de Nantes que je ne sais, *appelé le* Plessix de la Muce, ou la Montagne de la Muce, au bord du grand chemin qui conduit de Nantes . . . . en tirant vers l'embouchure de la Loire . . . . . . que d'eux-mêmes, sans autorité de magistrats, ils occupèrent cette place pour leur tenir lieu de Beauregard qu'ils possédaient légitimement et qu'on leur avait ôté avec violence ; mais que bientôt après ils demandèrent et obtinrent qu'on les établît là, pour les récompenser de leur perte, consentant à cet éloignement pour y avoir plus de sûreté. Leurs assemblées se faisaient tantôt au haut de la montagne et tantôt au bas, sous des chênes et sous des cormiers, depuis le mois de février 1566 jusqu'en juin 1567, qu'un temple fut bâti en appentis sur cette montagne, où l'on ne prêcha que trois ou quatre mois, jusqu'au 3 d'octobre 1567. Dans l'enregistrement des ma-

1 Selon Travers, les protestants de Nantes avaient obtenu avant cette époque la maison Guischart, à la sortie de Richebourg, au lieu de Beauregard, pour leurs assemblées. La ville s'assembla, le 14 août, à cette occasion, à l'église de Saint-Pierre, et délibéra d'envoyer en Cour pour faire retirer cette permission (Travers, vol. 2, p. 383). Il est vraisemblable qu'elle réussit, puisque ce lieu n'est pas mentionné par Crevain comme lieu de culte.

2 En cet endroit, dix à onze lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

riages célébrés au Plessix de la Muce, au nombre de trente-cinq en dix-huit mois ou environ, par MM. Bachelar et Oyseau, collègues à Nantes dans le ministère, il est dit que ce lieu du Plessix fut baillé par établissement de deux commissaires (non nommés) qui venaient rétablir la messe à Blain, où elle avait cessé d'être dite pendant deux années, et que ce rétablissement de Blain avait été fait à la Toussaint 1565 : d'où il faut inférer que ces messieurs les commissaires étaient . . . . . Nantes, et qu'à leur retour de Blain ils furent quatre ou cinq mois sans établir le Plessix pour lieu d'exercice, jusqu'à ce qu'on le leur demandât au défaut de Beauregard, dont on avait dépossédé l'église de Nantes ; dont la première guerre l'avait privée de son premier établissement au lieu nommé le Pressoir. Au reste, on ne voit point, durant ces trois établissements, en quels lieux les enterrements se faisaient, parce que l'an[1] . . . .
. . . .
. . . . la paix rendit l'année . . . . . .
. . . . nos églises que les précédentes; mais . . . . un peu en repos elles furent battues du ciel avec tout le peuple, et souffrirent considérablement par la contagion, entre autres à la Roche-Bernard, où quelques-uns de la religion moururent . . . . . . c'est ce qui fut cause que le pasteur M. Louveau, suivant l'avis des plus sages, fut contraint de changer d'air et de se tenir à l'écart durant tout l'hiver, ne se trouvant aux assemblées que malaisément, tantôt en un endroit et tantôt en l'autre, non pas dans la ville, où était le fort de la contagion. Cependant ce mal commun n'empêcha pas qu'on ne s'assemblât en synode qui avait été désigné à Vitré, où M. Louveau dit qu'il se

1 En cet endroit, 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

trouva avec toute la compagnie, qui ne fut pas moindre que la précédente. Il est vrai, ajoute-t-il, que ce ne fut pas en telle liberté qu'aux autres synodes, à cause du voyage que le roi avait fait à Bayonne, qui en quelque façon avait altéré les affaires, tellement que dès lors on apercevait quelques remuements ou quelques dispositions à la guerre civile, qui recommença l'année suivante. Voilà tout ce qu'il dit du premier synode de Vitré, huitième en notre province; et l'on ne pouvait pas en parler plus à la légère ni plus sèchement, puisqu'il ne marque ni la saison, ni les personnes, ni les affaires et les résultats de cette assemblée. Son silence ne peut être réparé par les actes qu'on y dressa, parce qu'ils ne se trouvent point, et qu'il n'est fait mention de ce synode en aucuns mémoires; et l'on ne trouve aucuns indices qui en puissent donner la moindre lumière. Disons donc, sur le pied du synode immédiatement précédent, tenu à Ploërmel en février, qu'à Vitré, cette année, il se put trouver vingt ou vingt-deux ministres, puisqu'il y en avait autant et plus pour lors en Bretagne, et des églises en pareil nombre servies actuellement, sans celles qui n'étaient pas pourvues de pasteurs; le tout montant à vingt-sept ou vingt-huit églises, car je ne crois pas qu'elles fussent multipliées plus que l'année passée.

Ce synode donne lieu à une réflexion sur la condition où l'église de Vitré se trouvait alors, bien meilleure qu'ès. . . années précédentes, où à peine pouvait-elle avoir la [1] . . .

. . . .

établissement à Nantes en février . . . . un à Vitré, devant ou après, mai . . . . dans la qualité d'un tel baillage . . . . al ni barre royale, l'on eût peut-être

1 En cet endroit, 10 à 11 lignes brisées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

. . . . . article de l'édit qui permettait aux hauts justiciers . . . . . . tout aux barons, châtelains, d'avoir l'exercice chacun pour leur famille et pour leurs sujets : parce donc que M. Dandelot, seigneur de Vitré, était baron châtelain et haut justicier, il était en droit de faire prêcher au château et d'y recueillir l'église. La vérité est qu'il ne résidait pas à Vitré ; et même on ne sait si, l'année qu'il se trouva au synode de Ploërmel, il visita cette baronnie comme celle de la Roche-Bernard : mais si dans le château de Vitré il avait quelques officiers de la religion, ils pouvaient passer pour être partie de sa famille et le représenter, ou bien l'on passait par-dessus le défaut de sa présence par tolérance, sans porter les choses à la rigueur de l'édit, ni la tirer à conséquence contre l'église de Vitré, pour la priver de ses exercices en la maison du seigneur absent. Il est donc fort vraisemblable que, faute de *lieu* d'établissement, l'église de Vitré s'assembla au château ès années 1564-1567, ou du moins dans les deux dernières, et que le synode dont nous parlons, en 1566, se tint au château avec sûreté, bien que les députés logeant dans la ville pussent être hués par la populace, qui n'était pas accoutumée à voir des synodes, et qui a toujours été contraire à ceux de la profession, en ce lieu-là autant qu'en bien d'autres. Ainsi le nom et le crédit de M. Dandelot auront produit et entretenu à ceux de Vitré la liberté de se recueillir en son château, et d'y faire même tenir le synode. La halle put aussi servir.

La commission que le synode de Ploërmel (1563) *avait* donnée pour arracher dès la racine les divisions à la Roche-Bernard, fut exécutée quelques temps après : ce ne fut pas avec succès ni de la manière qui avait été projetée, parce que l'église de Blain empêcha que son ministre Silo Le Cercler n'allât résider en ce troupeau divisé, et qu'à son défaut celui de Muzillac, dont le nom s'est perdu, y fût appelé ;

d'où il se retira après quelques. [1] . . . .
. . . .
. . . . M. Dandelot avait fait bâtir. . . . . . . .je pense que c'était à l'hôpital, que. . . . . hors ville où était le dôme : et. . . . . enfants étudiaient en ce collége, dont était principal M. du Plantin, qui depuis fut contraint de se *retirer* à cause des guerres qui survinrent (1568-1570), *et de* se placer à Vitré, où il exerça toujours sa charge de principal sous l'autorité de M. l'amiral, durant la minorité de M. de Laval, qui aussi, tant qu'il vécut, maintint le collége, y entretenant ordinairement six jeunes écoliers destinés pour le ministère, depuis que cette école fut transférée de la Roche-Bernard à Vitré. Or, une des choses qui entretinrent le troupeau de la Roche-Bernard dans un état heureux ou passablement bon, c'est que Dieu leur suscita toujours quelques juges et officiers de la religion, et que la plupart des familles nobles de la baronnie avec les plus apparents bourgeois de la ville furent appelés à la profession de l'Évangile, tellement qu'ils défendirent l'église comme ils la composaient. Un consistoire assez fort servit aussi de soutien; et pour ne le laisser pas déchoir, après le décès des premiers anciens on en élut d'autres de temps en temps, comme noble Jean Rocaz et du Haut Verger; Jean le Hebel, Guyon Joüin, noble. . . . . . Nicolas de Tehillac, sieur de Beaumont, capitaine de la Bretesche, Jean Jehannet, châtelain de Pontchâteau. . . . . . Guyon Pelaud, Jean Cherotin, M. Amat de la Rose, médecin, M[e] Etienne Bernier, Pierre Guillermo et Claudin Guillermo frères. Par le moyen de tels anciens, la discipline se tint en vigueur jusqu'à l'excommunication d'un *d'entre eux*, nommé

1 Ici, 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

Guyon Joüin, pour son apostasie, quoique auparavant il eût souffert persécution : et cette extrême c*ensure* ne lui fut dénoncée qu'après l'avoir attendu plus d'un an avec toutes les plus douces remontrances dont on pût s'aviser, jusqu'à l'aller visiter dans la maladie dont il mourut, et faire les prières en sa présence et à sa requête. En ce temps-là on excommuniait ceux qui abjuraient, et cela en toutes les formes, par dénonciations publiques et particulières ; mais en ce siècle on ne le fait plus, à cause. [1] . . .

. . . .

parce que les affaires sepa. . . . . France, à Meaux, à Saint-Denis. . . . . avec le secours des Allemands que le. . . . . jusque en Lorraine en faveur du parti. . . . . Cependant si notre province ne reçut pas *d'atteintes* du fléau de la guerre par l'insulte des gens armés, elle en sentit le contre-coup par l'animosité et *la haine* des peuples qui jetèrent la plupart de nos églises dans la dissipation : à la réserve de Blain et de la Roche-Bernard, que Dieu exempta de la misère dont il éprouva les autres. Il sera parlé de Blain comme d'un miracle à l'année suivante, et pour celle-ci la Roche-Bernard jouit d'un calme admirable, car l'église de ce lieu-là y eut autant de douceur et de liberté que si jamais il n'y eût eu de guerre contre ceux de la religion.

Quelques mois avant la prise des armes, M. de Martigues, qui était encore lieutenant du roi, passant par la petite ville de la Roche-Bernard, voulut aller voir la sépulture de madame Dandelot, qui était assez magnifique avec de beaux épitaphes ; et étant sur le lieu il lut tout et considéra le tombeau fort attentivement. On craignait fort qu'il ne fût venu pour ôter le temple de l'hôpital, ou qu'il n'y fût solli-

1 Ici, 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

cité puissamment par ceux du parti contraire : c'est pourquoi M. Louveau l'alla trouver en ce moment-là, et lui rendre ses respects ; ne sachant trop s'il serait reçu favorablement : alors M. de Martigues, d'un air obligeant, lui dit qu'il était bien aise d'avoir vu cette sépulture, qu'il trouvait fort belle, et dont, dit-il, *ceux* de votre religion ne font point de compte. On lui répondit que l'honneur civil de la sépulture des enfants a son fondement dans la nature et dans l'Écriture. Je sais bien, dit-il, comment il en va, monsieur le ministre; puis en se tournant vers des gentilshommes, il dit en raillant : *Tailler ne te feras image.* La réponse fut que toutes images n'étaient pas défendues de Dieu, mais seulement celles qui représentaient la Divinité ou que l'on emploie au culte divin : sur quoi il dit assez brusquement qu'il ne [1] . . . .

. . . .

. . . . finie, lorsque ce synode. . . . . à Verteuil en Angoumois, au mois *de septembre* 1567, où si les esprits étaient déjà échauffés et les épées tirées, il y eut atteinte à la liberté de cette assemblée : ce qui semble se devoir conclure de l'absence de partie des députés des provinces dont le nom est dans les actes : et par là on ne voit point si notre province comparut ou non : mais puisque cette année elle n'eut point de synode particulier, de quoi l'on ne saurait rendre la raison, elle n'eut garde d'y députer et d'y envoyer : et si cela se fit, il n'en reste aucuns monuments : il serait pourtant assez étrange que la paix et le zèle étant encore cette année assez en leur force, l'on se fût assez relâché pour y discontinuer les synodes qui réglément avaient tenu toutes les années depuis 1561, à deux par an quelquefois, ou du moins à un.

1 Ici, 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

Ce qui donna occasion à la seconde guerre de religion que l'on méditait contre le parti, fut l'entreprise de Meaux en septembre, où M. le prince de Condé manqua son coup, qui était de prendre le roi pour le protéger, et de l'ôter à la maison de Lorraine qui l'obsédait et qui abusait de son autorité contre les Bourbons et contre les protestants de France. Ce mouvement et ces motifs causèrent une guerre d'État et d'intérêt politique autant et plus que de religion, quoique proprement la religion à détruire ou à maintenir servît de couverture aux uns et aux autres, pour cacher les desseins secrets.

Sitôt que les nouvelles du projet de Meaux et de prise d'armes furent venues en Bretagne, l'église de Nantes, justement alarmée ou par une soudaine terreur, se retira pour la seconde fois à Blain dès le mois d'octobre ; et plusieurs autres en firent autant. Elle redoutait la violence du peuple nantais, et la rigueur de leurs magistrats, autant qu'elle espérait d'abri et de protection de la part du seigneur de Rohan, dont elle connaissait le zèle et le crédit par l'expérience qu'elle en avait faite quinze mois durant dès le temps de la première guerre (1562-1563) : et elle se tint dans ce sûr asile non-seulement tant que cette seconde dura, qui fut environ six mois, mais aussi durant la troisième, qui fut de deux ans, et encore un an davantage jusqu'à la fin de 1571; de sorte que ce troupeau fugitif et réfugié demeura [1]. . .

. . . .

qui termina. . . . . second édit de mars, parce qu'il . . . . . . de ce mois, prenant son nom du temps. . . . . comme la plupart des autres ; et n. . . . . . il fut conclu comme ceux de Nérac de. . . . . tes. Cette paix nous fut fort désavantageuse *autant* que précipitée ; car on

1 Ici, 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

manqua Chartes, qui était sur le point de se rendre à l'armée du prince, où Dandelot faisait paraître son mérite : car on renvoya le secours d'Allemagne qui était fort considérable : on rendit les places que l'on avait prises et qui pouvaient être gages de la paix : enfin on se désarma comme pour tendre la gorge au couteau ; c'était le dessein du conseil, et l'amiral l'avait bien prédit ; mais M. le prince, leurré des douceurs de la Cour, comme de la paix, et se fiant sur la bonne foi dont on n'avait pourtant aucune assurance et qui ne tint point, força ceux de son parti à donner les mains à la paix : et cette paix trompeuse, faite seulement pour nous désunir et nous désarmer, ne dura qu'un mois, n'étant qu'une courte trève et non pas une ferme et sincère paix : ainsi l'on peut dire que la seconde guerre et la troisième ne furent qu'une guerre discontinuée pour quelques moments, afin de la rendre plus forte et plus ruineuse.

Dans ce court intervalle d'ombre de repos, les églises de Bretagne prirent assez bien leur temps, car elles s'en servirent pour la tenue d'un synode avant qu'un nouvel orage se formât contre leurs libertés déjà affaiblies et fort ébranlées. L'assemblée s'en fit à la Roche-Bernard, comme étant un des lieux de la province où il y avait plus de commodités et de sûreté : et là furent traitées des choses de conséquence, principalement pour la discipline ; jusqu'à la déposition d'un ministre pour des sujets qui seraient trouvés légers au sens de la chair selon les maximes du monde : mais *il faut que l'évêque soit irrépréhensible,* etc. [1] M. Louveau tire le rideau sur cette histoire du synode ; il ne marque ni le nom ni la faute de ce ministre déposé : et à son ordinaire il nous tait toutes les circonstances de cette assemblée, pour le nombre des églises et des députés ; non pas

1 Première Épître à Timothée, ch. 3, v. 2-8.

qu'il crût que ces choses-là fussent indignes de ses recueils, il insère quantité d'autres choses bien moins importantes, mais. [1] . . . . de pasteurs à quelque peu. . . . . qui n'avait duré que six mois sans à. . . . . . en Bretagne ne pouvait pas avoir fait. . . . . . . considérables à nos troupeaux : et une bonne partie des pasteurs étant à Blain bien en sûreté, ils purent aisément et sans péril se trouver ensemble à la Roche-Bernard, sitôt qu'on eût fait partout la publication de l'édit de paix.

L'on n'était pas encore délassé des travaux et des inquiétudes de la seconde guerre, qu'on vit naître et commencer la troisième, dont il se fit quelques préparatifs en Bretagne de côté et d'autre. M. Dandelot y étant venu visiter ses terres pour la quatrième fois depuis s'être réformé, et pour la dernière aussi, car il mourut l'année suivante, leva des troupes, mais le plus secrètement qu'il pût, comme il est de croire : ce qu'il fit à l'aide de M. de La Noue Lavardin, de M. du Brossay Saint-Gravé et de quelques autres, Lalouë, Montejan, Vidame de Chartres, et le comte de Montgommery, non pour faire aucune entreprise sur cette province, mais afin d'en tirer des forces pour les faire servir ailleurs, comme vers Orléans ou dans le Poitou. En ce voyage on eut le bonheur et la joie de le voir à Vitré [2], cela est constant; et l'on n'en peut dire autant des trois voyages précédents que par conjecture : ne doutez pas que sa présence ne rassurât les esprits et ne rétablît les choses à l'avantage et pour la sûreté de l'église de Vitré, dont l'état est si peu connu dans les années 1567 et 1568 qu'on n'en peut rien dire : il semble qu'alors elle dormait dans l'obscurité et

1 Ici, 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

2 D'Aub., *Hist. Univ.*, liv. v, ch. 2, p. 264-265.

dans le repos, comme sa condition est ensevelie dans le silence et dans l'oubli ; jusque-là que l'ancien registre qu'elle a laissé à la postérité n'a inséré aucuns baptêmes en ces deux années, ni en l'année 1570, et deux seulement en celle de 1569, de même qu'en 1571. Je présume qu'en ces cinq années (1567-1571) ils avaient M. Berni pour pasteur, qui dans le registre aux trois années précédentes est ainsi qualifié, avec la remarque qu'il était natif de Troyes en Champagne ; et avec une autre subséquente, qu'en 1577 il fut marié à une veuve de Vitré. Ainsi, de 1564 à 1577, le sieur Berni présent [1]. . . . .

. . . .

Martigues fut allé affr*onter Dandelot; ce qui l'en empêcha*, c'est *que les* Nantais le retinrent et l'amusèrent *dans leur ville*, s'imaginant que ceux de la religion *voulaient* s'en *emparer*, comme étant la clef du pays et de toutes *la* plus importante : ce qui donna lieu à Dandelot *et aux* siens de sortir de Bretagne sans aucune opposition, et de s'en aller en Anjou, où se donna le combat de *la Le*vée, suivi du passage merveilleux de la Loire à *gué*. A ce combat, qui fut chaud et âpre, se trouva le duc de Martigues [2] avec ce qu'il avait de plus braves : car, voyant que la terreur panique et le vain soupçon de Nantes lui avaient fait perdre le temps et l'occasion, il s'efforça de regagner l'un et l'autre en courant après Dandelot; et comme il prit la droite ligne de Nantes à Angers sans trouver d'obstacle, il fit si bien qu'il l'atteignit à Saint-Martin,

1 Ici, 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

2 M. de Martigues ne put prendre le titre de duc que l'année suivante, 1569, que son comté de Penthièvre fut érigé en duché par lettres du roi datées du Plessis-lès-Tours et du mois de septembre; jusque-là il n'était que vicomte de Martigues et comte de Penthièvre.

(*Hist. de Bret.* Dom Tailland., vol. 2, p. 304.)

enfonça ses troupes vigoureusement, y fit quelque carnage en passant, et tout d'une haleine donna à Saumur, afin d'assurer la place, se fortifiant du duc de Montpensier, gouverneur d'Anjou, et revenir sur ses pas le long de la Levée et de la Vallée, où nos Bretons eussent été tous taillés en pièces, si le plus heureusement du monde ils n'eussent gué la rivière, tant l'infanterie que la cavalerie, et n'eussent gagné le Poitou. Ainsi la Bretagne ne vit point ses enfants se battre et se déchirer en son propre sein. Une étroite levée d'Anjou fut le théâtre de la tragédie, après laquelle les églises furent en ce pays non pas sans frayeur et sans insultes populaires, mais sans guerres, parce que ceux qui prirent les armes de l'une et de l'autre religion avaient été emmenés ailleurs, les uns par le seigneur Dandelot, et les autres par le duc de Martigues.

Peu de temps après cette petite expédition de nos Bretons sur la Levée, d'autres troupes de Bretagne se mirent aux champs, sous la conduite de M. de Montejan et de M. de Baulac, pour la guerre de Poitou : ce fut en septembre, et c'est la courte remarque historique dont s'est chargé l'ancien papier baptismal de Sion, sans que la moindre circonstance y soit attachée. Pour moi, je ne doute point que ces deux braves capitaines, Montejan et Baulac, n'agissent de concert avec M. Dandelot, et qu'ils ne passassent en Poitou du Croisic par mer, ou bien au travers du pays de Retz ; mais en petit nombre et à la sourdine, [1] . . . . .

. . . .

Louveau, obligé de demeurer à la Bretesche, *allait toutes* les semaines visiter l'église à la Ro*che-Bernard*, *et de* nuit, de peur d'irriter les ennemis séditieux *ou de tomber* dans leurs embûches : d'autre côté, le collége *fut transféré* à

1 Ici, 10 à 11 lignes sont déchirées au manuscrit. (*Note du copiste*.)

Rochefort, d'où il fut dissipé peu de temps *après*, et s'alla ranger à la Bretesche, où il se tint tout l'hiver. Pendant ce temps, les ennemis du repos public de l'Évangile allaient pillant les maisons des fidèles, et les prenaient pour les rançonner ; entre autres le juge de la Roche-Bernard, nommé M. des Roches, fut emmené prisonnier par ces garnements et embarqué pour être envoyé au loin et mieux resserré : mais un petit nombre de ses amis les allèrent charger si furieusement, qu'il n'en resta pas un qui en allât dire des nouvelles aux autres ; et ainsi il recouvra sa liberté, par un grand bonheur. Cette juste peine fut un échantillon des jugements de Dieu qui tombèrent quelques temps après sur la plus grande partie de la garnison qui s'était amassée à la Roche-Bernard, sous le capitaine Quengo, homme cruel qui avait déjà fait connaître à Châteaubriant, en Normandie et ailleurs qu'il n'y avait en lui aucune teinture d'humanité. Après qu'il fut venu en ce dernier poste, il n'y eut point d'horreurs à quoi il ne se portât, jusqu'à violer femmes et filles, à démolir le collége de l'hôpital et à rompre le tombeau de Mme Dandelot, que les plus barbares auraient épargné ; comme s'il eût pris plaisir à témoigner son impiété envers Dieu et son extrême ingratitude envers M. Dandelot, son maître, sous qui il avait commandé. Enfin, comme on fut las de tant d'hostilités, un petit nombre de gens, bien résolus d'en arrêter le cours, poursuivirent les soldats de sa garnison et en tuèrent 13 en un lieu nommé Truel, vis-à-vis de Begane, joignant la rivière, qu'ils passèrent au fil de l'épée : à leur exemple, les paysans, ennuyés du joug de leur tyrannie, se jetèrent sur le reste, et tous les jours ils en attrapaient quelqu'un. Tellement que le cruel Quengo, voyant que sa compagnie diminuait à vue d'œil, fut contraint d'aller vendre ailleurs ses coquilles, en attendant que la vengeance du ciel l'atteignît, ce qui arriva ainsi :

c'est que ce malheureux, après avoir mené une vie débordée en ivrognerie et en paillardise, tomba malade et se sentit consumer d'une chaleur si extrême, funeste avant goût du feu de la gène, qu'il se fit mettre dans une grande auge de pierre auprès d'un puits [1] . . . .

. . . .
il sera dit qu'*en l'année* 1570, *il y avait parmi les* réfugiés un nommé Philippe Birgan, sieur du Bignon, *pasteur de* Rochefort, qui prêchait réglément avec *ses collègues*. Or, cette église de Rochefort ne se trouve point *dans le dénom*brement des 27 dont le synode de Ploërmel fait *mention* (1565) : c'est pourquoi on la doit regarder comme une *plus nouvelle* que ces 27 là, qui n'a pu naître qu'à la fin de l'année 1565 ou dans l'une des deux subséquentes, sans que l'on sache le point de son établissement par le ministère ni la manière de l'y établir. Mon opinion est que Rochefort était une des terres du seigneur Dandelot, par sa première femme, grande terrienne, et que de bonne heure en ce lieu quelques élus furent appelés à l'exemple de son zèle et sous son abri ; mais que le nombre n'en fut accru que sur le tard jusqu'à pouvoir former une église, ce qui peut être un effet du troisième voyage que cet illustre seigneur fit en Bretagne l'an 1565. Cependant, cette église de Rochefort n'est pas sitôt née qu'elle ne soit agitée et tempêtée ; car quel repos pouvait-elle avoir, puisque le collége de la Roche-Bernard, qui se va jeter en son sein, en sort aussitôt par force et est dissipé ? n'est-ce pas que la persécution ou la contagion y font leurs ravages, et qu'ensuite le pasteur du lieu est contraint de l'abandonner ? Toutefois, c'est une église qui a tenu bon, et qui s'est relevée de temps en temps, jusqu'à devenir un lieu de baillage, en vertu de l'édit de Nantes, et

1 Ici, 10 ou 11 lignes sont déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

à ne finir sa durée qu'avec le ministère de son dernier pasteur, qui était mon père, le sieur de Crevain, en 1630, depuis lequel temps la maison de la Morinaye lui fut subtituée dans son voisinage.

Lorsque les fidèles de Nantes montrèrent aux autres le chemin de Blain, où leur confiance allait chercher une sûreté que beaucoup d'autres lieux ne fournissaient pas, ils avaient raison, et il est bon d'en savoir la cause. Ce n'est pas que Henri de Rohan, seigneur de Blain, fut homme de guerre, car en aucune occasion que je sache il n'a pris les armes ; de bonne heure il fut attaqué de la goutte et si travaillé, que dans l'histoire généalogique de sa maison il est surnommé Henri le Goutteux : ce n'est pas aussi que son château de Blain fût une forte place pour le temps, comme il avait été autrefois, étant considérable pour sa superbe antiquité et pour sa vaste étendue, plus que pour sa force, où il n'y avait aucune fortification à la moderne, que quelques dehors en forme d'éperons ; mais son humeur et sa naissance mettaient à l'abri des dangers sa personne [1] *et ceux qui se réfugièrent sous son ombre.* [2] *Ainsi il fit éprouver à* tous les Bretons *les effets* de son zèle et de son crédit pour la *protect*ion des siens, qui allèrent en foule se sauver . . . *à Bl*ain, en l'an 1569, à l'exemple de ceux qui dès l'année 1568 *avaient* pris ce plus sûr parti. Ainsi ils vinrent chercher cet asile, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Le grand support que l'on avait en M. de Rohan, et que Dieu conserva longtemps pour la conservation de ses enfants, n'empêcha pas qu'ils ne perdissent en ce temps un

1 Le roi, par ses lettres du 17 juin 1569, l'avait pris sous sa protection et lui avait accordé une sauvegarde pour toutes ses terres. (Taill., *Hist. de Bret.*, vol. 2, p. 306.)

2 Ici, 10 à 11 lignes déchirées au manuscrit. (*Note du copiste.*)

autre support très-puissant, dont la perte fut irréparable : je veux dire M. Dandelot, qui rarement était en Bretagne, et qui dans ses voyages y faisait très-peu de séjour ; mais qui ne laissait pas, par son nom et par son crédit, de soutenir les églises qui s'étaient établies en toutes ses terres. Ce grand appui de notre parti, en toute la France aussi bien qu'en notre province, manqua tout d'un coup au plus grand besoin ; et ce bras de la chair animé de l'esprit de Dieu fut bientôt rompu : car ayant fait des merveilles contre le duc de Martigues, à la bataille de Jarnac, où le prince de Condé fut tué, et n'ayant pu ensuite reprendre en Poitou les places perdues, il alla mourir à Saintes d'une fièvre chaude, dans l'agonie de laquelle il s'assit pour dire : « *La* » *France aura beaucoup de maux avec vous et puis sans* » *vous, mais enfin tout tombera sur l'Espagnol.* » L'amiral son frère l'ayant repris comme d'une rêverie : Je ne rêve point, mon frère, dit-il, l'homme de Dieu me l'a dit ; et au même instant il rendit l'esprit, non sans apparence de poison. Les armées l'avaient nommé le chevalier Sans Peur. Voilà en peu de mots le récit que d'Aubigné fait de sa mort et de ses éloges. J'ajouterai, pour ce qui nous regarde en Bretagne, que le corps de ce héros évangélique y fut apporté et inhumé à la Roche-Bernard, sous un édifice appelé le Dôme, à l'hôpital, où il avait fait bâtir un collége : c'est ce que j'ai ouï dire autrefois, et il se peut faire qu'il eût recommandé d'être enterré auprès de sa femme, à la mémoire de laquelle il avait fait construire un beau mausolée ; mais je doute qu'en cela sa volonté ait été *exécutée. C* [1] . . . . . . sainton g . . . . *collé*ge de l'hôp*ital* . . . . été . . . . . . me Dandelot rompu par

1 Les restes mortels de Dandelot furent déposés à la Rochelle, à la tour de la Chaîne, et transportés de là à la Roche-Bernard, en 1579, par le comte de Laval, son fils aîné. Alors le dôme était détruit.

le capitaine Quengo. Ainsi la tradition aura confondu . . . monument de la femme pour ce . . . *d'autant* que M. Louveau, qui vivait alors, *parle* deux fois du tombeau de Mad*ame, sans faire* mention de celui de M. Dan*delot. Il vaut mieux* s'en tenir là qu'à la mémoire fautive *de qui* n'a point vu les temps ni les lieux [1].

Outre la perte de M. Dandelot, on f*it celle* de quelques places qui servaient de retraite à p*lusieurs* de la religion : je veux dire les châteaux de la Roche-Bernard et de Vitré. Le premier, nommé la Bretesche, était habité par le ministre, par les débris du collége fugitif et par quelques autres, qui n'étaient là que pour leur sûreté, et non pour tenir le fort et faire la guerre ; à la réserve d'un jeune débauché, enfant de la ville de la Roche-Bernard, qui n'avait aucune religion, et qui s'était fourré avec les gens de bien comme malgré eux : sans lui on vivait en paix en cette place passablement forte, on n'y souffrait aucune insulte, comme de là on n'en faisait aussi à personne ; mais ce malheureux ruina leur tranquillité. Car après avoir fait plusieurs insolences et violences aux environs du château, en fouillant les passants à qui il prenait bien souvent la bourse,

1 Crevain ne dit rien de la mort du duc d'Étampes, arrivée en 1565, ni de celle du duc de Martigues, qui arriva en l'année 1569, avant que Dandelot eût succombé. Ces deux événements, quoiqu'à des titres divers, avaient eu de l'influence sur le sort des protestants de la province. Martigues fut tué au siége de Saint-Jean-d'Angely. Voici ce qu'en dit Pierre de l'Estoile dans son journal : « Sébastien » de Luxembourg, ennemy mortel des Huguenots, se mocquant d'eux » et des hymnes et pseaumes qu'ils chantaient, leur demandait où » était leur Dieu le fort, et qu'il était à cette heure leur Dieu le » faible ; tenant lesquels propos, selon l'observation des Huguenots, » fut à l'instant, dans la tranchée, frappé d'un coup de mousquet » qui le coucha mort sur la place. »
(Collect. Petitot, vol. 45, tom. 1 des *Mémoires de l'Estoile*, p. 67.(Voir, pour M. le duc d'Etampes, *note J*.

en faisant semblant de chercher des lettres, le gouverneur de la province, averti de ces petites picorées, envoya des compagnies qui sommèrent les habitants de rendre la place; ce qu'ils furent contraints de faire, faute de secours et d'armes et de munitions, et de gens de guerre : mais quand tout cela ne leur eût pas manqué, ils n'avaient garde de tenir bon, étant intimidés par les fâcheuses nouvelles de la bataille de Jarnac, de la mort de leur seigneur Dandelot, de la reddition de Montaigu et de celle du château de Vitré. Apparemment il fut mis pour le roi, dans le château de la Bretesche, quelque petite garnison qui gêna ceux de la religion de là autour, ou bien la place fut démantelée, ne restant que le beau bâtiment qui s'y voit encore (ce qui arriva plutôt au dernier siége (1591), qu'en ce premier (1569). Mais toujours, ceux qui en sortirent furent alors contraints, comme ceux des autres églises de tout le canton, de se retirer à Blain, où ils passèrent le reste de la guerre sous la protection du seigneur de Rohan, dont la maison ample et grande fut ouverte à tous les enfants de Dieu fugitifs. Toutefois, de temps en temps, M. Louveau sortait de cet asile, et allait visiter son église, où il annonçait la parole de Dieu et administrait le baptême aux occasions, comme l'on pouvait.

Le château de Vitré se rendit aussi : c'est tout ce que nous en disent les mémoires de M. Louveau, et je n'en. . . . . les affi . . . . ni le pou. . . . . les catholiques. . . . . en aise de voir la forteresse en. . . . . . elles des protestants, le gouverneur . . . . . ait être le maître partout, en un *temps où* le jeune seigneur de Laval de Coligny *était absent* : l'amiral, son oncle et son tuteur, *étant* occupé au malheureux siége de *Poitiers*, qu'il fut contraint de lever, n'ayant aucun crédit *en Bretagne*. Les châteaux de la province qui étaient *à ceux*

de la religion n'entreprenaient rien, ni leurs possesseurs ni leurs commandants. Tout cela ensemble fut cause que le château de Vitré, forteresse à l'antique, se rendit au roi : et de là jugez en quel état se vit l'église de Vitré, qui déjà était assez bas, quoique le voyage de M. Dandelot et sa présence sur les lieux, l'année précédente, l'eussent un peu relevée ou encouragée. Cependant, on ne croit pas qu'elle sortît de la ville, ni qu'elle se retirât à Blain ou ailleurs, puisqu'en cette année de la reddition du château elle eut deux baptêmes couchés en son vieux registre : mais elle put voir sa liberté fort diminuée, tant pour le lieu que pour les heures de ses exercices, puisque alors aucuns établissements n'étaient en usage, ni dans les faubourgs des villes ni dans les places dont les officiers du roi se rendaient les maîtres. Les baptêmes d'alors, étant signés Berni, font connaître que, malgré la rigueur du temps et le triomphe du parti contraire, le pasteur resta à Vitré avec son troupeau, qu'on se peut figurer désolé pour tant de pertes, et dissipé à l'égard de quelques familles que la peur ou la force arracha de là [1], touchant l'accord entre les habitants de Vitré des deux religions, fait en 1569, 18 avril.

Les désordres que le cruel Quengo avait faits à la Roche-Bernard l'année passée, furent suivis en celle-ci des vexations d'un pareil tyran : c'était le comte de la Megnanne, surnommé Bras-de-Fer, dont Dieu se servit en sa colère pour visiter ce pauvre troupeau en l'absence de son pasteur et de son seigneur, et des plus puissants de l'église, gentilshommes de la campagne qui se cantonnaient ou s'écartaient pour n'être point battus de l'orage. Ce Bras-de-Fer, pour avoir entrée à la Roche-Bernard, et pour y faire mieux ses orges, appela à son secours un traître qui avait nom seigneur de Bozeron, homme sans religion qui avait

[1] Voyez l'an 1571. (*Note du copiste.*)

fait semblant d'être de la nôtre, jusqu'à y faire baptiser son fils ; mais ce n'était que pour avoir du support pour une querelle qu'il avait contre un gentilhomme catholique, en quoi on lui avait rendu d'assez bons offices. Ces deux maîtres brigands, bien accompagnés, vinrent donc une nuit, et après avoir pillé toutes les maisons de la religion *et celles des princi*paux ha*bitants, notamment de* messieurs de Ker. . . . de la. . . . . james, Yves sa. . . . . Cherotin dont les deux derniers *anciens de* l'église. Ces pauvres gens, en leur persécution, reçurent plus d'indignités et de mauvais tra*itements que s'ils avaient* été entre les mains des plus barb*ares*; enfin, après une longue détention *et une gros*se rançon, on les relâcha. M. *Louveau*, *minis*tre de ce quartier-là, eut le bonheur de n'être exposé aux outrages et aux voleries des deux brigands Bras-de-Fer et Bozeron , parce qu'il était dans la *sûre re*traite de Blain, où il arriva un accident assez extraordinaire qui regarde son église plutôt qu'une autre, et qu'il conte en cette manière : Celui qui s'était ingéré au ministère, et qui à diverses fois avait troublé l'église de la Roche-Bernard , cessa en ce temps de la diviser et scandaliser par une mort des plus surprenantes. On ne doit pas penser que ce fut M. Pasquier, parce qu'il était ministre reçu dès que M. Dandelot l'envoya et le recommanda, et que le synode lui avait enjoint de servir Vitré ; moins encore M. de la Favède, qui servait Pontivy avec soin et fruit. Il fallait donc quelque autre, non reçu ou coureur, que M. Louveau ne nomme point, par discrétion : c'est celui qui avait été renvoyé censuré au synode de Rennes en 1561, et qui était venu de Genève en qualité de proposant. Ce malhonnête homme s'était transporté à Blain, où il y avait un médecin plus fameux qu'habile, pour se faire guérir une jambe où il avait été blessé à la Roche-Bernard. Dans le séjour qu'il

fit auprès de son médecin, il fut averti par le Consistoire de se retirer d'un certain lieu où il y avait du scandale à son occasion, et il promit de le faire ; mais il n'en fit rien : ce qui donna lieu au Consistoire de lui envoyer encore un ancien, et même d'interposer l'autorité de M. le vicomte de Rohan. Cet homme, revenant des champs, aperçut l'ancien parler à son hôtesse, qui n'avait pas aussi satisfait à sa promesse, et, descendant de cheval avec colère et emportement, il tomba par terre y portant si rudement sa jambe blessée qu'elle rouvrit sa plaie et rompit ses veines jusqu'à lui faire perdre tout son sang et la parole presqu'au même instant. A cette nouvelle, dont on s'alarma, M. Louveau, qui n'était pas loin, courut et fit la prière avec quelques paroles d'exhortation à ce malheureux, qui rendit l'esprit aussitôt, au grand étonnement de plusieurs qui regardèrent cette mort subite comme un jugement de Dieu sur un usurpateur et profanateur du saint ministère. Un autre homme, sur le pavé de Blain, étant repris de son ivrognerie par M. Louveau et regimbant contre l'aiguillon de la remontrance, mourut à deux jours de là dans son endurcissement . . . . religion ils. . . . . comme romain. . . . . juste et sa . . . . différent des deux précédents, un *des nôtres, comme* un Saint-Pierre délivré de la main *du bourreau, vint à Bl*ain annoncer sa merveilleuse délivrance *aux* frères qui s'y étaient réfugiés en grand *nombre de plusieurs en*droits. C'était M. Mahot, ministre *qui* s'était retiré en Bretagne, et qui a été premier ministre de l'église de Saint-Malo et de Dinan. . . . . . st cause que son aventure étrange mérite d'avoir place en cette histoire. Un seigneur nommé N. de Châteaubriant, sieur de Beaufort [1], qui avait épousé la fille

[1] D'après la *Biographie Bretonne,* c'est de cette branche des Châteaubriant-Beaufort que descendait le vicomte de Châteaubriand,

aînée du comte de Montgommeri, retira M. Mahot en son château appelé le Plessix-Bertrand, dans le voisinage de Saint-Malo, pour y former une église domestique et y recueillir ceux de là autour que Dieu avait appelés à sa connaissance. C'est dans ce château qu'il laissa sa femme et sa famille et M. Mahot, lorsqu'à l'entrée de la troisième guerre, commencée par M. Dandelot, il y porta les armes pour le parti, jusqu'à la bataille de Jarnac, où il fut tué, sans laisser d'enfants. Aussitôt son château et tous ses biens furent envahis par son frère cadet, méchant garnement qui avait été condamné à Rennes à être roué et mis en quatre quartiers, pour avoir fait tuer un de ses parents et en avoir épousé la veuve. Ce détestable tint le fort dans le Plessix-Bertrand, où il ramassait le butin de ses brigandages, et où il retint M. Mahot prisonnier au pain et à l'eau, se proposant de le donner comme une victime à M. le duc de Martigues, comme à un boucher cruel et impitoyable : mais, à la nouvelle de la mort de ce duc, tué au siége de Saint-Jean-d'Angely, peu après la bataille de Moncontour, il le promit à l'évêque de Saint-Malo, afin qu'il le fît arquebuser à la garnison. Et il était prêt de le lui livrer sans cet accident : C'est qu'un gentilhomme à qui ce brigand, sieur de Châteaubriand, avait volé des chevaux, assisté de M. de la Hunaudais, lieutenant pour le roi en Bretagne au lieu de Martigues, l'alla surprendre chez un prêtre où il entretenait une créature, et tira de lui un ordre à sa femme de rendre les chevaux : ce qu'elle fit. Elle fut même forcée de rendre M. Mahot : tant eut de bonté pour lui M. de la Hunaudais, qui,

qui compterait ainsi un réformé parmi ses ancêtres. Ce serait probablement aussi à une famille anciennement réformée que se serait alliée sa sœur, madame de Farcy (Julie-Agathe). — (*Biographie Bretonne*, 4e livraison, p. 307.) Car le registre des protestants de Rennes, en 1677, mentionne parmi les familles réformées celle des de Farcy.

le tirant de sa prison, l'emmena sur un des chevaux; et, bien loin de lui faire payer rançon ou de le mener à la boucherie à quoi Châteaubriand l'avait destiné, il le fit conduire là où il voulut et lui donna même six écus. Quelque temps après, un oncle de M. de la Hunaudais, nommé M. de Monmoreau, qui avait épousé mademoiselle de Laval, sachant que Châteaubriand avait volé sa sœur, mademoiselle de Bazouges, en sa maison de la Corbonnnais, femme d'honneur et de mérite autant qu'aucune de son siècle, et apparemment celle qui faisait prêcher chez elle les pasteurs de Rennes (1560), se garnit des informations. . . . .
. . . . auprès du grand. . . . . tranchée, quand
. . . . on lui fit lever la. . . . . . . Dieu sait délivrer. . . . . priment.

Avec quelques troupeaux *à Blain, il* sauva à diverses fois quinze ou seize p*asteurs, les*quels réglément suivaient l'exposition de *l'Écriture,* ayant prêche toutes les semaines au lundi, mercredi et dimanche, et deux sermons pour les serviteurs *à sept* heures du matin, au dimanche et au mercredi : de sorte. . . . . . . neue, même les exercices n'étaient pas plus fréquents à Blain. Mais le registre de Nantes doit être ici rapporté comme un témoignage authentique. « Il remarque qu'aux 16e et 17e jours de février 1569, fut célébré par l'église de Dieu assemblée à Blain, le jeûne avec les prières extraordinaires, à cause des grandes persécutions qui se faisaient contre elle par les guerres civiles ; qu'au même temps fut recommencé à chanter tout de suite le livre des psaumes de David, une ou deux pauses à chaque exhortation ; que, le 29 mai 1569, fut célébrée la sainte Cène au château de Blain, encore que les fidèles fussent au milieu des plus grands troubles. Dieu leur fit ce bien, dirigeant le cœur du seigneur de Rohan à leur permettre qu'en juillet, par ordonnance du Consistoire,

l'Évangile selon saint Marc fut marqué pour servir de texte ordinaire et être exposé aux exhortations de sept heures du matin, pour les serviteurs et autres qui n'avaient pas la commodité d'assister aux ordinaires de neuf. Que François Oyseau, ministre de Nantes, prêchait sur la prophétie de Daniel, après avoir achevé celles d'Aggée et de Zacharie; Antoine Bachelar, son collègue, sur la Genèse; Silo le Cercler, ministre de Blain, sur la fin de saint Luc, après l'exposition de 35 psaumes; Philippe Birgan, sieur du Bignon, ministre de Rochefort, sur le commencement de saint Luc; Jacques Guineau, ministre de Sion, sur la seconde de saint Pierre; François Baron, ministre de Hennebon, sur l'épître de saint Jacques; Jean Louveau, ministre de la Roche-Bernard, sur la 2e aux Thessaloniciens; Jean Boisseul, ministre de Guérande, sur Habacuc, etc. Que tous ces pasteurs-là et quelques autres résidaient à Blain, pour ne pouvoir aucuns d'eux subsister en leurs églises dans la province, à cause des troubles suscités pour le sujet de la religion. »

A ce témoignage des frères de Nantes on peut joindre celui de M. Louveau. En ce temps, dit-il (1569), nous nous trouvâmes en grande détresse pour les nouvelles qui nous vinrent que le roi Charles, qui était à Châteaubriant, devait venir à Blain, ne sachant où écarter nos familles pour les dangers qui nous environnaient de toutes parts. Mais le Dieu de miséricorde eut pitié de nous en détournant un tel orage, qui nous eût été bien dur à porter . . . . . . pu être . . . . heureuse re*ncontre d'un grand nomb*re de ministres *qui prêchaient avec* un ordre excellent, *l'un au* Vieux et l'autre au Nou*veau Testament.* . ux mieux pour ma part. . . . . es j'exposai en la grande salle *du château,* devant mondit seigneur de Rohan, *le livre des* Actes des Apôtres. Si bien que l'église *était*

florissante ; il ne survenait aucuns désordres ni sca*ndales qui* ne fussent aussitôt assoupis par la discipline, *laquelle* était exactement pratiquée.

Toutes les particularités ci-devant rapportées sont non-seulement de l'année 1569, qui fut la plus rude et le fort de la 3e guerre, mais aussi de la précédente, où la guerre commença, et de la suivante, où elle finit, en août 1570. En tout ce temps, et jusqu'en 1571, l'église de Blain, qui était grosse et forte d'elle-même, fut fort accrue par l'affluence des personnes et des familles des autres églises voisines, et même de quelques-unes assez éloignées, excepté les quartiers de la Loire et du Nord qu'on appelait la classe de Rennes, et de la Basse-Bretagne la plus reculée. Quant à la circonstance des lieux d'exercice public qu'on avait à Blain par tant de ministres et pour tant de peuple et si fréquemment, elle est digne d'être remarquée. Depuis que la messe eut été rétablie à Blain, en octobre 1565, il ne paraît pas que le service divin selon l'Évangile ait été célébré en la grande église du bourg, qu'on appelait le grand temple lorsque les nôtres s'en servaient. Vraisemblablement on s'en passa, soit que les commissaires eussent réglé la chose de cette manière, selon que portait l'édit de mars 1563, que nous ne pourrions nous aider d'aucune église ; soit que M. de Rohan ne voulût plus porter jusque-là son autorité ; soit que l'église aimât mieux se séparer de Rome aussi bien pour le lieu que pour la doctrine : aussi était-il plus à propos, puisque les objets d'adoration sensuelle y étaient redressés et mis en vue. L'on se contenta donc de continuer à se servir de cette église et de son cimetière comme auparavant, à l'égard de la sépulture de ceux de la religion : mais, pour les saintes assemblées, on les fit en divers endroits ; pour exemple :

En l'auditoire devant le grand temple et fort proche ;

Au château, dans la grande salle qui a 40 pas de long;

En la chapelle du château, qui subsiste encore;

En la chapelle du jardin, que les siéges ont ruinée;

En une chambre du château où se tenait le sénéchal;

En la chambre de M. des Roches, qui logeait au château;

En la chambre de François Amproux, au château;

A l'hôtel du Chapeau-Rouge, proche le château;

A la Cour-Mortier, une des maisons . . . .

En la maison de Simon Bidet, pro*cureur fiscal*. . . . .

Et ainsi indifféremment; de quo*i la raison n'est pas* fort aisée à rendre : on peut pour*tant dire que les* prédications ordinaires se faisaient *dans* les deux chapelles du château, pour *les personnes* du château principalement; et de même . . . . . pour ceux du bourg et de son quartier : ma*is dans* les occasions extraordinaires, à l'égard des baptêmes et des exhortations qui les accompagnaient, jusqu'au national de Charenton (1631), cela se passait dans les maisons *ou les* chambres des particuliers, au désir ou pour la *volonté* de quelques personnes qu'on considérait; et cela sur *semaine* plutôt qu'au dimanche, dans le voisinage du château et du bourg de Blain. On s'assemblait aussi bien souvent à deux lieues de distance, comme à Fresnay, château de Plessé de la maison de Rohan; dans l'auditoire de Saffré, bourgade et château appartenant à René d'Avaugour, sieur de Cargrois; et à l'Épinay-Chaffaut, près de Plessé : lieux qui ont été longtemps des annexes de l'église de Blain, même en notre siècle, jusqu'à la moitié ou environ. Mais, à l'occasion des baptêmes et des mariages, les ministres résidants à Blain qui y étaient les moins occupés ou qui n'abandonnaient pas les familles de leurs troupeaux restées chez elle, étaient assez hardis pour les aller visiter et baptiser, comme au Ponthus, à la Garelaye, au Brossay-

Saint-Gravé ; à Naye [1], lieu à moi inconnu ; et de même à Chamballan (1568), à une vieille masse de moulin, près la Robinnais (1569), à dix heures du soir : à la Roche-Giffard, chez René de la Chapelle, seigneur du lieu; parrain M. de la Muce, marraine Françoise de Tournemine, dame de Rohan (1569) ; à Fougeray (1570) ; au château de Saint-Mars-la-Jaille, chez la duchesse de Rouannais (1570), etc.

Quand le mois d'août fut venu, l'on vit finir la troisième guerre, qui avait duré deux ans et plus; et elle fut terminée par un troisième édit de paix appelé troisième édit d'août, donné à Saint-Germain. Après quoi la paix dura deux ans tout entiers et deux semaines, jusqu'au massacre (1572). Cet édit, qui confirmait les deux précédents de mars, augmentait de beaucoup nos priviléges, jusqu'à nous donner pour deux ans quatre places de sûreté, la Rochelle, la Charité, Montauban et Cognac. On l'entretint aussi deux ans et de bonne foi, en apparence ; mais tout cela n'était que pour endormir nos peuples et les faire mieux tomber dans le piége qu'on leur tendait si loin qu'ils n'en pussent rien apercevoir ni rien soupçonner, comme la suite le fit voir par la *plus grande violation* qu'on ait jamais faite de foi *dans aucun ro*yaume. Cependant, comme nos églises . . . . . . une souffrance si longue, elles furent . . . . . . pred que la paix avait été faite.

Dès que cette nouvelle agréable fut venue en *Bretagne, les* pasteurs qui résidaient à Blain en bon nombre, furent d'avis d'appeler les absents, pour se joindre . . . . composer un synode qui prît des mesures pour le rétablissement des églises abattues et destituées. Le synode tint donc à Blain : c'est tout ce que M. Louveau nous en veut apprendre, ne marquant ni le mois, ni les présents, ni

1 C'est peut-être le château de Nais, sur la rive droite de l'Erdre, entre Sucé et la Chapelle-sur-Erdre.

les absents, ni l'état des troupeaux, ni les règlements donnés pour les assemblées ; comme il n'avait eu en vue que d'écrire sa propre histoire fort amplement et un peu celle de son église de la Roche-Bernard, mais très-peu ou point celle de l'église de Dieu en Bretagne. A son défaut, on aurait recours aux actes de cette assemblée, sinon que l'on n'en découvre pas les moindres vestiges. En cette compagnie, on se plaignit du sieur Louveau, de ce qu'il avait fait refus de célébrer un mariage, contre la permission du magistrat et du Consistoire, quoique la fiancée eût excédé l'âge porté par l'édit, et eût fait apparoir du devoir de fille envers son père, à cet égard. Il se défendit sur ce que le père de la fiancée s'était fortement opposé à ce mariage, et que l'église d'où elle était n'avait pas publié ses annonces. Il gagna sa cause, et pourtant il fut censuré d'avoir publié des annonces.

Le rétablissement de l'église de la Roche-Bernard ne fut pas dans sa liberté tout entière, parce que, n'ayant plus le bras de la chair, en la personne de M. Dandelot, qu'une mort naturelle avait emporté dès l'année passée, et que l'on n'avait sur les lieux ni sa veuve ni ses orphelins, il fallut subir la rigueur des édits qui nous excluaient de toutes chapelles et églises paroissiales : de sorte que l'on fut contraint de quitter la Roche-Bernard sans user de ces deux églises et même de son auditoire, pour s'assembler les dimanches à Tregus, comme fief de Haubert, et sur semaine à Hiret, comme simple fief, pour peu de personnes. La discipline se rétablissait avec l'église, comme il parut par l'excommunication que l'on dénonça contre un certain Gilles Codignole, du bourg de Marzan, qui, pour crainte de la persécution et par complaisance pour quelques gentilshommes de ses voisins, avait abjuré ; et cela d'une manière des plus scandaleuses, en jetant un pain par-dessus l'église

de Peaule, en signe de joie de son changement, par une cérémonie très-superstitieuse et très-ridicule qui était alors en coutume en ces quartiers-là. Cette excommunication, avec toutes les formes prescrites par la discipline, fut jetée dans le temple de l'Hôpital, dit notre mémoire ; et cette circonstance du lieu donne à connaître que l'on n'avait pas tout à fait ré . . . . romaine dans la Roche-Bernard. . . . . que quand on pouvait on s'en rem. . . . . *pour re*tourner à ce Codignole qui se f. . . . . . ré de son avarice et de son ivrognerie. . . . . ses affaires depuis son abjuration , il to*mba dans* une telle stupidité et dans une frayeur si. . . . . chant il croyait aller devalant et que la terre. . . . . pieds, priant chacun de le soutenir ; il mourut misérablement et sans aucune consolation. Un autre ayant refusé d'aller au Consistoire et de se réconcilier au. . . . . . avait offensé, abandonna la vérité, et fit voyage. . . . . . . en escrimant, il perdit un œil : de quoi il entra en telle fantaisie qu'il courait les champs et mourut misérable. . . . . une postérité dont la bénédiction de Dieu s'est du. . . . . . du particulier passons au général, de même qu'à une année un peu moins mauvaise.

Comme nos églises ont eu leur établissement à leur naissance, 1558-1562, ce que le premier livre a représenté, aussi elles ont eu trois rétablissements après trois. . . . de ruine. Le premier rétablissement fut, en ce temps, *pré*cédé de la ruine que les trois premières guerres nous avaient causée ; le second fut en 1576 et 1577, après la ruine du massacre et de la guerre qu'il attira. Le troisième a été un fruit de l'Édit de Nantes, pour nous relever de la plus grande de toutes les ruines, causée par les treize ans de la Ligue ; le troisième livre fera l'histoire du troisième rétablissement, et, dans ce second livre, les deux premiers réta-

blissements nous feront voir le bras du Tout-Puissant, qui relève les siens des plus profonds gouffres.

Dès le mois de septembre 1570, l'église de Piriac, à l'exemple de celle de la Roche-Bernard, commença à se rétablir par le ministère, non pas de son propre pasteur, Noël Perruquet, car il n'était pas encore de retour d'Angleterre, où il s'était retiré, et non pas à Blain, mais par emprunt de M. Louveau, qui fut appelé pour baptiser Paul de Tournemine, fils du seigneur Pierre de Tournemine, baron de Campzillon, chevalier des ordres du roi. C'est où commence le second registre de cette église, pour la suite de 14 ans, avec ce titre, que c'est après la paix publiée et le rétablissement de l'église de Dieu à Piriac, le 8 septembre 1570. Par un autre emprunt de M. Guenet, ministre de Nort, on continua ce rétablissement pour cinq ou six baptêmes dans le même mois; mais enfin le sieur de la Mulonnière-Perruquet, revenu d'Angleterre à son troupeau délaissé, y recommença son ministère le 8 octobre, et continua le rétablissement que ses confrères voisins avaient fait un mois avant son retour, pour le porter encore plus loin jusqu'à la discipline. En 1571, il reçut deux nouveaux anciens; dans la suite de ses fonctions, il baptisa Daniel de Tournemine : parrain, le seigneur d'Auvergnac. En la même année, il y avait un Jean Jollan, notaire royal à Piriac et procureur de la seigneurie de Campzillon; un Jacques Gentilhomme, natif d'Angoumois, domestique de M. Auvergnac, et un Tobie Pedron, non qualifié au registre, *qui*, *soit que les ass*emblées se fissent ailleurs, *soit pendant* une absence du sieur Perruquet, *furent parrains à des baptêmes faits par* M. Boisseul et par M. Baron, ministres *du Croisic et de* Hennebon; par où il paraît *que ces* églises et celle de Nort s'étaient rétablies. . . . . avant Piriac. Quant au Croisic, *cette église* ne me paraît

qu'annexe de Guérande *jusq*u'à 1581; parce que, dans tout cet espace, en *l'absence de* Perruquet, on parle toujours de l'administration de M. Boisseul, qui était le propre pasteur de Guérande. *Ainsi, le* Croisic marchant avec Guérande, ils ont eu ensemble *même réta*blissement et même ministre, comme *on le voit* au registre du Croisic, à l'an 1579, M. Boisseul, ministre de la parole de Dieu, exerçant le ministère de l'église réformée du Croisic. Pour retourner à Piriac, il est remarquable que, comme cette église fut fondée à l'occasion du mariage de Pierre de Tournemine, seigneur de Campzillon, en 1559, aussi elle fut rétablie à l'occasion du baptême des enfants du même seigneur, 1571.

Aucuns baptêmes ne se firent dans l'église de Vitré l'année 1570, puisque son registre n'y en marque point; et cela fait penser qu'elle ne se rétablit pas dès cette année-là, car un mariage célébré par M. Berni en la maison et manoir de Bremanfany, en mars 1570, était avant l'édit de paix, et dans une maison de seigneur à la campagne, et comme en cachette, sans ordinaire réglé qui paraisse. C'est donc seulement à cette année 1571 qu'il faut rapporter le premier rétablissement de Vitré, qui, en effet, eut un mariage célébré en juin au château (car le registre marque cette circonstance du lieu) et un baptême en la même année, comme un encore en l'année suivante, signé Berni. A ce rétablissement n'est point contraire ce qui se passa lors de la reddition du château de Vitré (1569): c'est que dans la Maison de ville des articles furent accordés entre les habitants des deux religions, pour la manutention de la paix et pour le service du roi, sous l'obéissance de son lieutenant général en la province, le duc de Martigues, qui vivait encore; et ces articles portaient: que huit personnes nommées garderaient les clefs de la ville chacun son mois; que les soldats se contiendraient au château sans battre la campagne

et sans courir la ville, que deux à deux tout au plus, avec l'épée seulement; qu'ils seraient punissables par la justice ordinaire en cas de crime, s'il n'en était ordonné *autrement* par le lieutenant. Voilà le traité qui fut juré, le 8 avril 1569, entre les mains de M. de Mejusseaume, gouverneur de Rennes, et de M. Bertrand d'Argentré, sénéchal de Rennes : d'où il est aisé de conjecturer qu'avant ce traité et la reddition du château, ceux de la religion, *au* commencement de la troisième guerre, étaient les plus forts à Vitré et s'étaient rendus maîtres du château, où ils avaient par conséquent leurs assemblées libres, ou même en la halle, pour l'ordinaire, comme il se verra en l'année 1598; mais que dans le château rendu il fut mis une garnison pour le roi, soit de soldats tous catholiques, ce qui est le plus vraisemblable, soit de soldats des deux religions, afin que le gouvernement du château fût, comme celui *de la ville*, entre les mains d'habitants d*es deux religions. De* quelque façon que cela se fît, *les réfor*més se conservèrent par leur tra*ité les as*semblées, puisqu'ils traitaient de. . . . . mains ; et que leurs exercices se fir*ent comme* auparavant, sous la protection de la garnison. . . . . en quelque endroit de la ville et de ses faubourgs : cependant cela n'a guère d'apparence pour le temps *que la guerre* dura, jusqu'en août 1570, parce qu'un ma*riage se* fit en mars 1570 au Bremanfany *et non* à Vitré; mais, depuis la paix, on voit un mariage célébré au château de Vitré, en juin 1571, et par conséquent l'église, par le bénéfice de la paix, se vit rétablie en sa liberté et dans la possession du château, ou de la halle publique, pour ses assemblées, avec le ministre, M. Berni, qui n'avait point quitté pour la guerre, avant ni après l'accord fait entre les habitants. Or, ce premier rétablissement, dont les qualités ne paraissent ni certaines ni avantageuses, fut, comme ailleurs, de courte durée, et n'alla

pas plus loin que le massacre, en août 1572; passé quoi la liberté fut perdue quatre ans durant, jusqu'à un second rétablissement en 1576, confirmé par la paix de 1577.

L'église de Sion eut aussi sa part de ce faible rétablissement; mais ce ne fut pas dans le bourg de Sion, où leur registre ne marque aucune assemblée : il se peut faire que son silence présuppose l'exercice à Sion (savoir, dans l'auditoire), plutôt que de l'en exclure; cependant il marque positivement trois autres endroits, qui sont ceux de Bouchet, de Bain, et de Brie. En la maison du Bouchet, paroisse de Bourg-des-Comptes, il y eut baptême en janvier 1571 : parrain M. du Hardaz, écuyer, sieur de Coescon, conseiller au Parlement; à Bain il y eut plusieurs baptêmes, en l'église de Bain, assemblée à Bain toute l'année 1571, et jusqu'en mars 1572 à Brie, en la paroisse du même nom, il y eut aussi dans le même temps des baptêmes et des mariages, entre autres pour les noces de François Loisel, sieur de Brie, qui avait été du corps du Parlement, comme ensuite ceux de son nom et de sa maison. Or, je veux croire que ces lieux de Bain et de Brie étaient des églises, mais seulement des annexes de Sion; de sorte que si l'on s'assemblait à Brie et à Bain, à plus forte raison il se faisait des assemblées plus fréquentes et plus réglées à Sion, dans le bourg, où était le centre de plusieurs églises annexes, et d'où le ministre tirait son appellation comme de l'église mère, se nommant pasteur de Sion et non pas pasteur de Bain et de Brie : comme aussi on se le figure demeurant à Sion plutôt qu'en tout autre lieu. Et ce ministre de Sion était M. Guineau, son fondateur, qui vivait encore l'année 1590 et que l'on sait avoir été le seul ordinaire jusqu'à l'année 1593, qu'il mourut en exil.

Avec regret on n'a rien de bien assuré à dire de Rennes et de son église : à mon sens, elle se tint close et couverte

durant les deux ans de la troisième guerre (1568-1570) ; et elle put jouir du bénéfice commun de la paix et du rétablissement ecclésiastique, à la faveur des magistrats et des principaux. *M. de Martigues,* fort contraire à la profession, n'*était plus lieutenant pour le* roi depuis 1569, qu'une balle *l'avait tué au siége* de Saint-Jean-d'Angely : M. de la *Hunaudais; qui lui su*ccéda en sa lieutenance, était un fort *honnête homme;* on a vu en l'histoire de M. Mahot (1569) *une preuve de sa bonté et de sa justice. M. de Mejusse*aume et M. d'Argentré, l'un gouverneur de Rennes et l'autre sénéchal, étaient les plus équitables ; témoin *le traité qu'*ils firent entre les habitants de Vitré (1569). Quel*ques-uns de* messieurs du Parlement étaient de la religion : *M. Loisel, sieur de* Brie ; M. du Hardaz Coescon, etc. Toutes ces circonstances personnelles, jointes à celles de la paix par édit d'août 1570, font présumer que le consistoire de Rennes demanda et obtint un établissement nouveau ou un rétablissement dans le lieu d'où ils avaient été chassés par le peuple, si la guerre avait produit cet effet à leur égard comme à l'égard des frères de Nantes : et tout au plus tard ils furent rétablis cette année 1571, pour jouir de leur liberté jusqu'au massacre.

La dernière église qui fut rétablie en cette province est celle de Nantes : car elle se tint dans l'asile de Blain jusqu'à la fin de 1571, plus de 15 mois après l'édit de paix. Pendant le séjour de quatre ans qu'elle fut à Blain, elle y célébra dix-huit mariages entre ses familles et y fit quarante enterrements au grand temple et cimetière du bourg de Blain : jugez du nombre de ses baptêmes à proportion, qui peuvent aller à plus de deux cents durant le double exil de six ans ; puisque tout le registre, qui est de dix ans (1562-1572), ne contient que quatre cents baptêmes. L'on ne trouve point les raisons pourquoi ceux de Nantes furent si longtemps à

retourner en leur ville [1]. C'était peut-être les grandes habitudes qu'ils avaient à Blain, où il y avait eu tant de charmes et tant de calme pour eux ; ou bien la timidité qui les retenait, sans grand fondement ; ou enfin l'animosité et aversion du peuple nantais, qui continuaient malgré la paix contre leurs compatriotes de la religion. Après tout pourtant, ils s'en retournèrent à Nantes, où ils ne furent remis en possession d'aucun de leurs précédents établissements, ni du Pressoir, ni de Beauregard, ni du Plessix de la Muce ; mais la Gascherie fut pour eux un nouveau lieu d'établissement, soit par tolérance, soit par octroi de la part des magistrats ou des commissaires. Or, à quelque distance que ce lieu fût, et quel que fût son seigneur et son édifice, la pauvre église en jouit très-peu, six mois tout au plus; et pendant ce temps on administra sept ou huit baptêmes : c'est tout ce qui se trouve enregistré, sans aucuns mariages, dans le vieux papier qui finit ici avec la paix au point du massacre, en août 1572. Il y a bien ensuite quelques enterrements enregistrés, cinq en 1583, 1584, 1585, et trois en 1603, 1604, 1605 : mais ce n'est pas là une continuation

1 Les réformés de Nantes craignaient à bon droit la haine de leurs concitoyens catholiques. En effet, la paix n'était point encore signée que déjà une assemblée générale était convoquée à l'Évêché, et deux personnes désignées par elle à l'effet d'obtenir du roi : « que ni dans » les forsbourgs de ladite ville ou en aucun aultre lieu et endroit de la » jurisdiction, évesché et comté dudit Nantes, aucun presche et exercice » publicq ou *aultre* fût accordé. . . . . : et d'aultant que déjà » ung lieu et exercice leur aurait été accordé, qu'il plaît à sadite Majesté » le révoquer. » Cette pièce est signée Brossier, greffier; Chebuet et Rouveau, notaires royaux; elle porte la date du 4 août 1570, et se trouve dans un dossier intitulé *Culte*, aux archives de la Mairie. — Le duc de Montpensier écrivit aux maires et échevins de Nantes, le 31 août même année, pour leur dire qu'il avait fait tous ses efforts pour rendre illusoires les concessions faites aux réformés. — Voir *note K*.

de registre ; c'est plutôt une *preuve de* discontinuation d'ordre de paix, et *des souffrances de l'église* réformée de Nantes, qui cess*a d'inscrire les* actes et toutes observations historiques *qui auraient pu* donner la connaissance de son triste état. *Elle se joignit sans doute à ses* frères dans le voisinage, jusqu'à l'édit *donné* en sa ville (1598) ; de sorte qu'il faudra avoir recours à d'autres mémoires qu'aux siens, pour apprendre *ce qui lui arriva dans l'espace* de 1572 à 1602, d'environ trente ans : à la réserve *d'une* circonstance qui est marquée dans la couverture du *papier*, *à* la fin ; c'est qu'en juillet 1584 le registre fut donné à Thomas Figureau, pour le garder et désormais y enregistrer ce qui se passerait en l'église, pour le lui rendre quand il serait besoin ; d'où il paraît que l'église de Nantes subsistait encore en 1584, à la veille de la Ligue, qui dura 13 ans et qui chassa tout : et c'est merveille comment ce registre s'est pu conserver, ayant été trouvé en ce siècle chez un catholique, nommé M. de Santodomingue, qui l'offrit et le donna à un de ses parents de Blain.

De toutes nos églises, celle de Blain est la seule qui en ce temps n'eût pas besoin d'être rétablie, parce qu'elle s'était soutenue dans un état florissant autant que tranquille, au plus fort des guerres qui avaient fait leurs ravages sous Charles IX. Pour savoir combien elle était forte alors, il faudrait avoir un dénombrement de ses principaux chefs de famille ; mais voici seulement ceux que le registre de Nantes a nommés par occasion, entre plusieurs qui ont été laissés dans l'oubli ; pour exemple :

Le Seigneur de Rohan et ceux de son sang.

René d'Avaugour, sieur de Cargrois, seigneur de Saffré.

Guy d'Avaugour, seigneur de Vay, frère de René.

Paul d'Aspremont, contrôleur de la maison de Blain.

Amadour d'Artiganoue, capitaine de la Garnache, ancien de Blain.

Jean Le Bas, diacre et ancien de Blain, greffier du lieu.

Jacques Le Borgne, sieur de la Costière, maître d'hôtel de Rohan.

Cristophe de Chaurais, autre maître d'hôtel de Rohan.

Jean Gautier, argentier de Monseigneur de Rohan.

Guillaume Croisemaille, valet de chambre de Monsieur.

François Gouret, châtelain de Blain, maître de la Cour Mortier.

Guillaume Gouret, alloué de Blain, fils de François et frère de Jean.

Nicolas Vincent, concierge de Blain.

Ollivier Rieu, sieur de Baudouet.

Le sénéchal de Blain ; il n'est point nommé ; Gouret ou Bidé.

Le sieur de la Tournerie, de la paroisse de Vay.

Antoine Corval, sieur de la Pasquelaye.

La plus fatale de toutes les années, et que l'on devrait écrire en lettres de sang, est celle où nous entrons : et cependant, jusque bien avant vers la fin d'août, elle fut bonne et agréable, en ce que les commissaires furent envoyés par. . . . . pour l'entretien des édits en leurs . . . mais tout cela finement, afin d'en. . . . . de faire donner dans le panneau.

. . . . public et riant, l'on s'assembla en sy*node à Pontivy* à mi-mars 1572, et c'est un de ceux *dont les actes nous m*anquent ; ce qui rend défectueuse l'histoire *que nous* composons. Si on les avait, on y trouverait. . . la vocation ou désignation de quelques nouveaux *pasteurs*, comme de Cherpon, Vinais, Gric et Thierry, *aussi b*ien que de Rolland et de son église à Morlaix, dont M. Louveau a conservé la mémoire à la postérité. Il dit que le synode examina M. Rolland, le trouva fort capable, lui donna l'imposition des mains, et l'envoya à Morlaix pour prêcher en

deux langues, savoir : en français et en breton, étant natif de basse Bretagne. Il ajoute que ce pasteur breton-français demeura quelque temps à Morlaix, sans dire combien, et qu'après avoir été envoyé au pays vennetais, il y décéda quelques années avant 1590 ou bien 1584 ; en quoi l'on fit une grand perte. Voilà tout ce que l'on sait de cette église naissante, où l'Évangile fut prêché aux bas Bretons en leur langue ; mais peu de temps, à cause des guerres suivantes : elle se soutint pourtant jusqu'à la Ligue ; car au synode de Vitré (1577) elle avait un ministre, mais absent, et à celui de Josselin (1583) elle envoya son pasteur, nommé Dominique du Gric, qui succéda à M. Rolland, fondateur [1]. Dans notre siècle, depuis l'édit de Nantes, l'église de Morlaix s'est relevée et soutenue, comme on verra au troisième livre, jusqu'à ce qu'elle soit devenue un membre écarté de l'église de Pontivy. Mais toujours il y a eu dans Morlaix quelques familles de la religion, et plusieurs Anglais allant et venant pour le trafic, qui a grand cours en cette ville maritime. Au même synode de Pontivy, on représenta que la réformation s'en allait en décadence à l'égard des mœurs : que partout on voyait régner la dissolution, en festins, en danses, en luxe d'habits et en momeries ; que c'étaient des signes de l'ire de Dieu et des avant-coureurs de ses jugements, etc. Sur quoi il ne faut pas douter qu'on ne donnât de bons règlements ; mais ce fut sans fruits, et M. Louveau s'en plaint, disant que le Traité qu'il avait fait contre la danse, manuscrit français tiré de Pierre Martir et dédié aux anciens de son église, n'avait point porté le peuple à se corriger. Par ce

1 Il était pasteur de Morlaix en 1579, puisqu'il fut député au Synode national de Figeac (2 août 1579) et qu'il est désigné comme pasteur de Morlaix, représentant la Bretagne.

(*Syn. Nat.*, vol. 1, p. 139, art. 6.)

petit traité de M. Louveau et par son histoire, qui est le plus gros de tous nos mémoires, il paraît qu'il avait des dispositions à écrire : et c'est le seul auteur que nous ayons entre nos ministres du précédent siècle, au moins que je sache ; encore peut-on ne le compter point, puisque ses écrits n'ont point vu le jour.

Aucun synode provincial ne s'était tenu en Bretagne en l'année 1571 : c'est pourquoi on ne députa point au national, qui fut le premier de la Rochelle, assemblé en avril 1571, où présida M. de Bèze, envoyé de Genève, et où l'on condamna plusieurs écrits d'hérésie, dont aucun ne se trouva avoir été forgé en Bretagne, *qui n'était* pas une province pour les hérétiques, *pas plus* que pour les auteurs. Mais le synode. . . . . re et de temps en mars, députa monsieur. . . . . et M. Lande-Ronde, ancien, pour *le synode national* convoqué à Nîmes en mai 1572, et où il se trouva sans en rapporter aucun règlement qui regardât la province en particulier, qui faisait alors une des *quinze* dont une fut partagée en deux pour en faire saisie [1]. Ils ne rendirent compte de leur députation que cinq ans après le synode de Vitré (1577), où l'on prit des mesures pour achever le remboursement des frais du voyage.

A peine nos pauvres églises commençaient à reprendre racine et à se redresser, que tout fut arraché et dissipé, par le bruit des massacres qui commencèrent à Paris à la

1 Dans le synode de Nîmes, deux provinces furent partagées en deux. La quinzième, qui se composait de la Forêt, l'Auvergne, la Marche, la Bourgogne, le Lyonnais, le Beaujolais et Orange.

(*Syn. Nat.*, vol. 1, p. 119, décret 30.)

En second lieu, la Normandie ; mais celle-ci n'était qu'autorisée à se partager, et encore éventuellement.

(*Id. ibid.*, p. 122, art. 1.)

Saint-Barthélemy 1572, et qui continuèrent dans les provinces du royaume. Je dis le bruit des massacres; car la bonté du Seigneur préserva la Bretagne des massacres mêmes, soit que le gouverneur du pays ne reçût point les lettres du roi qui les commandaient, soit qu'il déférât plus aux précédentes qui les désavouaient avec la blessure de l'amiral, soit enfin que l'humanité l'empêchât d'exécuter ces ordres sanglants et iniques [1] : outre que le petit nombre des réformés, en ces quartiers reculés, a toujours fait qu'on les a plutôt méprisés que persécutés à outrance comme en d'autres lieux. Toutefois, ils eurent une bonne partie de la peur, puisque la plupart des églises furent dissipées : quelques-unes firent effort de se conserver; ce qu'on ne peut dire d'aucune si assurément que de celle de Blain, comme la suite le montrera. Quant aux ministres, ce furent ceux qui furent le plus en péril et que ce tourbillon furieux emporta plus loin : car, dit M. Louveau, après les belles noces de Paris, nous fûmes épars, les uns à la Rochelle, les autres en Angleterre, en Écosse et en d'autres lieux hors de la France. Or, la quatrième guerre, succédant au massacre, fut cause que nos églises désolées ne se purent remettre tant qu'elle dura, ni longtemps après; toutefois, pour ce coup encore, il n'y eut en la province ni siége ni bataille, ni rencontre au sujet de la religion, ni massacre même pour l'exterminer, non plus qu'aux trois précédentes

(1) « Heureusement, dit Taillandier, le duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, n'était pas dans la province. Ce prince aurait sans doute voulu faire en Bretagne ce qu'il avait exécuté à Paris le jour de la Saint-Barthélemy. »

(Taill., *Hist. de Bret.*, vol. 2, p. 318.)

Il existe de ce duc une lettre à la municipalité de Nantes, qui l'exhorte à faire aux protestants dans cette ville ce qu'on leur avait fait à Paris par ordre du roi. — Voir *note L*.

guerres. Passons à un détail plus particulier de tous ces désordres.

M. de Frontenay, cadet du seigneur de Rohan, pour ne s'être par trouvé à Blain lors du massacre, y pensa être enveloppé ; car il était allé à Paris aux noces royales : la veille de Saint-Barthélemy, il sortit de Paris avec le vidame de Chartres, le comte de Montgommery et plusieurs autres, préférant l'air du faubourg, par soupçon ou autrement. La nuit, ayant entendu le tocsin et bruit de la ville, ils entrèrent en conseil, où il. . . . .
. . . . . osassent dire leur avis ou qui sussent. . . . . .
. . . . . nger, qu'ils résolurent tous d'aller. . . . .
était besoin : mais tandis qu'ils de. . . . .
teaux et qu'ils attendaient qu'on on. . . . .
ils demeurèrent sur le bord de la rivière. . . . .
de Nesle jusqu'au grand jour. Plusieurs. . . . .
leur sauvement la vie, entre autre le duc. . . . .
courant aux portes à cheval pour sortir et les emmener, ne le put, à cause que le portier, n'ayant pas toutes les clefs qu'il fallait, fit perdre l'occasion en retournant chercher les autres : et le roi, par impatience, leur ayant fait tirer quelques arquebusades, leur apprit qu'ils devaient penser à la retraite, non pas à l'entrée ; ce qu'ils firent, ayant à dos le duc de Guise jusqu'à Montfort, mais sans les atteindre. Ainsi M. de Frontenay porta ou envoya les tristes nouvelles du massacre à Blain, où son aîné, Henry de Rohan, avec le reste de l'église, put bien avoir sa part de la peur et de la douleur, mais non pas de la désolation et dissipation où les autres se virent réduits. Le ministère fut conservé et exercé à Blain comme auparavant ; en voici la preuve. Dès l'année précédente (1571), le seigneur de Rohan avait donné à son châtelain de Blain mandement de délivrer par an la somme de 150 fr. à Silo le Cercler, ministre de la parole de Dieu en

l'église réformée de Blain ; et ce, pour partie de sa subvention : cet original authentique, signé Henry de Rohan et Dupré, est accompagné de 7 quittances signées Silo le Cercler, pour les années consécutives 1570, 1571, 1572 et 1573, étant allouées dans les comptes rendus au seigneur de Rohan l'an 1574. De ces anciens papiers on doit inférer deux choses : l'une, que ce sont des titres valables qui prouvent que l'église de Blain était en possession avant les édits de 1577 et de 1598 ; l'autre, qu'en l'année du massacre et les deux suivantes, cette église subsistait assez grosse et en bon état, puisqu'elle contribuait à son pasteur la plus grande part de sa subvention, à laquelle M. de Rohan fournissait seulement 150 fr.

Le bonheur de M. de Frontenay de Rohan, sauvé du massacre, n'arriva pas à un autre seigneur de Bretagne, M. du Quellennec, baron du Pont, qui périt à cette boucherie avec plusieurs autres. Il était allé à Paris pour un procès qu'il avait avec Mme sa femme, qui prétendait se faire séparer de lui, à cause de son impuissance ; et peut-être aussi pour être aux noces du roi de Navarre : là il perdit son procès avec la vie, car un des premiers il fut massacré dans la cour du Louvre, où l'on dit que la reine et des dames de la cour le firent chercher entre les morts et visiter en leur présence, pour voir s'il était impuissant effectivement. La perte de ce seigneur fut d'un grand préjudice à l'église de Pont, en sa bar*onnie*, *et causa* sa ruine en tout ou en partie. Son ministre, nommé Claude Charetier, en sortit quelque temp*s après*, *pour appartenir* à l'église de Châteaubriant, pour laquelle *il comparut au synode provincial* de Vitré (1577), où il est dit que Pont *est absent*, *et non* pas, comme de quelques autres, que le ministre *ou l'ancien est* absent : or, ces paroles, Pont absent, semblent d*ire qu'il* ne comparut pour Pont ni pasteur ni ancien ; *mais* elles

présupposent que l'on attendait de là quelques députés, *et* que l'église de ce nom subsistait encore cinq ans après le massacre, mais dépourvue du ministère, parce qu'elle n'avait plus de pasteur après le détachement de M. Charretier, et non qu'elle en eût un autre, mais absent à cause des guerres. De quelque manière que la chose fût, on ne voit plus aucunes traces du troupeau de Pont, passé 1577.

Sitôt que les nouvelles du massacre furent arrivées à la Roche-Bernard, le Consistoire fut d'avis que l'on ne bougeât, à cause que les premières lettres du roi désavouaient la chose ; mais par les suivantes, de quatre jours après, le roi s'en disant auteur, et M. Pybrac le confirmant par écrit contre sa conscience, l'avis fut que l'on prît parti comme l'on pourrait. Alors chacun fut bien étonné ; l'un alla deçà et l'autre delà : le pasteur, M. Louveau, ayant ouï dire que l'on commençait à massacrer à Rennes, prit quelque argent destiné à bâtir dans un lieu que M. Dandelot et monsieur l'amiral, tuteur du seigneur de Laval, lui avaient donné, et le mit à acheter le tiers d'une barque pour passer en Angleterre avec sa femme et quelques-uns de ses amis, au nombre de quinze. L'embarquement se fit à la fin d'octobre ; dix jours se passèrent avant que de pouvoir doubler la pointe du Conquet : la tourmente les jeta dans le port de Breverac, où ils furent arrêtés par les gentilshommes et par les communes. Le gouverneur, sieur du Timur, les interrogea et les envoya prisonniers à trois lieues de là, à la ville de Locrenan, autrement Saint-Renan [1]. Une honnête demoiselle les en fit sortir de nuit, et par son frère les fit acheminer vers Morlaix, jusqu'à une maison de la religion, qui les traita aussi humainement que deux ministres qu'ils avaient déjà fait passer en Angleterre.

[1] C'est Port-Louis. (Taill., *Hist. de Bret.*, vol. 2, p. 390.)

Un navire anglais les prit le premier jour de l'an 1573 et les passa à Hamptonne, où il y avait une église française et un ministre fugitif de leur connaissance déjà arrivé. Vers la fin de 1573, M. Louveau, ayant peine à subsister à Hamptonne avec sa famille de cinq personnes, tant femmes que filles, pour tâcher à leur subvenir, fit un tour en France, passa par le Vermandois, sa patrie, et se rendit à son église de la Roche-Bernard, où il trouva encore une petite troupe de gens de bien qui furent joyeux et consolés de le voir; puis, ayant ramassé quelque peu de son bien, il s'en retourna donner du secours aux siens : d'où il donna jusqu'à Londres et à Cantorbéry, montrant la langue italienne qu'il savait assez pour traduire *l'Histoire* de Florence de Machiavel et la dédier à M. le comte de Laval, qui était à Berne; mais elle ne fut pas imprimée.

La position de Piriac fut pareille à celle de la Roche-Bernard; car, dès le 17 septembre 1572, M. Perruquet se retira de l'église de Piriac et se sauva en Angleterre, comme tant d'autres, tant les massacres et la guerre qui en fut la suite jetaient de terreur en l'âme des plus assurés. Un an après son départ, M. Louveau, qui n'était pas encore rembarqué, courut remplir sa place pour un moment et baptisa l'enfant du châtelain de Campzillon en l'église de Piriac, secrètement assemblée. En pareille assemblée secrète se trouva M. Baron, ministre de Hennebon, appelé pour baptiser Pierre Jollan, en août 1573; puis M. Oyseau, ministre de Nantes, entretenant ces secrètes assemblées, baptisa quelques enfants en janvier 1574 et en mai suivant. Il fit un second voyage à Piriac, où il soutint par ses exhortations l'église tremblante, qui n'osait se trouver qu'en des lieux secrets. D'autre côté, dès la fin de 1572, M. et Mme de Campzillon s'étaient réfugiés en l'île de Jersey, où leur naquit Abraham de Tournemine, en février 1573,

baptisé par Guillaume Bonhomme, dit du Val, et présenté par le milord gouverneur de l'île. Un an après, leur naquit Isaac de Tournemine, présenté par haut et puissant Gabriel de Montgommery, réfugié au même lieu de Jersey, à cause des troubles. Or, après que l'église de Piriac eut été deux ans durant destituée de son seigneur et de son pasteur, elle reçut une visite de ce dernier; car, en octobre 1574, M. Perruquet, retournant de sa retraite d'Angleterre, vint trouver son troupeau, où d'abord il baptisa Jacques Jollan. Et ici finit le second registre d'où ce que dessus a été tiré presque mot à mot.

Soit qu'il se fût fait un massacre à Rennes, selon le bruit qui en courut, que je ne crois pas; soit qu'effectivement on l'eût commencé, et continué, et puis arrêté, il est comme constant que l'église fut en grand péril, et si elle ne fut pas entièrement dispersée par les ennemis, elle fut destituée de ses conducteurs : M. du Fossé était peut-être mort dès ce temps; car je ne trouve plus aucune mention de lui, sinon qu'il était mort avant 1587; et pour M. du Gravier, qui mourut en 1598, longtemps après son collègue, il quitta Rennes et son église au temps des massacres, et il n'y était pas encore revenu l'année des rétablissements (1576), ni même l'année de la paix (1577), comme il paraîtra par le synode de Vitré (1577), où il ne comparut point et où l'on se mit en peine de le rappeler. Le ministre d'Ercé ne s'y trouva point non plus; car il était encore absent hors du royaume, ainsi que les actes portent. De tout cela il s'ensuit que les églises de Rennes et d'Ercé ou Bordage furent abandonnées de leurs pasteurs, et privées de leur ministère cinq ans tout entiers, à commencer l'année des massacres.

Dans le registre de Vitré, il ne se trouve aucuns baptêmes ni mariages aux années 1573, 1574, 1575, *jus*qu'à la fin de 1572(6), ni au commencement de 1577; preuve que

cette église fut au nombre des *abandonnées*, *et* qu'elle fut quatre ans entiers sans l'usage du *ministère*, *de*puis le massacre jusqu'au rétablissement de *la paix*, *qu'elle eut* M. Merlin, illustre entre nos pasteurs, et qui, *étant pasteur domestique* de M. l'amiral, se sauva du massacre *de* Paris comme par miracle; car, après avoir fait la *prière pen*dant qu'on rompait les portes pour assassiner son bon maître, il se jeta dans un grenier et se fourra dans du foin, où les massacreurs ne purent le joindre : il y passa trois jours, pendant lesquels il prenait les œufs qu'une poule venait pondre sur le foin, imitant un des corbeaux du prophète Elie. La rumeur un peu apaisée et la faim pressante l'ayant fait sortir de là, je m'imagine qu'il se retira en Allemagne avec le jeune comte de Laval, fils de Dandelot, qui fut quelque temps à Berne et à Bâle; et que de là, avec le comte et mon grand'père de Landauran, qui était de la compagnie, il s'en vint à Vitré : mais ce ne fut qu'environ le rétablissement (1576); et d'abord il ne fut pas ministre de l'église publique, mais de la domestique du comte son maître. Quant à M. Berni, ministre ordinaire de Vitré, il ne faut point douter qu'il ne fût absent durant les quatre années d'abandon, soit en Angleterre, soit ailleurs; car, au rétablissement de juin 1576, il n'était pas encore de retour, puisque les dix premiers baptêmes ne furent pas administrés par lui, mais par M. Guineau, ministre de Sion.

Voilà donc pour le moins six églises abandonnées et sans ministère l'année du massacre et les trois ou quatre suivantes, à cause des guerres; savoir : Rennes, Vitré, Ercé, Pont, Piriac et la Roche-Bernard; et l'on en peut autant dire de trois ou quatre autres, comme : Ploërmel, Saint-Malo, Morlaix, Vannes. Une seule église, qui constamment demeura en paix et se maintint dans le ministère libre en tout ce temps-là, fut celle de Blain, comme nous l'avons montré :

et quant aux autres que leurs ministres ne quittèrent pas, mais qui furent dans la dissipation ou dans la ruine jusqu'à leur rétablissement, on va en voir l'histoire dans l'année suivante.

1573. — Les siéges cruels et fameux de Sancerre et de la Rochelle, dont le détail n'est pas pour cette histoire, continuèrent en Bretagne les alarmes et les misères que les massacres y avaient causées. Durant cette quatrième guerre, sous Charles IX, il ne paraissait que dissipation ou désolation en tous nos troupeaux, excepté à Blain, où toutefois on ne voit point que les autres se réfugiassent comme on avait fait par deux fois, deux ans à l'une et quatre ans à l'autre : le seigneur Henry de Rohan était bien le même, son successeur René le valait bien et davantage, leur château de Blain n'avait point diminué de force ; mais on regardait tout cela comme une planche pourrie et comme un bras de chair fort aisé à rompre : ceux du lieu même ne s'y croyaient pas en sûreté, quoiqu'ils y fussent effectivement ; et il se peut que les portes ne furent pas si librement ouvertes *à la multitude* des voisins et des misérables fugitifs, qu'el*les l'avaient* été autrefois. L'on ne pouvait donc ou bien *l'on n'osait* se sauver à Blain ; ou enfin l'on n'y pensait *pas, tant* les fidèles étaient saisis d'un esprit d'étourdissement. Bien des gens se tirèrent d'affaire en changeant de religion, se proposant de nous revenir quand la paix *aurait été* rappelée : et ce nombre de révoltés diminua celui des fugitifs qui eussent pu chercher retraite à Blain, à la Rochelle, aux îles de Jersey ou en Angleterre.

L'on était dans cette consternation et dans cet abattement terrible lorsque le siége de la Rochelle fut levé, afin que Monsieur, frère du roi, allât recueillir la couronne que la Pologne lui offrait : et ce gain qu'il fit nous valut la paix qui fut accordée par le second édit d'août, signé à Bou-

logne, qui fut le quatrième édit de pacification, terminant la quatrième guerre et ouvrant la porte à la quatrième paix, qui ne dura pas un an tout entier. On l'appela paix de la Rochelle, dont les articles furent remplis de conditions extrêmement dures, en comparaison des trois édits précédents : car l'exercice public de la religion n'était permis qu'aux villes de la Rochelle, de Nîmes et de Montauban, dans les maisons des particuliers et non pas dans les lieux publics. Les hauts justiciers n'avaient le pouvoir d'admettre que dix personnes à leur exercice, et seulement pour des occasions extraordinaires de baptêmes et de mariages. Et le reste du peuple, dans toute la France, n'avait que la liberté de conscience toute simple, sans celle de se pouvoir assembler. Ainsi cette paix était comme rien, n'étant aussi que pour peu de temps : c'est pourquoi nos églises bretonnes, sans jouir de ce bénéfice, ne purent se rétablir que dans les années 1576 et 1577. Cependant cinq ou six d'entre elles ne furent point destituées de ministres et de ministère ; et elles continuèrent d'en jouir, mais rarement, secrètement et en crainte, comme pour peu de personnes. En voici l'histoire stérile autant que triste.

Bien loin de voir Vieillevigne destituée de ministre, *on trouve* qu'elle en avait deux en ces fâcheux temps : outre Philippe de Saint-Hilaire, son premier et fondateur, qui vivait encore, elle jouissait du ministère d'Ollivier L'Oyseau, sieur de la Teillaye, qui était sorti de Châteaubriant ; mais de savoir en quelle année et par quelle occasion, cela ne se peut, parce que les mémoires et registres anciens de ce lieu-là ne sont point venus jusqu'à moi : ainsi l'on ne sait ni leurs familles, ni l'état de leur seigneurie, ni les lieux et la manière de leurs assemblées dans le siècle passé que nous parcourons.

Le nombre des ministres de Nantes diminuait lorsque

celui de Vieillevigne augmentait ; car M. Oyseau ou de Trevecar [1] resta seul à Nantes, quand M. Bachelar, ministre fondateur, s'en fut retiré pour se rendre ou plutôt pour se donner à l'église de Châteaubriant, *dont* il était ministre en septembre 1572, et qualifié *tel dans le re*gistre de Sion, qui le marque baptisant à G*uiné l'enfant* du sieur de Long-Pré. L'on peut penser que *ce pasteur* assistait en secret les familles de son troupeau, pu*isqu'il se* donnait bien la peine d'aller jusqu'à Piriac, et suppléait au défaut de M. Perruquet, absent, pour fortifier cette église : mais aussi il est à croire qu'à Nantes il restait peu de fidèles, puisqu'ils avaient la commodité de mer ou de terre pour se sauver en Angleterre ou en Hollande, ou à la Rochelle ; et la même chose se peut dire de ceux de Vieillevigne, plus voisins de la Rochelle qu'aucuns autres de cette province ; pour ne rien dire de Blain, où quelques Nantais ne laissèrent pas d'aller chercher un asile par le moyen des habitudes qu'ils y avaient contractées assez récemment, de 1568 à 1571 inclusivement.

A Châteaubriant on avait M. Bachelar, venu de Nantes (1572); l'on y eut aussi M. Chartier, venu de Pont. Et Ollivier L'Oyseau, sieur de la Teillaye, y était encore en mars 1573, où il fut parrain avant que d'aller servir Vieillevigne ; si ce n'est que de là il eût fait un tour en sa première église de Châteaubriant, où il avait été collègue et successeur de M. Lenet, fondateur, dont la vie et la fin nous sont peu connues : on sait seulement que ce Lenet était décédé avant 1587, et que son collègue L'Oyseau était mort avant 1583, auquel an il est fait mention de sa veuve au papier de Sion. Les lieux d'exercices pour Châteaubriant devaient être secrets et à la dérobée en cette dure période : j'ai ouï

1 Il y a un château de ce nom aux environs de Guérande.

dire à M. le vicomte de Fercé que les fidèles s'assemblaient dans la forêt de Châteaubriant, sous un chêne de remarque et de rendez-vous; mais il ne disait point le temps précisément, et ce devait être celui-ci plutôt que celui de la Ligue, où tout était dissipé : mais, pour s'en tenir aux écrits de Sion, l'on voit que Chamballan, en Rougé, était une annexe et en cas de besoin une retraite de l'église de Châteaubriant; l'on trouve, en juin 1568, un baptême fait en l'église de Châteaubriant, à Chamballan; et un mariage à Chamballan, chez Claude, seigneur de Chamballan, en juin 1575; et les baptêmes de deux de ses enfants à Chamballan, en la même année, un desquels eut pour parrain René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffard. Il y eut aussi baptême à Chamballan l'année que Claude de Chamballan mourut (1582), et nous verrons que l'on y continua des assemblées de l'église pour des baptêmes et des mariages en 1583, 1584, 1585, jusqu'à la Ligue.

Sion comme abandonné. — L'état de l'église de Sion est fort incertain et fort triste quatre ans entiers après le massacre : son registre dit, par observation historique, qu'en janvier 1573 il vint en la maison de la Roche une garnison sous le capitaine Havardière, envoyé par M. de Montpensier pour solliciter le seigneur et la dame du lieu à aller à la messe; que la garnison fut là douze jours; que le seigneur de la Roche s'en alla en cour; et que, pour Madame, elle demeura constante. *Mais* il n'est point dit si ce voyage en cour ap*porta changement* de religion en ce seigneur de la Roche *et* en sa maison et dans le pays, qui fut en*terré dans* la grande église de Fougeray, en décembre 1577; *seulem*ent il est ajouté que Renée de la Chapelle, dame de Pocé, fut enterrée à Saint-Sulpice, près la Roche, et non à Sion : mais cela ne fait pas conclure de nécessité que René et Renée de la Chapelle soient morts catholiques, pour

avoir été inhumés en de pareils lieux ; parce qu'alors les seigneurs de la religion jouissaient encore du droit de se faire enterrer dans les enfeux des églises paroissiales dont ils étaient seigneurs fondateurs, témoins ceux de la maison de Rohan, inhumés à Blain dans l'enfeu de la grande église, en châsses de plomb. Pour certain, René de la Chapelle était encore de la religion entre le massacre et son décès (1577), puisqu'en 1575, en juin, il fut parrain *d'un enfant du sieur de Chamballan*. Or, puisque la maison de la Roche fut réduite si bas pour la religion, combien se doit-on faire un triste portrait de l'église de Sion, en laquelle on ne voit aucun baptême marqué en 1573, 1574, 1575, ni aucune mention de M. Guineau, ministre du lieu. Il semble qu'il était absent en tout ce temps-là, même davantage, puisque ce ne fut pas lui, mais M. Bachelar, ministre de Châteaubriant, qui administra le baptême à Guiné, en septembre 1572, et que non pas lui, mais M. Mathieu Mesleure, ministre inconnu, célébra à Coescon, en Messac, le mariage de la fille du conseiller Hardaz, sieur de Coescon, en février 1576 ; après quoi M. Guineau paraît comme de nouveau en juin 1576, pour le rétablissement de Sion, de Châteaubriant et de Vitré, en six jours de temps. Il semble donc que si Sion n'a pas été abandonné, il paraît tel pourtant, et qu'on le doit estimer comme abandonné.

En aucun lieu il n'est fait mention de M. de la Favède, ministre de Pontivy ; ni de M. Boisseul, ministre de Guérande et du Croisic ; ni de M. Baron, ministre de Hennebon, sinon qu'il baptisa à Piriac, en août 1573. Or, ce silence fait penser que les églises de Pontivy, Guérande, Croisic, Hennebon, furent abandonnées, ou du moins comme abandonnées en ces temps cruels, où le zèle des pasteurs était contraint de céder à la violence du mal ou à la terreur ; et cela du consentement et par le conseil de leurs

troupeaux, qui croyaient se les devoir conserver par la fuite pour de meilleurs temps, et non pas les exposer, pour les perdre ou les envelopper dans leur ruine, qu'ils croyaient inévitable. Quant aux ministres qui demeurèrent, c'est peut-être qu'ils eurent plus de résolution et de fermeté, ou qu'ils n'envisagèrent pas le péril si grand, ou enfin que leurs églises, plus fortes et plus courageuses, firent plus d'efforts à les retenir, à quoi l'exemple et la sollicitation des seigneurs attachés à leurs maisons purent aussi contribuer en quelques endroits.

Vingt églises. — Ici, par une supputation assez à propos, nous remarquerons que, dans la seconde décadence avant le second rétablissement (1572-1576), la Bretagne avait encore environ une vingtaine d'églises; savoir : dix abandonnées, trois ou quatre qui ne le furent point, *cinq* abandonnées ou douteuses ; à quoi il faut *ajouter celle* de Blain, la mieux conservée de toutes et la . . . . . . A ce compte, en sept ans, on perdit sept églises ; *en* 1565 il y en avait vingt-sept, puis vingt-cinq en 1568, et l'an du massacre (1572) elles furent réduites à vingt, nombre qui a toujours diminué depuis, et qui ne s'est pu remplir, quelque favorables qu'aient été les temps de rétablissement au siècle où nous sommes.

1574. — La paix infructueuse du mois d'août de l'année passée fut tellement courte, qu'au bout de sept mois elle finit, à l'entrée de celle-ci, 1574, au temps des réjouissances du carnaval, d'où fut pris le nom de guerre du Mardi gras. Mais avant que de passer outre au détail de ce qui nous regarde en Bretagne pour notre état ecclésiastique, il est à propos de se faire une tablature générale de ce qui reste de temps et des guerres d'ici à la fin du siècle, ou plutôt à l'édit de Nantes, en vingt-quatre ou vingt-cinq ans. Nous disons donc que, comme sous Charles IX il y eut quatre guerres

de religion terminées par quatre édits de paix, de même sous Henri III et jusques sous Henri IV il y eut quatre autres guerres de religion et autant d'édits qui les terminèrent.

La première guerre avait commencé deux mois avant la mort de Charles IX, et elle dura deux ans; sur quoi je remarque trois choses : 1° l'expédition particulière de Normandie, tendant principalement à la personne de Montgommery, qui fut pris enfin à Domfront et amené par le général Matignon pour être supplicié à Paris, au point que Charles IX était agonisant, en mai 1574; 2° le glorieux siége de Lusignan, que René de Rohan, sieur de Frontenay, soutint quatre mois contre l'armée royale du duc de Montpensier, qui lui fit composition; 3° la sortie de captivité tant de Monsieur, duc d'Alençon, qui prit les armes avec les réformés, que du roi de Navarre, détenu presque prisonnier depuis la Saint-Barthélemy. Cette première guerre finit par la paix appelée la paix de Monsieur, par l'édit de mai 1576, donné à Paris, le plus favorable de tous ceux qui ont pacifié nos troubles de France.

La seconde guerre, qui fut courte, d'environ un an, renferme ces trois choses les plus signalées : 1° la naissance de la Ligue à Péronne, appelée Sainte-Union, pour exterminer les réformés malgré tous édits; et ce, par serment d'exécration : un duc de la Trimouille en fut le premier chef, mais fort peu de temps; 2° les premiers États de Blois (1577), où fut rompu l'édit de mai et confirmée la Ligue pour l'unité de religion romaine, tous ministres bannis du royaume, à cela consentant le roi Henri III; 3° le beau siége de Broüage naissant, qui, bien défendu, se rendit au duc de Mayenne. Cette seconde guerre aboutit à l'édit de septembre 1577, autrement édit de Poitiers, retranchant bonne partie de l'édit de mai 1576. Les réformés n'y eussent point donné les *mains, si ce n'est* que le roi de Navarre,

qui avait pris la chose *fort à cœur*, par ses instances les y obligea; de sorte que cette paix se peut nommer la paix du roi de Navarre : sur . . . . . . remarqués par les conférences de Nérac (1579) et de . . . . . (1580) ne sont pas proprement des articles de nouvelles . . . . . , mais des explications et amplifications de l'édit de septembre 1577, et des prolongations de la seconde paix.

La troisième guerre me fournit trois choses : 1° le siége de Montaigu; 2° la prise de Cahors par le roi de Navarre, en un assaut de cinq jours, soutenu pied à pied par Vezins, lieutenant du roi (1579); c'est la première action brave et illustre du roi de Navarre; 3° notre mauvais succès au siége de Broüage, que le prince de Condé quitta, et sa déroute d'Angers (1585). Or, cette troisième guerre dura longtemps et à diverses reprises, depuis l'édit de septembre 1577 jusqu'à celui de juillet 1585, qui ne fut pas un édit de pacification terminant la troisième guerre (car il révoquait tous les précédents donnés en notre faveur, commandant à tout ministre de vider le royaume, sous peine de mort, et à leurs brebis d'abjurer, sous peine d'exil), mais un édit de combustion, changeant la guerre de religion en guerre de Sainte-Union, autrement guerre de la Ligue, la plus cruelle de toutes.

La quatrième guerre fut donc celle de la Ligue, dont le roi Henri III se fit chef au commencement, jusqu'à déclarer incapable de lui succéder tout prince hérétique, désignant les Bourbons princes de son sang. Cependant, tout joint qu'il était aux ligués, il n'était de leur sentiment qu'en apparence et pour l'intérêt de religion, mais non pour l'intérêt d'État; ses partisans s'appelant royaux, les autres unis catholiques, remplis de haine et de jalousie les uns et les autres, et ne s'accordant qu'à nous faire du mal à l'envi. Entre cent événements des plus mémorables, je ne remar-

querai en cette quatrième guerre que les quatre batailles de Henri IV : 1° celle de Coutras, contre le duc de Joyeuse (1587); 2° celle d'Arques (1589); 3° celle d'Ivry (1590); 4° celle de Fontaine-Française (1594); ces trois dernières contre le duc de Mayenne, chef de la Ligue.

Ce plan général des affaires de France et des guerres de religion était nécessaire, afin de nous conduire plus clairement et plus sûrement en ce que nous avons à dire de l'église de Dieu en Bretagne, durant ces tempêtes.

Charles IX. — Au déclin de Charles IX, et un peu après son décès, car il mourut cette année 1574, presque deux ans après le massacre, la première guerre des quatre s'étant échauffée, ce qu'il y avait de brave parmi les cadets de la noblesse bretonne se réveilla et prit le harnais, non pas pour rien entreprendre chez eux, car il n'y avait rien à faire, puisque les réformés n'y paraissaient point, et qu'il y eût eu moins de peine à les combattre qu'à les rencontrer; mais pour aller chercher des coups en Poitou, ou pour en donner avec les plus forts, à la ruine du pauvre parti réformé. Cette *escou*ade d'environ 500 n'eut pas plutôt pris le large *de* Nantes, que ceux de Fontenay, qui les attendaient, *ne les* chargeassent et ne les rompissent : si bien que nos Bretons, éclaircis en cette rencontre, s'en retournèrent plus vite qu'ils n'étaient allés; et depuis cela nul d'eux ne se vanta de prendre armes pour nous nuire, ni hors ni dans la province. Cependant, le bruit qu'ils firent en se préparant à cette belle expédition et la nouvelle de leur retour, ne laissèrent pas d'augmenter les alarmes où étaient nos pauvres agneaux, qui s'attendaient qu'à toute heure on vînt leur couper la gorge.

En Bretagne, aucun des nôtres n'osa se montrer ou lever la tête, bien loin de s'armer pour l'attaque ou pour la défense : mais au loin, hors de la province, un cadet de la

maison de Rohan remporta au siége de Lusignan une grande gloire, en le soutenant; c'était René de Rohan, qui porta trois noms en sa vie : celui de Pontivy, celui de Frontenay, et enfin celui de Rohan. Sous le nom de Pontivy, étant encore fort jeune, il porta les armes sous M. le prince de Condé, à Orléans et à la bataille de Dreux, dès la première guerre (1562); depuis cela, il obtint un honorable emploi dans le parti de la religion, à la sollicitation de la reine de Navarre, sa cousine germaine, durant la troisième guerre (1570), et c'est lui à qui tous les chefs réformés obéirent à la prise de Saintes, île de Marenne, et siége du Broüage. Après la mort d'un de ses frères, qui était Jean de Rohan, il prit le nom de Frontenay; et, sous ce nom, c'est lui qui consentit généreusement que La Noue, à son préjudice, fût élu général de la Rochelle (1573); c'est lui encore qui soutint glorieusement le siége de Lusignan, quatre mois durant, avec cent gentilshommes et six cents soldats, contre une grosse armée royale conduite par le duc de Montpensier, qui ne le fit sortir que par une bonne et fort honorable composition [1]. Cette histoire se peut voir au long en d'Aubigné, qui marque le changement de nom de Frontenay en celui de duc de Rohan à ce siége de Lusignan, 1574; toutefois, ce ne fut que l'année d'après, 1575, que M. de Frontenay devint vicomte de Rohan, par le décès de son frère aîné,

1 Voici, d'après Taillandier, quelles en furent les principales conditions : « Il était permis au baron et aux gentilshommes de sa suite de » sortir avec armes et bagages; la garnison eut la liberté de sortir en » armes, mais enseignes ployées et mèches éteintes, et on lui donna » une escorte pour la conduire jusqu'à la Rochelle; il fut permis aux » ministres protestants de se retirer (car il y en avait un en chaque » quartier), et aux bourgeois de rester dans la ville. » D'après le même historien, ce siége « est le plus fameux de tous ceux qui ont été soute- » nus pendant les guerres civiles, après les deux siéges de Sancerre et » de la Rochelle. » (Taill., *Hist. de Bret.*, vol. 2, liv. XVIII, p. 334.)

Henri de Rohan, arrivé à Blain : et c'est cet accident qui nous rappelle en Bretagne et à nos églises, en passant à l'année 1575.

1575. — Comme en l'État Henri III succéda à son frère aîné, Charles IX, en 1574, aussi à Blain, dans la maison de Rohan, l'an d'après, 1575, M. de Frontenay, René de Rohan, succéda à son aîné, Henri de Rohan, et en même temps épousa Catherine de Parthenay, très-illustre dame. Elle était fille de Jean l'Archevêque, sieur de Soubise, un des premiers seigneurs réformés, qui dès l'an 1561 et durant la première guerre, où il avait beaucoup de commandement, menait à sa suite un ministre nommé Claude Courtois, sieur de Lessart; il maria sa fille unique en premières noces à Charles de Quellennec, baron de Pont, en Bretagne, qui fut tué au massacre, et ne laissa point d'enfants : par ce moyen, Catherine obtenant un demi-douaire, dont elle jouit soixante ans, recherchée par René, cadet de Rohan, sieur de Frontenay, elle n'y entendait pas, s'estimant trop grande dame; et toutefois elle l'entretint de quelque espérance, jusqu'à ce qu'il vînt de Blain un officier qui avertit la mère et la fille de la mort de Henri de Rohan, arrivée en juin 1575, et de celle de sa fille unique, Judith de Rohan, décédée le 24 juillet 1575. Pour cette bonne nouvelle, le messager eut en don la Ville-Jégu, terre près de Josselin. Cependant M. de Frontenay, qui ne savait point être seigneur de Rohan, faisant visite comme à l'ordinaire, fut bien étonné qu'en lui faisant meilleur visage que jamais, on lui proposât de signer un contrat de mariage, pour récompense de sa constante et longue recherche. Il y consentit de grand cœur, et apprit ensuite la belle succession que son frère et sa nièce lui avaient laissée en mourant. Il y a de l'apparence qu'après les noces, ce grand héritier revint en Bretagne prendre possession des

belles terres de sa succession, comme de la principauté de Léon, dont le siége est à Landerneau; de la vicomté de Rohan, dont Pontivy est la capitale; de la comté de Porhoët, qui a son siége à Josselin, et de quantité d'autres maisons considérables, entre autres de Blain, qui surpassait tout en magnificence de bâtiments, et où les seigneurs de Rohan, ses prédécesseurs, résidaient ordinairement. L'on n'a de ce voyage aucune circonstance assurée : mais on sait que l'enterrement du défunt seigneur de Rohan se fit à Blain, dans l'enfeu de la grande église, sans qu'aucune pompe à la romaine se fît à sa sépulture, car il l'avait ainsi ordonné par son testament, et que tout s'y passa selon la simplicité de l'Évangile et des vrais chrétiens. Ainsi finit sa course Henry de Rohan, premier du nom, et de triomphante mémoire; fils aîné d'Isabeau de Navarre et premier seigneur de cette illustre maison qui ait embrassé la religion réformée, au zèle duquel l'église de Blain et plusieurs autres sont très-redevables, par une juste reconnaissance qui ne doit jamais ensevelir son nom dans l'oubli. Après lui son frère et héritier fut aux fidèles de l'église de Blain un appui de pareille force, et peut-être encore plus puissant, parce qu'il était grand homme de guerre, et que son zèle était secondé par celui de sa femme, célèbre sous le nom de Catherine de Parthenay [1]. Sous leurs auspices donc, cette

1 Voici ce qu'en dit Taillandier : « Un génie supérieur, beaucoup » d'élévation dans l'âme, une variété prodigieuse de connaissances, » un courage intrépide et un zèle très-vif pour les intérêts de sa secte » l'ont fait regarder par les protestants comme l'héroïne de leur parti, » et les catholiques n'ont pu lui refuser l'éloge d'avoir été la merveille » de son siècle. » (Taill., *Hist. de Bret.*, vol. 2, liv. XVIII, p. 335.)

Elle a écrit et composé plusieurs tragédies et comédies françaises, entre autres la tragédie d'*Holopherne*, laquelle fut représentée en public à la Rochelle, l'an 1574 ou environ.

(Lacroix du Maine. *Bibl. franç.*, p. 478.)

église vit la continuation de sa subsistance, quelque rigueur qu'eût le temps d'alors, jusqu'à l'interruption de la guerre par l'édit de mai 1576 et par celui de septembre 1577. Au reste, ce nouveau seigneur de Blain n'y dut pas tant faire de résidence que ses prédécesseurs, parce que les affaires de religion pendant les guerres continuelles l'appelaient ailleurs dans les provinces plus méridionales, où il avait, par sa femme, de fort belles terres, comme Soubise, le Parc, la Garnache, Beauvais-sur-Mer et autres dans la Saintonge et dans le Poitou.

En vain je m'efforcerais de représenter *l'état* des églises de la province d'une manière qui *montrât* quelque changement, car cette année tout était en même situation que l'année passée pour le général; si l'église de Blain n'eût point changé de seigneur, nous n'eussions rien eu à dire d'elle en particulier non plus que des autres, ce qui eût laissé en blanc l'année 1575, quoique année revêtue de deuil pour notre parti en tout le royaume : mais nous allons passer à une année plus heureuse, qui se pourra appeler année de rétablissement, contre toute apparence et toute espérance, tant Dieu est puissant et bon pour relever les siens abattus.

1576. — Le fondement de nos petits et faibles rétablissements en cette année, moins mauvaise que les deux précédentes, est l'édit de mai, ou paix de Monsieur, dont on a déjà dit que ç'a été la plus favorable de toutes les pacifications : en effet, cet édit permettait l'exercice public de la religion en toutes les villes de France (excepté Paris et deux lieues autour), avec pouvoir d'y bâtir des temples sur un fond nous appartenant, ou du consentement des propriétaires catholiques ; on nous admettait à toutes charges et dignités ; et l'on exemptait de toutes tailles, impôts, bans et arrière-bans, les enfants et veuves de ceux qui

avaient été massacrés à Paris et partout ailleurs en 1572. Voyez les articles 4, 8, 32 et tous les autres, au nombre de 63, qui durent donner de la joie aux uns, du chagrin aux autres, et de l'étonnement à tous. Ce fut le premier édit de Henry III après son retour de Pologne, dont il abandonna la couronne, lui préférant celle de France, qu'il commença de porter en donnant contentement à ses sujets de la religion, par un principe d'équité sincère ou en apparence, et pour mieux tromper; comme les effets ne le montrèrent que trop, aussitôt après.

Quelque courte que fût la paix, elle ne laissa pas de servir beaucoup; et, sans différer, on prit l'occasion aux cheveux pour remettre sur pied nos églises. Celles qui n'avaient point été abandonnées furent les premières rétablies, parce qu'elles avaient gardé leurs pasteurs, qui se tenaient clos et couverts, mais tout prêts à user du privilége sitôt qu'il aurait été accordé : les autres eurent plus de peine à revenir de l'étourdissement de leur chute; parce qu'il leur fallut rappeler leurs ministres absents, ou en avoir d'autres, après les avoir attendus longtemps et en vain.

Rennes rétablie. — Rennes se présente ici la première, elle qui comparaît assez rarement et dont l'histoire est des moins connues. Sitôt que la nouvelle de l'édit de mai fut venue, dès le 7e jour de juin, un jeudi, on commença à prêcher dans la ville de Rennes, au logis du Bois du Lierre, où était logée puissante dame Françoise de Tournemine, dame douairière de Rohan. L'on ne me saurait ôter de l'esprit que cette dame ne fût de la religion, soit avant, soit après son mariage, et surtout en son veuvage et en cet état où elle paraissait *actuellement;* car ne semble-t-il pas que l'église, qui s'assem*blait publ*iquement, cherchait une ombre sous l'aile d'une telle dame de la religion, contre les insultes du peuple, qui sans cela n'eût pas trop déféré à

l'édit de mai. Ce ne fut pas le ministre de Rennes qui prêcha à cette prise de possession, à moins que ce ne fût M. du Fossé, dont on n'apprend rien en ce temps, non plus que s'il était mort ; car, pour M. du Gravier, il n'était pas encore de retour plus d'un an après, lorsque le synode de Vitré (1577) fit effort de le rappeler : mais la suite nous donnera lieu d'avancer que ce fut M. Guineau, ministre de Sion, qui ne s'est point nommé en cinq ou six établissements qu'il a annotés en son papier de baptêmes, sinon à l'égard de celui de Vitré, dont il s'est déclaré auteur. La continuation d'un tel établissement à Rennes ne put pas être sans interruption ni même de longue durée, parce qu'on n'y avait pas de ministre propre et résidant, et que M. Guineau était trop éloigné et trop occupé aux environs de Sion pour aller réglément à Rennes ; il en faut autant dire de M. Berni, attaché à Vitré, qui toutefois pouvait plus fréquemment visiter l'église de Rennes : mais, outre cela, la paix dura si peu, et l'église était tellement faible parmi un peuple contraire, que le bénéfice de l'édit n'eût pas été d'un grand usage quand même le ministère y eût été rétabli sans aucun emprunt.

Dix jours après ce qui s'était passé à Rennes chez du Bois du Lierre, l'on commença à prêcher publiquement à Sion, le dimanche 17 juin 1576. Le registre n'en dit pas davantage en son observation historique ; sinon que, par anticipation, dès le mois précédent l'église s'était assemblée au château de Fougeray, pour un mariage. Ainsi l'on se remit en l'ancienne possession de prêcher dans le bourg de Sion ; et, sans la possession, l'on en était en droit par l'édit récemment donné : car, bien qu'il ne parlât que des villes, permettant de prêcher en toutes, à plus forte raison l'on pouvait prêcher dans les bourgs et dans les villages, puisque, donnant le plus, il donnait le moins. La suite de ce rétablissement ou

nouvel établissement fait par le ministère de M. Guineau à Sion, et écrite de sa main dans l'ancien papier, n'y paraît pas pour le reste de l'année, ni pour la suivante, où il n'enregistre rien ; mais puisque le ministre du lieu y résidait et que le seigneur de la Roche, premier réformé et persévérant, vivait encore, n'étant décédé qu'en décembre 1577, la présomption est que l'exercice continua de se faire en public assez paisiblement pendant ce temps-là et dans l'auditoire. Les annexes de Sion durent se sentir de son état devenu meilleur. Je veux dire Bain et Brie, qui n'eurent jamais de pasteur à part et en propre autre que celui de Sion : pour ce qui est de Bain, il ne s'en trouve rien d'écrit en cette conjoncture ni dans toute la suite des temps, sinon en 1583, qu'il y eut exercice à la Fresnais, près Bain. Mais, pour Brie, il est rapporté en propres termes, qu'un mardi 26 juin 1576, on recommença à prêcher à Brie; et l'on en trouve encore des traces en 1582, 1583 et 1584, où Brie, soit bourg, soit château, est marqué comme un lieu d'exercice, *avec inter*ruption ou sans interruption entre 1576 et 1582. *Ce manque de trace* d'un registre peu exact n'emporte pas tant privat*ion d'exer*cice, que négligence d'écrivain.

La suite de nos rétablissements nous conduit à Châteaubriant, dont il est dit qu'un samedi 23 juin 1576 l'on commença à prêcher publiquement dans la ville de Châteaubriant; et que ce fut dans la maison de sire Guillaume de Croisemaille, sieur de L'Isle. Je ne pense pas que cette célèbre publication ait pu être faite par un ministre du lieu ; car pourquoi l'eût-il faite un samedi, sans attendre au lendemain, dimanche ? Cette circonstance du jour ne peut avoir sa raison qu'en l'absence du ministre propre et en l'emprunt d'un pasteur voisin, tel que M. Guineau, de Sion, qui, se hâtant de faire des rétablissements partout, jusqu'à deux ou trois par semaine, choisit et donna le samedi à Châ-

teaubriant, pour pouvoir prêcher le lendemain, dimanche, la seconde fois dans son église de Sion, et, le mardi suivant, rétablir Brie, et le jeudi, deux jours après, rétablir Vitré, puis se rendre encore le troisième dimanche de rétablissement à Sion. Quoi ! prêcher cinq fois en neuf jours et en des lieux si éloignés les uns des autres, n'est-ce pas nous faire voir en M. Guineau un restaurateur apostolique, rempli d'un zèle, d'un courage et d'une force qui sont sans exemple. Pour retourner à Châteaubriant, sa restauration eut de la suite, qui nous paraît en deux ou trois traces; car, au mois d'août et décembre de la même année 1576, on trouve l'église assemblée à Châteaubriant dans la ville même, où dans les bons temps il ne faut pas douter qu'elle n'eût eu autrefois ses exercices, mais interrompus par les guerres jusqu'à ce qu'elle rentra en possession en vertu de l'édit de mai de l'année que nous parcourons.

Vitré rétabli. — Suivons pas à pas notre restaurateur, appelé de Sion, et nous le trouverons à Vitré, où il rétablit l'église avec gloire et joie. Son papier porte, de sa propre main, que, le jeudi 28ᵉ jour de juin 1576, maître Jacques Guineau, ministre en l'église de Sion, recueillit l'église de Vitré, et que l'assemblée fut d'environ trois cents personnes, en la maison de Bodinnais Degennes, qui était encore aux îles, où il s'était retiré à cause des massacres et des persécutions. Au période d'un tel et si admirable renouvellement, le papier de Vitré fait un nouveau titre qui porte : Enregistrement des baptêmes depuis le rétablissement de l'église de Vitré, qui fut le 28 juin 1576, avec le seing des ministres et des diacres bien réglément; au lieu qu'auparavant on avait laissé en blanc le nom des administrateurs. Ce nouveau registre fut d'abord chargé de dix baptêmes célébrés et signés par Jacques Guineau, ministre de Sion, dans les mois de juin et juillet : puis on continua, par le ministère de

M. Berni, ministre du lieu, qui était absent dès longtemps, et qui ne fut de retour qu'un mois après que son troupeau eût été ramassé par M. Guineau; n'ayant recommencé à baptiser qu'au mois d'août 1576, pour continuer réglément *comme* pasteur ordinaire de l'église de Vitré, assisté . . . de maître Pierre Merlin, ministre en la maison de M. de Laval, qui baptisa en octobre 1576, soit dans l'église publique, soit dans la domestique du comte son maître. C'est le premier temps où il soit fait mention de M. Merlin en Bretagne: et puisqu'il n'y était pas assez tôt pour rétablir Vitré, qui eut recours à Guineau de Sion pour cette célèbre action, il s'ensuit que le seigneur comte de Laval, fils de Dandelot, après avoir été chassé de France par les massacres jusques en Allemagne (1572), n'en revint et ne visita Vitré qu'en août 1576, à la faveur de l'édit de mai; ce qu'il fit en amenant avec lui son pasteur domestique, M. Merlin, d'heureuse mémoire, qui dans la suite deviendra pasteur de Vitré avec M. Berni, puis avec M. de la Mulonnière, jadis Perruquet. Mais, pour ne devoir point à la conjecture la présence du seigneur comte de Laval à Vitré, on la tient du registre, où il est parrain en 1576, et qualifié haut et puissant Guy de Coligny, comte de Laval, qualité qui dans ce temps-là n'était pas commune, comme elle a été depuis par abus. C'est aussi en cette année où le nom de Montmartin paraît entre les réformés la première fois, si l'on n'a égard qu'au registre, où est parrain écuyer Jean du Matz, sieur de Terchant et de Montmartin, comme procureur de Marie de Coligny, sœur du comte de Laval (1576); mais je sais, d'ailleurs, qu'il était de la religion assez longtemps avant ce baptême, et qu'après le massacre il était fugitif en Allemagne avec M. de Laval, qui le ramena en sa patrie, comme un de ses bons amis et vassaux. Quant au lieu où l'on fit les exercices de rétablissement, ce fut une maison

de particulier ; savoir, celle de Bodinais Degennes : mais elle ne fut pas la seule, puisqu'il se trouve qu'en l'année 1576 il se fit un baptême en la maison de Chaulay, que je me figure dans l'enceinte des murailles de Vitré, plutôt qu'aux faubourgs ou à la campagne, suivant la disposition de l'édit de mai ; et parce que cet édit ne dura dans sa force que très-peu de temps, on ne doit pas s'imaginer que l'on ait prêché longtemps chez les particuliers dans la ville, mais que le seigneur comte de Laval, devenu grand et résidant à Vitré ordinairement, recueillit l'église en son château, faute d'autre lieu donné ou permis, ou pour plus grande sûreté, dans la continuation des guerres suivantes, si ce n'est qu'on se servît aussi de la Halle ordinairement, dans les temps moins mauvais.

Sous l'ombre de Monsieur, frère du roi, qui prit parti dans la première guerre, nommée à cause de cela guerre de Monsieur, comme ensuite paix de Monsieur, les églises dès lors reprirent un peu haleine, malgré des désordres publics : de sorte que les ministres fugitifs de Normandie, s'en étant retournés en assez bon nombre de leur asile d'Angleterre, et ayant besoin d'aide pour redresser leurs églises autant et plus abandonnées qu'en Bretagne, demandèrent au consistoire de Londres le ministère de M. Louveau, avec qui ils avaient fait connaissance dans leur retraite commune, et lui envoyèrent des moyens suffisants pour faire le voyage. A quoi se voyant encouragé par cette vénérable compagnie, il se *décida à accepter. Il* attendait de jour en jour l'occasion de s'embarquer *pour la* Normandie : mais dans cette attente, qui fut assez longue, il reçut de son église de la Roche-Bernard une lettre signée de MM. de Tregus et de Kolet (Kerolet), qui le sollicitaient de retourner et de rebâtir le temple de Dieu ; sans toutefois fournir aux frais nécessaires pour un tel voyage, deux fois plus long et plus coûteux que le

trajet de la Normandie. Cela fut trouvé fort étrange à Londres, où tous les ministres lui conseillaient de ne prendre point le parti de Bretagne, où l'on témoignait de l'ingratitude pour les services de quinze ans qu'il avait rendus : néanmoins, sans s'arrêter à un tel défaut de formalité et de justice, à quoi il crut devoir préférer la règle de la charité, il se mit sur mer pour la plus longue route, où il fut deux mois battu de vents fort contraires et malade de l'agitation, sans compter qu'il s'était fort blessé en tombant, par l'impétuosité d'une vague, sur un côté qu'il croyait rompu. Enfin, malgré tant d'obstacles, le jour de Pâques 1576 il se rendit à la Roche-Bernard, où il apprit qu'un carme non ignorant de la vérité avait prêché le carême assez purement, comme un homme à qui la croix de Christ semblait trop pesante pour vouloir s'en charger sitôt. Les jours suivants, il salua la compagnie de ses frères, qui fut joyeuse de le voir, et il fut arrêté qu'on s'assemblerait le dimanche de la Quasimodo. Mais, le jour venu, quelques tièdes, comme émissaires de leurs ennemis communs, allèrent au-devant de MM. Louveau et Tregus, pour les conjurer de se retirer, de peur de malheur; comme les Gadareniens firent à Notre-Seigneur : nonobstant cela, on passa outre, et il y eut assemblée passablement nombreuse, où l'on écouta fort attentivement M. Louveau, qui commença dès lors l'exposition de l'Évangile selon saint Marc, continuée jusqu'à la fin et suivie de l'exposition des Actes des apôtres. Il est vrai que l'on commença ce rétablissement d'assemblées en des maisons de particuliers, et secrètement, parce que c'était anticiper sur l'édit, qui n'était que désiré plutôt qu'espéré; mais sitôt qu'on sut qu'il avait été donné en mai, l'on s'assembla publiquement dans l'auditoire, où l'on continua toujours l'exercice, au dimanche et au mercredi, excepté quelques mois de l'année suivante (1577) où, par les états de Blois,

l'usage de cette liberté fut interrompu. Sur la fin de celle-ci, où tout était paisible en vertu de l'édit de mai, M. le comte de Laval, avec M. de Rieux, son frère, fit un tour en la baronnie de la Roche-Bernard, et en visita l'église, dont il ne fut guère édifié pour le peu de monde qu'il vit en son assemblée : *Quoi*, *dit-il*, *ont-ils peur de moi ? ou sont-ils froids*, *quand la paix devrait réchauffer leur zèle ?* C'est ici le premier voyage que M. de Laval ait fait à la Roche-Bernard, aussi bien qu'à Vitré et aux autres terres qu'il possédait en Bretagne.

Dès la fatale année du massacre, l'église de Vannes fut du nombre de celles dont le pasteur se retira pour sa sûreté, la laissant destituée de son ministère ; et depuis cela on n'eut plus en propre de ministre à Vannes. Cependant, *une paix* aussi favorable que celle-ci ne se passa point que Vannes ne se sentît du rétablissement de la Roche-Bernard par un petit secours qui lui en tint lieu, lorsque M. Louveau y fut appelé et y exhorta toute une semaine : ce sont les propres termes de ses mémoires, qui nous font penser que ses confrères de Guérande et de Piriac, animés d'un zèle semblable, firent aussi des visites charitables aux frères de Vannes, autant que l'état des choses bon où mauvais le leur put permettre, pour faire que ce troupeau, abandonné de son pasteur, pût vivre d'emprunt et d'aumône.

Le tour que M. Perruquet fit d'Angleterre à son église de Piriac pour la visiter, à la fin de 1574, n'eut pas assez de suite ni de résidence pour faire dès lors un rétablissement ; parce qu'au commencement de 1775 il présenta à son église un papier nouveau, qui est le 3e, pour l'enregistrement des baptêmes et des mariages, et y représenta, par écrit de la main de M. Louveau, qu'il voyait qu'à l'avenir, pour de légitimes occasions, il serait contraint de s'absenter de Piriac,

ses affaires particulières et d'autres raisons le requérant ainsi de nécessité. C'est pourquoi il supplia les ministres voisins d'assister son église dans le temps qu'il serait absent, et se retira, selon sa proposition, après avoir exercé son ministère le mois de janvier seulement, et dans des assemblées secrètes. Ensuite de son départ, les fidèles de Piriac furent visités par M. Oyseau, ministre de Nantes, à divers voyages, comme il paraît par les baptêmes qu'il administra en février, mai, juin, juillet, septembre et décembre de l'an 1775 (probablement 1575) toujours en assemblées secrètes; comme à Lauvergnac, situé entre Piriac et Guérande, et au château de Campzillon ou de Piriac, auquel se trouvèrent, sur la fin de l'an 1575, le seigneur et la dame de Campzillon, retournés des îles : et ce fut alors que les assemblées furent plus ouvertes et plus fréquentées, non-seulement des habitants de Piriac qui faisaient profession de la vérité, mais aussi de ceux du Croisic. Toutefois cette église maritime ne se vit en liberté qu'après l'édit de pacification de 1576, ou édit de mai : en effet, au mois de juillet, pour un rétablissement public et solennel, M. Boisseul, ministre de Guérande, alla prêcher et baptiser au château de Piriac; et l'on trouve qu'au mois d'octobre suivant (1576), Noël Perruquet, revenant de son second exil ou de ses affaires, reprit l'exercice de sa charge dans les assemblées publiques et libres qui se firent en ce château-là et non ailleurs, parce qu'aucun lieu n'avait été trouvé commode dans le bourg de Piriac pour l'exercice public de la religion que l'édit de mai eût permis, et que le château était un lieu sûr, pour la présence du seigneur Pierre de Tournemine. Sur la fin de l'année 1576, il se voit que, M. Perruquet étant encore absent, sa place fut remplie par M. Boisseul, ministre de Guérande; mais qu'en janvier 1577 il revint à son troupeau, et prêcha au château comme auparavant :

ce fut pourtant avec moins de liberté ; car, la guerre étant recommencée, on se resserra pour sa sûreté : jusque-là que ledit pasteur baptisa de nuit au château de Piriac, en février 1577, avec une crainte et précaution qui durèrent jusqu'après la paix de cette année-là, faite par l'édit de septembre et un peu devant, soit que, M. Perruquet absent ou non, son église de Piriac fût assistée du ministère de MM. Oyseau et Louveau. Dès que la paix fut publiée, Noël Perruquet reprit les fonctions publiques de sa charge au château de Piriac, enregistrant les baptêmes jusqu'en mai 1578, auquel temps vivait encore le seigneur de Campzillon, Pierre Tournemine, premier de sa maison qui ait embrassé la réformation et qui l'ait protégée sur sa terre et dans son château ; sans laisser de monuments ecclésiastiques qui marquent le point de sa mort et la durée de l'alliance de Dieu en sa postérité.

Guérande rétablie. — Tout d'une haleine j'ai poussé l'histoire de Piriac un an et demi au delà des bornes de l'année que nous décrivons, pour n'y retourner plus pendant ce temps-là : mais, en quittant ce troupeau, l'on en rapporte cette conséquence que l'église de Guérande se rétablit aussi cette année [1], puisque son ministre fut auteur du rétablissement de Piriac et l'assista assez fréquemment. Or, il en faut autant dire de l'église du Croisic ; et qu'elle eut part au rétablissement de Guérande, parce qu'elle en était une annexe, où l'on ne dut pas manquer de faire valoir

1 Nous devons mentionner dans cette année l'établissement de la Ligue, appelée *Sainte-Union*, dont le but était l'extinction entière de la Réformation, à laquelle dès l'origine Nantes et son clergé prirent une si grande part. En effet, au mois de novembre de cette année, l'évêque, Philippe du Bec, assista aux États de Blois, où le roi se fit chef de la Ligue, et concourut à toutes les délibérations qui s'y formèrent contre les Calvinistes. (Trav. *Hist. de Nantes*, vol. 2, p. 464.)

l'édit de mai par le ministère de M. Boisseul. Quant à l'église de Nantes, qui envoyait son pasteur jusqu'à Piriac, ce prêt qu'elle faisait présuppose qu'elle s'était aussi rétablie; mais on n'a aucunes circonstances de cette restauration, ni de celle des autres églises qui se redressèrent cette année comme par miracle, pour retomber aussitôt après.

Synode à . . . . . 12e provincial. — Durant ce beau calme, qui fut de peu de durée, on prit temps d'assigner un synode à la fin d'août. L'on ignore le lieu et les députés et les affaires qui furent réglées en cette assemblée. Tout ce que M. Louveau en a laissé par écrit, est que les choses s'y passèrent à huis ouverts, étant permis à chacun d'y entrer et de proposer ce que bon lui semblerait. Il ajoute, comme en exécution d'un décret synodal, que bientôt après la sainte Cène fut célébrée, et que tous ceux qui avaient assisté à l'idolâtrie firent confession publique de leur faute, promettant de se ranger à l'avenir plus soigneusement que jamais non-seulement à la parole et aux sacrements, mais aussi à la discipline ecclésiastique : ce qu'ils firent avec édification jusqu'à la Ligue, où l'infirmité et la lâcheté se montrèrent plus grandes qu'après les massacres ; tant il est vrai que dans la continuation des souffrances pour Christ, le zèle va diminuant. Il y avait quatre ans que l'on n'avait eu de synode en cette province, ni un nombre suffisant de pasteurs pour le composer : ce fut donc un grand avantage de le voir rétabli cette année avec une partie des églises ; et ce, d'autant plus que la France n'eut point de national, ni même l'année suivante, qui multiplia les rétablissements ou les raffermit. Une des choses dont notre synode anonyme eut soin, fut de députer à Saint-Jean-d'Angely, où l'on espérait que, par le bénéfice de la paix, le national pourrait s'assembler ; et le ministre de la Roche-Bernard

fut nommé pour cela : mais toutes les mesures manquèrent tant pour la tenue que pour la députation, comme nous allons voir dans l'année qui suit, après avoir remarqué qu'une moitié de nos églises qui avaient été abandonnées, furent rétablies ; que l'autre moitié demeura en l'abandon, comme Rennes, Ploërmel, Saint-Malo, Morlaix, Vannes, Ercé ; et que celles qui n'avaient pas été destituées, se redressèrent et se raffermirent, au nombre desquelles il faut mettre Blain comme la principale et la mieux entretenue en paix et en liberté, sans que l'on sache pourtant le détail de sa conduite et de son état.

1577. — Dès la fin de l'année 1576 et bien avant dans la suivante, la seconde guerre que nous comptons sous le règne de Henri IIIe, succédant bientôt à la première, rejeta nos pauvres églises dans la frayeur et dans la désolation, d'où elles ne faisaient que sortir à peine. Elles se virent encore pour un peu de temps ou abandonnées ou assistées avec si peu de sûreté et de liberté, qu'elles étaient contraintes de se priver de leurs assemblées, ou de les faire seulement de nuit, ou de s'exposer aux insultes des peuples si elles s'assemblaient de jour : quand la chose se passait de nuit en quelques retraites secrètes, on accusait les frères de paillardise à éteinte de chandelles, comme les anciens chrétiens ; et si elle se passait de jour ou publiquement, on les traitait de perturbateurs du repos public.

Dans ce désordre renaissant, un Consistoire s'assembla à la Roche-Bernard, pour savoir si M. Louveau devait demeurer ou se retirer : et la pluralité des voix fut qu'il s'absentât pour pourvoir à sa sûreté et n'attirer point sur le troupeau un plus grand orage ; mais principalement parce qu'il avait été chargé d'aller au synode national qui était assigné à Saint-Jean-d'Angely, pour le mois de février 1577. Il se

prépara donc à ce voyage, et chercha un vaisseau pour la Rochelle, afin de s'y rendre plus commodément et plus sûrement qu'il n'eût fait par terre ; mais, n'en trouvant point, il revint à son église, qui continua dans ses premiers sentiments touchant sa retraite, à l'exemple de quelques-uns des principaux, comme de la famille de Tregus, qui, pour le mauvais voisinage, s'étaient déjà retirés aux îles d'Angleterre. Il alla donc au rivage de la mer, pour chercher et attendre la commodité du passage : et parce que l'occasion ne se présentait pas, il retournait une fois la semaine visiter son troupeau et sa famille, y exerçant sa charge ; mais seulement de nuit, et il s'en retournait avant qu'il fût jour. Son entreprise fut poussée avec tant de résolution et de fermeté, que par cinq fois il s'embarqua pour la Rochelle en grand danger d'être pris ; et à toutes les fois il fut contraint de relâcher et de remettre pied à terre, jusqu'à ce qu'enfin, tombant malade la Semaine sainte, force lui fut de demeurer tout à fait. Mais il ne fut pas sitôt de retour parmi ceux de son église et de sa famille, que la mer ne fût ouverte pour tous ceux qui s'étaient auparavant embarqués avec lui, et qui se rendirent à la Rochelle fort heureusement. Ainsi il manqua à sa députation, malgré lui ; et la sûreté manqua au national, qui ne put tenir, à cause des troubles, ni à Saint-Jean-d'Angely ni ailleurs, dans tout le reste de l'année, jusqu'à la suivante, qu'il tint à Sainte-Foy, en février, avec d'autres députés bretons.

Pour retourner à M. Louveau, si son voyage fut un mal, le Seigneur le convertit en bien pour l'Église, qui ne se vit point destituée de son secours, comme elle pouvait l'être : le Carême, un cordelier fort séditieux avait prêché dans la Roche-Bernard et animé le peuple contre les fidèles ; mais on ne laissa pas de redresser l'enseigne évangélique dès le jour de Pâques. M. Louveau y montra son zèle et sa

hardiesse ; en quoi il fut secondé par un de ses compagnons en l'œuvre du Seigneur, nommé M. Charretier, qui avait été contraint de quitter l'église de Pont, en basse Bretagne, pour la prise de Concarneau [1], et se donner à ceux de Châteaubriant. Pour une telle assemblée, et à un jour aussi solennel que Pâques, il y eut un grand murmure, et des plaintes en furent portées à M. le marquis d'Asserac ; mais on en écrivit à M. de Laval, qui envoya un gentilhomme exprès pour parler aux mutins et pour les tenir en bride. Ainsi, on eut patience, et tout l'été on continua les saints exercices dans un jardin qui répondait sur deux rues, sans aucuns empêchements, nonobstant les menaces qui venaient de Nantes, et les avis que les timides donnaient, qu'il venait des soldats pour fondre sur les assemblées. A la mi-août, on reçut des ajournements imprimés, portant qu'on irait à Nantes signer trois articles, que l'on ne s'assemblerait plus, que l'on ne donnerait aucun secours aux rebelles de Broüage et de la Rochelle, et que l'on ferait tout ce que le roi commanderait. Plusieurs branlaient à cette signification ; mais, à l'issue de l'exhortation, le pasteur qui fit lecture de l'exploit, rassura ceux qui marchandaient en montrant que la signature que l'on demandait était contre Dieu, la charité et la conscience : ce qui retint si bien la compagnie, qu'il n'y eut qu'une personne qui allât signer à Nantes ; et c'était un de ceux qui avaient murmuré de ce qu'on s'assemblait, ne se souciant pas que l'on se privât de la prédication : et, néanmoins, il ne laissa pas de mourir au Seigneur, à quelque temps de là. Pour M. Louveau, dont

1 La place et le château de Concarneau avaient été pris par les Réformés, sous la conduite d'un gentilhomme breton nommé Lavigne. Ils ne purent être conservés. La garnison fut passée au fil de l'épée, et quelques-uns qui avaient été épargnés furent conduits à Rennes et exécutés. (Taill. *Hist. de Bret.*, vol. 2, p. 341.)

l'assignation échéait au jour Saint-Barthélemy, il dit au sergent nommé Gesbaud, en riant : « Dis à M. le Sénéchal qu'à peine me pourrai-je trouver à cette assignation, vu que tel jour m'est fort suspect. » Bientôt après, il y eut défaut contre lui et contre les autres, avec décret de prise de corps ; et le juge de Nantes se transporta sur les lieux, pour essayer de faire dès lors ce qu'on fit depuis, dans les temps cruels de la Ligue, savoir : d'annoter les biens et les vendre, pour en employer les deniers à faire la guerre à nos frères. Cela fut exécuté quant à l'annotation, et l'on commença par la maison du ministre, dont la femme était agonisante : mais on n'y procéda pas pour lors à la rigueur, et l'on n'en vint pas jusqu'à la vendition ; à cause que l'édit vint, et bien à propos pour la liberté publique, parce que les habitants fort échauffés avaient fait venir exprès à la Roche-Bernard un des gouverneurs, pour interdire tout exercice de religion, déjà interrompu pour quelques jours par les prises de corps et de l'avis du Consistoire, qui obligea son chef à se tenir un peu à l'écart. Mais, l'édit venu, les fidèles se remirent aussitôt en possession, en vertu de l'article septième, qui portait que ceux qui avaient continué l'exercice jusqu'au 17 septembre 1577, seraient maintenus en leur possession : comme, en effet, ils y furent entretenus jusqu'à la Ligue et jusqu'à l'édit de juillet 1585, sans qu'il soit dit si ce fut en l'auditoire public ; mais cela se doit entendre, sur le pied de ce qui a été remarqué en l'année précédente, au rétablissement de la Roche-Bernard.

Ce fut en ce temps que M. Louveau, malgré la joie publique de la paix, eut beaucoup à souffrir par la perte qu'il fit non-seulement de sa première femme, qu'il avait eue quatorze ans compagne de ses aventures, mais aussi d'un de ses meilleurs amis et des piliers de l'Église, dont Dieu s'était servi pour l'appeler en Bretagne dès l'an 1561 : c'é-

tait M. de Martimont l'aîné, qui, après une grande langueur de maladie, finit sa course fort chrétiennement en la présence de son pasteur, qui fut très-édifié de sa patience et de sa constance. Le décès de ce bon personnage doit être marqué dans l'histoire, non-seulement pour la mémoire de ses vertus, mais aussi et principalement pour le martyre par où il passa après sa mort. Les parents et amis avaient été d'avis que, pour sa sépulture, il fût mis à Ferrel, situé en la terre et juridiction de Tregus, où toute l'église l'accompagna honorablement; de quoi les habitants d'Herbignac étant indignés, surtout le recteur, subornèrent des gens de village qui le déterrèrent, contre la charité chrétienne et contre les sentiments naturels de l'humanité, et le traînèrent jusqu'en la rivière de Vilaine, où il fut flottant quelques jours. Enquêtes furent faites de cette barbarie; mais l'injustice dominante et la condition des temps contraires d'alors furent cause que non-seulement ce crime fut impuni, mais aussi plusieurs autres de même nature, en divers lieux; entre autres, en la personne d'un honorable juge et irréprochable de Ploërmel, que l'évêque de Saint-Malo fit déterrer de terre sainte, où il avait été inhumé, et toutefois le fit enterrer en un autre lieu, savoir en son jardin. Ici l'on peut remarquer que, dès la première réformation dans les deux églises de la Roche-Bernard et de Vitré, dépendantes du comte de Laval, il y a eu deux familles de noms approchants dont la mémoire est en bénédiction, et dont la postérité est dans l'alliance de Dieu jusqu'à notre temps : je veux dire les Martimont [1] et les Montmartin, qui, de père en fils, en cinq ou six générations qui font six vingts ans, sont de la religion réformée.

1 Dans l'année 1679, un M. de Martimon était ancien du consistoire de Nantes, et figure, à ce titre, au registre des délibérations de ce corps.

Synode à Vitré, 2e ; 13e *provincial.* — Sur la fin de décembre, le 13e jour d'après Noël, un synode se tint à Vitré, où il se trouva grande compagnie. Le seigneur du lieu, comte de Laval, y assista pour comble de bonheur, contribuant par sa présence de son appui et de ses conseils, même de son château, s'il faut tout donner à la conjecture, au défaut de l'histoire et des circonstances qu'elle n'a pas rapportées : à moins que l'édit de septembre, trouvant ceux de la religion dans l'actuelle possession d'un lieu public dans la ville, comme la grande Halle, ou rendu public par les fréquentes assemblées, quoique fonds d'un particulier, les y conservât par la disposition de son article septième, ce qui n'est pas tout à fait hors de la vraisemblance. Au reste, les actes de ce synode de Vitré qui se sont conservés, donnent grande connaissance de l'état de nos églises d'alors, au travers même de leur simplicité et brièveté.

Vitré affermi. — Commençons le tour des églises par Vitré, puisque ce fut le lieu du synode. Outre ce qui vient d'en être dit, l'on peut ajouter que cette église était bien servie, puisqu'elle jouissait du ministère de M. Merlin et de M. Berni dès l'année passée, et qu'elle avait pour députés à ce synode, avec eux deux, un ancien nommé Mathurin Lemoine, et d'autres encore; et ce M. Lemoine fut nommé scribe, pour former la table.

Le corps de l'église ne pouvait qu'il ne fût nombreux en familles autant et plus que l'année d'auparavant au jour de son rétablissement, où il se trouva jusqu'à trois cents personnes, de compte fait, quoique le seigneur du lieu n'y fût point encore venu : que faut-il donc penser de l'augmentation du troupeau, par la suite de la paix de mai 1576 et par celle de septembre 1577, comme aussi pour la venue et par la demeure continuée du comte de Laval en sa baronnie de Vitré, qui pouvait sous son ombre rappeler et

recueillir ceux de ses vassaux que la première et la seconde guerre avaient écartés, soit aux îles, soit en Angleterre, comme lieux de retraite les plus commodes où s'aller sauver.

Rennes secourue. — Le droit de se rétablir une et deux fois par les édits de mai et de septembre, était tout entier pour ceux de Rennes comme pour les autres : mais la difficulté était d'en user, par l'aversion du peuple et des magistrats autant et plus que par l'absence des pasteurs, qui étaient ou morts ou réfugiés. Sur cela, le synode, qui n'eut pour Rennes que Jean Boussel, sieur de Livriac, ancien, ordonna que Mathurin L'Houmeau, ministre de Rennes, dont il a été tant parlé sous le nom de M. Gravier, serait exhorté et averti par messieurs Merlin et Berni de venir visiter son troupeau et essayer de le recueillir, comme il le souhaite ; et au cas que son église n'eût le moyen de l'employer, la classe de Rennes y pourvoirait et l'emploierait ailleurs en la province, en attendant le rétablissement de l'église de Rennes, qui cependant serait visitée par MM. Merlin, Guineau et Berni ; le dernier desquels était chargé des lettres du synode pour porter les frères de Rennes à leur devoir, c'est-à-dire de rappeler leur pasteur, de l'entretenir et de l'occuper, s'il était possible. L'on ne sait point quel succès eut ce règlement synodal ; sinon qu'en gros M. Gravier revint tôt ou tard, puisque, six ans après ce synode, il comparut pour Rennes au synode de Josselin (1583), et dès 1579 il baptisa à Vitré. Mais de dire quelle fut la condition de l'église de Rennes pendant ces six ans, qui furent la mesure de la troisième guerre, il est impossible de le deviner ; seulement on s'en fait un portrait désagréable et digne de compassion : tout au plus elle fut consolée par le retour de M. du Gravier, qui, étant seul nommé en ce temps, fait penser que M. du Fossé, son collègue, premier fondateur, n'était plus vivant.

Ercé rétabli. — Personne ne comparut au synode pour l'église d'Ercé, voisine de Rennes : son ministre, M. Roullée, était encore absent et hors du royaume : à cause de quoi l'assemblée écrivit à M. du Bordage pour l'exhorter à redresser cette église, à l'ombre de son château ; c'est-à-dire, à rappeler et faire subsister leur pasteur au milieu d'eux : faute de quoi, qu'il serait pourvu par la classe de Rennes à M. Roullée, soit en la province, soit ailleurs : et cependant, M. Berni, de Vitré, les visiterait. Cette ordonnance eut quelques suites, et M. Roullée revint à Ercé : on ne sait ni quand ni comment, mais on trouve qu'il était rentré en charge par les actes synodaux de 1583; et il est à croire que ce troupeau de campagne, sous l'aile d'un seigneur tel que celui du Bordage, se rétablit bien mieux et plus paisiblement que celui de Rennes, non pas sur-le-champ, mais après qu'on eut donné assez de temps et de moyens à M. Roullée de revenir du royaume étranger où il s'était réfugié, et que les orages de la guerre le purent permettre.

Vieillevigne confirmée. — Les deux ministres de Vieillevigne comparurent à Vitré : le premier, fondateur ancien, Philippe de Saint-Hilaire, sieur de la Bougonnière, fut modérateur ; le second était Ollivier L'Oyseau, son collègue, tiré de Châteaubriant ; et leur ancien était un M. Guillaume Bouango. Toutes ces circonstances font voir que l'église de Vieillevigne n'avait point été abandonnée l'année du massacre, s'était soutenue et bien rétablie à l'abri du seigneur du lieu, fort considéré en son voisinage ; même qu'elle était nombreuse et forte de peuple, puisqu'elle entretenait deux pasteurs : et ne doutez pas que si, dans les bourrasques les plus furieuses, elle était contrainte de se recueillir dans le château de Vieillevigne avec son seigneur, elle ne pût, à la faveur des édits de mai et de septembre, se rétablir dans le bourg et y faire ses exercices, soit dans la chapelle de Saint-

Thomas, dont on s'était mis en possession dès le commencement, soit dans la grande Halle ou en l'auditoire, soit enfin dans quelque maison de particulier, comme à Rennes, chez Dubois du Lierre, et à Vitré, chez Bodinais Degennes. La déclaration que ceux de Vieillevigne firent aux commissaires du roi, en conséquence de l'édit de Nantes, raffermit notre conjecture ; car ils soutinrent être en possession de cette chapelle abandonnée, par plus de quarante ans, à la réserve de quelques interruptions forcées durant les guerres, surtout celle de la Ligue.

Nantes soutenue. — On vit à ce synode de Vitré François Oyseau, ministre de Nantes, et même à la table, en qualité de scribe ou adjoint rapporteur des actes, comme en les signant il se qualifie. Michel Tan était son ancien. Par où il paraît que son église, non abandonnée après le massacre, s'était soutenue malgré les deux guerres suivantes, et raffermie par les deux édits qui les terminèrent ; mais il ne faut pas se la figurer dans un rétablissement fort paisible et fort authentique, car les églises des villes royales, comme Rennes, Nantes, etc., ne purent si bien se remettre et se soutenir que les églises de la campagne protégées par des seigneurs et dans leurs châteaux, comme Blain, Vieillevigne, le Bordage et autres. Nous avons vu que les magistrats de Nantes harcelèrent les fideles de la Roche-Bernard, par des ajournements, prises de corps et annotations de biens : que ne firent-ils point à leurs propres concitoyens, dont ils eussent voulu se défaire par de tels moyens, s'il leur eût été possible ? Je ne doute pas qu'en ce temps-là et en de pareils ils n'aient eu beaucoup à souffrir, mais comme une nacelle agitée qui a son pilote expert et qui n'est point abîmée.

Châteaubriant soutenu. — Pont en l'abandon. — Ce qui a été dit de Pont et Châteaubriant à l'année 1572, a

beaucoup anticipé sur celle-ci et sur les suivantes ; mais voici ce que l'on en peut avancer de plus assuré et de plus exprès : c'est que le synode renvoya derechef l'église de Châteaubriant au national, pour suivre son appel, sans dire de quoi elle était appelante et sans qu'on voie l'appel relevé à Sainte-Foy (1578) ; en attendant, il fut arrêté que, pour ne la laisser du tout dépourvue, M. Charretier lui serait octroyé pour trois mois seulement, pendant lesquels l'église de Pont serait exhortée de répéter M. Charretier, leur ministre, faute de quoi la classe de Rennes y pourvoirait absolument. Tout cela se débrouille en concevant que ceux de Châteaubriant, après l'éloignement de M. Oyseau, leur deuxième fondateur attaché à Vieillevigne, et après le décès ou abandon de M. Bachelar, son successeur, fondateur de Nantes, se lièrent avec M. Charretier, fondateur de Pont, qu'il abandonna ; et qu'un synode ayant enjoint audit Charretier de retourner à Pont, ils en appelèrent, puis laissèrent leur appel désert, parce que Pont ne voulut ou ne put rappeler son ministre, et qu'ainsi ils le possédèrent sans dispute, de gré à gré, ou par l'autorité de la classe de Rennes : on verra pour combien de temps.

Guérande soutenue faiblement et Croisic. — Par la terreur du massacre de Paris, on vit Guérande comme abandonnée, ainsi qu'il a été rapporté à l'année 1573 ; mais dans la suite, aux années de rétablissement (1576-1577), elle fut encore comme abandonnée par impuissance ou par faute d'entretenir son pasteur de fondation : sur quoi le synode de Vitré statua que M. Boisseul serait, pour cette fois, renvoyé à son église de Guérande, qui, par lettres synodales, serait avertie de mieux faire son devoir de lui subvenir ; et que, faute à elle de lui donner ce juste contentement dans un mois, le colloque de la classe de Nantes y pourvoirait. Or, tout ce qui est dit de Guérande regarde aussi le Croi-

sic, qui en était une annexe ; car, encore que Jacques Gentilhomme comparût au synode, comme ancien du Croisic, c'était une église qui n'avait point de pasteur à elle, autre que M. Boisseul, qui la servit environ quinze ans, entre M. Baron et M. Perruquet. Il faut bien dire que ces deux églises, quoique assemblées pour n'en faire qu'une, étaient bien faibles, puisqu'elles manquaient au devoir de la subvention de leur ministre commun.

Piriac soutenu. — Leur église voisine de Piriac était plus forte elle seule que toutes les deux : car elle envoya au synode un pasteur et un ancien, les sieurs Perruquet et Roussin ; au lieu qu'il n'alla qu'un ministre de Guérande et un ancien du Croisic. Et la subsistance du pasteur de Piriac ne fut point recommandée ni défaillante, comme pour celui de Guérande. Cependant, Piriac paraît comme rien, au prix de Guérande, qui est une ville close, et du Croisic, qui est un port de mer assez fréquenté ; mais c'est que Piriac avait un seigneur qui soutenait l'église en toute manière, et que les églises des villes royales étaient plus sujettes aux insultes des peuples et à la dissipation, et, par conséquent, à la pauvreté.

Sion soutenu. — Roche-Giffard décédé. — Tout allait assez bien à Sion, dont les députés, pasteur et ancien, M. Guineau et M. de la Garelaye, se trouvèrent au synode sans aucune affaire épineuse ; mais leur troupeau venait de faire une grande perte par le décès de messire René de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffard, premier pilier de la réformation en sa maison et dans le pays dépendant de lui. Cette mort arriva le 16 décembre 1577, et le lendemain il fut inhumé dans l'église du temple de Fougeray, où se trouva grand nombre de gentilshommes. Quatre ans après (1581), sa veuve, dame de la Roche, Renée Thieri, fut inhumée auprès de lui : et cet enregistrement de sépul-

ture, de la main de M. Guineau, dans l'ancien papier de Sion, est une preuve manifeste que ce seigneur-là persévéra en la religion jusqu'à la fin; et que si, après le massacre, il alla en cour, ce ne fut pas pour ouvrir l'oreille aux sollicitations d'aller à la messe, mais pour montrer sa fermeté, en se plaignant de la garnison qui avait été mise à la Roche par M. de Montpensier, sans ordre de Sa Majesté. Son successeur fut Louis de la Chapelle, seigneur de la Roche-Giffard, qui épousa une fille de la Touche-Moreau, en janvier 1581, dont la généalogie se doit chercher dans les archives de la maison, pour quatre ou cinq générations, plutôt que dans cette histoire, qui n'a pas toutes les instructions qu'il serait à désirer, au sujet des grandes maisons où la religion réformée a pris racine en cette province. Au même registre de Sion sont rapportés plusieurs baptêmes de cette année 1577, et un de septembre : d'où résulte la possession légitime de Sion dans le bourg, selon l'édit de septembre, et l'état passable de l'église en ce temps, usant de l'auditoire pour ses assemblées.

Saint-Malo soutenu faiblement. — Une des églises que le synode tâcha d'affermir, fut celle de Saint-Malo, Dinan et la Carbonnais, trois annexes pour lesquelles M. Mahot, leur premier ministre, comparut sans ancien : à leur égard, il fut arrêté qu'on leur écrirait, pour les solliciter à leur devoir, tant pour le rétablissement de leurs exercices que pour leur pasteur; et, pour les y mieux porter, M. Berni, de Vitré, eut charge de les visiter au plus tôt, afin que, sur leur refus, il y fut pourvu par la classe de Rennes, qui, dans peu, devait employer M. Mahot dans la province ou ailleurs. Il y a apparence que ce pasteur leur demeura, et que l'église de ces trois quartiers se soutint encore; parce que, si elle ne députa pas au synode de Josselin (1583), ce fut pour n'avoir pas été avertie à temps. Ainsi, l'on pré-

sume que le troupeau subsista pour le moins jusqu'à l'entrée de la Ligue (1585). Voyez le synode de Josselin.

Vannes non rétablie. — Vannes fut abandonnée l'année du massacre (1572), par son ministre fondateur, Philippe Birgay : et son rétablissement ne se fit point comme ailleurs, ni en 1576 ni en 1577, parce que le ministre était encore hors du royaume, et ne comparut point en ce synode de Vitré. Cependant, il y avait encore un peuple de la religion dans Vannes ; puisque le synode ordonna que l'église de Vannes serait admonestée de s'employer au rétablissement du ministère au milieu d'eux, et qu'il en serait écrit de la part de la compagnie à M. de Vay, pour l'exhorter à s'y employer : qu'autrement la classe de Nantes y pourvoirait. Il ne paraît aucun succès de ce règlement ; et, dans le synode de 1583, à Josselin, il n'est pas fait la moindre mention de Vannes. Ce qui fait juger que cette église ne put se rétablir, que le nombre des particuliers s'en diminua, et que, par la Ligue, elle fut éteinte avec quelques autres.

Pontivy comme rétabli. — Pendant que nous sommes en basse Bretagne, disons que Pontivy, qui avait été comme abandonné (1572), fut aussi comme rétabli ; puisque son ministre, M. de la Favède, mais sans ancien, assista au synode, ou toutefois il fit une assez méchante figure, parce qu'il était soupçonné d'avoir molli pendant la persécution, et qu'il paraissait médecin autant et plus que ministre. Là-dessus, le règlement du synode fut que l'on s'informerait plus à plein de maître Gilles Auberi, si M. de la Favette (c'est même que Favède) avait fait quelque soumission durant les derniers troubles, et que terme lui serait donné pour se déterminer à la médecine ou au ministère, et en donner dans un mois sa dernière résolution au colloque de la Roche-Bernard, dont la tenue se verra à l'entrée de l'année suivante, et une dernière conclusion de l'affaire au

synode de Blain, en la même année, avec une décadence de l'église de Pontivy si grande qu'il n'en sera pas même parlé au synode de 1583 pour Josselin, comme nous verrons.

Ploërmel rétabli. — Il y a plus de doute que de certitude à l'égard de Ploërmel, qui avait été presque abandonné ou tout à fait abandonné depuis cinq ans; toutefois, il semble que maître Gilles Auberi, qui devait être consulté touchant la conduite de M. de la Favède, était le ministre fondateur de Ploërmel, mais absent de ce synode de 1577, quoiqu'en la province, et non pas hors du royaume. Ainsi, je me figure que l'église de Ploërmel était en quelque façon rétablie : et il est constant qu'elle se soutint encore six ans pour le moins, puisque, se joignant avec Josselin pour faire une église, elle comparut au synode de Josselin (1583), en la personne de son pasteur, non pas Auberi, fondateur déjà décédé, mais de Claude Charretier, qui avait servi Pont et Châteaubriant l'un après l'autre. La Ligue, après cela, effaça la mémoire de cette église en la détruisant, comme on peut penser.

Vieillevigne ingrate ou faible. — S'il est permis de retourner sur ses pas jusqu'à Vieillevigne, on la verra faible pour la subvention, quoiqu'elle parût forte pour le peuple, jusqu'à être la seule en la province qui eût deux pasteurs; c'est une vérité que les actes du synode attestent en disant: « que cette église-là serait vivement censurée du mauvais » devoir qu'elle faisait à l'égard de M. de la Bougonnière » (Philippe de Saint-Hilaire), leur premier pasteur, qui en » avait jeté les premiers fondements et les avait comme en- » gendrés en Christ. Que, pour cet effet, M. Oyseau descen- » drait sur les lieux avec des lettres du synode, pour les » exhorter de corriger ce défaut, et pourvoir désormais à la » subvention tant dudit Bougonnière que de M. de la

» Teillaye (dit L'Oyseau), leurs pasteurs ; et s'ils alléguaient
» que leurs moyens ne pouvaient porter l'entretien de deux
» ministres, d'autant que ledit de la Teillaye ne leur avait
» été envoyé que comme un secours pour la moitié du
» ministère, qu'en ce cas-là, Bougonnière leur demeurerait
» pour seul pasteur, et que la Tellaye ou Teillaye serait
» répété et employé ailleurs par la classe de Nantes, après
» trois mois: sans préjudicier à l'appel de ceux de Château-
» briant. » Tout ceci n'est pas inséré dans l'histoire pour flétrir l'église de Vieillevigne ; mais à cause du témoignage honorable qui est rendu à son fondateur, et du rapport qu'elle avait alors à l'église de Châteaubriant, dont l'appel n'est point causé : il se peut faire que la contestation était venue au sujet de M. L'Oyseau la Teillaye, qui était entré dans Vieillevigne en sortant de Châteaubriant.

Blain maintenu. — Il ne faut pas ici oublier l'église de Blain, qui y paraît avec avantage, plus que beaucoup d'autres, non comme rétablie par le bénéfice de la paix, mais comme maintenue et bien affermie sous la protection du seigneur de Rohan à Blain, sans y souffrir la moindre insulte dont on ait connaissance. Elle ne manqua pas de députer à Vitré, où se trouvèrent, de sa part, Silo le Cercler, sieur de Chambrisé, son fondateur, et Jean Heslou ou Geslou, l'un de ses anciens. C'est d'où l'on a tiré une des preuves de sa possession avant l'édit, en qualité d'église publique, et non pas de domestique, comme celle qui, dans les actes du synode de cette année, est appelée église recueillie en la maison de monseigneur de Laval. La tranquillité et le bonheur de Blain, qui avaient duré quinze ans sans interruption, depuis 1562 jusqu'à ce synode (1577), continuèrent à proportion huit ou neuf ans, jusqu'à la Ligue, qui se déchaîna contre ce lieu pour le désoler, plus que contre aucun autre où il y eût quelques églises dressées.

Dix-huit églises, compris Morlaix. — Morlaix comme abandonné. — De tout ce qui a été extrait du synode de Vitré, il est aisé de faire un dénombrement des églises de la province et de leurs pasteurs. Treize ministres comparurent, et cinq ou six en furent absents. Cela faisait seize églises, ou même dix-huit : douze qui jouissaient du ministère rétabli ou confirmé, et six qui en étaient privées par l'absence de leurs pasteurs. Ce nombre de dix-huit églises était diminué de deux ou trois en cinq ans, depuis le massacre ; et ces deux ou trois, ruinées ou fort dans la décadence, étaient Hennebon et Pont : c'est merveille comment il en resta tant, au milieu de tant de tempêtes que le massacre de Paris et les deux guerres qui vinrent ensuite excitèrent contre elle en tout ce temps-là. Or, dans ce nombre de dix-huit églises, je comprends Morlaix, dont le ministre était absent, comme la table du synode porte : sans qu'il paraisse si c'est seulement du synode qu'il était absent, ou s'il l'était même de Morlaix, comme fugitif et non de retour. Toujours, il s'ensuit de là que les frères de Morlaix avaient encore un pasteur présent ou absent en 1577, soit leur fondateur, M. Rolland, soit son successeur, Dominique Dugric, qui se trouva, six ans après, au synode de Josselin (1583).

Laval, église domestique. — Aux dix-huit églises publiques que nous avons toutes visitées fort exactement, on en peut ajouter deux autres, qui n'étaient que domestiques et seigneuriales, savoir : Laval et le Bordage ; l'une ambulante et l'autre fixe. L'église du comte de Laval, comme sa maison, résidait tantôt à Vitré, tantôt à Laval, mais à Vitré principalement et le plus souvent : elle avait un ancien nommé M. de la Coïarde ; et il est croyable qu'elle en avait encore quelque autre en qualité de diacre, puisqu'elle avait deux ministres, ce qui est assez surprenant. Le premier et le

plus considérable était M. Merlin, dont le ministère était de grand usage à Vitré et aux environs, comme à Terchant[1], où il fit un baptême en cette année 1577. Le second était M. Desouches ou Ouschés, qualifié aussi ministre en la maison de M. de Laval, qui administra quelques baptêmes à Vitré (1577), et dont il n'est presque point parlé ; parce que son séjour le plus ordinaire était à Laval, selon ma pensée, pour y servir une église qui s'y pouvait recueillir, comme M. Merlin servait celle de Vitré non comme gagé, mais avec zèle et de franche volonté, en servant la famille de son maître, étant réputé ministre tantôt de Bretagne et tantôt du Maine.

Bordage, *église seigneuriale.* — Le Bordage faisait de son côté une église seigneuriale et fixe, au défaut de celle d'Ercé, qui ne se pouvait rétablir, et en attendant le retour du pasteur public ; mais la maison n'avait point de ministre propre, se servant du secours des voisins ou des réfugiés. Ainsi, en juin 1577, il y eut un baptême dans l'église du Bordage, dit le registre de Vitré, par M. Berni : parrain, René de Montboucher, sieur de Saint-Gilles ; et un autre en la maison du Bordage (1577), au mois de décembre, par Me Jean Colladon, ministre de M. de Villiers-Charlemagne, gentilhomme du bas Anjou. Et parce que Saint-Gilles était une terre de la possession du seigneur du Bordage ou de quelques-uns des siens dans le droit de haute

1 Il y avait une église à Terchant et lieux voisins. Elle est indiquée dans les actes du synode national de Vitré (1583) sous le nom de la Gravelle. Elle fut incorporée provisoirement par ce synode à l'église de Vitré, et plus tard par le national de Charenton (1645) à celle de Laval.

(Aym., *Syn. nat.*, vol. 1, décret 22, p. 169, et vol. 2, déc. 22, p. 672.)

On peut conjecturer de là qu'il y avait dès cette époque une église à Laval.

justice, il s'y faisait aussi des assemblées quelquefois, comme au Bordage : témoin le baptême administré en 1578 par M. Berni, de l'enfant de René de Montboucher et de Françoise de Montboucher ; parrain, François de Montboucher, sieur du Bordage.

Ministres étrangers. — Robes rouges de la religion. — A propos de messieurs Colladon et Desouches, qui étaient ministres d'autre province que de la nôtre, on leur peut joindre ces deux autres, étrangers comme eux : l'un est M. de Hauteville, ministre de Normandie, réfugié à Vitré à cause des troubles, qui baptisa quelques enfants ; l'autre est M. Udde, ministre de Mme de Teligny, qui baptisa en mai 1577, à Vitré ; parrain, Jean de Martinen (ou plutôt de Martigné), conseiller au Parlement de Rennes. Ce parrain n'a pas dû être oublié, pour faire voir que dans le temps de la réformation Dieu adressa sa vocation non-seulement au simple peuple, mais aussi à une noblesse nombreuse et aux robes rouges en assez bon nombre : témoin ce Martinen ; témoin encore Antoine Fumée, conseiller au Parlement, qui, étant chassé de Rennes par la persécution, se sauva à Blain (1569), où le seigneur de Rohan l'accueillit en son château très-humainement, et à sa mort le fit enterrer honorablement dans l'église paroissiale de Blain, comme s'il eût été de son sang. On en pourrait alléguer du nom de Brie, d'Artois et de Montboucher, de la Cocquerie et d'autres qui subirent le joug de la vérité ; car j'ai ouï dire à un de mes oncles que, même en ce siècle, après l'édit de Nantes, on a vu dans l'église de Rennes douze robes rouges, de compte fait, marcher à la tête du peuple pour faire la Cène.

1578. — *9e national, à Sainte-Foy.* — Ce fut presque à l'entrée de l'année 1578 que se fit l'ouverture du synode national, renvoyé d'une année à l'autre et d'un lieu à

l'autre : il tint donc non pas à Saint-Jean-d'Angely, en 1577, où la convocation en avait été faite, mais au mois de février 1578, à Sainte-Foy-la-Grande, en Angoumois. C'est le premier national où il est dressé un rôle des députés des provinces, les noms des uns et des autres, tant anciens que ministres, étant exprimés : par cette première table de comparution et par l'acte de députation dressé dans notre synode de Vitré, on apprend que pour la Bretagne se présentèrent au national François Oyseau, ministre de Nantes, et Jacques Guineau, ministre de Sion, avec M. de la Coharde ou Coïarde, ancien de l'église du comte de Laval. Le premier, savoir M. Oyseau, fut mis à la table en qualité de scribe, pour dresser les actes ; et le modérateur fut M. Merlin, qui n'était pas encore ministre de Bretagne, comme il fut depuis à Vitré, mais ministre de Laval et député pour la province d'Anjou, Touraine et le Maine. Cependant, parce que M. Merlin, deux ans devant, ne bougeait presque de Vitré, il pouvait passer pour Breton naturalisé ; et ainsi l'on peut dire que notre Bretagne triompha à Sainte-Foy [1], puisqu'elle y fournit deux modérateurs, et qu'elle y fit proposer par ses députés des points de conséquence, tant en la doctrine et sacrements qu'en la discipline.

Colloque à la Roche-Bernard. — Jusqu'ici nous n'avons point parlé de colloques, qui étaient pourtant en usage dans ces temps, où le nombre des églises était plus grand qu'il

1 Aymon, dans sa collection des synodes nationaux de France, ne fait figurer la liste des députés par province qu'au synode de Figeac, postérieur d'un an à celui de Sainte-Foy. Il désigne aussi Pierre Merlin, modérateur du synode, comme pasteur de Vitré. Quoi qu'il en soit, quatre pasteurs furent choisis pour l'examen d'un projet de confession de foi destiné à réunir toutes les églises réformées et protestantes du monde chrétien, et Merlin fut l'un de ces quatre. (*Syn. nat.*, vol. 1, décret 1, p. 132.)

n'a été depuis l'édit ; car alors il y avait trois classes en Bretagne : celle de Rennes, celle de Nantes, et celle de la Roche-Bernard ; encore ne sais-je s'il n'y en avait point une quatrième pour la basse Bretagne, qui eût compris les églises de Pont, de Morlaix, de Pontivy, de Ploërmel et de Josselin. Un seul des anciens colloques nous a laissé des actes de sa tenue ; savoir, celui de Vitré, que nous réservons à l'année 1583 : et, pour tous les autres, un seul sera donné en exemple : c'est celui qui tint cette année, en avril, à la Roche-Bernard, au sujet de M. de la Favède, ministre de Pontivy. Quand le mois qu'il avait demandé de terme au synode fut expiré, M. Louveau le somma par lettres de se déclarer et d'opter, ou le ministère ou la médecine ; le conjurant à prendre le premier pour la bonne part, et lui proposant le triste exemple d'un des confrères qui en Angleterre récemment avait changé sa condition de ministre en celle de médecin, et qui en était mort de regret, fort travaillé en sa conscience. A tout cela il ne fit aucune réponse : de sorte que trois mois après il fut cité au colloque de la classe de la Roche-Bernard, assigné au même lieu, où il répondit qu'il croyait en bonne conscience pouvoir exercer les deux ; sur quoi l'on ne put rien résoudre, et tout fut renvoyé au synode provincial suivant, dont était chargée la classe de Nantes, en laquelle Blain était renfermé.

Synode à Blain, 14e *provincial. — Pontivy sans pasteur.* — Sur l'automne, le synode provincial fut assigné à Blain, où l'on se trouva ; mais on n'en trouve point les articles, car c'est ainsi que sont appelés ce que depuis nous appelons actes. Et leur institute était toujours telle : Ce sont les articles arrêtés à tel synode. En cette assemblée synodale de Blain, l'affaire de M. de la Favède fut amplement débattue ; et il fut résolu qu'il ne pouvait exer-

cer les deux charges, sinon en son église et sans lucre ou gages à l'égard de la médecine. On lui allégua entre autres passages de l'Écriture ce que les Apôtres dirent [1], *Act.* 6 : *qu'il n'était pas raisonnable de laisser la parole pour servir aux tables*, qui toutefois sont une dépendance du ministère pour l'entretien des pauvres; à quoi les Apôtres avaient vaqué en cas de nécessité. On lui représenta que s'il avait été permis à quelques pasteurs de s'aider de la médecine, ç'avait été durant les guerres, pour subvenir à leur pauvreté sans surcharger personne; à l'exemple de saint Paul, qui travaillait à faire des tentes. Monsieur de la Favède, se voyant ainsi pressé, demanda qu'il lui fût permis d'exhorter en sa maison; ce qu'on lui refusa pour la conséquence. Depuis cela, il exerça la médecine là où il voulut, et mourut en cet exercice : cela veut dire qu'il avait renoncé au saint ministère, et l'on ne voit point que sa place fût remplie d'aucun pour servir l'église de Pontivy. Cela n'était pas aisé, ou même devint impossible, à cause des guerres suivantes et de la faiblesse où cette église vraisemblablement se trouva réduite.

En ce même synode de Blain, le ministre de Morlaix, sans le nommer, soit M. Rolland, son instituteur, soit M. Dugric, qui lui succéda, requit la compagnie de charger M. Louveau d'aller visiter les églises de basse Bretagne, pour apaiser quelques disputes qui étaient survenues; ce qui lui fut accordé : et le succès de cette entreprise se verra dans les années suivantes, sans qu'on voie présentement de quelle nature et conséquence étaient ces différends-là. Si les actes du synode de cette année, tenu à Blain, s'étaient conservés, on y trouverait de la matière pour l'histoire : mais, cela manquant, il faut se figurer nos dix-huit ou vingt

1 Actes des Apôtres, ch. 6, v. 2.

églises à peu près dans le même état où elles étaient l'année précédente ; c'est-à-dire, dans une tranquillité assez raisonnable, autant que leur faible rétablissement et la paix mal enracinée le pouvaient permettre.

1579.— *Guerre de Montaigu.*— A peine avait-on goûté les douceurs de la paix, en conséquence de l'édit de septembre 1577, que la guerre recommença plus furieuse que par le passé : ce fut la troisième guerre sous Henry III. Il est vrai que ce ne fut point encore en Bretagne proprement qu'elle causa ses ravages : mais les armes se manièrent à sa porte et sur ses frontières, dans les expéditions qui ont été appelées la petite guerre de Montaigu, dont voici un petit tableau.

En l'année 1579, une trentaine de ceux de la religion, dont l'historien d'Aubigné, qui est mon auteur, était un des principaux, se saisirent de Montaigu, place forte pour la ville et pour le château ; l'un et l'autre ayant leur fossés creusés dans le roc vif : surtout le château étant inaccessible du côté de la rivière, qui l'environne plus de la moitié. Là dedans ils réparèrent les mauvais endroits, et se fortifièrent si bien d'hommes et de munitions, que, non contents d'y être les maîtres, ils voulaient aussi que la campagne fût dépendante d'eux, faisant des courses dans le Poitou et jusqu'aux portes de Nantes, avec hardiesse et avec succès. Ceux du voisinage du parti contraire, qui en recevaient à toute heure beaucoup d'incommodité, se résolurent de n'en souffrir plus ; mais ils prirent toujours si mal leurs mesures, et ils réussirent si mal par la force ouverte, qu'ils furent contraints de se retirer, après s'être opiniâtrés contre la fortune, et y avoir manqué jusqu'à dix entreprises. Voyant donc que d'eux-mêmes ils ne pouvaient rien que se rompre la tête contre ce rocher, ils appelèrent du secours de loin ; et, l'année suivante (1580), le comte de Lude, avec une armée de quatre

mille hommes, vint assiéger la place : mais il trouva que le morceau, quoique petit, était dur à digérer; parce qu'il n'y avait dedans que de braves hommes, et qui entendaient le métier parfaitement bien, outre que la petitesse du lieu le rendait aisé à garder. Le chef assaillant, n'avançant donc rien, et lassé d'un siége selon les formes qui consumait ses meilleurs soldats, changea son siége en blocus, qu'il fit durer plus de quatre mois; et ceux de dedans, par insulte plus que par nécessité, firent bravement plus de cinquante sorties. Là-dessus, comme ils étaient épuisés de forces les uns et les autres, la paix qui survint ou simplement un bruit de paix les mit tous d'accord : et cette place nous demeura dix ans entiers, jusqu'à ce qu'en 1588 elle fût rendue au duc de Nevers pendant la guerre de la Ligue. Cette histoire a dû être rapportée ici : car, encore que Montaigu soit sur les marches du Poitou, l'église du lieu, comme annexe de Vieillevigne, était de Bretagne ; et puis les Nantais et autres Bretons eurent bonne part aux coups qui se donnèrent en cette petite mais très-âpre guerre, dont l'honneur demeura toujours à ceux de la religion. Ainsi la province ne se sentit de la guerre qu'en un petit coin au delà de la Loire : et le corps n'eut que des frissons sans aucun accès ; parce que nos églises n'eurent point sur les bras les gens de main que Nantes attira contre Montaigu pour l'attaquer ou pour s'en défendre.

Roche-Bernard paisible. — Ce calme dont on jouissait en 1579, est attesté par M. Louveau, dont les mémoires portent que cette année coula assez doucement, tant pour le général des églises que pour celle de la Roche-Bernard en particulier : sinon qu'au printemps on perdit un des anciens, nommé M. Kerolet, procureur fiscal de la seigneurie, qui, par son décès, causa au troupeau une perte très-considérable. A ce digne personnage, d'heureuse mémoire,

succéda M. de Kerbily, que Dieu retira aussitôt après, en l'année même de la Ligue ; c'est-à-dire, en 1579, si l'on compte la première année. En sa place, on eut M. de la Sale, qui fut persécuté par la Ligue, en haine de la religion : mais toujours ce fut à l'église une singulière faveur du ciel, d'avoir des officiers craignant Dieu, qui se rangèrent à la vérité, pour le maintien du pur service de Dieu, et de concert avec la noblesse voisine, qui s'y employa avec bien du zèle ; jusqu'à exclure vigoureusement de la société des fidèles ceux qui, par leur scandaleuse vie, s'en rendaient indignes. En voici un exemple assez singulier : Un enfant de ville, libertin et débauché, se présentait à toutes les Cènes pour y être admis ; et on le lui faisait toujours espérer, pourvu qu'il changeât de vie, ce qu'il promettait : mais toujours il retombait en quelque faute scandaleuse qui l'en rendait indigne. Comme il vit que l'on en recevait d'autres qui n'étaient pas exempts de vices non plus que lui, il s'en plaignit à sa femme, disant que « si un diable se présentait à la communion, on l'y recevrait. » « Tu es donc, dit-elle, pire qu'un diable, puisque l'on ne t'y reçoit pas.» Quelque temps après, il mourut misérable, comme un homme qui, dans sa jeunesse, avait eu le bruit de battre sa mère ; ce que Dieu ne laisse jamais impuni.

Synode à la Roche-Bernard, 15e *provincial.* — Avant que l'année fût passée, on assigna un synode provincial à la Roche-Bernard, où ceux de basse Bretagne se plaignirent de ce qu'on les faisait venir trop loin aux synodes : pour leur donner contentement, on leur accorda le droit de convoquer le suivant synode, pourvu que ce fût à Ploërmel ou à Josselin ; et M. Louveau fut derechef sommé d'aller en basse Bretagne visiter les églises reculées de ces quartiers-là, et en assoupir tous les différends : ce qu'il promit de faire avec soin, sitôt que l'occasion s'en présenterait.

Rennes rétablie faiblement. — Avant que de passer à une autre année, on apprend, dès celle-ci, que Dieu visita en ses compassions l'église de Rennes, par la visite de son pasteur, qu'il y rappela : toute la preuve qu'on en a, est tirée du registre de Vitré, où il se trouve un mariage célébré à Vitré en 1579 par M. L'Houmeau, qualifié ministre de Rennes, et du registre de Sion, où L'Houmeau, ministre de Rennes, baptisa en mai 1579 ; parrains, Benjamin et Samuel de la Chapelle, sieurs de la Chapelle, et Adrien du Boispéan. Par là, il paraît que MM. Merlin et Berni, de Vitré, lui avaient écrit, pour le sommer de revenir, et qu'en obéissant aux puissantes sollicitations qui lui avaient été faites de la part du synode, il était enfin revenu : on le voit à Vitré et à Sion, il y prêche ; on le verra comparaître, pour Rennes, au synode de Josselin (1583). Ne sont-ce pas des preuves suffisantes que son troupeau de Rennes l'avait reçu en joie, comme il l'avait désiré avec ardeur : mais de dire avec quelle liberté il y exerçait sa charge et de quelle force était ce rétablissement, et combien l'église était forte ou faible ; ce sont lettres closes. Si ce digne ouvrier, qui était si célèbre au commencement de la réformation, avait écrit l'histoire de son temps, comme il en était capable, ou si, l'ayant composée, elle ne s'était perdue, nous ne serions pas dans les peines où le silence des mémoires nous met à toute heure : et sa course, qui a été de quarante ans pour le moins, serait éclairée pour nous par la lumière de ses écrits, dignes de la postérité et des siècles mêmes, aussi bien que le nom de Gravier L'Houmeau.

1580. — *Foudre prodigieuse.* — L'une et l'autre église fut battue de fléaux cette année : car la romaine, vers la mi-février, vit la foudre tomber sur plus de soixante clochers de la basse Bretagne, tout en même temps, à onze heures du matin, un jour de dimanche, avec des effets ter-

ribles et prodigieux, en divers endroits. Dans une de ces paroisses-là, il y eut une femme grosse dont l'enfant fut ouï crier en son ventre, ce qu'elle n'entendit pas comme ses voisines; c'était la veille du tonnerre : et le lendemain, comme elle était à la messe, lorsque la foudre tomba sur l'église, son enfant cria encore, et si haut qu'elle-même l'entendit comme tous les autres; et bientôt après elle en accoucha. M. Louveau apprit, de gens dignes de foi, tous ces prodiges inouïs, au voyage qu'il fit l'année d'après en basse Bretagne, où le synode l'avait envoyé, sans qu'on sache le succès.

Synode manqué à Ploërmel. — Quant à l'église réformée, elle eut aussi son affliction dure à digérer : en ce que, sur la continuation du siége de Montaigu et de sa petite guerre, l'irritation du peuple fut si grande contre les évangéliques, qu'il les empêcha de tenir leur synode; ce qui n'avait point encore été fait. Il avait été assigné à Ploërmel, en faveur de ceux de la basse Bretagne, et tous s'y trouvèrent bientôt après Pâques; mais l'assemblée ne put se former, et l'on ne fit rien en ce lieu, où les officiers, autant et plus que le commun, étaient fort contraires : de sorte que chacun fut contraint de s'en retourner chez soi en attendant l'issue de la guerre de Poitou, qui n'empêcha pas en Bretagne que les exercices de religion ne continuassent.

Roche-Bernard un peu troublée.— Coqueluche.— Outre la mortification commune du synode manqué à Ploërmel, les frères de la Roche-Bernard eurent une tentation à combattre en particulier; car ils eussent passé l'année assez doucement, sinon que sur la fin ils furent incommodés de quelques gens de guerre qui s'embarquaient pour la Tersere sous le seigneur Strosi, qui était chef de l'expédition. Une partie de ces gens-là, battus sur mer d'une tempête furieuse, ayant

relâché dans la rivière de Vilaine, voulaient à toute force entrer dans la ville et y passer leur hiver, pour le bon temps qu'ils y avaient eu trois mois auparavant : mais si leur séjour ne fut pas si long, on ne laissa pas de souffrir de leur part beaucoup d'avanies. A leur premier passage, M. Louveau fut contraint d'aller à Tregus, en attendant leur embarquement ou leur course d'un autre côté ; mais, à leur retour, approchant le temps de la Cène, il fut résolu de tenir bon et de ne les laisser point entrer. Partout le tocsin sonna ; et les communes y accoururent des paroisses voisines et du ressort de la baronnie, pour empêcher que la Cène ne se célébrât : mais on fit comme les enfants d'Israël, qui avaient la truelle en une main et l'épée dans l'autre ; et, quoique plusieurs fussent d'avis de remettre la cérémonie et l'assemblée à une autre fois, Dieu les favorisa tant en cette alarme, que tout se passa paisiblement, chacun toutefois se tenant sur ses gardes tant qu'on vit ce monde rôder aux environs, jusqu'au lendemain. Après quoi, sans coup férir, ils se retirèrent. Nonobstant ces petits troubles, M. Louveau fit prendre les fondements de sa maison en la place que M. Dandelot lui avait donnée, et qui lui avait été confirmée par M. l'amiral et par M. le comte de Laval, ayant dessein d'y employer une partie des deniers provenus de la vente de ses héritages ; parce que les maisons de louage l'avaient consommé et qu'il n'en pouvait plus trouver à la Roche-Bernard. Peu après, il s'embarqua dans un second mariage ; parce qu'il ne pouvait avoir aucuns domestiques pour le gouverner, comme il l'avait éprouvé en une maladie presque universelle et contagieuse, nommée coqueluche, qui parcourut toute l'Europe, commençant en Orient et finissant en Angleterre, comme un feu volant. Une grande mortalité fut causée par là, parce qu'on ignorait le véritable remède, qui était d'user de bons vivres et de vin clairet, sans saignées et sans purgation.

10e *national. Figeac.* — Si le synode de Ploërmel n'eût point été dissipé, l'on y eût rendu compte de la députation au national de l'année passée, tenu à Figeac au mois d'août 1579. C'est le premier synode où il soit fait mention de la qualité d'adjoint, distinguée de scribe ou de secrétaire. La comparution des députés n'est point rapportée comme au précédent de Sainte-Foy, et il n'y paraît rien qui regarde la Bretagne en particulier [1]. Il faut croire que le synode de Blain, en automne 1578, ne députa point pour mai 1579, ou, s'il députa, que les députés ne purent aller, à cause de la guerre de Poitou, dont le centre était Montaigu. Il y eut donc double synode en l'année 1579, tant national que provincial, et de même en l'année 1581, comme nous verrons; mais entre les deux, dans l'année 1580, on n'eut ni l'un ni l'autre, ni pour la France ni pour la Bretagne. Pour le national, il ne faut pas s'étonner que l'an 1580 en ait été privée, puisque auparavant il s'était tenu ès années consécutives 1578 et 1579, ce qui n'était pas ordinaire.

1581. — Depuis que la petite guerre de Montaigu fut finie, l'on fut moins en crainte et l'on eut plus de repos en notre Bretagne, où cette année se passa assez doucement pour le général de nos églises, dont on découvre peu de choses en particulier.

Guérande destituée. — Celle du Croisic, après l'éloignement de son fondateur, M. Baron, avait été plus de quinze ans sans jouir d'un ministre propre qui résidât au Croisic,

1 D'après Aymon, c'est le contraire qui est vrai. On lit en effet dans son recueil : « Pour la Bretagne, M. de Grec (de Gric ou du Gric), ministre de Morlaix. » (*Syn. nat.*, vol. 1, art. 6, p. 139.)

Cette différence entre les deux auteurs s'explique pour le nôtre par la perte des actes du provincial de Blain. Il résulte de l'indication que nous reproduisons, que Morlaix existait encore comme église à cette époque, et avait dès lors M. du Gric.

n'étant qu'annexe de Guérande, dont elle empruntait le ministère en la personne de M. Boisseul, qui toutefois a aussi séjourné dans le Croisic quelque temps, où il ne faisait que languir constamment : il y demeurait en 1579, car en cette année-là je le trouve qualifié ministre de la parole de Dieu exerçant le ministère dans l'église réformée du Croisic. Depuis cette année-là, il n'est plus parlé de M. Boisseul ni de l'église de Guérande ; et je ne doute pas qu'il ne quittât le Croisic environ 1580, à cause qu'il y languissait, et de même Guérande, pour le défaut de subvention qui a été marquée (1577). C'est donc en ce temps, 1580 ou 1581, que Guérande fut abandonnée, et tout à fait destituée de ministre, pour n'être plus église, ou pour être seulement annexe du Croisic, comme le Croisic avait été son annexe. L'une et l'autre se virent privées de M. Boisseul, leur commun pasteur, qui, ayant fait son plus long séjour dans Guérande, qu'il avait fondée, puis quelques années de demeure au Croisic, où il languissait (1579), se retira à Marennes, où il était encore (1604), faisant un fruit admirable, selon le témoignage digne de foi qu'en a laissé de lui M. Louveau, un de ses confrères voisins en Bretagne.

Croisic rétabli et pourvu. — Quand ceux du Croisic se virent sans leur chef, qu'ils avaient attiré de Guérande et qu'ils n'avaient pu garder que fort peu de temps, ils appelèrent de Piriac Noël Perruquet, sieur de la Mulonnière, premier ministre du lieu depuis dix-huit ans, et traitèrent avec lui pour l'avoir en propre, le connaissant parfaitement pour avoir été leur voisin d'une ou deux lieues, comme de Guérande, et pour en avoir reçu souvent des visites et des secours, au défaut de celui de Guérande : pour monument de ceci, ils se firent un troisième papier de registres dont le titre est tel : « Papier contenant les baptêmes, mariages et enterrements faits en l'église réformée qui s'assemble au

Croisic, commençant le jeudi 10e août 1581; depuis lequel temps M. Noël Perruquet, ministre sorti de Piriac, fait sa résidence audit lieu du Croisic, par l'avis et autorité d'une classe et compagnie de ministres assemblés à Blain, le 2e août, audit an. » Ce titre en peu de paroles dit beaucoup de choses. Après cela sont enregistrés trois baptêmes, qui apprennent d'autres singularités : le premier fut un jeudi 17e août 1581, en l'assemblée ecclésiastique de l'église du Croisic, au lieu ordinaire; le second, aussi un jeudi, 14 septembre 1581, en assemblée ecclésiastique au lieu accoutumé, audit Croisic; et le troisième, un dimanche, 24 septembre 1581, en assemblée ecclésiastique et publique. Par cet échantillon et par ce qui suit, il paraît que le peuple qui composait l'église du Croisic était en nombre considérable, puisqu'il s'assemblait le dimanche et le jeudi, même le mardi; et que sa liberté ne souffrait point d'atteinte, puisque leurs exercices se faisaient au lieu ordinaire et accoutumé, sans marquer si c'était quelque maison de particulier ou quelque endroit public, par possession ou par concession de la ville, ou par établissement en forme : le troupeau du Croisic, ayant ainsi un pasteur à soi, fut sous ses yeux et sous sa conduite deux ans entiers, jusqu'en septembre 1583, où il administra un dernier baptême, l'après-dîner d'un dimanche, et où nous verrons que, se détachant pour Vitré, il eut un successeur nommé Bihan; auquel temps décéda Jacques Gentilhomme, ancien du Croisic. Or, ce registre nouveau, qui commençait avec le rétablissement de l'église, en août 1581, finit en mars 1585, toujours en bonne forme durant ces quatre ans et demi, chaque article étant signé du pasteur et du parrain, et souvent du père, en quarante baptêmes, pendant ce temps-là, avec douze mariages; d'où l'on conjecture que l'église du Croisic, servie actuellement et très-fréquemment, était assez forte pour le temps, se relevant quand ses deux voisines tombaient.

Piriac destitué. — En effet, non-seulement Guérande déchut et fondit en l'église du Croisic, mais aussi Piriac, par même moyen, parce que son débris servit au Croisic pour le rebâtir. Cette église destituée, qui n'a point été pourvue depuis, ne périt pas du moment que M. Perruquet l'eut quittée, à la fin de 1581 ; mais elle devint annexe du Croisic, soit qu'elle en fût assistée, soit qu'elle s'y rangeât pour les exercices, sous M. Perruquet et sous M. Bihan, qui lui succéda, et cela jusqu'en 1589 : mais, en ces deux années de destitutions, le papier de Piriac n'a aucuns enregistrements, ni même dès 1578, où il finit; ce qui était un présage de la décadence de ce troupeau, qui menaçait d'une prochaine ruine, qui aussi arriva de degré en degré jusqu'à la Ligue, qui détruisit tout.

Ercé rétabli. — Le rétablissement d'Ercé, plus différé que celui des autres églises, arriva pourtant : et c'est en cette année qu'il se fit, ou qu'il se justifie avoir été fait; parce qu'on voit que M. Roullée administra un baptême à Vitré en octobre 1581, comme le registre en fait foi. Or, s'il baptisait à Vitré, à six lieues d'Ercé, à plus forte raison faisait-il les fonctions de sa charge à Ercé même, et dans son troupeau, qui l'avait désiré et rappelé de son exil d'Angleterre, et qui, fortifié de la maison du Bordage, soigneuse de conserver l'arche, était en pouvoir d'entretenir le ministère et de fournir un lieu pour les assemblées, soit au bourg, soit dans le château. Il ne s'est conservé aucun registre ancien de cette petite église d'Ercé et du Bordage, pour ce siècle-là; c'est un défaut qui fait garder souvent le silence, et qui nous couvre beaucoup de lumières, tant pour Ercé en particulier, que pour la plupart des autres églises en général, qui toutes ont perdu leurs livres d'enregistrement, à la réserve de six, qui sont : Nantes, Vitré, Sion, la Roche-Bernard, le Croisic et Piriac, dont les papiers baptismaux soient venus à ma connaissance.

Rennes confirmée au Cerisier. — Le faible rétablissement de Rennes, qui s'était fait tout au plus tard en 1579, bien lentement et à peine, se continua les années suivantes; ce qui se découvre, avec la circonstance du lieu, dans le papier de Sion, où il est dit qu'en décembre 1580, un mariage fut célébré en l'église assemblée au Cerisier, à une lieue de Rennes : le ministre n'est point nommé; et ce dut être M. Guineau, puisqu'il a inséré cet acte dans son registre. Mais M. L'Houmeau était de retour dès mai 1579, où il baptisa à Sion; et l'on voit des traces de son ministère au même Sion jusqu'en juin 1584 : par conséquent, à son retour des pays étrangers, il servit son église, en y baptisant aussi bien qu'à Sion et à Vitré; la proximité des lieux étant cause qu'alternativement, des uns aux autres, le ministère était tantôt prêté, tantôt emprunté. Quant au lieu du Cerisier, maison de particulier que j'ai vue, j'ai ouï dire, par tradition de ses possesseurs, qu'anciennement l'église de Rennes s'y recueillait ordinairement. Et ce que nous venons de marquer, tiré des écrits, en est un exemple; d'où l'on raisonne que ce qui s'est fait une fois, a bien pu se faire souvent. Voyez le colloque de Vitré (1583).

Vitré servi par un seul. — Berni décédé. — Quatre ministres étrangers. — Une des églises les mieux servies depuis le rétablissement de 1576 et 1577, était celle de Vitré; car, outre le ministère ordinaire de M. Berni, elle avait celui de M. Merlin, qui n'était point tellement attaché à la maison de Laval, dont il était pasteur domestique, qu'il ne travaillât incessamment à l'édification du troupeau public : mais, en cette année 1581, dès le mois d'octobre, M. Berni cessa de signer les enregistrements, en quoi il avait été fort exact depuis que l'on s'était rétabli (1576); et c'est toujours le seing de M. Merlin qui se trouve aux années 1582, 1583. Cela prouve suffisamment que M. Berni mourut

en octobre 1581 [1], et que M. Merlin devint ministre public de Vitré, servant seul cette église jusqu'à l'année 1584, que M. Perruquet, tiré du Croisic par autorité synodale, lui fut donné pour collègue : soit qu'il cessât d'être pasteur domestique du comte de Laval, soit qu'il continuât pour faire les deux fonctions, dans la maison du seigneur et dans l'église de la ville. Quant à M. Berni, quatrième pasteur de Vitré et successeur des sieurs Dubois, de Mondonnay et de Dureil, qui furent peu de temps en charge, il a fourni une carrière de dix-sept ans en qualité de ministre de Vitré, tantôt présent, tantôt absent, selon que les temps changeaient, jusqu'à avoir été réduit à une absence de quatre ans, en conséquence du massacre de Paris (1572). Bien que M. Merlin fût seul plus de deux ans, il ne laissa pas d'être secouru ou visité par des ministres qui n'étaient pas de cette province, comme par M. Marchand, qui baptisa en août 1582, et par les sieurs de Feugueray et Michel Forest, qui baptisèrent en mai 1583 ; soit qu'ils eussent été appelés, soit qu'ils se fussent rencontrés pour des occasions particulières ou pour des voyages de curiosité : et de même par J. Sauvage, qui baptisa à Vitré (1583). Or, si ces quatre étrangers parurent à Vitré, l'on doit penser que les voisins y firent aussi des visites, comme un M. de Roullée, d'Ercé, qui administra un baptême en octobre 1581; et la même chose se peut penser à l'égard des pasteurs de Sion et de Rennes, qui, comme les autres, avaient beaucoup de considération pour l'église de Vitré et pour la personne de M. Merlin, afin de les secourir, en vue aussi d'obliger M. le comte de Laval, qui, en ces temps-là, recueillait l'église en son château de Vitré, souvent ou toujours. Depuis le réta-

1 M. Berni figura au synode national de la Rochelle (1581), au mois de juin, comme député de la Bretagne. Voir, pour le synode :
(*Syn. nat.*, vol. 1, art. 8, p. 147.)

blissement de 1577 jusqu'en juin 1585, autour de la ville, on ne laissait pas de former quelques assemblées en ces huit ans-là : comme à Terchant, noces par M. Merlin (1579); à Ollivet, mariage par M. Berni, en septembre 1580; et peut-être en quelques autres maisons de noblesse, comme à Bremanfany, où M. Berni avait célébré un mariage dès l'année 1570.

Synode à Blain, 16e *provincial.* — Si le synode manqua à Ploërmel l'année précédente, il ne manqua pas celle-ci : parce qu'il fut assigné où l'on ne pouvait être troublé par qui que ce soit, comme à Ploërmel et ailleurs; et que ce lieu, comme celui de Vitré, étaient ceux de la province où il y avait plus de sûreté, à cause de leurs seigneurs et de leurs châteaux. M. Louveau donne la qualité de synode à cette assemblée, sans marquer le mois de sa tenue : mais il y a lieu de douter si c'en fût un, ou seulement un colloque; parce que le registre du Croisic fait mention d'une classe assemblée à Blain en 1581, le 2e août, et il serait assez extraordinaire qu'un synode et un colloque tinssent en un même lieu dans la même année. Faisons-le pourtant passer pour synode; mais dont les écrits ne se trouvent plus, ni aucunes circonstances qui pourraient servir à l'histoire, et au sujet duquel M. Louveau s'est contenté de dire, en général, que toutes les affaires y furent traitées fort paisiblement. Il s'y fit un règlement de discipline pour l'avenir, à l'occasion d'un fait particulier qui avait causé du trouble à la Roche-Bernard, dont le détail serait ennuyeux : et il fut ordonné qu'une personne qui aurait donné du scandale, ne serait point admise à présenter d'enfants au baptême que le scandale ne fût réparé; et qu'on ne célébrerait plus de baptêmes ni de mariages en aucune maison de particulier, mais dans les assemblées publiques seulement, afin qu'on ne fît plus d'insultes aux pasteurs, comme il en avait été fait à M. Lou-

veau par le scandaleux qui, pour se voir exclu de la qualité de parrain, l'outragea fort chez le père de l'enfant, et traita de paperasses les règlements de nos compagnies.

11e *national*, 2e *la Rochelle.* — L'on n'est pas assuré que la Bretagne eût des députés au national de la Rochelle, en juin 1581 ; parce que, si l'assemblée de Blain était un colloque ou un synode postérieur tenu au mois d'août, elle ne pouvait faire de députation, et que le synode qui manqua à Ploërmel (1580) était dans la même impuissance. Cependant, puisque le droit de convocation suivante fut donné à la province de Bretagne pour assigner le national à Vitré, où il se célébra deux ans après effectivement, il y a grande apparence qu'elle avait ses députés à la Rochelle, pour demander un tel droit ou pour l'accepter[1] : si ce n'est qu'elle vînt autour du cercle, et sans autre forme, de requête d'approbation, de consentement. La cause principale de tous ces doutes est prise du silence des actes, qui ne nomment point les députés dont la comparution se fit à la Rochelle, ni ceux qui furent absents et de quelle province ils manquèrent ; tant est grande leur simplicité et brièveté, aussi bien que les premiers synodes à la pratique desquels on remonta pour un temps, aux trois synodes de Figeac, de la Rochelle et de Vitré, 1579, 1581, 1583.

1582. — *Synode à Vitré*, 17e *provincial.* — Afin que

1 Pour la province de Bretagne comparurent « M. Nicolas Berni, » ministre du saint Évangile de Christ dans l'église de Vitré, accompagné de M. de Roussière, ancien de l'église de Vieillevigne. » Ce sont les termes de la table des comparutions.

(*Syn. nat.*, vol. 1, art. 8, p. 147.)

« Ce synode rendit le décret suivant : Les ministres qui appartiennent aux églises de France et demeurent néanmoins hors de » ce royaume, seront rappelés par le synode de leur province. »

(*Id. ibid.*, décret 38, p. 152.)

la planche des synodes nous fasse passer d'une année à l'autre, disons que cette année 1582, sans que l'on puisse marquer la saison ni le mois, ni aucune autre singularité, ce fut à Vitré que l'on assembla le synode de cette province. M. Louveau dit « *qu'il ne put y comparaître, à cause de son indisposition; et que ce lui fut un regret extrême d'être privé de la bonne et honorable compagnie qui s'y trouva pour des affaires de conséquence qui y furent traitées, et des consolations qu'il avait toujours remportées de ces saintes assemblées, où il s'était soigneusement rangé, sans en manquer aucunes.* » C'est tout ce qu'il rapporte de cette convocation pour le général, où l'on dut nommer quatre députés pour assister au national prochain, qui était marqué pour Vitré; puis, de là descendant au particulier, voici ce qu'il nous apprend touchant l'état de son troupeau et de ses affaires :

Roche-Bernard affligée. — Les danses et les autres dissolutions commencèrent fort à glisser dans la pratique des frères de la Roche-Bernard, à l'exemple de ceux qui étaient en possession de troubler l'église pour le dépit qu'ils avaient de la voir fleurir et aller son train ordinaire et en toute liberté d'ouïr la parole de Dieu en plein auditoire; à l'exemple encore de ceux qui se plongeaient dans les dissolutions, au temps qui précéda le massacre de Paris, qu'on appelle aussi Noces de Paris, ou Matines de Paris, pour le distinguer des Vêpres siciliennes. Quand il fut question d'appliquer le remède au mal, la censure au luxe, ce ne fut que murmures et menaces, qui montrèrent que si Dieu n'y mettait la main par les châtiments et par les fléaux qu'il fomentait au sein de la Ligue, il n'y avait point à attendre de correction. Dès cette année, Dieu témoigna sa juste colère contre les habitants de la Roche-Bernard, envoyant un hiver tellement pluvieux, que plusieurs maisons de la

ville, même toutes neuves, furent renversées. Celle de M. Louveau, qu'il avait achevé de bâtir avec tant de peines et de dépenses, et qu'il commençait d'habiter faute de louage, fut de ce nombre par malheur; car le pignon tomba sur le minuit, du côté du lit où il était couché : mais cette ruine eut si peu de suite, qu'il n'en eut que la peur, sans en souffrir aucun mal en sa personne, tant Dieu l'épargna.

Sion et ses annexes. — Diverses fois on a remarqué que Sion était le centre de plusieurs églises annexes, toutes comprises sous le nom de Sion, plutôt que sous celui de Châteaubriant : et, en ce temps de quatre ou cinq années avant la Ligue, on voit la continuation de cette dépendance ou correspondance, par l'administration de baptêmes en diverses maisons ou bourgades voisines de Sion; par le ministère de M. Guineau apparemment, puisque l'enregistrement en est de sa main et dans son papier. Pour exemple, au bourg de Saint-Jean-d'Ercé, qui relève de la Roche-Giffard et qui est dans son voisinage, il se fit des baptêmes en 1581 et 1582, sans qu'on y voie rien de tel avant ou après ces deux années-là. De même à Brie, bourg ou château, où l'église était assemblée pour des baptêmes, en 1582, 1583 et 1584. Ainsi les Bignons, en la paroisse de Saint-Aubin-des-Châteaux, paraissent avoir été un lieu d'exercice en 1583. La Godinelais, maison de noblesse en Saint-Malo-de-Philis, fut un lieu de baptêmes en 1583; et la Chastrée, maison en Messac, dans la même année. La Fresnais, près Bain, fut une maison d'exercice (1583), où se recueillirent les restes de ce qui s'appelait autrefois l'église de Bain, ès années 1564, 1567, 1571 et 1572. La Cocquerie, à cause de la contagion, fut un lieu d'assemblée pour le mariage de M. de la Rivière d'Artois avec une fille de la Cocquerie, l'an 1584. La maison de la Cocquerie des Champs (c'est la même chose que la Cocquerie), située

près de Châteaubriant, fut un lieu de baptême de l'enfant de M. d'Artois, gendre de M. de la Cocquerie, en 1585. Au bourg de Rougé, dans la maison de M. de Logeray, il y eut baptême, où M. de la Cocquerie fut parrain (1584). La Pastissaye, en la paroisse de Combrée, servit à la célébration d'un baptême (1584). La maison de Briort, en la paroisse de Port-Saint-Père (1585), fut le lieu où Samuel de l'Epinay, aîné de la maison, épousa une fille de la maison de Briort, en bonne assemblée ; et Abigaïl de l'Epinay, seconde fille de la maison, fut mariée le même jour audit Briort. Voilà une annexe bien éloignée ; car je crois que Port-Saint-Père est au pays de Retz, delà la Loire, et par conséquent autant près de Nantes que loin de Sion. Comment M. Guineau est-il allé jusqu'à Briort, à 15 ou 16 lieues, plutôt que M. Oyseau, demeurant à Nantes [1] ; et d'où vient que ledit Oyseau se trouve à Sion, pour baptiser, en 1581 ? C'est aller les uns sur les autres ; mais si les raisons nous en sont cachées, elles ne laissent pas d'être bonnes et valables. Or, si le pasteur de Sion évangélisait en tant de lieux à la ronde près et loin, à plus forte raison le faisait-il à sa demeure en la mère-église, d'où toutes ces annexes dépendaient comme autant de filles ou plus jeunes sœurs. Cepen-

1 En cette année 1582, au mois de juin, des plaintes furent portées en cour au nom des maire, échevins et habitants de Nantes contre le sieur de la Hunaudais, lieutenant général en Bretagne. On l'accusait, entre autres griefs, de faveurs et complaisances signalées à l'égard des réformés de cette ville. Peut-être faut-il en conclure qu'il s'était rapproché d'eux, et qu'il approuvait secrètement les idées nouvelles que professaient quelques personnes appartenant vraisemblablement à sa famille. Il se nommait en effet René de Tournemine, et notre auteur a cité ce nom parmi ceux des réformés du pays. Peut-être aussi faut-il conjecturer que, grâce à son appui, la position des réformés de Nantes y était encore supportable à cette époque.

Voir *note L*.

dant, dans le registre il n'est remarqué que très-rarement que l'exercice et les assemblées et les baptêmes se fissent à Sion : comme en 1589, en mai et en juin, il est dit église assemblée à Sion; comme en août 1581, François Oyseau baptisant à Sion. La raison n'en est pas malaisée à rendre, c'est que quand le registre ne marque point le lieu, il faut entendre le lieu ordinaire, qui est Sion; et quand il désigne un lieu autre que Sion, c'est un extraordinaire ou une annexe écartée : ainsi le papier de Vitré, nommant le château ou autre endroit, désigne un lieu non accoutumé, et, ne nommant rien, il faut entendre la Halle, lieu accoutumé. Or, le lieu ordinaire et public de Sion pour les exercices, était l'auditoire, par longue possession.

Châteaubriant et Chamballan dépourvus. — Boispéan annexe. — Quelques traces de l'église de Châteaubriant, considérée en son corps ou en ses membres annexes, paraissent encore en ce temps. Il a été dit qu'en 1577 M. Charretier, ministre de Pont, avait été donné pour trois mois à Châteaubriant, et que si Pont ne le rappelait, on le pourvoirait. Or, il ne retourna point à Pont; et il fut pourvu à Ploërmel, puisque le registre de Sion le qualifie ministre de Ploërmel par trois fois, ès années 1580, 1581 et 1582, et qu'au synode de Josselin (1583), il comparut pour Ploërmel et personne pour Châteaubriant. De là il s'ensuit que ceux de Châteaubriant, passé l'année 1577 et peut-être les deux suivantes, furent dépourvus de pasteur qui leur appartînt: toutefois leur église ne fut pas destituée de toute conduite; puisqu'en décembre 1583 il est dit au papier de Sion qu'un ancien fut élu pour l'église de Châteaubriant, et qu'en ses annexes ou lieux de retraite elle jouissait du ministère de quelques pasteurs voisins, dont le plus proche était M. Guineau de Sion, et le plus éloigné était M. Charretier, qui, baptisant à Sion, où il venait de Ploërmel, devait visiter ceux

de Châteaubriant, qu'il avait servis quelque temps par emprunt ou par quelque court engagement. M. Guineau, à sa mort (1593), est qualifié ministre de Sion et de Châteaubriant; tellement que Châteaubriant devint annexe de Sion. Qui que ce fût qui leur donna du secours, on trouve, au papier de Sion, que Chamballan, en Rougé, reçut l'église assemblée pour baptême et pour mariage, en décembre 1583, et que M. J. Fleury, ministre d'Angers, épousa à Chamballan la fille de M. Louveau, qui le fit son gendre (1584); enfin, que l'an 1589 il y eut encore assemblée dans le même lieu. Or, quelle église pouvait s'assembler dans la maison seigneuriale de Chamballan, sinon celle de Châteaubriant, qui était à une ou deux lieues, et pour laquelle un ancien fut élu en décembre 1583? Une autre annexe ou retraite de la même église était alors le Boispéan; car le registre de Sion y marque deux fois église assemblée (1579 et 1585), et, à la première des deux, il fait mention d'Adrien du Boispéan, parrain à Sion, avec Samuel et Benjamin de la Chapelle, sieurs de la Chapelle, que je prends pour cadets de Louis de la Chapelle, sieur de la Roche-Giffard. Outre Chamballan et le Boispéan, le troupeau de Châteaubriant pouvait aussi se recueillir à la Cocquerie, dont le maître était de la religion, et qui n'était pas éloignée de Châteaubriant, devant en être une annexe, plutôt que de Sion, à qui nous l'avons donnée; parce que, depuis la ruine de l'église de Châteaubriant, qui fut dès le temps de la Ligue sans se relever, ses annexes sont devenues annexes de Sion. Au reste, M. Charretier est le dernier ministre qui nous paraisse avoir servi Châteaubriant avec quelque attache, comme successeur de trois précédents; savoir : Lenet, fondateur; L'Oyseau, collègue; et Bachelar, fondateur de Nantes.

Colloque du Cerisier, pour Rennes. — Au mois de sep-

tembre de cette année, la classe de Rennes assigna et fit tenir son colloque au Cerisier, à une lieue de la ville : il fallait que cette maison du Cerisier fût un lieu bien libre pour les exercices ordinaires, puisque des députés s'y rangèrent pour une assemblée synodale telle que fut ce colloque. L'édit de mai 1576, en faveur duquel on prêcha une fois dans Rennes, n'eut pas grande suite, ou peut-être aucune : c'est pourquoi, au retour de M. du Gravier, en 1578 ou 1579, l'on s'assembla ou l'on put, et enfin, le Cerisier fut trouvé commode pour les assemblées, par la concession du propriétaire et par la tolérance de la ville, plutôt que par aucun établissement public; ce qui put continuer jusqu'à la Ligue (1585). Au reste, les actes de ce colloque du Cerisier ne furent point dressés; mais celui de Vitré, l'an suivant (1583), ordonna que M. de la Rocheleau les rédigeât par écrit : ce qu'il ne fit point, ou bien on les a perdus.

12e *national*, 1er *Vitré*. — 1583. — La première chose qui se présente pour l'histoire de cette année 1583, est le synode national, qui nous regarde d'autant plus qu'il se tint en notre province : c'est le premier que l'on ait eu, et dans la ville de Vitré ; le second fut assemblé trente-quatre ans après, dans la même ville, l'an 1617. En l'un et en l'autre, un même homme se trouva comme ancien député d'une des provinces; chose assez surprenante que j'ai apprise par tradition. Par les actes de ce premier synode de Vitré, l'on ne voit point de table de comparution qui marque quels députés la Bretagne avait en cette assemblée; on n'en sait ni les noms, ni le nombre : et tout ce qu'on peut dire d'incontestable, est qu'elle y fournit celui qui en fut le modérateur; savoir, M. Merlin; car, en cette année, il était ministre de Vitré et même unique en l'église, et, par conséquent, ministre en Bretagne; au lieu que quand il

s'était trouvé au national de Sainte-Foy (1578), où il avait été aussi modérateur, ç'avait été en qualité de député d'Anjou, comme ministre de Laval. Aucun des arrêtés de ce national ne règle les affaires de Bretagne ; c'est pourquoi passons au provincial qui, deux mois après, fut assemblé à Josselin [1].

Synode à Josselin, 18e *provincial.* — Rien n'est de plus simple ni de plus sec que les actes de ce synode de Josselin, qui ne tiennent pas un feuillet entier ; encore est-ce beaucoup qu'ils se trouvent en être, au lieu que tant d'autres sont perdus pour jamais. D'abord, on y voit cinq ou six faits généraux, en règlement de discipline, dont le dernier est en ces propres termes : « On célébrera le jeûne le mardi 26 de ce mois de juillet » ; sans marquer les raisons pressantes que l'on avait alors de s'humilier, en la sixième année d'une guerre de religion, et dans la dissolution dont on se plaignait en plusieurs chefs. M. Louveau marque celui de la danse en particulier, et dit, en son histoire propre, qu'un de ceux qu'il avait privés de la Cène, pour n'avoir pas voulu retrancher cette mondanité, se présenta au synode

1 Notre auteur n'a pas eu ici des indications très-exactes. La liste de comparution existe. Elle contient, pour la Bretagne, les noms de Pierre Merlin, désigné comme ministre dans la maison du sieur de Laval; de Mathurin de L'Houmeau (le célèbre du Gravier), désigné comme ministre de Rennes; et de Guillaume Le Maide, ancien de l'église de Vitré. — On y prit deux décisions relatives à la Bretagne : l'une concernant l'église de la Gravelle, située en Anjou, mais incorporée à la Bretagne provisoirement, parce qu'elle est sur la limite, que la plupart de ses membres sont bretons, et que M. Cherpon, son pasteur, a été poussé aux études par les libéralités du seigneur de Laval; l'autre qui prie la Bretagne de céder à l'église de Vitré M. de Mulonnière-Perruquet (voir précédemment), et en même temps d'en mettre un autre à sa place dans l'église du Croisic, où il est maintenant (en mai 1583).

(*Syn. nat.*, vol. 1, p. 156, déc. 4, et p. 167 et 168, déc. 22 et 25.)

pour plaider sa cause, et qu'il remontra qu'il ne trouvait point, en termes exprès, que la danse fût défendue par la parole de Dieu ; la croyant innocente ou indifférente, surtout en maison privée avec ses amis, et non pas en bal général. La compagnie le paya de bonnes raisons, auxquelles il acquiesça ; et on le reçut en la paix de l'église, où il produisit des fruits de repentance avec édification, jusqu'à son décès, qui ne fut pas sans témoigner un grand regret de ses fautes. Quant aux faits particuliers de cette assemblée, sous quoi je comprends la table de comparution, ils me donnent lieu de faire la revue des églises en l'état où elles étaient alors, et jusqu'au temps de la Ligue, deux ans après.

Rennes subsistante au Cerisier. — Le modérateur de ce synode était maître Mathurin L'Houmeau, sieur du Gravier, ministre de Rennes, et l'un de ses fondateurs, dont le collègue du Fossé n'a point paru depuis l'an 1563; par conséquent, l'église de Rennes était encore debout, sans que l'on doute si le Cerisier était encore son lieu d'exercice, comme les années précédentes, ou si l'on s'assemblait avec peine, tantôt en un lieu et tantôt en l'autre : aucun ancien n'accompagna M. du Gravier à Josselin, soit par négligence, soit pour la faiblesse de l'église à porter les fruits, ou pour d'autres raisons inconnnes. L'an suivant (1584), le même Gravier baptisa à Sion : ce qui marque la continuation de subsistance et de ministère en cette église, jusqu'à ce temps-là, où la Ligue devait éclore bientôt. (Voyez le colloque de Vitré, 1583.)

Nantes subsistante. — Personne de Nantes ne comparut à Josselin, pour n'avoir pas été averti en temps, soit par la faute des messagers (car d'autres églises aussi éloignées avaient bien été averties), soit pour la brièveté du terme de la convocation ; à cela près, l'église de Nantes était en pouvoir de députer aussi bien que neuf autres qui y en-

voyèrent, car elle avait toujours M. Oyseau pour pasteur, qui vécut sept ou huit ans après l'édit de Nantes. Mais de dire la condition où elle était en ce rude temps, sa liberté et sa multitude, sa force ; c'est ce qu'on ne sait point : seulement, on trouve qu'il s'y fit cinq enterrements, ès années 1583, 1584, 1585, soit au cimetière de l'hôpital de la ville, dont on se servait avant l'édit, par tolérance ou par établissement ; soit en quelques autres lieux que nous ignorons, aussi bien que celui de leurs exercices, dont je ne trouve aucun monument depuis le massacre, ni depuis le rétablissement par les édits de mai et de septembre 1576, 1577 [1].

Vitré subsistant et florissant. — Pour l'église de Vitré, le synode vit comparaître M. Merlin, avec un ancien qui n'est point nommé. Ces deux députés requirent qu'on donnât à Vitré, pour collègue de M. Merlin, M. de la Mulonnière, ministre du Croisic, où il n'avait été envoyé que sous condition que sa santé lui pût permettre d'y séjourner plus commodément que n'avaient fait avant lui les sieurs Baron et Boisseul. Sur cette demande, vu la volonté du synode national et le défaut d'opposition de la part du Croisic, M. Perruquet de la Mulonnière fut accordé pour second pasteur à ceux de Vitré, après que le Croisic aurait été pourvu d'un autre ministre au plus tôt : en exécution de cet

1 Un fait remarquable se produisit, cette année, à Nantes : Un frère prêcheur nommé Josset avait dit, dans un de ses sermons, que les hérétiques (il entendait les Calvinistes) ne donnaient point le sacrement du baptême à ceux qu'ils baptisaient. Pour cette opinion, il fut cité trois fois devant le chapitre, pour y rendre compte de sa foi. Cela se passait en janvier 1583 ; et, quelques mois plus tard, le concile de Tours terminait cette contestation en décidant favorablement du baptême donné par les réformés (*Trav.*, vol. 2, p. 546 et 547). Cette décision était la condamnation de saint Cyprien ; et, pour le dire en passant, elle ne condamne pas moins la pratique actuelle de ce diocèse à cet égard. L'unité tant vantée ne se retrouve point ici.

arrêté, le Croisic fut pourvu de M. Bihan, en octobre; et M. Perruquet, à l'entrée de 1584, alla servir Vitré aux mêmes conditions qu'il avait servi le Croisic, deux ans et deux mois. Quant à l'état plus particulier de l'église de Vitré, il était, cette année, à peu près tel que nous l'avons décrit en l'année 1581; c'est-à-dire, assez florissant, avec la sûreté et liberté de ses assemblées dans le château, où il ne faut point douter que le national de cette année ne tînt ses séances dans la grande salle, plutôt qu'en la Halle.

Sion subsistant. — M. Guineau, pasteur de Sion, sans compagnie d'ancien, se trouva au synode de Josselin avec sept autres ministres. Voyez ce qui a été dit de Sion et de ses annexes à l'année qui précède celle-ci immédiatement: pour conclure de là et de cette comparution, que Sion subsistait en bonne forme d'église durant ce temps, jusqu'à la Ligue (1585), ou tout au plus tard jusqu'en 1586, lorsque, par la rigueur de l'édit de juillet 1585 et par la violence de la Ligue naissante, les treize pasteurs, dont il sera parlé, abandonnèrent leurs troupeaux et sortirent de la province, pour se sauver à la Rochelle ou ailleurs, comme chacun put.

Morlaix subsistant. — *Quatre classes.* — Sans ancien, comme quatre autres, comparut pour Morlaix M. Gric, appelé maître Dominique du Gric. On ne sait ni quand ni comment il fut appelé au service de son église, comme successeur de M. Rolland, qui l'avait fondée (1572) et qui était allé mourir au quartier de Vannes, peut-être dans la ville même et au service de l'église de là, au défaut de M. Birgay, son fondateur, qui n'était point de retour de son exil en 1577; mais ce n'est qu'une conjecture. Tenons-nous donc à ce qui est certain, et qui n'a point encore été remarqué: c'est qu'outre les trois classes de Rennes, de Nantes et de la Roche-Bernard, en quoi la province était distinguée, pour la convocation des colloques, il y en avait une qua-

trième, qui s'appelait celle de Morlaix, et que je soupçonnais avoir nom classe de basse Bretagne, qui lui pourrait aussi convenir, parce que les églises de ce quartier-là prenaient leur dénomination de la plus reculée de toutes, à savoir de Morlaix; et voici leur dénombrement : Morlaix, Pont, Pontivy, Josselin, et peut-être Vannes, si ce n'est qu'il fût de la classe de la Roche-Bernard, pour la proximité des lieux et pour l'affinité de climat méridional. Celle de la Roche-Bernard était une classe maritime, qui renfermait les églises de la Roche-Bernard, Guérande, le Croisic, Piriac, Musillac, Hennebon, dans le temps qu'elles subsistaient. La classe de Rennes, qui était septentrionale, comprenait: Rennes, Vitré, Sion, Ercé, Dinan, la Gravelle; comme il se verra au colloque suivant et dernier, tenu à Vitré. La classe de Nantes, qui était méridionale, était composée de Nantes, Blain, Châteaubriant, Nort, Vieillevigne et Frossay : ainsi, les quatre classes étaient septentrionale, méridionale, maritime, et occidentale ou basse.

Josselin annexe subsistante. — Ploërmel. — Jamais Josselin n'a été une église à part, qui eût un ministre en propre : tout au plus ç'a été une annexe de Ploërmel, soit dans le commencement de la réformation (1562), où Ploërmel fut la sixième église fondée en Bretagne, auquel temps le seigneur de Rohan pouvait faire prêcher à Josselin comme à Pontivy, l'une et l'autre terre lui appartenant; soit quelque temps après, lorsqu'il y eut assez de fidèles à Josselin pour en faire une église annexe. Cependant, cette ville de Josselin, quoique annexe seulement, fut préférée à Ploërmel pour la tenue du synode, à cause de la sûreté du château, où l'on s'assembla, et du pouvoir que le seigneur de Rohan avait dans le pays ; au lieu qu'à Ploërmel on n'était pas libre ni en assurance, puisque, pour y avoir assemblé un synode en 1580, il manqua et n'y put tenir. Tout ce que je viens de

dire est fondé sur ce qu'à la table du synode de Josselin, on voit que M. Claude Charretier comparut pour Ploërmel et pour Josselin, avec deux anciens, un de chacun des lieux: par conséquent, c'étaient deux églises qui n'en faisaient qu'une ; et qui n'avaient qu'un pasteur commun, prêchant en l'un et en l'autre lieu. Voici donc l'état de Ploërmel et de son église : c'est qu'après que M. Auberi, son fondateur, fut décédé, on ne sait en quelle année, M. Charretier, qui avait fondé Pont et servi quelque temps à Châteaubriant, se donna à Ploërmel, soit de gré à gré, soit par l'envoi et provision de quelque colloque ou synode. Et parce que la demeure de Ploërmel, où un synode n'avait pu tenir, n'était pas commode, il put la quitter pour l'établir dans Josselin, comme bonne et forte place dont notre parti disposait, et y former les assemblées autant et plus qu'à Ploërmel.

Le Croisic subsistant. — Ceux du Croisic députèrent M. Perruquet, sans ancien, au synode de Josselin ; peu devant que de le quitter, pour en prendre un autre. Il n'est pas besoin de redire ici ce qui a été rapporté de l'église du Croisic, pourvue en 1581, ni ce qui vient d'être dit touchant Vitré, fortifié d'un second pasteur venu du Croisic : il suffit de remarquer qu'en cette année l'église du Croisic subsistait encore et pourvue, et que l'année suivante et encore plus loin elle subsista, de nouveau pourvue jusques à la Ligue, comme il sera spécifié plus amplement dans l'année qui suit.

Roche-Bernard subsistante. — Rien ne manqua à Josselin de la part de la Roche-Bernard : car avec un ancien, anonyme, M. Louveau se trouva à l'assemblée, où il fut élu pour scribe ; tellement que l'on avait à la table Louveau et L'Houmeau. Un des arrêtés de la compagnie fut que le sieur des Roches fût réconcilié avec l'église de la Roche-Bernard, et qu'il confirmerait la même chose par paroles

au consistoire dudit lieu : d'où il est aisé à deviner que l'avocat des danses qui avait plaidé pour elles et pour soi-même en plein synode, et dont M. Louveau a tu le nom en ses mémoires, par discrétion, était ce M. des Roches, reçu à la paix de l'église et à sa communion pour avoir renoncé aux danses.

La principale remarque que je fais ici en l'examen du synode de Josselin, est que l'église de la Roche-Bernard, qui y fit une députation dans toutes les formes, subsistait et était pourvue, et que cet état dura encore deux ans après le synode, jusqu'à l'édit de juillet 1585, qui ouvrit la porte à la Ligue et dissipa avec elle tous nos troupeaux avec leurs pasteurs.

Blain subsistant et florissant. — Un ancien seulement comparut pour Blain : cependant, M. Chambrisé, autrement Silo Le Cercler, premier ministre du lieu dès l'an 1562, était encore vivant et vécut encore longtemps, jusque dans les temps de la Ligue (1597). Dans les chartres de Blain il se trouve des mandements du seigneur René de Rohan de payer 25 écus par demi-année audit Silo, pour partie de sa subvention ; et ces paiements, faits par Jean Gautier, fermier de Blain, sont alloués en ses comptes par Mme de Rohan, qui signe Catherine de Parthenay : de laquelle il y eut aussi un mandement de payer 50 écus par an à M. Cercler et pareille somme à Nicolas de la Noüë, diacre de l'église de Blain, pour distribuer aux pauvres de ladite église. Toutes ces circonstances sont à remarquer, pour montrer que l'église de Blain subsistait en fort bon état en sa possession ancienne ; et que, sous la protection d'un puissant seigneur et d'un fort château, jouissant d'une liberté entière où elle était pourvue d'un pasteur, elle pouvait députer au synode un ministre aussi bien qu'un ancien : sinon que celui-là fût malade ou absent, ou occupé à des fonctions qui le retenaient ou l'excusaient.

Gravelle, nouvelle église. — Jusqu'ici il est inouï que la Gravelle fût une des églises bretonnes ; mais en ce temps elle se produit telle au synode de Josselin, comme adoptée ou née de nouveau. Il est vrai que la Gravelle est au pays du Maine, entre Vitré et Laval, mais plus près de celle-ci que de celle-là : cependant, pour la commodité du voisinage, la Gravelle et Terchant, qui est tout auprès comme une naturelle annexe, se donnèrent à notre province, plutôt qu'à celle d'Anjou, qui était la leur. Par ce principe, la Gravelle députa sans ancien M. Cherpont, son pasteur, qui se trouva à Josselin ; sans qu'il paraisse quand et comment il avait été installé à la Gravelle, ni de quelle antiquité était la fondation de cette église, non plus que sa force, son appui et son étendue [1]. S'il faut dire ce que j'en pense, c'était une église naissante et faible, comme elle a été de peu de durée ; car, quel que fût le seigneur de cette bourgade, où l'on voit les ruines d'un ancien château, il n'était pas assez puissant ou assez bienveillant pour y conserver un troupeau évangélique contre les loups de la Ligue.

Vieillevigne absente, inconnue. — Trois églises de la catégorie de celle de Nantes ne comparurent point à Josselin en la personne de quelques députés, pour n'avoir pas été averties en temps. Je veux dire Vieillevigne, Ercé et Dinan, qui subsistaient en ce temps-là et qui étaient en état de faire des députations. Vieillevigne, qui avait envoyé ses deux ministres et un ancien au synode de Vitré (1577), n'avait garde d'en faire encore autant pour Josselin, quand même elle eût été avertie de la convocation en temps et lieu ; parce que l'un des deux était décédé, savoir M. L'Oyseau la Teillaye, de la veuve duquel il est fait mention à l'année présente (1583), dans le registre de Sion. Et pour l'autre,

1 Voir la note de la page 224.

nommé Saint-Hilaire Bougonnière, M. Louveau, en ses mémoires, le met au rang des réformateurs décédés, le comptant un des premiers et le faisant marcher immédiatement devant la Teillaye, son collègue ou coadjuteur, sans marquer les années de leur mort : de sorte qu'il n'est pas certain s'il était encore vivant à la tenue de notre synode, ou si sa place était déjà remplie, en cas que Dieu l'eût déjà retiré à soi. Cependant, puisque le synode de Josselin ne se met point en soin de pourvoir l'église de Vieillevigne, et n'en parle que comme d'une absente qui n'a pas été avertie à temps; cela présuppose qu'elle n'était ni dans la négligence ni dans l'impuissance de députer soit Philippe de Saint-Hilaire, son fondateur, soit quelque autre qui fût venu en sa place, qui fut M. Thierri (1584).

Ercé subsistant. — Dès l'année 1581, l'église d'Ercé avait été rétablie par le retour de M. Roullée, fugitif; et si ce pasteur ne comparut pas à Josselin, ce fut faute d'avertissement, comme les actes le justifient, et sa conduite suivante de même, en ce qu'étant averti deux mois après pour le colloque de Vitré, il y paya de sa personne, sans ancien pourtant. En son absence, les pères de Josselin réglèrent la censure que méritait une personne de son troupeau, qui était madame de Saint-Gilles; ordonnant qu'encore qu'elle persévérât dans sa révolte avec endurcissement, on supercéderait pour les censures de rigueur de la discipline, et que la prochaine classe de Rennes y pourvoirait, vu même l'absence du pasteur d'Ercé. Mais c'est à quoi cette classe, au colloque de Vitré, deux mois après, ne pensa pas et ne pourvut point. A ce scandale près, l'église d'Ercé subsistait dans un état assez raisonnable, autant qu'on en peut juger.

Dinan subsistant. — Ce qui vient d'être dit d'Ercé, doit être appliqué à Dinan, qui comprend Saint-Malo et la Corbonnais : car M. Mahot, qui n'avait pas été averti pour

Josselin, le fut pour Vitré ; de sorte que s'il ne comparut pas au synode, il fut présent au colloque, et même avec un ancien, où il fut chargé d'envoyer à la classe de Morlaix une copie de la lettre du roi de Navarre. Voilà donc Dinan en bon état avec ses annexes ; mais la Ligue renversa tout, au bout de deux ans tout juste.

Treize églises subsistantes et pourvues. — Six églises ruinées par faiblesse. — Après la revue des églises et de leurs députés selon le catalogue de Josselin, il résulte qu'à ce synode il ne comparut que huit pasteurs avec cinq anciens, et que cinq pasteurs étaient absents : cela faisait treize ministres en toute la province, et treize églises qui étaient pourvues de leur ministère, y compris celle de la Gravelle, récemment née ou adoptée. A n'en mettre que douze sans cette nouvelle, au lieu des dix-huit qui étaient encore en être l'année 1577 au synode de Vitré, il se trouve qu'en six ans on perdit six églises, pour être abandonnées, et tellement faibles et diminuées qu'elles ne pouvaient plus ni se soutenir, ni faire corps d'église, ni entretenir le ministre pour leur édification. Ces six églises comme ruinées ou dans une grande décadence, étaient : Pont, Pontivy, Vannes, Guérande, Piriac et Châteaubriant, dont le déclin a été marqué ès années 1578, 1581, 1582. Cependant, en cette comparaison des églises en deux divers temps, il y a cette conformité que, comme en 1577 il y avait treize églises pourvues et non plus, il y en avait aussi treize pourvues en 1583 ; mais avec cette différence qu'au premier temps cinq pasteurs étaient absents du royaume avec espoir de retour, et qu'au second temps il n'y avait aucuns ministres fugitifs qu'on pût rappeler.

Église conçue chez M. de Baulac. — Ne quittons pas notre synode de Josselin sans y remarquer le dessein de former une église nouvelle. M. de Baulac, qui se présenta

en personne à cette assemblée, demanda d'avoir un ministre en sa maison, pour elle et pour les lieux circonvoisins : ce qui lui fut accordé, avec promesse de le pourvoir aussitôt que la commodité s'en présenterait. Par sa maison, je pense qu'il entendait Careil ou Baulac, dans le voisinage de Guérande, ou plutôt une maison dans la ville de Guérande ; se proposant d'y ramasser les débris de l'église de Guérande et peut-être aussi de celle de Piriac, qui, comme abandonnées et tombées, se réclamaient à celle du Croisic, qui s'était remise sur pied : si cela est, voilà une église conçue, mais qui ne naquit point, à cause des temps malheureux qui vinrent bientôt avec la cruelle Ligue ; ou, si l'on vit sa naissance l'an d'après, par un baptême fait au château de Careil, elle mourut au berceau, avant que d'avoir plus d'un an pour croître et pour s'affermir.

Colloque de Vitré. — Rennes au Cerisier. — Deux mois après le synode de Josselin, il y eut convocation d'un colloque à Vitré, pour la classe de Rennes : c'est le seul colloque dont les actes se soient conservés ; mais avec tant de brièveté, qu'on n'en peut tirer guère de lumières. Il s'y trouva cinq ministres, au lieu de six, savoir : M. Guineau, de Sion, pour modérateur ; M. Merlin, pour Vitré, avec deux anciens, dont l'un, nommé Mathurin Lemoine, fut élu pour scribe ; M. Roullée, pour Ercé ; M. Mahot, pour Dinan et Saint-Malo ; et M. Cherpont, pour la Gravelle. Aucun ne comparut pour Rennes ; on ne sait pourquoi. Une seule affaire y fut traitée, moins ecclésiastique que politique et pécuniaire, au sujet d'une lettre du roi de Navarre aux églises de Bretagne et d'Anjou, pour le département d'une somme à quoi elles étaient taxées. Sur quoi il fut arrêté que des copies de cette lettre et de l'intimation faite par M. Pageot, de Paris, seraient envoyées aux classes de Nantes, de la Roche-Bernard et de Morlaix, afin qu'elles

députassent à Blain au commencement de septembre, et que l'on choisît des commissaires pour faire le département. C'est en ce colloque où l'on se souvient que les actes du précédent colloque, tenu au Cerisier pour la classe de Rennes, en septembre 1582, n'avaient point été dressés, par négligence ou par précipitation; et où l'on chargea M. Mahot d'avertir M. la Rocheleau de les rédiger par écrit, afin que ceux qui en auraient affaire pussent y avoir recours : ce qui ne fut pas exécuté; ou, s'il le fut, la postérité n'en profite pas, parce qu'on ne les trouve plus. Cette remarque devait être faite, pour montrer que l'église de Rennes s'établit au Cerisier et s'y recueillit apparemment l'espace de sept ou huit ans, savoir : depuis le retour de M. du Gravier, en 1578 ou 1579, jusqu'à la Ligue (1585); et cela, par tolérance du peuple de Rennes et des magistrats, et par le zèle du propriétaire, plutôt que par quelque concession et autorité publique d'officiers royaux et de commissaires.

Assemblée mixte à Blain. — Sitôt que le dernier d'août et le premier de septembre furent arrivés, on vit arriver à Blain les députés des quatre classes, pour former une assemblée politique au sujet de la taxe qu'on devait porter. L'affaire était telle : Le roi Henri III, par lettres patentes de 1577, avait permis que 240 mille 400 écus fussent levés sur tous ceux de la religion du royaume et autres qui, dans les dernières guerres, avaient suivi leur parti; et ce pour le paiement des dettes créées par eux durant ce temps-là. Et le roi de Navarre, qui avait obtenu cette levée suivant le pouvoir à lui octroyé, en avait fait le département, à Montauban, en août 1578, sur chaque province, cotisant celle de Bretagne à plus de 22 mille écus, qui était environ la dixième partie de la somme totale. Pour procéder à la levée de cette prodigieuse taxe, Jacques Monsire, procureur ou commis de Nicolas Pajot, receveur général à Paris

de toute la levée, somma et interpella ceux des églises réformées de Sion et de Châteaubriant de se trouver, avec les députés des autres églises, à Blain, au lieu accoutumé à faire le prêche, pour faire entre eux le département de leur portion de la somme totale de 224,656 écus. Pour obéir donc à cette sommation et à la lettre du roi de Navarre, et à l'arrêté du colloque de Vitré, les députés des églises de Bretagne, dont on ignore le nom et le nombre, formèrent leur assemblée à Blain, au lieu accoutumé à faire le prêche, qui n'est point spécifié; et il y a apparence que c'était l'auditoire qui est sur la Halle. Le résultat de leur assemblée, mixte ou purement politique, fut que l'on ferait entier refus de se cotiser, étant absolument impossible de payer une telle taxe; dont on demandait une décharge ou un rabais si considérable, qu'on ne fût pas du tout accablé. Leur résolution fut envoyée au présidial de Nantes, autorisé des lettres du roi pour ce règlement : et le reste de l'année se passa sans qu'il y eût sentence donnée pour ou contre.

1584. — *Sentence de Nantes.* — Six mois après l'assemblée de Blain, il y eut sentence au présidial, rendue le 1er mars 1584, par M. L'Alloué, de Nantes, portant : « Que » ceux de la religion de Bretagne assemblés à Blain en » août 1583, ayant témoigné leur impuissance, se pourvoi- » raient comme ils verraient bon être, pour le rabais de la » somme à eux imposée, dans trois mois. Que cependant, » et par provision, ils paieraient 6,660 écus, qui font près » de vingt mille livres, égales pour les quatre sénéchaus- » sées, Nantes, Rennes, Vannes et Quimper-Corentin, » sur les églises de leur étendue. Que, pour faire ce dépar- » tement particulier, ils enverraient au présidial le nombre » de leurs églises, le nom et la faculté des particuliers; si » mieux ils n'eussent aimé faire le regail entre eux, pour » le faire ensuite contrôler et valider, ou envoyer des dé-

» putés par l'avis desquels le tout eût été réglé : faute de
» quoi le présidial procéderait, dans quinzaine, au départe-
» ment, qui serait exécuté sur cinq ou six des plus appa-
» rents de chacune des quatre sénéchaussées; sauf leur
» recours sur les redevables. »

L'exécution de cette rigoureuse sentence se fit à la chaude, et voici comme quoi l'on se défendit pour le surplus.

Assemblées mixtes à Nantes.— 12 Rôles de 12 églises. — Rôle de Blain. — Les églises envoyèrent à M. de la Muce et à M. du Plessix Saint-Dolé un pouvoir de représenter au roi de Navarre leur faiblesse et leur petit nombre, pour obtenir de lui, à l'assemblée de Montauban, un rabais notable de la taxe excessive qui leur avait été imposée. Ce pouvoir était daté du 27 juillet 1584; et, pour y procéder en meilleure forme, il se fit à Nantes une assemblée des députés de toutes les églises, qui dressèrent des mémoires amples, les signèrent le 17 août 1584, et les mirent entre les mains de messieurs de la Muce, du Plessix et Guineau, pour les porter au roi de Navarre et solliciter le rabais des 55 mille livres imposées à la généralité de Bretagne, attendu qu'il n'y avait alors que douze églises très-faibles, qui étaient Nantes, Rennes, Vitré, Blain, Ercé ou Bordage, Vieillevigne, la Roche-Bernard, le Croisic, Sion, Dinan, Ploërmel, Josselin et Châteaubriant. Dans une autre liste où cette dernière est omise, on trouve Piriac et Pontivy ; mais Morlaix n'est nommé nulle part : sans y comprendre non plus l'église qui avait exercice dans la maison de M. de Baulac, en Guérande, qui était de fief et non pas publique. Pour mieux faire voir la faiblesse de ces douze ou treize églises, on mit en main de messieurs les députés, à l'assemblée générale de Montauban, les rôles des contribuants de chaque église, qui étaient des chefs de famille peu moyennés et en petit nombre. Le rôle de Châteaubriant ne faisait point

mention de ministre qu'on y entretînt ; aussi n'y en avait-il plus. Le rôle de M. de Baulac était signé Larochère, sans mention de pasteur, n'en étant point encore pourvu, si ce n'est qu'il se servît de ceux du Croisic, Perruquet et Bihan; et le rôle porte que c'est ce qui reste de l'église qui s'exerçait en la maison du seigneur de Baulac, en Guérande : par où il paraît qu'il y eut des assemblées en cette maison-là ès années 1583 et 1584, comme le synode de Josselin l'avait accordé. Le rôle de Vieillevigne est signé Thierri, ministre de ladite église : ce qui fait voir qu'apparemment M. de Saint-Hilaire était décédé, aussi bien que son collègue Loyseau, et qu'en sa place ou pour son soulagement on eut M. Thierri, dont la patrie et la vocation ne sont pas connues. Les rôles et mémoires des autres églises nous sont inconnus ; à la réserve de celui de Blain, qui est digne d'être inséré ici. Il est de 1584, comme tous les autres, signé Le Cercler, ministre; N. Dubau et N. de la Noue, et il porte : « Que l'église de Blain avait alors si peu de moyens, qu'il ne lui était pas possible d'entretenir son ministre, auquel elle ne payait que la moitié de ses gages, encore malaisément : que M. de Cargrois seul avait plus de moyens deux fois que le reste de l'église ; qu'après lui, les plus notables étaient M. de la Babinais et M. de la Haye de Besné, demeurant à quatre lieues de Blain; qu'il y avait outre cela six chefs de famille, dont chacun pouvait avoir de rente deux ou trois cents livres, avec une douzaine d'autres qui vivaient à peine, les uns taverniers, les autres revendeurs ou artisans; et enfin que l'église était chargée de pauvres plus qu'elle n'avait de moyens de les assister, de sorte que plusieurs étaient en extrême nécessité. » L'on voit par là que l'église de Blain était petite en nombre et faible en moyens, puisque le sieur de Cargrois avait seul plus de faculté que tous les autres ensemble; à l'exclusion

de la maison de Rohan, qui était puissante et riche, et qui seule contribuait la moitié de la subvention. C'est dommage de quoi l'on n'a pas ces rôles ; car on y verrait les familles qui composaient alors nos douze églises de Bretagne, et desquelles est issue la postérité que nous voyons en nos temps.

Assemblée de Montauban. — Taxe payée. — Outre ces mémoires, dont M. de la Muce se chargea, il prit une attestation de Jean Charette, sieur de la Bretonnière, alloué de Nantes, commissaire du roi pour faire le département : comme il n'avait été levé en la province de Bretagne que 20,000 livres, suivant la sentence qui avait condamné à cela, par provision. Avec tous ces pouvoirs, mémoires et attestations, nos députés se transportèrent à Montauban, où ils présentèrent requête au roi de Navarre et à l'assemblée, demandant déduction de leur excessive taxe : ce qui leur fut accordé, et arrêté que la Bretagne ne paierait que 2,000 écus, quelque chose moins, parce qu'apparemment elle avait déjà payé la somme de 20,000 livres. Ainsi, elle eut rabais de neuf mille écus, qui faisaient environ la moitié de la taxe ; duquel rabais il y eut lettres patentes du roi de Navarre, signées de lui et scellées, du mois de septembre 1584, et causées sur le petit nombre des églises et familles de Bretagne, comme ils en avaient fait apparoir par les mémoires de leurs députés. Il est à croire qu'avant la Ligue et l'édit de juillet 1585, nos pauvres églises furent contraintes au paiement de ces 26,000 livres, ou qu'elles se saignèrent volontairement et que les seigneurs se cotisèrent eux-mêmes, comme Rohan, Laval, Bordage, la Roche-Giffard, Vieillevigne, la Muce, Cargrois, Tournemine, Baulac, et autres encore au-dessous ; car le peuple des villes et des bourgades n'était pas assez nombreux et opulent pour payer seul cette grosse somme, sans l'assistance des grands

et riches. Quoi qu'il en soit, ce fut un fardeau bien pesant et bien accablant, dont M. Louveau, parlant en passant et s'en plaignant, dit : « Nous fûmes frappés d'une plaie qui a autant et plus fatigué nos pauvres églises qu'une violente persécution, pour le paiement des Allemands, qui étaient plus venus pour le profit de Monsieur, frère du roi Henri III, que pour notre avantage ; vu que la liberté qui nous avait été octroyée par leur venue (1576), ne nous dura que six mois ou environ : ce qui surchargea nos églises, et leur fut un faix comme insupportable. »

Synode à la Roche-Bernard, 19e *provincial.* — Après le retour des députés à l'assemblée de Montauban, à la fin d'octobre, le dernier synode provincial fut assemblé à la Roche-Bernard, où il fut proposé de belles matières touchant la réformation des églises ; c'est tout ce que M. Louveau en rapporte, sans que d'ailleurs on en puisse tirer aucunes lumières, ni pour les députés, ni pour l'état des troupeaux, ni pour le compte que les députés à Montauban y purent rendre de leur gestion, ni pour les affaires qui furent réglées. L'on sait seulement que dans le déclin de la liberté, et à la veille de tout perdre par la violence de la Ligue, ce fut le 19 ou 20e synode, que M. Louveau compte pour 21e, et, en même temps, le dernier synode de la province, pour tout le reste du siècle, à commencer avec la réformation (1571) jusqu'après l'édit de Nantes, en quarante années : tellement que la Bretagne fut quinze ou seize ans sans synodes ; savoir, tout le temps de la Ligue, qui dura 13 ans, et un an devant comme deux ans après.

Croisic pourvu. — Lorsque M. Perruquet quitta le Croisic pour se donner à Vitré, à la fin de 1583, l'église du Croisic se pourvut d'un autre ministre ; ce qu'elle enregistra en ces propres mots : « Baptêmes administrés depuis la réception de M. Mathurin Bihan pour ministre en l'église

du Croisic, laquelle se fit le mardi 4e d'octobre 1583, avec imposition des mains; toutefois, M. Noël Perruquet ne s'était encore retiré à Vitré le dimanche 23 octobre 1583, auquel jour il baptisa un enfant. » Sans doute, ce fut ce M. Perruquet qui donna l'imposition des mains à M. Bihan, qui lui succédait; et la circonstance d'un mardi employé pour imposer les mains est considérable, faisant voir que les assemblées au Croisic continuaient d'être fort fréquentes, comme en l'année 1581, au mardi, au jeudi et au dimanche, même après dîner. Depuis que M. Bihan fut demeuré seul, il continua seul de faire et enregistrer les baptêmes et les mariages. En juin 1584 il fit deux baptêmes, en l'un desquels fut parrain haut et puissant François de Tournemine, seigneur de Campzillon; et ce même seigneur, fils du premier réformé Pierre de Tournemine, épousa Catherine du Verger, fille du sieur de Saint-Denac, au Croisic, un jeudi 6 septembre 1584: preuve que l'église de Piriac, qui n'avait plus de pasteur ni d'assemblées ordinaires dès l'an 1581, se recueillait en quelques voisines, comme à Guérande, chez M. de Baulac, et surtout au Croisic, où tout était en bon ordre; ce qui est assez surprenant que le seigneur de Campzillon, pour une occasion extraordinaire comme étaient ses noces, n'ait pas eu une assemblée en son château de Piriac, mais soit allé épouser au Croisic, à 2 lieues de chez lui, en passant le trajet de la mer. Un mardi 5 juin 1584 [1], fut administré au château de Careil, en l'église réformée, par M. Mathurin Bihan, ministre de la parole de Dieu en l'église du Croisic : ce qui fait présumer que le château de Careil, qui appartenait à M. de Baulac ou à quelque autre, était un lieu annexé à l'église du Croisic,

1 Il s'agit probablement d'un baptême, et c'est le mot qu'il faut ajouter pour donner un sens à la phrase.

pourvue de ministre, ou avant cela à l'église de Guérande, qui en était plus proche, tout le temps qu'elle subsista, l'espace de quinze ou seize ans. Le même sieur Bihan continue de signer les enregistrements jusqu'au 10 mars 1585 ; et c'est où finit le 3e ancien registre du Croisic, commencé en août 1581 : passé cela, on voit un perpétuel silence de seize ans, de 1585 à 1601, tout étant comme enseveli dans les ruines que la Ligue causa.

La Ligue trame en Bretagne. — Bien qu'on n'ait vu la Ligue éclore qu'en 1585, elle se formait et fomentait quelque temps devant : car, pour ne rien dire de sa conception à Péronne, en 1576, on travaillait cette année 1584, ou même de la précédente, à la faire naître par de secrètes trames en divers lieux, et particulièrement à Tours, où plusieurs évêques et prélats s'assemblèrent, et d'où la peste les chassa avant qu'ils eussent achevé leurs sanglants complots. Un d'eux toutefois fit sa tournée en Bretagne, pour savoir le nombre et la portée de nos églises, passant et repassant par la Roche-Bernard, où il envoya des gens un jour de Noël, pour ouïr le prêche, dont on lui fit un assez bon rapport ; et il passa outre sans faire éclater son dessein : mais la peste, comme avant-coureur du fléau des ligueurs et de leur détestable guerre, entra en Bretagne sur la fin de l'année, et affligea bons et mauvais.

1585. — *Églises alarmées.* — *Assemblée à Vitré.* — Enfin nous voici parvenus à la malheureuse et fatale année qui enfanta l'édit de Juillet et la Ligue, à la ruine de la liberté de conscience et de nos églises. Jusqu'à l'édit, toutes choses demeurèrent à peu près dans le même état où nous les avons vues dans les deux années précédentes ; cependant, dès les premiers mois de cette année, on vit de grands acheminements aux désolations que l'on projetait et aux piéges que l'on nous tendait. Partout il courait des lettres

patentes pour donner avis qu'il se faisait des ligues, et que si l'on découvrait des gens en armes, qu'on leur courût sus au son du tocsin : ce qui se faisait en vue d'obliger ceux de la religion à s'armer, pour se tenir sur leurs gardes, ou à les endormir en les alarmant. A carême prenant, le duc de Mercœur, sous prétexte de tournois et de réjouissances, fit grand amas de noblesse qui s'équipaient de chevaux et d'armes; et, sur cela, le bruit courait qu'il y avait jour nommé pour faire un massacre général, dont plusieurs ne faisaient que rire, disant en leurs régals fort à contretemps : Faisons un bon repas, devant que l'on nous égorge. D'autres au contraire, comme au Croisic, furent si intimidés, qu'ils n'osèrent faire la Cène : et d'autres enfin, comme ceux de la Roche-Bernard, réchauffant leur zèle, célébrèrent la Cène; toutefois, quinze jours avant Pâques, pour éclater moins. Les frères de la basse Bretagne écrivirent que quelques-uns passaient en Angleterre, et demandaient ce qu'on devait faire; mais on ne savait quel conseil leur donner, ni quel conseil prendre. En ces entrefaites, il courut des copies d'une lettre de M. de Montigny, pasteur de Paris, à M. Merlin, ministre de M. de Laval à Vitré [1], pour lui faire entendre et à tous les frères que le roi lui avait commandé d'avertir toutes les églises qu'il se faisait une grosse ligue de la part du pape, du roi d'Espagne et des ducs de Savoie et de Lorraine; que cela même pourrait bien tomber sur lui, et que pour s'en garantir il faisait renforcer toutes ses compagnies d'ordonnances, appelant à son service des Suisses et des Reitres : et partant, que chacun se tînt sur ses gardes. Tout ce qu'on put faire sur de tels avis dont le principe était mauvais, quoique la lettre de

1 Duplessis-Mornay adressa dans ce but une lettre au ministre Merlin; nous la reproduisons dans nos notes. Voir *note M*.

M. de Montigny du 17 de mars fût en la sincérité de son cœur, ce fut d'avoir l'œil sur la contenance des ligueurs, qui faisaient à Redon leurs amas et préparatifs, sous un chef nommé M. de Sourdeac, qui se jeta dans des dévotions extraordinaires par où la défiance était augmentée. A la mi-mai, M. Louveau fut mandé à Vitré avec tous les gentilshommes de la religion de la province, pour délibérer sur toutes ces affaires. La résolution fut que l'on se tînt sur ses gardes. Et, en s'en retournant, il fut arrêté au passage de Pomeny, à deux lieues de Redon, où on le voulait mener prisonnier : mais avec quelque argent il se libéra. A son retour, lui et son troupeau de la Roche-Bernard, qui dès Pâques s'étaient réfugiés à la Bretesche, où ils avaient leurs exercices, continuèrent à se tenir en sûreté en ce château, suivant le résultat de l'assemblée de Vitré ; et y séjournèrent jusqu'à la mi-août, nonobstant l'édit de juillet, qui leur donnait bien moins de délai. Sur la fin de mai, la ligue de Redon se mit au champ, et commença par la Roche-Bernard à faire du désordre chez les huguenots absents ou sans armes : on dissipa la bibliothèque de M. Louveau, et l'on brûla son histoire ecclésiastique ; ce qui l'obligea longtemps après à la composer de nouveau, le moins mal qu'il pût. Les ligués, arrivant à Nantes, se jetèrent sur les biens d'un fort honnête homme de la religion qui avait laissé sa femme en couche ; et, après d'autres excès, se jetèrent dans le Poitou jusqu'à Fontenay, d'où ils furent honteusement chassés avec perte de leur butin et à la confusion de leur chef, qui depuis, par un sobriquet, fut appelé le duc de Recule, même par les catholiques, qu'il n'avait pas épargnés en ses brigandages. Le premier dimanche de juillet, on fit la Cène dans le château de la Bretesche, et l'on en priva un particulier qui n'avait pas voulu reconnaître ni réparer sa faute pour le scandale de paillardise.

Quinze jours après, M. Louveau s'en alla à Blain de nuit et à pied, pour conférer avec ses frères, qui étaient aussi étonnés que lui : il s'en retourna la nuit suivante en même équipage.

Édit de juillet. — A la fin de juillet, l'édit sanglant fut donné, par lequel on n'accordait qu'un mois aux ministres pour se retirer, et à tous les autres, six mois : et que tous vidassent du royaume. Peu après, le terme de six mois fut réduit à trois pour les hommes : et, par ces rigueurs excessives, le roi fit bien voir que les avis qu'il avait donnés en ami n'étaient que des feintes pour endormir les protestants ; comme Charles IX, son frère, avait fait avant les massacres et pour les faire mieux donner dans le panneau mortel qu'on avait caché pour les exterminer. Mais ce grand prince qui trompait fut enfin trompé. Car il croyait se moquer en disant que l'orage pourrait tomber sur lui. Et il y tomba effectivement. A la nouvelle de ce terrible édit, jugez quelle consternation il jeta dans l'esprit des plus résolus : sur ce sujet il y a plus à penser qu'à dire, faute de mémoires ; mais un entre autres servira pour tous.

Fugitifs. — 9 *décédés*, 3 *transplantés*, 13 *fugitifs.* — M. Louveau assembla son consistoire à la Bretesche, pour aviser quel parti il lui faudrait prendre. Les uns étaient d'avis qu'il se retirât, les autres remettaient la chose en sa discrétion : mais quand il vit que la plupart étaient intimidés, ne pouvant porter sa présence de peur qu'elle ne leur fît des affaires pires que celles qu'il leur faudrait essuyer sans lui, et étant bien averti qu'il y avait des espions dans la ville de la Roche-Bernard, pour le prendre ; il se résolut de passer en Écosse, où il croyait pouvoir subsister plus commodément et à moins de frais. Mais quand il fut arrivé au rivage et eut vu que les vaisseaux qui le devaient prendre avaient fait voiles, étant à la veille

du terme donné pour l'exil, il s'embarqua pour la Rochelle avec un des frères qui l'était allé trouver ; et se joignit à sa fille aînée et à son gendre, M. Fleury, ministre d'Angers, qui s'étaient déjà rendus à ce port de salut. Sa famille, qu'il avait laissée, le suivit deux mois après : et il la recueillit en grande joie dans le plus beau lieu du monde, en cette ville de la Rochelle où l'Évangile était en triomphe et d'où la peste sortit lorsque le monde en foule s'y réfugiait ; au lieu que cet abord semblait devoir augmenter le mal. Deux anciens de la Roche-Bernard furent pris à la Bretesche et rançonnés à toute rigueur ; d'autres se sauvèrent en s'embarquant, et quelques-uns changèrent de religion, empêchant de se retirer ceux qui le pouvaient ou tâchant de les rappeler. Quant aux ministres des autres églises, tous s'enfuirent aussi bien que M. Louveau, soit dès cette année, soit dans la suivante : les uns, sortant de la province, se jetèrent dans les voisines comme ils purent y trouver sûreté pour eux, et à peine la pouvait-on rencontrer qu'à la Rochelle ou aux environs ; les autres, pour la plupart, allèrent chercher asile aux îles de Jersey et de Guernesey, ou en Angleterre sous la protection de la reine Élisabeth, dont ils éprouvaient l'humanité et la charité. Dans la suite, nous tâcherons de découvrir en quels lieux chacun se sauva, ou quelques-uns d'eux ; mais pour cette heure il faut se tenir à ce que M. Louveau en dit deux ans après sa fuite (1587), quand il fit un tour en Bretagne : c'est qu'alors neuf ministres étaient décédés, savoir, Bachelar, Bougonnière, Teillaye, du Fossé, Berni, Aubery, Favède, Lesnet et Cherpon ; que trois avaient changé de province volontairement avant la Ligue, savoir, Baron, Boisseul et Vinais, tous excellents personnages et qui avaient de grands dons de Dieu ; et que treize restaient vivants, savoir, Merlin, Mulonnière, du Gravier, Roullée, Mahot, du Gric, Gui-

neau, Cercler, Oyseau, Thierri, Charretier, Bihan et Louveau, tous absents de la province de Bretagne, pour y retourner quand il plairait à Dieu leur en faire l'ouverture par sa grâce. A quoi j'ajoute, par anticipation, que cette grâce ne fut accordée qu'aux deux de Vitré, cinq ans après et en conséquence de l'édit de Nantes, savoir, Oyseau et Louveau, qui passèrent d'un siècle à l'autre et revinrent en Bretagne travailler à quelques rétablissements, comme à Nantes, à la Roche-Bernard, à Blain et à Sion. Tous ces vingt-cinq du précédent siècle se peuvent appeler ministres réformateurs, et ceux qui ont eu leur vocation en ce siècle sont les ministres réformés qui ont succédé aux premiers.

Déroute d'Angers. — Le dernier malheur qui arriva cette année, fut la déroute d'Angers, qui a un particulier rapport à la Bretagne en ce qu'elle recueillit les illustres débris de cette défaite ; je veux dire le prince de Condé et les ducs de Rohan et de la Trimouille, ou plutôt Laval, qui, ne sachant de quel côté se tourner et n'ayant pas le temps de délibérer à l'aise, jetèrent les yeux sur notre province. Ils prirent donc avec eux quelques gentilshommes et officiers, principalement ceux qu'ils crurent pouvoir leur servir de guides, et se coulèrent si subtilement par les maisons d'amis, qu'enfin ils se sauvèrent en Bretagne, où le prince, ne voyant pas trop de sûreté pour sa personne, par le moyen d'un ami (sieur de Valeron) et d'une barque gagna l'Angleterre ; et le duc de Rohan, ne se fiant pas en la force de ses maisons et de ses amis, sans s'arrêter à Blain, à qui il dit le dernier adieu, donna jusqu'à la Rochelle, où nous le verrons mourir l'année qui suit.

1586. — Pour apprendre l'histoire des réformés de Bretagne en cette année 1586 et dans les deux suivantes, il faut les aller chercher en leur asile à la Rochelle, plutôt qu'en leur propre province. L'on trouve pour guide en cette re-

cherche un papier consistorial, non signé, écrit de la main de Michel Tam, ancien de Nantes, contenant les actes du consistoire des ministres et anciens des églises de Bretagne réfugiés à la Rochelle, et s'assemblant au temple de Sainte-Marguerite tous les mercredis, par la permission du consistoire de la ville; c'est d'où j'ai tiré les singularités qui suivent.

Réfugiés à la Rochelle. — Dès le mois de mars 1586, les réfugiés de Bretagne commencèrent leurs assemblées au temple de Sainte-Marguerite, et continuèrent pour la prédication, pour les catéchismes, pour les consistoires et pour les censures, n'y ayant pour lors que deux ministres d'entre les treize de Bretagne qui vivaient encore, savoir, M. de la Porte Louveau, ministre de la Roche-Bernard, arrivé à la Rochelle dès septembre 1585, et M. Thierri, ministre de Vieillevigne. Le premier fut élu par la compagnie de ses frères, pour assister de leur part au conseil de Messieurs de la ville et pour prêcher quand ils l'y appelleraient; auquel emploi il exposa la prophétie de Daniel, prêchant au temple de Sainte-Marguerite avec son collègue Thierri dans l'église bretonne.

A la fin de juin, on fit un catéchisme général chez monsieur du Chaffaut, où M. le concierge de Blain et Mathurine Mollet firent leur reconnaissance, pour avoir abjuré devant l'évêque de Nantes et assisté à la messe par infirmité. A un autre catéchisme, madame de la Thevinière reconnut sa faute d'abjuration, et Mlle de Boullière reconnut celle d'avoir présenté un enfant en église romaine. A un autre catéchisme général, la fille de Mlle de la Bastardière fut catéchisée et fit sa profession pour être admise à la Cène : et de même Jacques, fils de M. de Chambrisé, ministre de Blain avant la Ligue, autrement le Cercler, dont il n'est point dit ce qu'il était devenu ; mais puisqu'il vivait encore

et que son fils était à la Rochelle, je présuppose qu'il n'était pas loin de là, dans le pays d'Aunis ou dans la Saintonge, ou en Poitou, à moins qu'il ne fût encore resté à Blain avant que la Ligue y eût mis une garnison. Or, ces catéchismes généraux se faisaient quatre fois l'an avant chaque Cène, pour interroger les enfants et les catéchumènes en âge et en état de faire la Cène ; outre cela, on y faisait les censures, les reconnaissances et les professions de religion.

Laval décédé. — Le comte de Laval, entrant en Bretagne fugitif après la déroute d'Angers, n'entra pas dans Vitré, quoiqu'il en fût le seigneur, ou n'y fit pas grand séjour, parce que la Ligue y était déjà la plus forte à la fin de 1585. C'est pourquoi il passa en Saintonge, et, environ Pâques 1586, se trouva au combat de Saintes, où il fit des merveilles ; car avec trente-cinq chevaux il rompit et mit en déroute le régiment de Tiercelin, tuant l'enseigne colonelle et laissant soixante morts sur la place : mais il perdit ses deux frères de Rieux et Sailly, autrement Dandelot. Peu avant, son troisième frère, Tanlay, était mort à Saint-Jean-d'Angely de mort naturelle ; et lui-même, saisi de fièvres après le combat et pénétré de douleur d'avoir perdu ses trois frères, les suivit bientôt au tombeau, décédant au troisième jour de sa maladie. Ils furent tous quatre inhumés au château de Taillebourg : et Vitré en porta le deuil avec la Roche-Bernard et généralement toute la Bretagne réformée [1], qui doit beaucoup à la mémoire du seigneur Dandelot, le père, et du comte de Laval, son aîné, qui ne

[1] « Madame, écrivait Duplessis-Mornay à la comtesse de Laval, Anne d'Allègre, la douleur est trop grande pour la penser assoupir ; il est plus séant d'y condouloir. Votre perte est commune avec tous les gens de bien de ce royaume. »

(*Mém.* de Duplessis-Mornay, édit. de 1824, vol. 3, p. 331.)

laissa point de postérité qu'un fils mort sans hoirs [1] ; mais sa succession fondit en la maison de la Trimouille, qui était aussi de la religion. Au même combat de Saintes, sous M. le prince, fut blessé au genou un des plus braves gentilshommes de Bretagne, de l'église de Blain : c'était M. de Cargrois, qui fut incommodé toute sa vie de cette blessure.

Rohan décédé. — Peu de jours après le décès du comte de Laval, dont le fils mourut sans être marié, on vit arriver un autre semblable malheur lorsque Dieu retira M. de Rohan, fugitif à la Rochelle avec plusieurs autres, étant encore en la fleur de son âge. C'est ce René de Rohan qui avait échappé le fer des massacres (1572), et qui, succédant à son frère aîné, Henry de Rohan, avait épousé Catherine de Partenay, et avait remporté une grande gloire au siége de Lusignan en le soutenant : ce fut une grande et sensible perte. Non-seulement à sa famille, qu'il laissa désolée en un fâcheux temps, ses cinq enfants étant tous au-dessous de dix ans, sous la direction d'une mère veuve. Mais aussi à l'église de Blain, qui, depuis cette lamentable mort, se vit sans père et sans protecteur, en proie aux gens de guerre des deux partis tant que la Ligue dura ; ce que la suite nous apprendra en détail, après que nous aurons remarqué que ce René de Rohan était père de l'illustre duc de Rohan, chef de notre parti sous Louis XIII, et de M. de Soubise, et de mademoiselle Anne de Rohan [2], dont le

1 Ces quatre frères, Laval, Rieux, Sailli, Tanlay, étaient fils de Dandelot et nés les deux premiers de son mariage avec Claude de Rieux, et les deux autres de son mariage avec Anne de Salms. Ils avaient hérité, dit Taillandier, de leur père et de leur oncle l'amiral de Coligny, la valeur, la probité, la grandeur d'âme et le zèle pour la nouvelle religion.

(Dom Taill., *Hist. de Bret.*, tom. 2, liv. 19, p. 359.)

2 Anne de Rohan est auteur d'un poème sur la mort de Henri IV, et

grand esprit a tant éclaté avec sa vertu, et de madame la duchesse des Deux-Ponts [1], mariée en Allemagne.

Blain rendu à la Ligue. — Le duc de Mercœur, prince lorrain et chef de la Ligue en Bretagne, dont le séjour principal était la ville et le château de Nantes, voyant le château de Blain, principale maison des seigneurs de Rohan, abandonné par l'effroi de la déroute d'Angers, et sans que personne y tînt le fort pour aucun parti, y jeta un capitaine nommé Bouillonnière avec fort peu de soldats, mais assez pour garder la place : promettant fort civilement à madame de Rohan, douairière et tutrice, qui était pour lors au Parc, en Poitou, l'une de ses belles terres, ou à la Rochelle, de la faire jouir du revenu de toutes ses fermes de Bretagne, encore qu'il eût mis garnison dans Blain ; comme j'ai vu dans les mémoires de madite dame et écrit de sa propre main, où elle fait mention de la parole que M. de Mercœur lui avait donnée. Les fidèles qui étaient restés à Blain, nonobstant l'édit de juillet 1585 et la déroute d'Angers, et la fuite de leur seigneur et la nouvelle de sa mort, se virent encore plus gênés en leur liberté de conscience sous un capitaine ligueur, et se sentirent obligés à suivre les autres en lieu de sûreté, comme à la Rochelle, jusqu'à ce que tout ce qui pouvait être demeuré achevât d'être écarté et dissipé par les siéges que Blain soutint ès années ci-après 1588 et 1591. Ainsi l'église de Blain, qui

voici ce qu'en dit d'Aubigné : « Je laisse parler mieux que moi Anne de Rohan, princesse de Léon et *de tous ceux qui écrivent bien, de laquelle l'esprit trié entre les délices du Ciel écrit ainsi :* . . . . » Suivent deux vers empruntés au poème précité.

(*Dict. de Bayle*, art. Anne de Rohan, notes.)

1 On sait que c'est la duchesse des Deux-Ponts qui fit à Henri IV cette réponse : « Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de » trop bonne maison pour être votre maîtresse. »

avait recueilli en son sein les autres églises par deux fois, seule libre et sûre, fut une des premières désolées par la Ligue, et obligée de montrer aux autres le chemin d'une retraite fort prompte.

Piriac finissant. — Tant que Piriac fut annexe du Croisic, de 1581 à 1584, on y eut quelque forme d'église par le secours de M. Perruquet, qui en était sorti : et depuis que pour aller à Vitré il eut laissé le Croisic aussi bien que Piriac, ce dernier lieu eut de l'assistance de plus loin, savoir, de M. Oyseau, ministre de Nantes, qui y fit quelques voyages, malgré la distance de quinze lieues, en juin, juillet et août de l'année 1585 ; auquel temps était possesseur de la terre de Campzillon haut et puissant François de Tournemine, fils de Pierre et de Catherine du Verger, sa femme, qui firent baptiser leur fille, Françoise de Tournemine. Or, depuis l'édit de juillet et le mois d'août suivant (1585), ce qui se fit d'assemblées à Piriac commencèrent d'être secrètes, à cause de la Ligue, qui prenait grande force : et comme ici les mémoires cessent, aussi est-il vraisemblable qu'en ce temps (1586), l'église de Piriac cessa de paraître et de s'assembler autant de temps que la Ligue dura. Environ la moitié de ce cruel temps, on trouve que le seigneur de Campzillon soutenait le dernier siége de Blain contre l'Espagnol, qui s'en rendit maître l'an 1591 ; et je présume que c'était ce François de Tournemine dont nous venons de parler, même qu'il était encore de la religion, sans savoir quand lui ou ses successeurs ont abandonné le parti de la vérité. Toujours est-il constant qu'après l'édit de Nantes (1598), l'église de Piriac est une de celles qui ne se sont point rétablies, bien qu'il y ait eu des fidèles qui aient habité Piriac ou son voisinage, mais qui n'ont eu d'exercices qu'au Croisic ou bien à Careil.

Sion dissipé. — La dissipation de l'église de Sion ne

laisse d'elle aucunes traces pour cette année, ni pour celles qui virent dominer la Ligue avec tyrannie ; car dès le mois de juillet 1585, auquel l'édit fut donné, on voit cesser les baptêmes enregistrés de la main de M. Guineau fort exactement d'année en année : ce qui fait croire que dès lors l'église fut dispersée par la Ligue, et que M. Guineau fut forcé de se retirer pour sa sûreté, comme firent tous les autres; en effet, il se sauva aux îles, où il mourut (1593).

1587. — *Bretons à la Rochelle.* — L'on a vu comment de toutes les églises de Bretagne il s'en était formé une à la Rochelle, composée de fugitifs : et cette année on voit la continuation de leur gouvernement ecclésiastique, en catéchismes, censures, consistoires, etc., non-seulement au temple de Sainte-Marguerite, mais sussi en des maisons de particuliers. En voici un exemple assez considérable, où l'on voit grand nombre d'anciens, gens de poids pour la plus grande part, et de bonnes familles de Bretagne. En juin donc 1587, furent assemblés en la maison de M. de Cargrois : MM. de la Porte Louveau et Thierri, ministres, avec M. de Cargrois, M. de Ponthus, M. du Chaffaut, M. de la Babinais, M. de la Chevratière, M. de la Boutardière, M. de Bransec; item les sieurs de la Mortrais, de Bouveran, de la Villeblanche, de Saint-James, de Laudebec, Rouillard, Cadir, Trimaut, de Lorme, du Brou; item Jean Vigneu, Jean Helon, le concierge de Blain, Jean Le Goux, Michel Tam et autres : voilà plus de vingt anciens ou chefs de familles avec deux pasteurs, pour trouver les moyens de recueillir partie de la somme de douze cents écus destinés à l'envoi de deux ministres et un ancien à la suite du roi de Navarre, lorsqu'il irait joindre les Reitres qui venaient à notre secours. Cette assemblée bretonne leva sur soi-même et sur les autres réfugiés cinquante-trois écus ; à quoi furent joints trente-cinq écus apportés de Bretagne

par M. de la Boutardière, et levés sur les frères qui n'avaient point quitté la patrie : le tout fut délivré à M. Chalmot, président de la Rochelle ; et, par un petit renfort venu de Bretagne, on fit jusqu'à cent écus pour la députation susdite, sans compter ce qui se levait à proportion pour les pauvres et pour d'autres frais.

Louveau auteur. — Dans les assemblées suivantes, on ne voit présider que M. Thierri, ministre de Vieillevigne, sans qu'il soit fait mention de M. Louveau, son collègue à la Rochelle pour quelque temps ; parce qu'il fut député avec M. du Bourg, ministre de Melle, pour aller secourir l'église de Fontenay, en bas Poitou, et succéder au pasteur que Dieu leur avait ôté. C'est en ce lieu de Fontenay où il composa de nouveau son histoire que les ligueurs lui avaient brûlée à la Roche-Bernard avec sa bibliothèque, et qu'il continua depuis l'an 1608. C'est au même lieu qu'il fit un traité qu'il intitula la Cane de Montfort, le dédiant à madame de Laval, sa bonne maîtresse et dame, et l'envoyant par ses amis aux îles d'Angleterre, afin que ses frères qui s'y étaient sauvés l'examinassent et l'approuvassent, selon la discipline ; par où je remarque qu'en ces îles-là était la retraite de la plus grande part des ministres de Bretagne [1], puisque de treize qui vivaient encore on n'en voit que deux que la Rochelle ait recueillis en paix et deux en Poitou.

1 Un ouvrage sur l'île de Jersey nous apprend que, depuis le commencement jusqu'à la fin du règne d'Élisabeth, les protestants de France, cruellement persécutés, et leurs pasteurs surtout se réfugièrent en grand nombre dans cette île : on y compta jusqu'à cinquante de ces derniers pendant la durée de ce règne. La chronique manuscrite de Jersey a conservé les noms de quarante d'entre eux. Il est curieux de voir le témoignage que leur rend l'auteur que nous citons. « Quelques-uns, dit-il, étaient des hommes distingués par

Jeûne. — Coutras. — Un jeûne général fut célébré cette année, de même qu'en la précédente et en la suivante, non par ordonnances de synode national, car on fut onze ans sans en avoir, de 1583 à 1594, mais par un mutuel consentement des provinces et par lettres circulaires. De la Rochelle on en donna avis aux églises de Bretagne, qui le célébrèrent selon leur pouvoir ; c'est-à-dire, par les familles chacune à part, et sans s'assembler pour l'ouïe de la parole : car on n'avait aucuns pasteurs retournés de leur dispersion : et pour les particuliers il en était demeuré une grande partie, de ceux que leurs terres, leurs affaires, leur qualité, leur faiblesse ou leur pauvreté avait retenus ; étant impossible que tous prennent le parti de la fuite. Et bien souvent le péril n'est pas si grand, ni les misères si cruelles en demeurant avec une ferme résolution de tout souffrir et même la mort, que quand on les va chercher au loin en les pensant esquiver. Si Dieu ne fut pas entièrement apaisé par l'humiliation du jeûne de ces trois années, il ne boucha pas aussi tout à fait l'oreille aux cris de ses pauvres enfants ; car il accorda la victoire au roi de Navarre à la bataille de Coutras, après la prière faite et le chant du psaume 118 (La voici l'heureuse journée, etc.). D'Amours, ministre et gentilhomme, n'eut pas sitôt achevé la dévotion dans l'armée rangée en bataille, qu'il ne tirât l'épée et que tête et bras des armées il ne donnât des premiers. Le duc de Joyeuse, chef de l'armée liguée, y perdit la vie avec 400 gentilshommes : mais les trois princes de Bourbon revinrent en triomphe au camp où d'Amours rendit grâce à Dieu

» leur naissance et par leur savoir, et *tous* tellement supérieurs à
» notre propre clergé de ce temps par leur talent pour la prédica-
» tion, qu'ils furent tenus en une merveilleuse estime. »

(*Rev. Ph. Falle an account of the Island of Jersey,* p. 1 et 4.)
Voir *note N.*

solennellement de sa délivrance et de la défaite du fier ennemi. Le fruit de nos jeûnes pour la Bretagne en particulier fut que cette troisième année de la Ligue, non plus que les deux premières, il n'y eut point de combats ni de siéges contre ceux de notre profession, comme nous allons voir.

1588. — *Blain pris sur la Ligue.* — D'Aubigné, informé par de bons mémoires, rapporte qu'un gentilhomme breton, voisin de Blain, et qui était catholique romain, nommé Le Goust, étant assisté de son frère et de six autres, trouva moyen de s'emparer du château de Blain, en mai 1589; mais il met mal l'histoire, c'était en 1588: et voici comment: Il s'embusqua dans le grand jeu de paume qui aboutissait à la première entrée du château, et patienta là, jusques entre onze heures et midi, attendant qu'on baissât le grand pont de la tour du portail, et qu'on levât la herse pour donner l'entrée à quelques charrettes qui menaient des provisions. Dans ce moment, Le Goust et ses compagnons donnèrent si à propos dans le corps de garde, et suivirent de si près quatre soldats qui avaient voulu faire quelque résistance, qu'ils arrivèrent mêlés avec eux dans le petit château. Ils voulaient bien enlever le pont, en se retirant; mais ils ne purent, parce que subtilement, la nuit précédente, quelqu'un de l'entreprise l'avait lié par-dessous, avec une corde. Par ce moyen, Le Goust entra sans peine et sans perte; la surprise étant si grande, que le capitaine ne put mieux faire que de se renfermer, lui septième, dans la grosse tour de l'Horloge, où, n'oyant pas grand bruit, il se défendit, jusqu'à ce que neuf ou dix réformés qui se tenaient dans les maisons du Pavé, vinrent joindre Le Goust. Alors, Bouillonnière capitula et rendit la place, qui fut trouvée très-mal fournie de toutes sortes de munitions; car on ne se défiait de rien, tout le pays, jusqu'à Vitré, étant en la

paisible possession du duc de Mercœur, qui n'eût pas cru que sous la couleuvrine de Nantes on eût osé ou pu exécuter une entreprise sur le château de Blain : outre que, pour le temps, la place était des plus fortes et aisée à garder', comme il paraît par le long siége qu'elle va soutenir.

Église de Blain. — Si à ce récit d'Aubigné en joint ce que j'ai su d'ailleurs, qui est que le ministre était un des dix sortis du Pavé qui entrèrent avec Le Goust dans le château rendu, on découvrira quel était l'état de l'église de Blain. Tant que la Bouillonnière fut maître au château, les fidèles qui étaient restés au pays ou qui y étaient revenus, comme leur ministre, sans qu'on sache ni d'où ni en quelle année, ne furent pas persécutés à outrance : car, encore que la Ligue fût impitoyable à la religion aux lieux où rien ne lui résistait, si est-ce que le duc de Mercœur, n'étant point encore irrité par les surprises et les friponneries de M. Le Goust, considérait assez la maison de Rohan pour en laisser la douairière en la possession de ses revenus, et pour souffrir ceux de la religion demeurer paisiblement dans le pays, même à la porte du château, dans les maisons du Pavé, où ils pouvaient avoir quelques assemblées secrètes, qui étaient ignorées ou tolérées par le capitaine, depuis le retour de leur pasteur, sieur de Chambrisé. Quoi qu'il en soit, l'entreprise du sieur Le Goust sur le château était de concert avec eux, et leur ministre était de l'intelligence et de la partie, pour le roi, contre la Ligue. Ceux d'entre eux qui ne se jetèrent point dans le château, furent dissipés par la présence des ennemis assiégeants, et ne purent faire corps d'église : mais ceux qui soutinrent le siége, quoiqu'en petit nombre, purent faire ensemble leurs dévotions dans le château assiégé, ayant avec eux leur ancien ministre, Silo le Cercler, dont la trace se perd en ce lieu, n'étant fait aucune mention de lui à Blain depuis ce temps-là ; mais sa retraite

fut en Poitou, à Luçon, où il servait et vivait encore en 1597. L'on ignore ce que devint enfin son fils, reçu à faire la Cène à la Rochelle, dans l'église bretonne (1586) composée des réfugiés, et entretenu du public à l'école. Retournons à d'Aubigné ; il nous apprendra quel fut le premier siége de Blain.

Blain assiégé. — Premier siége de Blain (en 1589 *plutôt qu'en* 1588). — *Ruse de guerre. — Contre-entreprise. — Siége levé.* — Les amis du Goust s'étant rendus au château sur le midi, pour faire en tout quarante-cinq hommes ; le même jour de la prise, sur les quatre heures du soir, deux compagnies de cavalerie et quelques arquebusiers à cheval, et, aussitôt que tout cela, le capitaine Tomassin, avec six cents hommes, commencèrent le siége, ne donnant pas le temps aux preneurs de mettre dans le château ce qui était sur le pavé propre à leur usage. Voilà donc Le Goust assiégé dans une place où il n'avait trouvé que dix setiers de blé, quatre-vingts livres de poudre, et de quoi armer, tout au plus, vingt-cinq ou trente hommes ; ce que les assiégeants ne pouvaient ignorer. Les troupes qui avaient investi la place, se retirèrent le lendemain, laissant former le siége par les régiments et par Guebriand, qui les commandait. M. de Malaguet, qui était de la religion, se jeta dans le château, se faisant monter sur le préau par une corde à la portée du pistolet des sentinelles, et pour ses frères ils étaient entrés dès le commencement. Alors, sans espoir d'aucun renfort, Le Goust, ayant partagé ses gens en six huitaines, disputa comme il put la galerie du jardin et les boutiques du préau, où les assiégeants trouvèrent des tranchées presque faites et bien à couvert. Le siége tirant en longueur, la duchesse de Mercœur, qui était à Nantes, pratiqua une fille, parente du Goust, nommée Salmonnais, laquelle, ayant pris encore de nouvelles instructions de

Guebriand, vint demander à parler à son frère, nommé Henryaie : ce qui lui étant permis, elle lui dit, les yeux en larmes, qu'à son occasion, leur père, leur maison et eux étaient perdus ; qu'elle avait été menée prisonnière à Nantes, d'où, s'étant sauvée, elle était résolue de venir mourir avec lui. Durant ce discours, ayant gagné le bord du fossé, elle se jeta dedans au pied du ravelin qui est vers le parc, et joua si bien son personnage, qu'elle se fit jeter la corde et le bâton qu'elle appliqua entre ses cuisses, et puis se fit habilement monter quarante-cinq pieds de haut. En même temps, les sentinelles des assiégeants tirant quelques mauvaises arquebusades, pour faire bonne mine, ne purent pourtant empêcher que Le Goust n'en prît quelque soupçon, qui redoubla peu à peu par le frère, que l'on trouva tout pensif après qu'elle l'eut instruit. Ce jeune homme fut donc resserré, la demoiselle sa sœur, interrogée à part et tournée de tous côtés. Enfin les promesses et puis les menaces d'une honteuse et proche mort, mais, plus que tout, les sensibles reproches de la religion violée, lui firent avouer que le duc de Mercœur garantissait au frère, à la sœur, et aux héritiers, la maison du Goust, dans laquelle il devait être, dès l'heure, mis en garnison avec cent hommes entretenus ; et, en outre, il y avait promesse de dix mille livres pour le mariage de la Salmonnais : elle ajouta que son dessein était, mais incertain, de révéler le secret. Le Goust prend ce temps pour lui dire qu'elle avait bien moyen de se venger contre ceux qui avaient voulu prostituer tout d'un coup et son honneur et son âme, en faisant une contre-entreprise sur les mêmes moyens et façons qui avaient été inventés par les ennemis : alors elle leur expliqua entièrement sa leçon, et promit de la suivre à cette vengeance ; pour à quoi parvenir, elle demanda qu'on fît une chamade, pour pouvoir, en parlemen-

tant et par permission de part et d'autre, se retirer du fort assiégé, comme son sexe et son âge l'y rendaient du tout inutile. Guebriand, de son côté, offre toute courtoisie aux dames : la voilà descendue par le préau, avec la même corde et bâton qu'elle leur avait présentés pour monter ; et cette fille joua si bien de la langue, qu'elle fit perdre jugement aux capitaines : si bien que, s'étant assemblés pour cette affaire, ils arrêtèrent que le vendredi dernier jour de juin Henryaie devait commander cet endroit de la descente. Elle, selon le mot pris avec son frère, remonterait et serait suivie par eux après qu'elle aurait donné le signal. Le tout ainsi arrêté, et les assiégés ayant garni les flancs de fauconneaux et de quelques perriers, mettent leurs femmes en sentinelle aux autres endroits, et se trouvent à l'escarpolette. En même temps, la demoiselle se présente sur le ravelin, fait signal et donne assurance. Le capitaine Guillarderie, monté le premier, fut mené reconnaître la chambre où on les devait mettre en attendant qu'ils fussent nombre suffisant : et il trouva tout si bien ordonné, qu'il retourna avec Henryaie, sur le ravelin, avec deux qu'il disait être de l'intelligence. De la Guillarderie cria à ses compagnons qui étaient dans le fossé : Amenez-moi mon cheval. C'était là le mot pour les faire monter : et ainsi fut devalée la corde aux capitaines des Gordes, des Mortiers, Chesnevert ; puis aux deux frères de la Tenaudais, Pontpietin, Chevalerie, le Vigneau ; et encore cinq ou six gentilshommes suivirent de près. Il s'en trouva même dans le fossé qui donnèrent de l'argent pour la primauté du passage. Enfin, étant montés au nombre de soixante-sept, la plupart gens de commandement, Guillarderie les menait lui-même à la chambre, où ils étaient saisis. Après ce nombre, Guebriand fit monter un jeune homme en qui il se confiait et duquel il voulait avoir un

second mot, avant de hasarder le paquet. On s'aperçut de cela, et l'on amena le galant, le poignard à la gorge, pour faire monter son maître; mais il méprisa la vie et donna l'alarme à ceux de son parti, tant il leur fut fidèle. Le Goust ne voulut pas qu'il fût tué, tant il estima cette générosité; mais au même temps il fit jouer la fougade, qui ne fut que de peu d'effet, tant le château était mal garni de poudre. La demoiselle Salmonnais fut de ceux qui mirent le feu aux fauconneaux. Or, cette prise servit doublement à ceux du château; car elle leur fournit des armes et leur causa encore un plus grand bien, c'est que les assiégeants, étant contraints de nourrir leurs prisonniers captifs dans la place, nourrissaient aussi la garnison : et encore, en ce trafic, Le Goust faisait sortir des siens qui allaient prendre des prisonniers; cela fit aussi délivrer le Houleux. Par là, ils surent la nouvelle que le comte de Soissons, duquel ils espéraient du secours, avait été pris par Lavardin, entre Vitré et Rennes, à Château-Giron : accident qui fit double effet, car il porta l'étonnement aux assiégés. Et, par un faux donné à entendre, les assiégeants conçurent une terreur panique, lorsque Guebriand, leur chef, qui était allé au-devant du prince de Dombes, général pour le roi, reconnaître si en effet il venait faire lever le siége de Blain, le prit pour constant, et le manda aux assiégeants par un homme hors d'haleine et si effrayé, qu'à son rapport chacun sans ordre quitta ses armes, pour fuir plus légèrement, se laissant guider à la peur. Les assiégés, quoique fort tard sortis, tuèrent et prirent des prisonniers tant qu'ils voulurent, et ramassèrent de quoi armer sept ou huit cents hommes. Telle fut, au bout de deux mois, la fin du premier siége de Blain, et l'entreprise d'une fille au sujet de laquelle on disait que Salmonnais avait contrefait les fureurs de Mars, comme Salmonnée les foudres de Jupiter.

Vitré repris. — Église à Vitré. — De Blain passons à Vitré, dont d'Aubigné dit qu'il y arriva un accident qui n'a guère de semblables, et qu'il garantit véritable sur les lettres de récompenses qu'il a vu octroyer pour cet effet au capitaine Raton, qui commandait pour lors en ce lieu, sous Montmartin, quand le duc de Mercœur corrompit par présents et par promesses le gouverneur du château. « Saint-Laurent poussait devant soi soixante hommes choisis pour entrer par la poterne qui sort au dehors ; et ce fut à deux heures après midi que le capitaine Raton, averti dans la ville par ceux qui avaient refusé le capitaine d'entrer avec lui dans sa conspiration, et qui pour cela avaient été mis dehors, accourut à la contrescarpe, et vit en même temps, d'un côté, le grand pont et la planche qui étaient levés, et de l'autre, marcher le secours. Cet homme se fit promptement apporter un pétard chargé pour une autre entreprise, prit un bout d'échelle, descend au fossé, le pose à un coin du grand pont ; et, quelques arquebusades qu'on lui tirât et dont il fût blessé, suivi de trois hommes près de lui, et de quelques autres plus éloignés, il se servit de sa petitesse pour entrer entre le petit pont et le portail : là il appliqua son pétard, et, n'ayant aucun lieu où se mettre à couvert des éclats, résolu à mourir par ses propres mains, il met le feu à une courte fusée, et, se tenant serré contre le grand pont, les pièces du pétard l'épargnèrent, et le coup emporta la planche et le portail chacun de son côté : il appelle les trois, donne dans le château, trouve le capitaine, qui lui lâcha deux pistolets ; blessé d'un des coups, il tue le capitaine et quelques soldats près de lui : le reste s'étonne, quelques-uns se rendent, et ceux qui étaient à faire entrer le secours, voyant arriver Raton, se jettent à ceux du dehors qui les emmenèrent. Ainsi, Vitré fut repris. » Voilà l'histoire telle que d'Aubigné la rapporte :

elle est obscure et embrouillée, ne nommant point le capitaine qui a été tué au château, et ne disant point si c'est le même que celui qui est qualifié gouverneur, gagné pour la Ligue, comme il y a grande apparence. Ce que je reconnais de plus net et qui regarde l'état de l'église, c'est que ceux de la religion étaient les maîtres dans Vitré pour le gouvernement des villes et château : soit dès le commencement de la Ligue (1585), après l'édit de juillet et la retraite de plusieurs fidèles avec leurs pasteurs; soit quelque temps après, quand ceux qui restèrent eurent un peu repris leurs esprits, malgré le décès du comte de Laval, leur maître, arrivé en 1596 (1586). La Ligue ne se vit qu'un moment maîtresse du château, par la trahison de son capitaine, qui fut tué sur-le-champ : Raton, petit homme et de grand cœur, dénicha la troupe liguée avant qu'elle fût toute entrée dans le château trahi. Par ce moyen, Vitré nous demeura toujours, sans être soumis au duc de Mercœur ; et cela, jusques à l'an 1590, où nous verrons que, le roi de Navarre devenu roi de France (1589), Vitré se tint dans son parti plus que jamais et y fut aussi maintenu. Cependant, de 1585 à 1590, cinq ans durant, on ne voit point de forme d'église, quoiqu'il y eût des fidèles restés à Vitré en nombre considérable, et des principaux, comme M. de Montmartin, gouverneur : le registre demeure muet en tout ce temps-là, pendant lequel M. Perruquet, pasteur, était fugitif aux îles avec M. Merlin.

Bretons à la Rochelle. — D'autre côté, nos bretons de la Rochelle, continuaient à Sainte-Marguerite, à Saint-Yvon et ailleurs leurs assemblées, consistoires, catéchismes et censures : leurs directeurs et principaux étaient Chevratière, Bransac, Cadio, Brou, Saint-James, Garenne, Helon, Le Goux, Tam ; item Jean Guihard, sieur de Lorme, qui était de Blain, et quelques autres. Leur ministre

était toujours M. Thierri, de Vieillevigne, auquel fut adjoint pour quelques mois M. Oyseau, sieur de Trevecar, ministre de Nantes, venu de Bretagne ; mais, sur la fin de l'année, il est remarqué au registre que M. Thierri demeura seul comme auparavant, et par conséquent que M. Oyseau s'en était retourné à Nantes ou à Thouars : mais à Nantes bien difficilement, parce que c'était le siége et le fort de la Ligue de Bretagne. Dans une de leurs assemblées communes, M. de la Touche, ministre, et du Rouzier, ancien d'Angoulême, rendirent compte de leur députation auprès du roi de Navarre. Dans une autre, M. du Hardas, gentilhomme breton, fut député avec M. Fleury, ministre, pour les églises de deçà la Loire, à l'assemblée générale, convoquée à Sainte-Foy, et ensuite à Pons par le roi de Navarre. Au catéchisme de juillet, fait par M. de Trevecar, Oyseau venu de Bretagne, sans spécifier si c'était de Nantes ou d'un autre endroit, on admit pour prosélytes quelques personnes : entre autres, M. Robihan, demeurant avec madame de Vay, sa tante ; Guillou, sieur du Temple, natif de Saint-Brieuc ; Daniel Roy, fils du coutelier de la Roche-Bernard. Un consistoire chargea les sieurs Oyseau et Saint-James de parler à madame de la Tréviniѐre [1], qui partait pour s'en aller en Bretagne en quelques-unes de ses maisons, et lui remontrer le danger auquel elle s'allait exposer, en l'exhortant à la persévérance contre les promesses, les menaces et la

1 Cette famille de la Tréviniѐre persévéra dans la foi au moins jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Nous trouvons au registre des baptêmes de l'église réformée de Vieillevigne en 1676, qu'au baptême d'une fille de Jacob de l'Epinay, furent parrain Philippe-Auguste Tinguy, sieur de Launay, et marraine Fleurance de la Tréviniѐre, dame du Vigneau. Nous trouvons aussi dans le registre de Vieillevigne, à la date du 8 décembre 1685, l'abjuration de Mary de Remberge, veuve de noble homme David de la Tréviniѐre ; c'était à la suite de la mission de Gilles de la Baume-le Blanc.

violence des ennemis de la vérité. Au catéchisme du 27 décembre, où M. Thierri était alors seul ministre de Bretagne, M. de Laudonnière [1] fit sa reconnaissance pour avoir été à la messe sans abjurer : et de même la fille de Michel Tam, nommée Rachel, que M. de la Haye, de Besné, chez qui elle avait demeuré, avait forcé d'aller à la messe deux ou trois fois après la déroute des Reitres. A une distribution, quelque argent envoyé par Michel Rouxel, sous-garde de Fresnay, près Blain, fut donné à Jacques Chambrisé, pour son entretien à l'école, pendant que son père était ministre au château de Blain ou réfugié avec la douairière de Rohan au Parc ou à Luçon. Ainsi se passa l'année 1588, en laquelle, après les barricades de Paris, le roi se vengea sur les Guisards aux états de Blois, où il les fit poignarder, et ensuite se réconcilia avec le roi de Navarre : ce qui affaiblit la Ligue et donna courage aux réformés,

1 C'était sans doute René de Goulaine. Cette famille a aussi persévéré jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Le dernier seigneur de Laudonnière qui était de la religion, fut François de Goulaine ; il avait eu pour première femme Marguerite d'Apel Voysin, et pour seconde Anne Chillon. De ce double mariage lui étaient nés trois enfants, Samuel, Marguerite-Antoinette, et Charlotte-Polyxène. Dans son testament, passé devant Mes Marbœuf et Chaillou, messire François de Goulaine s'exprimait ainsi : « Premièrement, je recommande » mon âme à Dieu, le priant de me faire grâce et miséricorde par le » mérite de son Fils, mon sauveur et rédempteur, et déclare vouloir » vivre et mourir dans la religion P. R., dans laquelle je suis né : priant » Dieu de faire la grâce à Samuel, Marguerite-Antoinette, Charlotte- » Polyxène de Goulaine, mes enfants, de les faire vivre dans ladite » religion P. R., dans laquelle ils sont nés. » Cette pièce est datée du 13 décembre 1684. Malgré la prière de leur père, l'avis de la majorité des membres du conseil de famille, et les coutumes de Bretagne, un arrêt du parlement, en conformité avec un édit du roi, nomma des tuteurs catholiques pour ces jeunes enfants et ordonna qu'ils seraient élevés dans la religion romaine.

particulièrement en Bretagne, comme nous avons vu en ce qui se passa à Blain et à Vitré (qu'on doit placer en 1589).

1589. — Pendant que nous sommes à la Rochelle, il faut continuer l'histoire de notre église bretonne, et l'achever en cette année 1589, avec son registre.

Bretagne rochelaise. — Les deux premiers jours de janvier consécutivement, qui étaient un dimanche et un lundi, la sainte Cène fut célébrée dans l'église bretonne : et cette réitération marque l'abondance du peuple ou l'ardeur de zèle, ou tous les deux ensemble; le tout se passant à Sainte-Marguerite, où les catéchismes et les censures, à la veille de chaque Cène, se faisaient ordinairement, aussi bien que les prédications, et par le ministère de M. Thierri seul, qui, toutefois, n'est point nommé cette année. Trois mois après, les dimanche et lundi 2 et 3 avril, on fit encore la Cène à deux fois; et il est remarqué que le roi de Navarre y assista et communia : chose assez surprenante qu'il préférât le troupeau breton, petit et réfugié, aux grandes assemblées ecclésiastiques des Rochelois dominants, et à leur grand temple. Dès la fin de mars, avant la Cène, un mercredi, on célébra un jeûne public, qui fut général dans toutes les églises de la France qui subsistaient alors. Et ce jeûne avait été ordonné par l'assemblée générale de toutes les églises du royaume, tenue à la Rochelle en novembre de l'année précédente, 1588; étant le quatrième jeûne général depuis la Ligue, un jeûne par an.

Ici finit le premier cahier du registre de nos Bretons rochelois, non signé, mais marqué comme écrit de la main de Michel Tam, ancien de Nantes, et l'un des réfugiés. L'on ne sait s'il y eut d'autres cahiers après ce premier, ou si tout demeura là, par la diminution ou dissipation de cette église bretonne, que les fugitifs purent causer en s'en retournant. Il est vrai que l'abondance de vivres qui fut à

la Rochelle cette année, plus grande qu'on ne l'y avait vue depuis trente ans, était capable de les retenir avec la liberté de religion ; mais aussi l'amour de la patrie est bien fort après quatre ou cinq ans d'exil, et la jonction des deux rois à Tours, avec la trève d'un an accordée au roi de Navarre et à ceux de son parti, leur put donner tant d'espoir et de courage que plusieurs s'efforcèrent de retourner à leurs maisons et vers leurs amis restés, pour y renouveler leurs habitudes. D'autre côté, M. Thierri, s'il vivait encore, put être rappelé à Vieillevigne ou s'y en retourner volontairement et quitter la Rochelle, comme M. Louveau se disposait à quitter Fontenay pour se donner à Beaugency, sa patrie, qui le demandait, ou pour retourner à la Roche-Bernard, comme M. de Martimont et M. du Plessix Saint-Dolé l'y conviaient par lettres pressantes. A quoi il s'était disposé de donner les mains, bien que Dieu bénît son travail dans l'église de Fontenay.

Soissons captif, échappé. —En Bretagne, peu de choses se passèrent cette année dont nous ayons la connaissance ; et il faut se contenter de quatre ou cinq lignes qui servent à notre sujet dans les mémoires de M. Louveau. Après que M. le comte de Soissons, sur la route d'Angers à Rennes, eut été pris à Château-Giron (1589), il fut mené avec M. d'Avaugour et M. de Noirmoutier, et constitué prisonnier dans le château de Nantes, d'où il échappa depuis par un stratagème, emporté dans un panier de dessert. Chose étrange, qu'une forteresse bâtie pour la défense des bons serviteurs du roi et fidèles à leur patrie, leur serve de prison cruelle : mais de tout temps, avant cet exemple, le château de Nantes avait servi à ce mauvais usage, en haine de la religion.

Vitré délivré du siége. — Ensuite de la captivité du comte de Soissons, le prince de Dombes, tant attendu par

les royalistes, dont les nôtres étaient, entra en Bretagne. Alors *le siége de Vitré, qui avait été fort long, fut levé, et Rennes fortifié.* M. Louveau n'en dit pas davantage; mais il fait penser qu'après que le brave Raton eut conservé Vitré par un prodige de courage et de promptitude, contre la conspiration des ligueurs, ils tentèrent la force ouverte par un siége en forme qui dura six mois [1], sitôt après leur coup manqué, à la fin de l'année passée, soit au commencement de celle-ci: et que, par l'opiniâtreté des assiégeants comme par la fermeté des assiégés et par la bonté de leur place, le siége tira en longueur, au grand dommage des uns et des autres, jusqu'à ce que M. de Dombes arriva avec les troupes royalistes, qui délivrèrent Vitré et le mirent en état de ne craindre plus la Ligue ni les entreprises du duc de Mercœur, envieux de ce bon morceau éloigné de lui. Il faut pourtant s'imaginer que dans la ville de Vitré les sentiments étaient partagés et fort opposés, car les catholiques au gros grain étaient animés de l'esprit de la Ligue espagnole, comme il a paru en tout temps; mais les politiques romains et les réformés, qui étaient de poids et d'autorité comme amis de leur seigneurie, haïssaient la

1 Le duc de Mercœur s'était emparé du château de Nantes, de Rennes pour quelques moments seulement, et de Fougères; après quoi il avait fait investir Vitré par Talhouet, et s'y était rendu lui-même. Du Lac, qui était gouverneur de cette place, consentit à recevoir tous ceux qui voudraient y entrer pour servir le roi. René de Montboucher, seigneur du Bordage, zélé protestant, vint s'y jeter, sur l'invitation de la comtesse de Laval. Le sieur de Bremanfany et quelques autres gentilshommes y entrèrent aussi. Les assiégés, après la prise du comte de Soissons, avaient fait connaître à Rennes les difficultés de leur position et en avaient reçu des secours, sous la conduite des sieurs de Lavardin, de Montbarot, de Sarrouette, de la Tremblaye, etc.... Le siége fut levé au mois d'août.
(Taill., *Hist. de Bret.,* vol. 2., liv. 19, *passim.*)

Ligue à mort : et ce parti l'emporta toujours, étant le plus fort comme le plus juste [1].

Rennes fortifié. — Quant à ces deux mots (Rennes fut fortifié), cela veut dire que cette ville, quoique fort contraire à la religion, tint bon contre la Ligue et n'en subit point le joug, sinon pour un temps que la Ligue y fut la plus forte; mais la ville fut reprise sur la Ligue peu de temps devant la venue du comte de Soissons, témoin d'Aubigné. On ne sait si un Montbarot était gouverneur de Rennes en ce temps [2]. On peut conjecturer que les fidèles qui restèrent à Rennes pendant la Ligue, s'il y en resta effectivement, ne furent pas des plus maltraités, puisque la ville n'était pas du parti ligueur; et que s'ils étaient sans assemblées comme sans pasteur (car M. du Gravier était fugitif, comme ses confrères, aux îles, où il adressa et finit sa course), ils étaient pourtant tolérés en se tenant clos et couverts, et non pas poursuivis à toute outrance comme dans les premières années de la réformation (1559-1561).

Josselin assiégé. — Les longs siéges de Josselin et de

1 On peut être aisément persuadé, eu égard à la nouvelle religion que les Coligny professaient depuis trois générations, que la haine que Vitré portait à la Ligue eut plus de part à son obéissance que la fidélité pour le roi Henri III. Dans la vérité, la nouvelle religion, à la faveur du seigneur, y avait fait de si grands progrès, qu'ils avaient au milieu de la ville un prêche si spacieux qu'il sert encore aujourd'hui à l'assemblée des États lorsqu'ils tiennent à Vitré. De sorte que la comtesse de Vitré, Anne d'Allègre, mère du seigneur du lieu, et qui demeurait au château, n'eut pas grand'peine à contenir les habitants contre la Ligue.

(*Essai sur la Ligue en Bretagne*, par M. de Piré, fol. 36.)

2 Non-seulement monsieur de Montbarot était alors gouverneur de Rennes; mais encore il la défendit avec courage contre le duc de Mercœur, et s'employa activement à la reprendre, d'après les ordres du roi : ce qui eut lieu le 4 avril de cette année.

(Taill., *Hist. de Bret.*, tom. 2, liv. 19, p. 368.)

Blain, comme de Vitré, dont M. Louveau ne dit qu'un mot en passant, nous donnent des ouvertures qui ne se trouvent nulle part ailleurs. Quant à celui de Blain, nous l'avons placé à l'année 1588, comme d'Aubigné, qui toutefois le date de mai 1589; comme M. Louveau n'en parle qu'à cette même année 1589, ce qui fait un peu douter de la véritable année : toutefois, nous tenant à 1589 avec plus de probabilité, ce qui au reste est indifférent. Il faut ajouter, par conjecture, que le parti de la Ligue, fort mortifié de la belle résistance que Blain avait faite, et en attendant de s'en revancher avec usure sur la même place, crut qu'il pourrait décharger son dépit et sa colère sur Josselin. Mais l'entreprise n'était pas aisée; car le château, très-petit et triangulaire, sur un rocher escarpé, était aisé à garder avec les cinq tours qui restent, sans compter la grosse qui n'est plus debout, et qui était une des plus belles de toute l'Europe, si tant est même qu'aucune la pût égaler. Et quant à la ville, elle était petite à proportion, mais ceinte de murailles et de bons fossés, comme il y en a encore des traces. La bonté donc de cette place villotte et château, et celle de sa garnison, furent cause que le siége fut long et que les assiégés souffrirent beaucoup de la barbarie des Ligueurs assiégeants, que je me figure enfin lever le siége avec honte, aussi bien que devant Blain et devant Vitré.

Roche-Bernard saccagée. — Il reste un trait de pinceau pour la Roche-Bernard, dont M. Louveau parle en ces termes de lamentation : « Je déplore, dit-il, ce qu'on dit être arrivé tant à Josselin qu'à la Roche-Bernard, où la Ligue fait paraître de quel esprit elle est conduite, en violant, pillant et massacrant, pour faire leur dernière main. » Et un peu plus loin : « Je plains, dit-il, l'état pitoyable des pauvres habitants de la Roche-Bernard, qui, un jour de Saint-Luc, furent assaillis par quelques troupes royales

(c'est-à-dire, de la Ligue, dont le roi se déclarait chef avant les États de Blois); jusque-là qu'ils furent contraints de faire leur retraite au Croisic, avec grande perte de ce qu'ils avaient amassé si soigneusement, et dont je leur avais souvent prédit qu'ils faisaient la cuisine pour les chats. »

Croisic manqué. — Henri III[e] *assassiné.* — Ce lieu du Croisic est très-propre à une sûre et prompte retraite, parce que c'est une île de difficile accès de tous les côtés. Dès l'an 1580, Aubigny avait formé le dessein d'en faire une place imprenable, par le moyen de quelques tranchées et retranchements : et qu'en fortifiant Guérande et Saint-Nazaire à proportion, on se serait rendu maître de la Loire et des salines, en se tenant à couvert des insultes des ennemis de notre parti, tels que furent ensuite les partisans de la Ligue. Souvent le roi de Navarre avait été sollicité de commettre cette entreprise à M. de la Noüe, et depuis à M. le vicomte de Turenne, qui en était fort entêté : mais, s'étant l'un et l'autre incommodés, pour la probité trop estimée de l'un, et pour la créance trop grande que l'autre prenait dans le parti, il aima mieux laisser dormir cette affaire. Enfin, pourtant, il se délibéra d'y travailler et d'y employer M. Duplessis-Mornay, plus à lui et plus soumis à ses volontés, homme dont la réputation ne ferait que donner plus de lustre à celle de son maître. Tous les préparatifs donc se firent à la Rochelle pour une telle expédition, et les vaisseaux étaient en état de faire voile, n'attendant pour signal que la prise de Clisson et de Beauvoir ; après quoi le roi de Navarre devait se joindre, et être en personne à ce grand exploit. Mais, pour s'être trop arrêté à ces siéges par terre, il vit avorter son dessein par mer : de fait, il n'osa passer en Bretagne, sentant trop près de lui le duc de Nevers, trois fois plus fort que lui, et que la Bretagne était déjà toute en armes, bien avertie de l'entreprise par l'infidélité

d'un capitaine qui avait vu les préparatifs faits à la Rochelle; mauvais succès qui n'eût pas arrivé si l'armée eût levé l'ancre dès qu'elle fut prête, sans attendre la prise imaginaire de Clisson et l'approche des troupes contraires. Ainsi, le Croisic fut manqué, soit l'année 1588, à laquelle d'Aubigné le rapporte; soit celle-ci (1589), en laquelle le roi Henri III fut assassiné à Saint-Cloud par un Jacobin [1].

1590. — *Dombes. — Aumont. — Malaguets illustres.* — Voici un temps où les affaires allèrent assez mal pour le bon parti; et, à son égard, la pauvre Bretagne ne fut pas épargnée. Le prince de Dombes, appelé depuis duc de Montpensier, après son père, avait été envoyé pour recueillir les débris de l'armée du comte de Soissons, qui s'étaient jetés les uns à Vitré, les autres à Rennes, et pour tenir un corps d'armée contre la Ligue en Bretagne; mais il fit peu de chose en ce bel emploi, tant à cause de son âge que pour le défaut d'hommes et d'argent, et de bon conseil : surtout depuis que le duc de Mercœur, prétendant la propriété de Bretagne, par Marie de Luxembourg, sa femme, eut fait

1 Nous devons communication à l'obligeance de M. de la Jarriette d'un petit volume publié à Nantes en 1589, par Nicolas Desmaretz et François Faverge, imprimeurs, demeurant près le carrefour Saint-Nicolas, et qui a pour titre : *Deux Devis d'un catholique et d'un politique, sur l'exhortation faicte au peuple de Nantes en la grande église de Saint-Pierre, pour jurer l'union des Catholiques, le huitième jour de juin* 1589, *par F. Jacques le Bossu, religieux à Sainct-Denys, en France, et docteur en la Faculté de Théologie à Paris.* Un troisième Devis, sur la mort de Henri de Valois, y est ajouté et dédié au peuple. Voici quelques-uns des points traités dans ce troisième Devis : De F. J. Clément, qui a tué Henri. — Preuve que ce fait vient de Dieu. — Question chatouilleuse, si un particulier peut tuer un tyran. — Résolution et preuve qu'il le peut, etc., etc. — On peut juger, d'après cela, quelle position la Ligue faisait aux réformés de Nantes.

Voir *note O.*

venir les Espagnols à sa solde, les saisissant de Blavet et d'autres bonnes places. On dit que ce jeune prince pensa périr à Auray par un cordelier, comme le roi, devant Paris, par un Jacobin; et qu'il en coûta la vie à un brave gentilhomme, pour avoir découvert la conjuration: mais, que cela soit vrai ou faux, il est constant que le roi Henri IV, peu après son avénement à la couronne de France, rappela de Bretagne le prince de Dombes, qui n'y faisait rien, et qui ne pouvait plus s'y soutenir avec l'armée royale, trop faible, pour lui faire succéder le maréchal d'Aumont, qui ne fit pas de plus grands progrès; car la Ligue, enfin, devint la maîtresse, et Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, réduisit presque toute la Bretagne à son obéissance, ne lui manquant que Vitré et Rennes. Pendant que ce maréchal d'Aumont conduisait une armée royale, il assiégea Comper inutilement, en basse Bretagne; et la confusion qu'il en remporta fut d'autant plus grande, que, quelque temps après (1597), deux frères, suivis de quinze hommes seulement, firent ce qu'il n'avait pu faire avec bon nombre de troupes. Ces deux frères, par un prodige de bravoure dont d'Aubigné a conservé la mémoire, ont bien fait parler d'eux en leur temps; ils étaient de l'église de Blain, du nom de la Tousche, et c'étaient MM. de Malaguetet du Verger: l'un, enseigne de gens de pied pour lors; et l'autre, homme de cheval; qui, par intelligence avec un sergent du fort château de Comper, et par une surprise inopinée, forcèrent la place et la garnison, avec quinze hommes déguisés en corroyeurs, et introduits par le sergent dans la forteresse, avec les deux frères, chefs de l'entreprise. En ces temps-là, si le succès manquait à nos généraux, ce n'était pas faute de bons hommes de main et de tête de notre profession, qui se sont signalés entre plusieurs autres : comme le brave M. de la Tremblaye, capitaine intrépide, qui faisait trembler

les ennemis les plus résolus; et l'illustre M. de la Nouë Bras de Fer, qui fut tué d'une arquebusade, en assiégeant Lamballe, sous le prince de Dombes, cette année ou celle de devant [1].

Espagnols. — Bretesche. —Dame du Bois. — Au mois d'octobre, l'armée navale d'Espagne vint mouiller l'ancre près de Belle-Isle, où elle séjourna quelque temps, et de là entra dans la Loire, feignant prendre terre à Saint-Nazaire, pour aller attaquer Blain et la Bretesche : mais, comme ils ne purent donner jusqu'à Nantes, selon leur dessein, ils furent contraints de faire voile vers Morbihan; d'où la meilleure de leurs galères, nommée la *Patronne,* leur échappa et s'alla rendre à la Rochelle, où les pauvres forçats de la religion furent tirés de captivité. Alors, les ligués de Guérande et de là autour, ayant le cœur enflé pour la venue des Espagnols, se jetèrent sur les habitants de Piriac, les saccagèrent et les dissipèrent, tellement qu'une partie s'allèrent sauver en Poitou. Ceux du Croisic, qui jusqu'alors avaient temporisé et penché du côté de la Ligue plutôt que du roi, s'allèrent jeter à la merci de ceux de Nantes [2], qui ne les épargnèrent non plus que s'ils eussent été royalistes ou de la religion. Pour nous tenir à ces derniers, on trouve qu'une petite troupe des réformés de la Roche-Bernard, avec leurs familles, se cantonnèrent à la Bretesche, pour être à couvert des insultes de la Ligue du côté de

1 La Nouë mourut au mois d'août 1591. (Voir cette année.)

2 Dans le courant de cette année 1590, le 3 du mois de mars, le Parlement ligueur de Nantes rendit « un arrêt défendant tout exercice de la religion prétendue réformée, et enjoignant aux prélats de nommer gens savants pour prêcher contre ladite religion et la combattre; et défense faite aux officiers du roi de Navarre de les y troubler, sous peine de répondre des jugements rendus contre ceux qui prêcheront en conformité dudit arrêt. » (Travers, vol. 3, p. 35.)

Guérande ou du côté de Redon : c'est où M. Louveau leur écrivait souvent de Fontenay, pour les fortifier ; entre autres, à Sara du Bois, dame de Bouteveruë, fille puînée du seigneur de Baulac, à laquelle, pour conclusion de l'année 1590 et en tête de l'année 1591, il écrit une grande épître dédicatoire de son histoire refaite, la lui envoyant par la Rochelle, la plaignant de son long exil, et la louant de sa constance, comme d'un très-rare mérite dont elle était enrichie. Là, il exalte fort le zèle et la piété de toute sa famille, à qui appartenaient les terres de Careil, de Condest et de Trégus : et il marque qu'alors était décédé (1590) M. de Baulac, son père, et M. de Trégus, son oncle, qui avaient été du nombre des gentilshommes du pays premiers réformés et protecteurs de la réformation , et qui avaient longtemps supporté les fatigues extrêmes de la guerre en soutenant le bon parti; sans toucher le temps ni la manière de leur mort.

Vitré, *église redressée.* — Dans toute la Bretagne, il n'y avait que Vitré qui ne fût pas accablé des misères que la Ligue causait en tous lieux : surtout à l'égard de l'église, qui cette année commença à se redresser par le retour de ses pasteurs; je veux dire M. Merlin et M. Perruquet, qui, dès l'an 1585, s'étaient sauvés en Guernesey, île d'Angleterre, comme M. Louveau l'a laissé par écrit. Un nouveau registre, commençant en juillet 1590 et finissant avec l'année 1592, fait en peu de mots l'histoire de ce rétablissement : d'abord, il y est fait mention de M. Gilles Duchemin, sieur du Buisson, ministre de Normandie, exerçant pour lors le ministère avec MM. Perruquet et Merlin ; et il est ajouté que les assemblées d'exercice de religion se faisaient au château ; et qu'en juillet 1590, M. Perruquet était de retour d'Angleterre, pour continuer à être le ministre ordinaire de Vitré. Ces notes historiques font présumer qu'après que Vitré eut surmonté par deux fois les efforts de la Ligue, en 1588 et

en 1589, et ceux de la religion qui avaient le gouvernement, se virent les plus forts et sans guerre, sans faire autre chose que se tenir sur leurs gardes ; ils crurent pouvoir rétablir le saint-ministère, et que pour cet effet ils appelèrent un pasteur de Normandie, nommé M. du Buisson, par forme d'emprunt, en attendant le retour des deux fugitifs qui étaient à eux et qu'ils rappelèrent de Guernesey, d'où ils revinrent, et se trouvèrent à Vitré en juillet, où ils recommencèrent leurs fonctions : ce qui dut congédier le ministre emprunté. Alors la liberté renaissante était plus grande qu'on n'eût osé penser, ce qui paraît par les enterrements : car ils se faisaient communément au cimetière de Saint-Martin, comme entre autres d'un homme tué par les ligueurs en octobre 1590, et d'un autre tué par les mêmes en allant à Épinay, en novembre 1591; on voit aussi quatre enterrements faits au cimetière de Notre-Dame, capitale église, en la ville, en 1590; quelques-uns, au cimetière de Sainte-Croix, et en l'église de Saint-Argentré : même dans la grande église on enterra Jean de la Faucille, dont la mère était Montmartin; à plus forte raison, en pouvait-on inhumer en la chapelle du château, comme on verra en l'année suivante : sans compter le cimetière neuf de la ville, dont la première mention est faite en la même année et la seconde en 1592, où l'on croit que ce cimetière neuf fut établi pour l'usage des réformés, par le consentement des catholiques, afin que chacun fît bande à part pour le repos des morts, comme pour la dévotion des vivants. [1]

1 Notre auteur passe rapidement sur les faits accomplis pendant cette année, parce qu'ils ne se rapportent point au but spécial de son récit. Il en est deux que nous mentionnerons, comme plus en rapport avec notre histoire. Le premier, qui eut lieu à Rennes, nous est raconté en ces termes par un contemporain. « Ledit jour 6 du mois de juin, audit an 1590, fut mis prisonnier aux prisons et *feillée* de cette ville de

1591.— *La Muce décédé.* — *Perruquet décédé.* — Pour ne sortir point de Vitré en entrant en l'année 1591, nous dirons que cette église, seule redressée pour lors et pendant la Ligue, se maintint en même état pour le moins deux ans et demi ; comme il paraît pour l'année présente par quelques enterrements qui donnent matière à l'histoire. En mars on perdit haut et puissant Bonaventure de la Muce et de Ponthus, gouverneur et lieutenant pour le roi à Vitré en l'absence de M. de Montmartin, son neveu : il décéda à Vitré et fut enterré au chœur du Temple de la Magdelaine, chapelle du château, par le consentement de haute et puissante dame Anne d'Allègre, mère du jeune comte de Laval, auquel appartenait l'enfeu de cette chapelle, ou église paroissiale et seigneuriale. Le convoi funèbre se fit sans autre cérémonie, sinon que le corps fut porté par des gentilshommes, en présence de M. de Montmartin, gouverneur et lieutenant général pour le roi à Vitré, ville et château, qui portait un bout du drap; et le sieur du Hardaz, gendre du défunt, portait l'autre bout. Toutes ces circonstances

Rennes, par arrêt de la court de parlement, Bertrand Avenel, libraire, l'un des plus grands huguenots et hérétiques de ce pays; aussi était-il marié à la veuve de feu Le Bret, aultre grand huguenot : sa femme fut en pareil emprisonnée, et la fille de sadite femme et dudit Le Bret. La cause fut parce que ledit Avenel vendait publiquement et exposait en vente un libelle diffamatoire contre la religion cath. apost. et romaine fait en forme de pardon ; qu'ils appelaient le vrai pardon et rémission de tous péchés ; comme plus amplement est rappelé par icelui dont la teneur suit : » Voir *note P.*

(*Journal* de maître Jehan Pichart, notaire royal et procureur au parlement, contenant ce qui s'est passé à Rennes et aux environs pendant la Ligue, imprimé à la fin du 3e vol. des *Preuves* de D. Morice.)

L'autre fait est la tenue des Etats à Rennes par ordre du Roi, où M. de la Musse Ponthus présida pour la noblesse et où, entr'autres décisions importantes, il fut résolu d'inviter le roi à appeler les Anglais en Bretagne. Les ligueurs y avaient déjà introduit les Espagnols.

sont marquées dans l'enregistrement : à quoi j'ajoute que ce mort illustre est le premier seigneur de Ponthus qui ait donné son nom à Christ dès le commencement de la réformation, sous le nom de Bonaventure Chauvin, d'une sœur duquel le gouverneur Montmartin devait être issu ; et que la dame douairière de Laval devait être à Vitré ou bien près, puisqu'on put avoir son consentement en 24 heures, entre la mort et l'enterrement. Cela se pouvait si elle était à Laval; et encore plus facilement si elle était à Vitré, dont elle n'était pas la maîtresse, puisque des gouverneurs y commandaient pour le roi, mais qui par sa présence voyait l'église plus grosse et plus assurée. Peu après cette mort, arriva celle de M. Perruquet, ministre, décédé le 9 avril 1591, après avoir porté la qualité de ministre de Vitré environ sept ans (car il vint du Croisic à Vitré l'an 1584), et avoir passé une partie de ce temps dans le ministère, actuel, et l'autre partie dans la fuite, toujours collègue de M. Merlin et successeur de M. Berni. Alors M. Merlin demeura seul à servir l'église de Vitré et la maison de madame la comtesse de Laval, dont il est appelé ministre en 1592. Il ne pouvait être soulagé par Berni le jeune, élevé à Vitré et connu de tous, parce qu'il avait été reçu en Poitou, pour l'église de Thouars, au lieu de celle de Fontenay, où M. Louveau le désirait avoir pour collègue ; au défaut de M. Guineau, qu'il avait aussi souhaité : mais, dit M. Louveau, « on était dans la pensée de faire que M. Merlin fût secondé par M. Guineau, qui y était comme dédié; d'où il paraît que M. Guineau, premier ministre fondateur de Sion (1561), était encore vivant et qu'il était non dans le royaume, ni rappelé d'exil, comme ceux de Vitré, mais peu éloigné, puisqu'en 1590 et 1591 on parlait de le placer à Fontenay premièrement, puis à Vitré. Quand M. Louveau parle de ces deux personnages morts en même temps (La Muce et Perruquet), c'est

avec éloge : car du premier il dit que ce vénérable vieillard était l'ancien répertoire des affaires de Bretagne, brûlant du zèle de la maison de Dieu, à laquelle il avait dédié ses deux aînés, l'un emporté d'un coup de canon à Broüage (1577), en la bonne école de M. de la Nouë ; l'autre décédé en revenant du siége de Paris (1590). Et quant à M. Perruquet, il dit que ce fidèle serviteur de Dieu avait remporté l'approbation de chacun : heureux d'avoir mis fin à ses grandes misères, dont il avait une connaissance particulière, comme étant de ses intimes amis ; sans exprimer la nature de ses misères, que j'envisage dans la longueur de ses maladies et de son exil au Croisic et à Guernesey.

Blain fortifié. — Second siége de Blain [1]. — Le capitaine Le Goust, se voyant délivré du siége, par un bonheur inespéré, en 1589 plutôt que 1588, se douta que les ligueurs n'avaient reculé que pour mieux sauter : voilà pourquoi il se disposa à un second siége qui aurait besoin de plus de vigueur et davantage de munitions, dont il se gar-

1 Il existe un récit de la prise de Blain imprimé l'année même de la prise, sans nom de lieu et sans nom d'auteur. C'est un petit volume de 21 pages d'impression, format petit in-octavo. Il appartient à M. de la Jarriette ; en voici le titre : *Discours de la prise et ruyne de Blein advenue en novembre* 1591. La même pièce, avec le même titre, se trouve dans le recueil des Mémoires de Duplessis-Mornay, publié en 1824, au 5e volume, de la page 100 à la page 110. L'éditeur semble n'avoir pas pu déchiffrer exactement le manuscrit qu'il avait sous les yeux ; il y a des mots en blanc ou mal lus, qu'il est aisé de rétablir avec l'imprimé de 1591. Au reste, la ressemblance est frappante ; et, sauf quelques transpositions et abréviations, qui ne se trouvent encore qu'aux deux dernières pages, c'est exactement le même récit. Il faut en inférer probablement que Duplessis-Mornay en est l'auteur. Il était alors gouverneur de Saumur ; il a dû être parfaitement renseigné, et ses mémoires contiennent plusieurs récits de ce genre.

Voir *note Q*.

nit le moins mal qu'il put, et d'hommes à proportion; sans consulter l'intérêt de Madame douairière de Rohan, qui le sollicitait au contraire, mais seulement le sien et celui du parti du roi. Ensuite, il se mit à fortifier le château; mais en désolant son circuit et son voisinage : car il démolit vingt belles maisons qui formaient la rue du Pavé, et ruina le moulin avec sa chaussée, élevant de leur ruine et des gazons de la prée un éperon qui paraît encore au bout du Pavé, à la descente du moulin. Dans la première cour du château, il rasa la grande galerie, qui avait deux cents pas de long, fort bien lambrissée et haute à proportion, et les deux jeux de courte paume qui étaient aux deux bouts de la grande galerie : c'est le long de cette galerie et de ces tripots qu'il y avait, en appentis, grand nombre de boutiques où furent recueillis les artisans fugitifs des autres églises, aux deux fois que celle de Blain leur servit de longue et sûre retraite. Ce destructeur politique fit aussi abattre, derrière la galerie à l'entrée du jardin, un beau corps de logis ayant salle et chambres hautes, et un autre logement ancien, à l'entrée du parc, le boulevard de la Guenelle, où est la prison; pour achever la ruine de tous les dehors, il fit culbuter le préau, manière de petit fort carré, circuit de belles galeries et flanqué de tours, où depuis on a construit l'orangerie. La cour du milieu, aussi forte que le donjon, demeura en son état, sinon que par accident, ou par un des siéges, il y fut brûlé un corps de logis de trente-six chambres, du côté du parc, avec les galeries qui étaient du long; enfin, dans le petit château, il fit saper le corps de logis de la grande salle, et piloter en même temps, pour le faire sauter, du côté de la cour, en dedans, quand il le jugerait à propos.

Blain assiégé. — Blain pris d'assaut. — S'étant retranché de la sorte, au lieu de se tenir à couvert dans la

place, il se mit à picorer aux environs, et faisant quelquefois des courses et des ravages jusqu'aux portes de Nantes ; enfin il attira un siége ruineux pour lui et pour Blain, comme un fléau vengeur des blasphèmes et méchancetés de sa garnison, et de l'arrogance tyrannique de leur capitaine. Une armée d'Espagnols, d'environ quatre mille hommes, marchant par l'ordre du duc de Mercœur, qui avait encore mal au cœur du premier siége, vint en dresser un second, en meilleure forme : ils avaient amené du canon qu'ils pointèrent contre le château, du côté du bourg, et avec lequel, à la longue, ils firent une raisonnable brèche à la tour du Moulin, qui flanquait les deux corps de logis, et répondait à la tour du Connétable, qui est encore debout. M. Louveau écrit qu'en un jour et demi il fut tiré mille coups de canon contre cette tour ; ce qui n'est guère aisé à croire. Mais il est certain que la ruine de cette tour superbe servit de planche aux Espagnols pour monter sur la terrasse aisément et sans résistance : car le capitaine Le Goust, les voyant donner un furieux assaut, sans les pouvoir empêcher d'emporter la place, ne trouva point d'autre moyen de s'y opposer que par un coup de désespoir, en mettant le feu dans la tour, qui en fut si bien embrasée, qu'aujourd'hui à peine en voit-on des traces. De là l'embrasement gagna au superbe corps de logis qui avait sept vingts pieds de long, depuis la tour du Moulin jusqu'au boulevard des Armes, ayant tout du long sa terrasse à dos. Ceux de dedans pensaient se garantir avec les flammes ; mais ils se trompèrent : car, malgré cet effroyable artifice, l'ennemi entra, et eux se laissèrent assiéger et prendre dans la tour de l'Horloge. Leur chef fut emmené prisonnier, et, ne voulant point payer de rançon [1], il demeura captif jusqu'à

1 L'imprimé cité plus haut dit au contraire : « Quant au sieur du

la paix de 1598, après laquelle, voulant ravoir ses biens par justice, tout fut jugé de bonne prise et lui dépouillé, sa maison, qui était assez forte, se trouvant rasée. Ce fut la juste récompense de sa mauvaise conduite : car, quand il vit la place investie par tant de troupes et si acharnées, et qu'on lui offrait une bonne composition, lui et son père, sieur de Laugeardière, la refusèrent, à la sollicitation de MM. de la Garelaye, Campzillon et autres, qui crurent pouvoir défendre eux et leurs trésors, ou qui n'osèrent se fier à des Espagnols ; mais, puisqu'ils ne voulaient pas se rendre, ils devaient faire meilleur devoir à l'assaut, et présenter à la brèche non pas de la fumée et du feu, mais terre, corps et armes courageusement.

Blain pillé.—Sitôt que les Espagnols eurent gagné le petit château, ils se mirent à le piller avec avidité et avec profit, d'autant qu'il y avait quantité de beaux et bons meubles ; et leur butin eût été fort considérable, toutes les richesses du pays y ayant été apportées, sinon que le feu voulut y avoir sa part. Après ce ravage, M. de la Ville-Serin, capitaine des gardes du duc de Mercœur, entrant dans la grande cour, somma ceux qui étaient dans la haute tour du Corps-de-garde, de lui ouvrir sans aucune crainte, et de lui délivrer ce qu'ils avaient de plus précieux, jurant, sur la damnation de son âme, qu'il leur en rendrait la moitié, et qu'il les mettrait en liberté sans payer de rançon. C'étaient, pour la plupart, des demoiselles de la religion réfugiées en cette malheureuse retraite, qui, le croyant homme d'honneur autant que de leur connaissance, lui mirent tout entre

» Goust, il se saisit d'un contadour espagnol qu'il tenait prisonnier ;
» et, ayant capitulé, par son moyen, d'avoir la vie sauve, se rendit à
» don Jouhan, colonel des Espagnols, moyennant soixante mille écus
» qu'il promit pour lui et pour les autres qui étaient dans la place.
» Desquels, depuis, il a fait la taxe en particulier. »

les mains et de bonne foi; mais il ne leur fit non plus de gratification qu'eussent fait des Espagnols mêmes : seulement il tint sa parole, en ce qu'il ne leur fut fait aucun déplaisir pour leurs personnes, et qu'elles ne furent point fouillées; de sorte qu'une d'entre elles, nommée M[lle] de la Maletière, sauva un beau diamant qu'elle avait fourré en son carrelet, sans le commettre à l'indiscrétion de Ville-Serin, qui depuis, comme un perfide, a vu périr et fondre ses biens.

Martyr de Blain. — La triste condition de l'église de Blain se peut imaginer plus facilement que décrire. Dès le lendemain de la prise du château, les Espagnols firent brûler vif, dans un gabion, le pauvre Jean de Besné, âgé de plus de quatre-vingts ans, portier et geôlier du château, que M. Louveau avait fort connu : ce qu'ils firent en haine de la religion, lui faisant accroire qu'il était ministre, ou parce qu'il avait eu sous la clef les prisonniers faits sur la Ligue, si en effet il avait été le geôlier; quoi qu'ils dissent et fissent, le bonhomme persista en la foi, et souffrit très-constamment ce cruel martyre.

Blain église désolée. — Après que la Ligue se fut rendue maîtresse de tout le pays, par le succès du dernier siége, ses fureurs furent déchaînées; l'humanité n'eut plus de lieu, et aucun n'eût tombé entre les mains de ces tyrans, qu'il n'eût été rançonné à toute outrance. Il fallut donc aux fidèles qui restaient en petit nombre, quitter leurs maisons de Blain, où les ronces montèrent et prirent leur place en huit ans que tout fut abandonné à la désolation. Les uns donnèrent jusqu'à la Rochelle, les autres s'arrêtèrent en Poitou, auprès de M[me] de Rohan, qui se tenait au parc de Mouchamps, du moins en l'année 1596. J'ai ouï dire qu'il en demeura pourtant quelques-uns, et que, pour leur sûreté, ils se retiraient à Pont-Pietin, chez M. Durand, qui en était

le seigneur, et qui leur donnait retraite; mais cette tradition n'est pas vraisemblable, car la maison n'était ni forte ni beaucoup logeable : et comment les ligueurs eussent-ils souffert qu'on eût tenu le fort ou fait aucun exercice de religion si près du château, et sous la portée du canon? Ainsi, Blain, cette belle place où le nom de Dieu avait été invoqué de si longtemps, et qui avait servi d'asile à toutes les autres églises de la province, l'espace de vingt-cinq ans, à diverses fois, devint un lieu digne des lamentations de Jérémie et de celles du Prophète. (*Psaume* 74 [1].)

Bretesche rendue à la Ligue. — Il en faut autant dire de la Bretesche, qui eut un sort pareil à celui de Blain, dans la même année. Ce lieu, où sans contredit l'Évangile se produisit avant tout autre en Bretagne, au premier voyage de M. Dandelot, fut privé pour jamais de cette lumière céleste et des enfants de lumière, par les ruineux efforts de la Ligue. M. Louveau, pénétré de cette douleur, s'en plaint en ces termes : « Je déplore, dit-il, le malheur extrême qui » tomba pour la seconde fois sur le château de la Bre- » tesche, où s'était retiré le reste de ma pauvre église, après » avoir fait quelque temps la guerre à la Ligue; car, en- » viron la mi-octobre, le fort, ayant été furieusement battu » par le Lorrain espagnolisé, se rendit enfin, par une capi- » tulation très-désavantageuse pour les assiégés, qui furent

1 .....Tes ennemis ont rugi au milieu de tes synagogues; ils y ont mis leurs enseignes pour enseignes.

Là, chacun d'eux se faisait voir, élevant les haches à travers le bois entrelacé. Et maintenant, avec des coignées et des marteaux, ils ont brisé toutes les sculptures.

Ils ont mis en feu tes sanctuaires; et ils ont profané le pavillon dédié à ton nom, le renversant par terre.

Ils ont dit, en leur cœur: Saccageons-les tous ensemble. Ils ont brûlé toutes les synagogues du Dieu fort dans le pays.

(*Ps.* 74, v. 4-9.)

» taxés à une rançon du tout insupportable. En quoi il parut » que l'ire de Dieu était étrangement allumée sur la pauvre » Bretagne, tant en général qu'en particulier. »

Basse Bretagne résiste à la Ligue. — Dans la basse Bretagne, les choses allaient mieux pour le bon parti qu'en la haute : il y eut un rude choc entre Saint-Laurens, qui conduisait la fleur de l'armée liguée, et le marquis de Coetquen, son beau-père, qui, pour soutenir le parti du roi, marchait avec le peu de troupes qu'il avait ramassées à la hâte pour secourir Moncontour, ville et château entre des montagnes, où le brave capitaine la Tremblaye était assiégé. Cet intrépide guerrier, sentant approcher le secours, fit une vigoureuse sortie, où il chargea vigoureusement l'ennemi, qui fut achevé d'être mis en route par M. de Coetquen, après en avoir tué et pris prisonniers un grand nombre : ce qui, depuis, encouragea les nôtres, et encore plus la venue de M. de la Noue [1]. Je n'eusse pas rapporté

1 L'indication de la mort de la Noue en 1590 était donc fautive. Il mourut au mois d'août 1591. Voici le récit que fait de sa mort Montmartin, qui l'assista dans ses derniers jours. « . . . . . Il commença à prier Dieu ardemment, et avec les yeux élevés au ciel, sanglots et soupirs, attirait la miséricorde de Dieu. La parole et la connaissance lui continuèrent jusques un bon quart d'heure devant la mort, bien qu'il y eût peine à l'entendre ; et peu devant la mort pleura, et avec le doigt proche du petit, essuyait ses larmes, et du reste de sa main les couvrait. Alors luy commencèrent les convulsions et les agonies de la mort le pressèrent, et ledit sieur de Montmartin luy dit en luy tenant la main : Souvenez-vous, Monsieur, du passage de Job qui dit : « *Je » scay que mon rédempteur vit, et qu'il se tiendra le dernier sur la » terre, et que mes os et ma chair verront mon Dieu en sa face.* » Et en le pinçant sur la main, luy dit : Monsieur, vos os et votre chair le verront, ne le croyez-vous pas ? Alors il leva la main au ciel et la tint longtemps en l'air, alongeant le maître doigt, et nous regardant du même œil qu'il nous menait à la guerre, et aussitôt rendit l'esprit. L'on peut bien véritablement dire qu'il mourut en ce grand personnage

cette histoire de Moncontour, bien défendu et bien délivré, sinon pour l'affinité du nom avec Moncontour d'Anjou, où l'amiral perdit la bataille; et parce que deux capitaines illustres de la religion, Tremblaye et la Nouë, furent de la partie, ou y sont nommés : car, pour M. de Coetquen, c'est seulement par conjecture qu'on le dit avoir été de la religion.

1592. — *Vitré subsistant seul.* — La Ligue, qui jusqu'ici a duré près de sept ans, n'est encore qu'au milieu de sa furieuse course : elle doit encore durer sept autres années, pendant lesquelles, achevant de dépeupler la Bretagne des gens de la religion fidèles à Dieu et au roi, elle ne souffrit le rétablissement d'aucune de nos églises; et il n'y eut que celle de Vitré qui pût se tenir debout après s'être relevée. Sa subsistance se prouve en ce temps par deux mariages : l'un, de Pierre de la Touche, sieur de Malaguet, avec la dame de la Maletière, célébré à Vitré par M. Merlin, en septembre 1591; l'autre, de messire David, banneret de la Muce, seigneur de Ponthus, avec dame Sara du Bois de Baulac, en 1592, par le ministère du même Merlin. Ce David de la Muce, fils de Bonaventure, décédé à Vitré l'an 1591, à son retour des îles, où il avait été fugitif, était devenu l'aîné par la mort de ses deux frères, dont il était le cadet; et c'est son fils, du même nom de David, qui, pour avoir assisté aux assemblées de la Rochelle avant sa reddition (1628), fut cause que le château du Ponthus fut rasé, ses bois abattus et ses biens confisqués. M. Louveau, qui rapporte ce mariage à l'année 1593, contre la foi du registre de

l'un des hommes du monde les plus parfaits en vaillance, en probité, en bonté et en douceur incomparable; ses œuvres et sa vie ont témoigné quel était l'ouvrier. . . . . . Il fut blessé le 18 juillet, sur le midy, et mourut le 4 aoust ensuyvant, à huit heures du matin.

(*Mém.* de Montmartin, *Suppl. Hist. de Bret.*, par Taill.)

Vitré, ne nomme point l'épouse ; mais il la désigne en disant que c'est celle à qui son histoire a été piéçà dédiée. Or, il la dédia à deux : l'une était demoiselle Anne de Trégus, dame de Trégus de la Villedel et de la Poinaye, par son épître en tête, datée 1587. L'autre était demoiselle Sara du Bois, dame de Bouteverue, fille puînée du feu seigneur de Baulac, par son épître à l'entrée de 1591 ; c'est cette dernière que j'entends, parce qu'elle était dame de Bouteverue, que l'on prononce aujourd'hui Bois de Vereule, terre qui est entrée en la possession des seigneurs de la Muce [1] : et de là vient sans doute que l'histoire de M. Louveau s'est trouvée au Ponthus, où elle l'apporta avec sa dot, et d'où elle m'a été prêtée. Quoi qu'il en soit, M. Louveau félicite l'église de ce que Dieu y alliait de saintes et anciennes familles, qui ont servi de lampes ardentes, en vie et en doctrine, à toute la patrie. Pour revenir au lieu où ces mariages étaient célébrés, il faut bien qu'en toute la province il n'y eût d'église que Vitré, et de ministre que M. Merlin, puisque de Blain et de Guérande on allait à Vitré pour des épousailles. Quant aux enfants, pour peu qu'il en vînt au monde, il fallait les porter au même lieu pour y recevoir le baptême, ou que M. Merlin les allât baptiser au loin : ou les laisser croître sans baptême, s'ils étaient trop loin de Vitré, en attendant que le ministère pût être rétabli dans les églises désolées. C'est ici où le registre de Vitré finit avec l'année 1592, faisant mention du cimetière neuf de la ville, au mois d'octobre, et de M. Merlin, appelé ministre de la parole de Dieu en la maison de Madame ; ce qui n'empêche pas qu'il ne le fût aussi de l'église publique,

1 Le 13e jour dudit mois de mars, audit an (1592), arriva en cette ville (Rennes) le sieur de la Musse Ponthux, qui vient d'épouser à la mode huguenote une fille de la maison de la Moussaye.

(*Journal* de maître Pichar, *ubi suprà*.)

par nécessité et à faute d'autre. Il est assez surprenant de quoi ce registre-là ne fut pas continué, puisqu'il y eut à Vitré continuation d'église et de ministère : M. Merlin, qui était vieux, ne leur manqua qu'après l'édit de Nantes, cessant de vivre on ne sait quand ; l'ordre public fut toujours entretenu par M. Merlin et par M. Parent, son collègue en 1594, et son successeur ensuite. La suite des guerres de la Ligue augmenta la désolation ; ainsi, l'église de Vitré apparemment déchut beaucoup, mais elle ne périt pas du tout, et la dame douairière du lieu, qui vécut longtemps, put aider de sa présence à la soutenir.

Captifs. — A Nantes, on exerça en ce temps des cruautés infinies et plus que barbares, soit contre les fidèles du lieu qui pouvaient y être restés, soit plutôt contre leurs frères des autres quartiers de Bretagne, pris en guerre et amenés prisonniers en cette ville capitale de la Ligue [1]. Une partie de ces pauvres captifs échut en partage aux Espagnols, qui les mirent dans un de leurs vaisseaux, pour les rançonner ou faire servir de forçats : et quel moyen d'échapper de là cependant? La Providence les en délivra ; car ce vaisseau, partant de Blavet, fut tellement battu de la tempête, que, pour se sauver, il alla échouer à la Rochelle, où l'on mit en liberté ces pauvres gens, qui n'eussent oser l'espérer : entre autres, il y avait en cette troupe délivrée, un M. de Quesnek, juge royal de Guérande, qui avait été mené prisonnier à Nantes, après la prise du château de la

1 Le plus jeune des fils de M. de Faucon, premier président du Parlement ; un frère du sieur du Goust, qui commandait dans la place, et quelques autres gentilshommes, furent faits prisonniers à la prise du château de Blain et condamnés à servir sur les galères du duc de Mercœur, où ils étaient attachés comme des forçats. Ils s'échappèrent au mois de février 1592, et se retirèrent à Brest, d'où l'on eut avis de leur évasion. (Travers, vol. 3, p. 65.)

Bretesche (1591), et d'autres encore qui s'étaient trouvés à la prise de Blain en la même année.

1593.— *Quintin démantelé.* —L'on n'était encore guère avant en l'année 1593, lorsqu'on vit la Ligue étendre ses ailes par la prise de Quintin, ville et château, appartenant au comte de Laval, et une de ses belles terres en Bretagne; où l'on ne voit point qu'en ce siècle-là il y eût églises et habitants de la religion comme dans le nôtre : la place fut démantelée, et ce fut une continuation de perte pour la maison de Laval comme pour le parti du roi et des protestants; Derval et Fougeray furent aussi en ce temps rendus à la Ligue.

Martyr de la Roche-Bernard. — Un des fidèles de la Roche-Bernard, nommé Jonas Durand, ayant été pris par la Ligue, fut mené à Nantes, où il fut condamné comme séditieux à être pendu, puis après brûlé comme hérétique : tellement qu'on le peut nommer le premier martyr de la Roche-Bernard, digne fils et imitateur de son père, Jean Durand l'aîné, qui, ayant été pris dès le commencement de ces guerres et mené à Nantes, avait été si cruellement traité dans les prisons, et tellement rançonné qu'il en était mort, comme plusieurs autres. Depuis (voyez l'an 1596), pour comble de douleur aux gens de bien qui survécurent à ces martyrs, le bruit courut qu'on allait faire de même à quelques autres qui avaient été pris à la Bretesche, quand elle fut rendue (1591) ; entre lesquels était un Me Jean Pelaud, sieur de la Salle, procureur de la juridiction : le tout en haine de la religion, qu'il professait courageusement.

Guineau décédé. — Voici une autre perte qui causa de nouveaux regrets, pour le décès de M. Guineau, ministre de Sion et de Châteaubriant, qui, par la violence des guerres, avait été contraint de se retirer en l'île de Guernesey, où il finit ses jours heureusement, en exerçant son ministère

avec fruit et au contentement de tous. Cependant on le vit revivre en la personne de son fils, M. Guineau le jeune, qui en cette même année reçut l'imposition des mains à la Rochelle, où il fit de son côté un fruit merveilleux : mais notre pauvre Bretagne en fut privée, comme de son père. C'est ce qu'en dit M. Louveau avec éloge, comme avec des sentiments de tendresse et grande amitié pour les deux Guineau père et fils : et c'est peut-être du dernier qu'il parlait quand il disait qu'il était comme dédié à succéder à M. Perruquet à Vitré (1591), bien qu'il ne fût encore que proposant, mais de bonne espérance, et qu'il n'ait été reçu au ministère que deux ans après. Quant à Guineau père, puisqu'il est qualifié ministre de Châteaubriant comme de Sion, il s'ensuit de là que l'Église de Châteaubriant, dépourvue de pasteur sans en pouvoir plus avoir en propre, devint annexe de Sion (1582), et fut désormais servie par M. Guineau à Chamballan et au Boispéan jusqu'à la dispersion que la Ligue causa l'an 1585.

Mahot décédé. — Ici, de même, on vit M. Mahot, ministre de Dinan, finir sa carrière ; car, quelque temps après M. Guineau, il décéda à Pontorson, où il exerçait son ministère : ce qui est dit, sans qu'il soit remarqué s'il était réfugié en Normandie seulement, d'où il était d'origine, ou bien si sa retraite ayant été quelque temps aux îles avec plusieurs de ses confrères, il en fut appelé à Pontorson, lieu voisin des îles. Un autre de nos ministres bretons, mais je ne sais lequel, était aussi mort dans la dispersion et en cette même année, outre MM. Perruquet, Guineau et Mahot. Cependant je présume que c'était M. Thierri, réfugié à la Rochelle et servant l'église bretonne ; et cela, sur le nombre des treize qui vivaient quand la Ligue naissante mit tout en déroute (1585). Car M. Louveau en fait ainsi le calcul : « Maintenant, dit-il, notre pauvre Bretagne, qui abondait autrefois en ministres, est réduite à neuf ; ou, pour mieux dire, à un : car il n'y a que

ce grand personnage, M. Merlin le père, qui serve actuellement, savoir, à Vitré, où il a été rappelé d'exil; et pour les huit autres, ils sont dispersés deçà et delà, étant la plupart cassés et près du tombeau. De ces huit il y en a trois qui sont en Poitou, savoir : M. de Chambrisé à Luçon, M. Oyseau à Thouars, et moi à Fontenay-le-Comte, avec peu d'apparence d'y pouvoir plus subsister, faute de subvention que les trésoriers nous ont retranchée, pour nous renvoyer à la contribution des particuliers : outre que si la Bretagne est en état quelque jour de me rappeler, je suis tout prêt de quitter tous autres lieux pour y retourner, même ma patrie de Beaugency et de Marchenoire, où cette année j'ai fait un voyage et des assistances d'un mois, où l'on me désire fort. »

Jusqu'à ce témoignage, nous n'avions pû découvrir ce que le ministre de Blain, Sylo le Cercler, sieur de Chambrisé, était devenu depuis la fuite générale de 1585 ou depuis le premier siége de Blain (1589); et ce n'est pas encore ici qu'on le perd de vue.

Quant à M. Merlin, resté seul, M. Louveau dit que seul il faisait plus que tous n'eussent fait ensemble, pour l'excellence des grâces que Dieu lui départait; le sachant par ses lettres et par le témoignage que des personnes dignes de foi lui en rendaient.

Rennes. — La ville de Rennes tenait toujours pour le bon parti avec celle de Vitré, malgré les troupes de la Ligue qui rôdaient autour, pour épier le point de la prendre : mais M. de Saint-Luc, pour le roi, leur vint faire tête et les réprima en attendant les forces du maréchal d'Aumont, qui devaient le venir seconder et mettre Rennes en sûreté, avec quelques familles de la religion qui pouvaient y être restées et s'y conserver sous le bénéfice du parti du roi.

Roche-Bernard. — Une des consolations de M. Louveau fut d'y voir M. de Martimont, qui semblait être resté seul, pour faire avec quelque peu d'autres le corps atténué de l'église de la Roche-Bernard, et qui lui dit pour bonne nouvelle que Dieu avait tiré de la fosse des lions un gentilhomme de leurs amis et de leur troupeau, M. Duplessix Saint-Dolé, pour être son coadjuteur, dans le dessein de redresser l'église lorsque la Providence leur en fournirait les occasions ; désirant d'avoir pour adjoint Jean Pelaud, sieur de la Salle, procureur de la baronnie, comme M. de Martimont en était le sénéchal.

Malestroit. — *Ploërmel.* — Ce fut aussi un sujet de joie aux gens de bien qui en petit nombre étaient demeurés de reste en Bretagne, de voir se mettre en l'obéissance du roi une petite place nommée Malestroit, qui avait coûté beaucoup au Lorrain à prendre et qui devait être un support à Ploërmel; place toujours fidèle au roi, et dépositaire d'une église avant le temps de la Ligue. Chose assez étrange, que deux petites villes champêtres, aussi peu fortes que Malestroit et Ploërmel, aient pu tenir pour le bon parti, pour être au milieu des forêts contraires, et éloignées du secours de leurs amis pour le moins de dix lieues, tels qu'étaient Rennes d'un côté et Guingamp de l'autre, bien fortifiés.

Brest. — Avec mortification, l'attente du Lorrain chef des ligueurs bretons fut aussi trompée, en ce qu'ils manquèrent la place de Brest, qui devait leur être livrée le jour de carême prenant, comme avait été Saint-Malo : tout était disposé pour cette entreprise, et elle eût réussi sans qu'elle fût découverte par M. de Sourdeac, qui y commandait. Et cela soit dit en deux mots, parce qu'il ne regarde qu'indirectement l'état de l'église, dont l'histoire est des plus stériles pendant les guerres de la Ligue, encore davantage sur la fin qu'au commencement.

Henri IV abjure. — Encore que cette année le roi eût changé de religion, plusieurs personnes capables de toutes les provinces furent choisies pour aller trouver Sa Majesté par son mandement, et lui faire des remontrances très-humbles en faveur des pauvres églises : en lui donnant des expédients qu'elle demandait pour calmer l'orage qui avait duré si longtemps par la Ligue, à la ruine du royaume et des protestants. Une bonne paix était ce qu'on avait en vue; mais on ne put faire qu'une trève, qui commença le premier jour d'août et dura jusqu'à la fin de l'année, étant assez bien gardée dans toutes les provinces, hormis en Bretagne, où les Espagnols ne laissèrent pas de prendre prisonniers des gentilshommes de marque, entre autre le seigneur de Chamballan, avec un sien frère : et s'ils eussent pu forcer Moncontour, qui leur avait déjà coûté beaucoup d'hommes, ils n'y eussent pas manqué nonobstant la trève.

1594. — *National à Montauban. — Chambrisé.* — Onze ans s'étaient passés sans qu'on eût pu avoir de synode national depuis le premier tenu à Vitré (1583), tant était grand le malheur des temps et le danger qu'il y avait à aller par pays ; mais enfin, au mois de juin de cette année, on l'eut à Montauban, à la joie et pour le bien des affligés partout. La coutume de nommer les députés des provinces est ici recommencée, pour ne discontinuer plus. Les députés de Poitou se trouvèrent à cette assemblée, tant pour leur province que pour celle de Bretagne, dont ils avaient procuration : c'étaient M. Oyseau, ministre de Thouars, qui l'avait été de Nantes avant la Ligue, et M. de la Chevratière ou Chevrotière, ancien de Luçon, qui était aussi de Bretagne, mais qui en était sorti pour se réfugier premièrement à la Rochelle, et puis en Poitou, auprès de Luçon. Ainsi, bien que la Bretagne fût de toutes les provinces la plus désolée, jusqu'à n'avoir plus qu'une seule église, qui était celle Vitré,

elle eut pourtant la consolation et la gloire de fournir de ses membres épars deux députés au national pour le Poitou, qui avait un nombre considérable d'églises en comparaison. Ce synode, approuvant la conférence qui avait été commencée à Mantes par les ministres Berauld et Rotan [1], avec le sieur du Perron et autres, et désirant qu'elle fût continuée, nomma pour cet effet vingt ou vingt et un pasteurs, dont douze pourraient être élus ; et du premier nombre il y en avait un de Bretagne, nommé Chambrisé : c'était le premier ministre de Blain, autrement Sylo le Cercler. Au synode suivant, à Saumur (1596), ce rôle ne fut point réformé à l'égard de la Bretagne ; d'où l'on peut inférer que M. Chambrisé vivait encore, servant à Luçon, et qu'il était en réputation d'homme à savoir, puisqu'on le regardait comme propre à la conférence, dont le succès n'est pas venu à ma connaissance.

Assemblée. — A l'issue du national de Montauban, fut convoquée l'assemblée politique de Sainte-Foy-la-Grande, en Guyenne, pour travailler à la conservation et au rétablissement des églises du royaume ; à quoi on prit de bonnes résolutions qui furent présentées au roi Henri IV, qui promit d'y tenir la main. Là se trouvèrent nos deux mêmes députés bretons, Oyseau et la Chevrotière, au mois de juillet : et, dans un seul voyage, ils s'acquittèrent de leur députation en deux assemblées générales.

M. de la Muce décédé. — Les Espagnols, qui avaient en vue la ville de Brest et qui espéraient de s'en rendre maîtres, s'étaient emparés d'un lieu voisin, appelé Crozon ; mais le maréchal d'Aumont les en dénicha vigoureusement : ce qui

1 Michel Berauld était pasteur de Montauban, et Jean-Baptiste Rotan pasteur à la Rochelle.

Voir *note R*.

ne fut pas sans perte de plusieurs braves gens qui y demeurèrent, les uns à la furie des assauts, et au lit d'honneur, les autres par des maladies que l'injure du temps leur causa ; entre lesquels était M. de la Muce Ponthus, ce David de la Muce qui avait épousé Sara du Bois à Vitré, il n'y avait encore que deux ans [1]. Ce jeune seigneur fut regretté des honnêtes gens, comme avaient été ses deux frères aînés : l'un tué au siége de Broüage (1577), l'autre décédé à Vendôme en revenant du siége de Paris (1590). « La mémoire de ces trois frères, dit M. Louveau, n'est pas moins heureuse que celle de leur bon père, qui, après avoir passé quelque temps dans son exil à Jersey, par la violence de la Ligue, finit heureusement ses jours au château de Vitré (1591), où il commandait en l'absence de M. de Montmartin, son neveu, qui vivait encore en l'année 1594. » Il faut que ce David de la Muce ait laissé au berceau un fils de même nom, qui dans notre siècle a vu la prise de la Rochelle (1628) et la démolition de son château de Ponthus. [2]

1595. — *Roche-Giffard tué.* — Un malheur n'arrive point seul : la perte que l'on regretta au décès du seigneur de la Muce, fut suivie de celle qu'on fit en la personne du seigneur

1 Voici ce que rapporte maître Jehan Pichart dans son journal déjà cité : « Le 28 octobre, audit an, le corps du sieur de la Musse Pouthus, » huguenot, fut amené de l'armée où il était mort de dyssenterie, par » M. le Marquis de la Marzelière et quelques compagnies ; fut porté » et mis en la chapelle de la Martinière, près cette ville de Rennes, et » le lendemain conduit à Vitré. »

(Dom Morice, *Preuv.*, vol. 3.)

2 Cette démolition eut lieu par suite d'un arrêt du parlement de Bretagne en date du 2 mai 1622, qui condamnait en même temps le seigneur de la Musse et le pasteur de Blain, André Le Noir, sieur de Beauchamps, à être tirés à quartiers pour avoir assisté à l'assemblée politique de la Rochelle. Cette dernière partie de la sentence fut exécutée en effigie à Nantes.

de la Roche-Giffard, mort au lit d'honneur en servant son roi, comme en tâchant de se remettre en la possession de son propre bien. Presque toute la basse Bretagne était assujettie au roi, et ses bonnes places, comme Morlaix, Quimper-Corentin, Corlay ; excepté Comper, assiégé sans fruit par le maréchal d'Aumont, qui y fut blessé et qui mourut quelque temps après, avec la gloire d'avoir rendu de bons services au roi et à la patrie.

Fougeray. — Dans la haute Bretagne, quelques places se réduisirent aussi à l'obéissance de Sa Majesté, comme Redon, par le moyen du sieur de Talhouet, qui y commandait, et qui considérait que le duc de Mercœur reculait trop à faire la paix. Par cette réduction, le duc perdit un passage pour aller de Nantes en basse Bretagne, ce qui l'incommodait fort ; et, pour s'en venger, il emplit d'Espagnols la Roche-Bernard, pour empêcher que Redon n'eût du secours et du commerce avec la mer. Quand il fallut réduire Fougeray, la force y fut nécessaire : on assiégea le château, qui était de bonne défense, avec ses larges fossés et sa tour des plus hautes et des plus grosses qu'on voie. C'est à ce siége que M. de la Roche-Giffard, seigneur de la place, fut tué. Ce Louis de la Chapelle était fils de René et de seconde génération de ceux de cette maison qui ont embrassé la réformation : le père était mort environ dix-sept ans après s'être fait de la religion (1577), et le fils fut tué dix-sept ans après la mort de son père. Et je crois que le troisième seigneur de la Roche-Giffard fut Samuel de la Chapelle, qui enleva l'héritière de Montbarot (1615), et qui fut tué à la chasse (16..) ; et que le quatrième a été Henri de la Chapelle, tué au combat de la Porte-Saint-Antoine (16..) : sur quoi on remarque que trois seigneurs de la Roche-Giffard tout de suite sont morts de mort violente.

Vitré pourvu de pasteur. — Dès le commencement de

cette année, ou pour mieux dire de l'année précédente (1594), l'église de Vitré se pourvut d'un pasteur en propre, pour soulager M. Merlin, qui ne la servait que d'emprunt, et qui proprement n'était ministre que de la maison de Laval, n'ayant jamais pris d'autres qualités, quoique joint et y exerçant son ministère selon la discipline qui ordonne que toute église domestique s'incorpore avec l'église publique du lieu où le seigneur réside avec son ministre. Or, celui dont Vitré fut pourvu pour jouir de son ministère ordinaire, était M. Parent, qui en cette qualité de pasteur en propre succéda à M. Perruquet, décédé (1591), avec un intervalle d'environ trois ans entre l'un et l'autre; pendant lequel M. Merlin fit seul la charge, tant en l'église publique qu'en la maison de Laval. On ne sait quelle vocation avait ce M. Parent, c'est-à-dire de qui il la tenait : ce ne pouvait pas être par l'autorité d'un synode de Bretagne, car il y avait dix ans qu'il ne s'y en était tenu, depuis celui de la Roche-Bernard (1584) ; il fallait donc qu'il eût été envoyé par le national de Montauban (1594), qui toutefois n'en statue rien en ses actes, ou bien qu'il fût venu tout reçu d'une autre province dans le synode de laquelle il aurait eu sa mission, ce qui est le plus vraisemblable. Toujours est-il constant que le ministère actuel dudit sieur Parent commença vers ce temps de 1594, 1595, parce qu'il se trouve un compte rendu entre lui et l'église de Vitré pour le paiement de ses gages depuis 1594 jusqu'en 1601. C'est le sixième pasteur de Vitré avant l'édit, sans compter M. Merlin, qui a été collègue des trois derniers : Berni, Perruquet, et Parent, sieur du Preau.

1596. — *Laspoy torturé.* — Nantes, centre de la Ligue en Bretagne et siége du duc de Mercœur, était en ces temps fâcheux un théâtre de cruautés sur les prisonniers qu'on y amenait, principalement ceux de la religion. Pour exemple,

un gentilhomme de Poitou nommé de Laspoy, amené captif à Nantes, fut livré par le duc à un sien cousin germain, nommé la Roche-Boisseau, qui le haïssait à mort, et qui s'avisa d'un tourment inouï pour le faire languir avant que de le faire mourir : c'est de le mettre tout nu en chemise le long d'une nuit d'hiver la plus rude et la plus froide, et le matin, tout raide qu'il était et gelé de froid, le présenter et tourner devant un grand feu, comme du rôti; ensuite de quoi il languit trois ans et plus avec des maux incroyables, qui ne finirent que par la mort.

Jean Durand martyrisé. — Longtemps avant ce Laspoy, dès le commencement des guerres de la Ligue, un des plus honnêtes hommes de la Roche-Bernard, marchand, nommé Jean Durand l'aîné, dont j'ai déjà parlé, et de son fils, Jonas Durand, avait été épuisé de moyens par toute sorte de rançons, détenu longtemps en prison à Nantes, où enfin il fut réduit à tel point de ne pouvoir aller à ses affaires que dans ses chausses cousues avec son pourpoint, avec telle puanteur et pourriture qu'il finit ses jours en cet état misérablement, par une torture inouïe. Et parce que ce traitement lui fut fait en haine de la religion, en laquelle il persévéra, on peut dire de lui qu'il mourut martyr; et que son fils, Jonas Durand, ne fut premier martyr qu'après lui, c'est-à-dire second martyr, en 1593.

13ᵉ *national*, *à Saumur.* — Ce fut au mois de juin de cette année 1596 qu'on eut à Saumur un synode national, où la Bretagne, n'agissant plus par procureur, fit paraître en personne ses députés, non par envoi de synode provincial, mais de la seule église de Vitré; savoir : Pierre Merlin, qualifié ministre de la maison de Laval à Vitré, et le sieur de Landauran, mon grand-père, ancien de Vitré, domestique et officier dans la même maison de Laval. L'arrêté de ce synode au sujet de la Bretegne porte que, n'y ayant

pour lors qu'une église (et non pas aucune église, comme il y en a quelques exemplaires fautifs), savoir, celle de Vitré, ladite province serait jointe à la Normandie, pour ne faire avec elle qu'un synode provincial, tandis que tout serait en l'état où la guerre de la Ligue réduisait les choses [1]. Au retour du synode, M. de Landauran rendit compte de la députation dans le Consistoire de l'église de Vitré, dont le chef naturel était M. Parent, qui, comme ministre ordinaire et propre, et seul en cette qualité, avait seul servi l'église en l'absence de M. Merlin, député.

Martyr cordelier. — La Tremblaye converti. — A cette année, qui est fort stérile, nous rapporterons une histoire tirée de d'Aubigné, touchant un martyr qui souffrit du temps de la Ligue [2]. Un cordelier, accusé d'avoir voulu quitter le froc, fut mis prisonnier à Nantes, dans une tour, au fond d'une basse-fosse. Son nom ne se trouve point,

1 Voici les termes du décret: « La province de Bretagne, qui n'a aussi qu'une église, sera jointe à celle de Normandie. »

(*Syn. nat.*, Déc. 13, vol. 1, p. 198.)

Dans ce synode, M. Merlin fut chargé avec MM. Rotan, de Serres et du Plessis, de conférer avec Siméon l'Hermite, surnommé Dupuis, qui niait l'union constante des deux natures en J.-C. Ce dernier fut ramené à de saines idées par cette conférence.

(*Id. ibid.*, art. 6, p. 205.)

2 Nous mentionnerons ici un fait d'une autre nature qui eut lieu pendant la trève (juillet et août) de cette année 1596. Le dimanche 21 juillet, audit an, le sieur du Bordage (René de Monboucher), en passant à Romasin pour aller à Pontorson nommer l'enfant du sieur de Mongommery, tous deux catholiques à la mode de la Rochelle, fut attaqué et eut un différend avec ceux dudit Romasin et de Cens, qui sont barricadés; et disait-on qu'il y avait pensé demeurer, ayant été tiré sur lui quatre à cinq coups d'arquebuse et de mousquet. Cette violence fut cruellement punie. Quatre jours après, le sieur du Bordage revint bien accompagné, brûla plusieurs maisons et tua douze ou quinze personnes. (*Journal de Pichard.*)

quoiqu'il soit digne de mémoire ; car cet homme, confessant hardiment la vérité de Dieu, fut condamné à mort et souffrit le martyre. Mais, avant que d'en venir là, il fut auteur d'une conversion des plus admirables. C'est qu'au-dessus de son cachot il y avait une chambre où était prisonnier M. de la Tremblaye, un des plus vicieux et des plus emportés à renier Dieu qui se pût trouver, jusque-là qu'il s'était rendu exécrable à ceux même de sa religion, et aux compagnons de sa captivité. Le cordelier, oyant un tel jargon de la basse-fosse en haut, par un trou qui était au plancher, criait avec véhémence, faisant des remontrances et des menaces à ce grand jureur, qui avec blasphèmes se moquait de lui, et lui disait qu'il eût dû penser à la rude mort qu'on lui préparait, et non pas à corriger les autres. Enfin pourtant la Tremblaye eut envie de voir le cordelier et de parler à lui de plus près. Pour cet effet, à diverses fois, il le tira à lui par le trou avec des linceuls, lorsque chacun s'était retiré; et ce bon prédicateur, sans craindre la violence et la fureur de la Tremblaye, fit tant par prières et par la démonstration des jugements de Dieu, qu'avant que de mourir il apprit à ce jeune homme à vivre en la religion réformée, où il persista avec un aussi grand changement en ses mœurs et en son langage qu'en sa créance [1]. (Voyez ce qu'il fit en soutenant le siége de Moncontour (1691.)

1 M. de la Tremblaye mourut le 8 septembre 1597, d'un coup de mousquet à la tête, qu'il reçut au siége du Plessis-Bertrand, aux environs de Saint-Malo. Il n'avait pas encore fait profession publique de ses convictions religieuses, ou du moins il ne l'avait fait que depuis fort peu de temps. Voici comment Pichard s'exprime à son sujet : « . . . . . On le regrette en ce qui concerne la guerre ; mais d'autant qu'il s'était depuis peu de jours déclaré huguenot, et qu'il avait délibéré d'aller à Vitré faire sa profession, on n'en faisait pas grand état, et y a plusieurs qui pourraient augurer sur son malheur de s'être rendu huguenot. » *(Journ. de Pichard.)*

Voir *note S.*

1597. — *Six pasteurs vivants. — Trois pasteurs décédés.* — Tout ce qu'on a de M. Louveau en cette année, est le dénombrement qu'il fait des anciens ministres de Bretagne qui restaient vivants, étant réduits à six (1597), de neuf qu'ils étaient encore en 1593. « Il est à désirer, dit M. Louveau, que le Seigneur pousse de bons ouvriers en sa moisson, et en bon nombre, vu que nous sommes restés si peu, que nous ne saurions remplir le quart des places vides ; car voici ceux qui restent en vie : M. Merlin, à Vitré, auquel je joins M. Parent, venu de nouveau (1594) ; MM. du Gravier et Roullée, qui sont aux îles; MM. Oyseau et Chambrisé, qui sont en Poitou ; et moi, qui suis à présent en Beauce, pour trois pauvres églises qui sont au pays de ma naissance, Beaugency, Lorge et Marchenoire, y étant venu dès l'année passée, après m'être détaché de Fontenay-le-Comte, où j'avais exercé ma charge neuf ans, toujours prêt à visiter mon église de la Roche-Bernard, sitôt que l'ouverture m'en sera faite par la Providence. » A cette liste des vivants l'auteur que je cite ne marque point les trois qui étaient morts depuis 1593, en quatre ans de temps : mais on les découvre assez aisément, par le nombre et par le nom de quatre décédés en 1593 et comparés aux treize qui s'enfuirent en 1585, d'où il résulte que les trois derniers morts étaient les sieurs du Gric, Charretier et Bihan, ministres de Morlaix, Ploërmel et Croisic, qui sont les trois seuls d'entre les treize fugitifs dont je n'ai pu découvrir la retraite au vrai ; mais l'apparence est tout entière qu'ils se sauvèrent hors du royaume vers le nord, plutôt que dans le royaume vers le midi ou vers l'orient.

La Pine, confesseur. — La Pine aux galères ; — délivré. — Comme l'histoire du cordelier martyr a rempli le vide de l'année 1596, nous allons faire occuper l'espace de l'année 1597 par l'histoire d'un soldat confesseur et vain-

queur de la persécution. C'est à dire du sieur de la Pine, qui faisait la guerre en Bretagne sous le vaillant la Tremblaye, ennemi mortel de la Ligue depuis sa conversion. La Pine donc (sur la foi du sieur du Bigné) maniait les armes avec tant de bonheur en ses entreprises, qu'il en avait acquis la haine irréconciliable de madame la duchesse de Mercœur : mais un jour, ayant sur les bras une grande partie de l'armée liguée, serré avec sa compagnie dans un cimetière, sa valeur cédant à la grande force, il fut défait à plate couture et mené prisonnier à Nantes, fut présenté à la duchesse, sollicité par elle de changer de parti et de religion, et envoyé aux galères pour avoir répondu trop fièrement à ses promesses et à ses menaces ; entre autres discours, il arriva que cette dame, irritée, lui ayant dit que Dieu ne le sauverait jamais de ses mains, le prisonnier répartit, qu'il tenait sa délivrance pour toute assurée, puisqu'elle avait ainsi méprisé avec insulte celui qui donne la vie et la liberté à qui bon lui semble. Cependant la Pine fut mené à la galère, où, en entrant, sa physionomie et ses habits lestes donnèrent quelque espoir de liberté à tous les forçats : ce que le comité, qui était grec, ayant remarqué et voulant complaire à la duchesse, le battait avec inhumanité ; mais lui, roidissant son courage contre l'orage des coups, disait à ce Grec : Tu ne mourras jamais d'autres mains que des miennes que tu as liées. Pour dompter cette fierté, les capitaines de la galère, une nuit, ayant préparé leurs soldats, firent crier : debout, debout ; la Pine est sauvé. A ce cri trompeur, toute la chiourme s'étant levée, ce Grec et ses gens coupèrent quelques bras qu'ils firent baiser à tous les forçats, et jetèrent les corps dans la mer, pour servir d'exemple. Mais la Pine, aussi prudent que courageux, ne se leva point, et avec quelques-uns qui le touchaient fut exempt de la batterie. En ayant gagné

jusques à trois, un d'eux l'accommoda d'une enferge plus large que la sienne, au travers de laquelle il pouvait passer le talon, et il garnit si bien sa jambe de bas de chausses, que celui qui lui appliqua le fer trouva qu'il serrait assez. Mais la nuit, ayant déchiré ses bas, il dégagea aisément son pied, et le forçat charpentier, qu'il avait pratiqué, lui ayant baillé une épée, il alla droit au Grec endormi sur la poupe avec dix autres, et les tua tous, assisté du charpentier maniant sa hache furieusement. Alors il commença à crier : la Pine est sauvé, debout compagnons mais toute la chiourme mit la tête entre les genoux, se souvenant de la précédente fraude ; excepté quelques-uns qui, ayant reconnu sa voix, firent lever leurs compagnons. Et tous ensemble se défirent, non sans grand danger, des capitaines et de leurs soldats, puis coupant les câbles voguèrent hors la rivière de Loire. [1]

1598. —La paix, tant désirée par nos églises, et tant demandée par leurs députés sept ans durant, leur fut enfin accordée, à la sollicitation puissante de Madame, sœur unique du roi Henri IVe, et par l'édit de Nantes, que Sa Majesté donna pour la liberté de conscience et pour la sûreté de ceux de la religion ; cependant, nous mettons encore cette année dans l'extrémité des guerres et pour clôture

1 Dans le cours de cette année, Duplessis-Mornay chercha à faire enlever le duc de Mercœur. Voici ce qu'en dit M. de Biré dans son essai sur la Ligue. « Plessis-Mornay avait projeté le même dessein (d'enlever le duc) ; il devait l'exécuter lorsque le duc serait à Indret, qui est une île dans la rivière de Loire, au-dessous de Nantes, où le duc avait une maison qu'il visitait souvent (le château). Il y avait dans l'extrémité de cette île une oratoire dans laquelle il avait coutume d'aller faire ses dévotions ; et pour lors, un capitaine nommé Salinières, avec son fils, devait l'enlever et, l'ayant jeté dans une chaloupe, le mener à Beauvoir-sur-Mer, à l'entrée du Poitou.... L'entreprise manqua. » Fol. 310.

du livre second, parce que l'on n'y vit point encore de rétablissement d'églises, et que l'édit de paix fait à Nantes ne fut vérifié au parlement de Paris qu'en 1559 (plutôt 1599), à la fin de février, avec bien de la peine.

Ligue détruite. — Toute la France et la plus grande partie de la Bretagne étaient réduites sous l'obéissance du roi, à l'entrée de 1598. Il n'y avait plus que le duc de Mercœur qui tînt bon pour la Ligue mourante, et il reculait toujours à traiter, voulant être le dernier à se rendre : encore n'y fut-il forcé que par la venue du roi et de ses troupes, et par sa présence, lorsque, passant par Angers, où Madame, sa sœur, fit prêcher, et par plusieurs autres villes où elle passa, il entra en Bretagne et en chassa pour jamais la Ligue, par le traité fait avec le duc ; ce qui regarde l'état politique, que nous ne touchons qu'en passant, mais qui a bien de la liaison avec l'état ecclésiastique, qui fait le sujet de cette histoire.

Édit de Nantes. — Sur les ruines de la Ligue fut bâtie la paix qu'on nous accorda, non-seulement pour la Bretagne, où l'édit fut conclu et signé dans la ville de Nantes, mais aussi par toute la France. Il serait long et difficile de rapporter la teneur de cet édit et de ces articles particuliers ou secrets qui en sont une dépendance : chacun en a connaissance, et tous l'ont étudié, pour le ruiner ou pour le défendre. Il suffit de dire en gros qu'il a beaucoup de conformité avec l'édit de septembre 1577, donné par Henri III, et qu'il lui tient lieu de confirmation, d'explication et d'amplification. A quoi l'on doit ajouter que si Henri IV fut longtemps à l'accorder, ce ne fut pas par répugnance qu'il y eût [1], ni pour aucun préjudice qu'il y vît pour le bien

1 Cependant, les chefs ligueurs obtinrent tous quelque article hostile aux réformés, notamment le duc de Mercœur. On lit dans l'édit du roi, pour la réduction de ce prince : « ..... Nous avons dit, statué et

public ; mais à cause des oppositions qui s'y faisaient par les malintentionnés, et des affaires que Sa Majesté avait sur les bras : outre cela, il eût été inutile de le donner en un temps où le roi n'était pas en état de le faire observer partout, et où les ligués l'eussent foulé aux pieds impunément.

Roche-Bernard visitée. — Bien que les églises ne se soient rétablies qu'à la longue et avec peine, et non pas du moment que l'édit fut donné, les particuliers et les familles ne laissèrent pas de s'en sentir sans beaucoup de retardement ; parce que, soudain, on vit l'orage apaisé, et le calme régner dans toute la province si agréablement, que la porte fut ouverte aux réfugiés, et que ceux qui étaient restés levèrent la tête sans crainte. Les ministres mêmes eurent la liberté de revenir et de visiter leurs pauvres troupeaux, que treize ans de Ligue avaient désolés plus qu'en aucune des autres provinces. Le premier ministre que je trouve s'être acquitté de ce devoir, est M. Louveau, qui, de Marchenoire, où il était actuellement, descendit le long de la Loire, et se rendit à Nantes, avec deux de ses compagnons qu'il ne nomme point : et ne doutez pas qu'il ne visitât son ancienne église de la Roche-Bernard, et les autres voisines, bien qu'il n'en parle pas ; puisque c'est ce qui l'amenait principalement et qu'il avait désiré si longtemps avec tant d'ardeur. « En ce temps, dit-il, se tenant dans le général, Dieu me mit au cœur de faire un voyage en Bretagne, pour visiter les ruines de Jérusalem, que je trouvai

ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît, qu'en la ville et faubourg de Nantes ne soit fait aucun exercice de la religion P. R., et ne sera ordonné aucun lieu pour lieu de baillage pour l'exercice de ladite religion..... à trois lieues de la ville. » — Les articles secrets de l'édit de Nantes maintinrent ces clauses et les étendirent aux villes importantes de la Bretagne.

beaucoup plus affreuses qu'elles ne m'avaient été représentées par beaucoup d'honnêtes gens très-dignes de foi. Ce qui n'empêcha pas que je ne départisse le petit talent que Dieu m'avait donné, à tous ceux qui en avaient besoin; même en la ville capitale (sans la nommer), où je trouvai des personnes aussi affectionnées au service de Dieu qu'il est possible, et surtout des femmes de tout âge et condition. »

Femmes chrétiennes. — Après cela, il fait un dénombrement de ces femmes chrétiennes dont la mémoire est en bénédiction et qui se sont rendues illustres pour leur piété et persévérance, soit en Bretagne, soit en quelques autres lieux. Telles sont, dit-il, mesdames de Laval et de Rohan; les trois comtesses de Mongommeri; madame de la Roche-Giffard; mademoiselle de Chamballan; madame de la Muce-Ponthus; madame du Liscouët; madame du Rascor, qui, après avoir fait tête à ses parents et aux plus apparents de basse Bretagne, se retira à la Rochelle pour servir Dieu avec pureté; et avant elle mademoiselle de la Vigne, avec sa sœur, mademoiselle Duplessis-Cabeno et ses trois filles, qui ont laissé en ce lieu une bonne odeur de leur piété et sainte conversation : telles sont trois sœurs veuves, mademoiselle de la Barbée, de la Beuvrière, de Varennes Tillon, avec mademoiselle de la Morinnière. Il ne faut pas oublier deux autres excellentes veuves qui ont toujours fait preuve de leur zèle et de leur piété : l'une, mademoiselle de Querolet, et l'autre, mademoiselle de Graval, la constance desquelles les rend recommandables à tous ceux qui les connaissent. Il en faut autant dire de trois autres assez connues à Rennes, mesdemoiselles de Saint-Quantin, la Pretaye et du Coudray-Pepin. Joignons-leur madame Dabin, madame de Saint-Gelais, madame de la Boulaye; avec deux veuves exercées à porter la croix de Christ, mademoiselle de la Chabocelaye et sa fille, de la

Touschardière. Il y en a aussi une autre au Croisic qui ne doit pas être laissée en arrière pour sa constance en la foi ; c'est mademoiselle de Branzay, qui, sans assistance d'aucun, a toujours persisté en la profession de l'Évangile: autant en a fait mademoiselle de Brebaudet, qui est venue enrichir la Bretagne de sa présence; et de ses trois filles, qui l'imitèrent, et non pas leur père, qui était de contraire religion. Plaçons encore ici madame Duplessis-Mornay [1], madame de Montmartin, et mademoiselle de Martimont. La plupart de ces filles, femmes et veuves ont fait honte au commun des hommes, et les ont surpassés en savoir, en zèle, en persévérance et en grandeur d'âme [2] : à l'imitation d'autres avant elles, de la plus haute qualité, comme la reine de Navarre, Marguerite des marguerites, sœur unique de François Ier ; Jeanne d'Albret, sa fille, mère de Henry IVe ; la duchesse de Ferrare, fille de Louis XII, qui conserva beaucoup de monde au massacre ; Éléonore de Roye,

1 Charlotte Arbaleste, femme de Duplessis-Mornay, est auteur de Mémoires publiés en deux volumes insérés dans la collection de ceux de son mari. Ils témoignent des qualités supérieures qui brillaient en elle et de sa profonde piété. Voici ce que lui écrivait la célèbre Anne de Rohan : « Madame, vous m'avez tellement obligée, tant par la soubvenance qu'il vous plaist avoir de moi, que pour la peine que vous avés prise de voir mes écrits, dont je ne vous blasmerai le deffault, sachant qu'il vous est aussi aisé de les cognoistre qu'à moi de les faillir. . . »

(*Mém. de Mornay,* vol. 7, p. 481 et 482.)

2 A cette liste il faut joindre la dame de Montbarot, propriétaire de Beaulac, dont Pichard nous raconte ainsi la fin : « Elle décéda (juillet 1597) en religion huguenotte, dont elle avait toujours été un des grands supports. Osté sa religion, c'estait une brave et honneste dame, d'un bon et grand jugement et digne du maniement des grandes affaires... Elle fut enterrée à Saint-Aubin, dans l'Église, au tombeau et enfeu dudit sieur de Montbarot. »

(*Journal de Pichard.*)

princesse de Condé; la duchesse de Bouillon, de la maison de Montpensier; la duchesse de Bar, sœur unique de Henry IV, etc.

Rennes en deuil. — Gravier décédé. — 5 vivants.— Ce fut en ce temps que l'église de Rennes regretta son digne pasteur, dont elle espérait le retour. L'épitaphe que M. Louveau lui en dresse est telle : « Ce nous fust, dit-il, une perte irréparable et à toute la Bretagne, que la mort de M. du Gravier, le plus excellent homme que nous eussions ; qui à ma sollicitation venait visiter son église à Rennes, comme moi la mienne : mais Dieu en disposa autrement, et lui donna l'éternel repos après tant de travaux et tant de traverses par où il avait passé plus que moi l'espace de quarante ans, finissant sa course au grand regret non-seulement des fidèles de Rennes et de toutes les églises de Bretagne, mais aussi des îles de Jersey et de Guernesey, où il avait fidèlement exercé sa charge durant tous les troubles qui par deux fois nous avaient chassés de Bretagne. Tellement que nous voilà réduits à cinq de l'ancien collége (non compris M. Parent), la plupart desquels sommes plus cassés qu'il n'était. »

Nantes encouragé et rétabli. — Quand M. Louveau dit qu'il départit de ses soins à plusieurs, aux deux voyages qu'il fit cette année en Bretagne, même dans la capitale ville ; il n'entend pas Rennes, qui n'était point du tout sur sa route de Beaugency à la Roche-Bernard, mais plutôt la ville de Nantes, qui avait été le siége du duc de Mercœur et la capitale de la duché usurpée par la Ligue : outre que le roi y avait résidé avec sa cour dans le château, au temps de l'édit d'avril ; et c'est où le sieur Louveau dit qu'il se trouva avec deux de ses compagnons, avant que Sa Majesté partît de Nantes pour s'en retourner. Je conçois donc que les fidèles de Nantes qui y étaient restés, ou qui étaient déjà de retour de leur fuite en Poitou et à la

Rochelle, furent visités secrètement, consolés et encouragés par M. Louveau en passant, en attendant que M. Oyseau, leur pasteur, attaché à Touars, pût aussi faire un tour à son troupeau, pour tâcher à le rassembler : ce qu'il fit dès cette année, en juin tout au plus tard ; car en juillet, avec M. de la Morinaye, il se trouva au synode de Saint-Pierre-sur-Dive, comme député de Bretagne et qualifié ministre de Nantes. Or, ce synode de Normandie l'est en partie de Bretagne.

Vitré maintenu à la Halle.—Huit ans avant l'édit de Nantes, l'église de Vitré, rétablie contre les efforts de la Ligue (1590), se maintint toujours en sa possession pour les exercices libres, même pour les lieux de ses assemblées, qui étaient premièrement des maisons de particuliers ; secondement le château, pour plus de sûreté, comme pour plus d'étendue ; et enfin la grande Halle de la ville, lorsque le nombre des fidèles crût par le retour des exilés. Au livre de recette des deniers des pauvres de ces temps-là, on trouve que, le 18 août 1596, le prêche se fit pour la première fois dans la Halle depuis le rétablissement de l'église : ensuite de quoi celui qui écrivait, pour rendre le temps de ce rétablissement plus considérable, ajouta en un autre article qu'en ce temps Madame changea le gouvernement ; c'est-à-dire, mit d'autres officiers dans la ville et dans le château, pour le gouvernement politique : et non pas qu'elle transférât son église domestique du château à la Halle, car cela ne s'appellerait pas changer le gouvernement. Il est donc constant qu'à Vitré, avant la Ligue on pouvait s'être assemblé dans la Halle publique comme lieu ordinaire, le château n'étant que pour les occasions extraordinaires : et qu'après le rétablissement de 1590 on se remit en possession de la Halle, tout au plus tard en 1596 ; ce qui continua en 1597 et 1598. Or, l'édit de Nantes, trouvant les choses en cet état de

possession, les y confirma par l'art. 9 : et la possession de la Halle pour. . . . .
. . . . temple. . . . .
. . . . . . de. . . . .
. . . .

Sion visité.—Une autre église qui de bonne heure, mais peu de temps, profita de l'édit de Nantes, fut celle de Sion : non pas qu'elle se pût pourvoir d'un second ministre après le décès de M. Guineau (1593); mais elle prit l'occasion du passage de M. Louveau, qui, en octobre 1598, en s'en retournant au pays d'amont, célébra un baptême et un mariage à la Roche-Giffard, comme le registre porte, le qualifiant ministre exercant à présent son ministère ès églises réformées de Lorge, Beaugency et Marchenoire. Il fit aussi deux autres baptêmes à Chamballan et à la Roche, les enregistrant de sa main; et c'est tout ce qui se trouve dans l'ancien registre de Sion, depuis l'an 1585, où il finit, jusqu'en 1600, où il recommence. Et tout cela se doit appeler visite plutôt que rétablissement; parce qu'il ne dura que quelques semaines, et que les choses ne se passèrent pas à Sion, où est la fondation de l'église, mais dans les châteaux de la Roche et de Chamballan, qui n'étaient que des membres, ou tout au plus des annexes de l'église publique de Sion et de Châteaubriant.

14e *national à Montpellier. — Deniers d'octroi. — 14 églises.* — Pour finir cette année par le général, vous saurez qu'en mai 1598, un synode national fut assemblé à Montpellier [1], où M. Picheron, ministre de Pont-Aude-

[1] Ce synode national, qui est le 15e et non le 14e, s'occupa de l'édit de Nantes qui venait d'être accordé le mois précédent. Voici comment il en parle : « Messieurs Chamier et Brunier ayant apporté des lettres de l'assemblée de nos frères tenue à Chastelleraud avec l'édit que le roi nous a accordé, et nous aiant fait entendre que faute

mer, comparut seul et sans ancien, quoi qu'il fût député pour deux provinces, la Normandie et la Bretagne, qui n'en faisaient qu'une : de même qu'un M. Lenoir, ministre de Châtillon-sur-Loire, s'y trouva seul pour sa province de Berry, par subdélégation. Ce synode est le premier national où il soit fait mention de deniers d'octroi, que Henri le Grand donna ensuite de l'édit de Nantes, ou pour mieux dire qu'il continua et augmenta, ayant commencé cette sorte de libéralité quelques années auparavant, comme j'en ai marqué quelque chose sans en savoir les particularités. Ces deniers en l'octroi présent (1598) se montaient pour un tiers seulement à quarante-cinq mille écus, et la Bretagne en eût près de huit cents [1] pour ses 14 églises

d'une bonne union et intelligence nous n'avions pas obtenu tout ce qui nous était nécessaire pour la liberté de notre religion, le jugement de nos causes et la sûreté de nos vies : le synode ayant connu ce defaut, a protesté de vouloir étroitement et mieux que ci-devant observer l'union jurée et signée à Mantes tant pour suivre toutes les clauses de l'édit accordé que pour les autres choses nécessaires pour notre religion et légitime conservation sous l'obéissance du roi. . . »
Voir *note T*. (*Syn. nat.*, vol. 1, décret 12, p. 223.)

1 La Bretagne eut pour sa part 740 écus 10 sols 8 d. Voici sous quel titre figure le don du roi : Distribution de la somme de 43,000 écus *des deniers roiaux, octroiés pour l'entretien des églises réformées* de France. (*Syn. nat.*, vol. 1, p. 225.)

Cinq ans plus tard, le 17[e] synode national, tenu à Gap en 1603, dressa une liste générale des églises réformées. Nous trouvons à cette époque comme rétablies les églises suivantes en Bretagne :

Vieillevigne ; pasteur, de Ferguson.		
Nantes ;	—	Oyseau.
Croisic ;	—	De la Porte (Louveau).
Rennes ;	—	Fautrar.
Vitré ;	—	Parent, sieur de Préau.
Dinan ;	—	Palloroy.

(*Syn. nat.*, vol. 1, p. 287.)

à rétablir ; faisant partie des 766 églises réformées qui se trouvèrent pour lors en toute la France. Si vous désirez savoir quelles étaient ces 14 églises bretonnes, retournez à l'année 1584, où est leur rôle pour payer la taxe, et dont deux ou trois dès lors étaient ruinées.

Quant à la justice, à l'institution et à l'usage de ces deniers d'octroi, cela regarde l'histoire générale plus que la nôtre particulière de Bretagne, où il n'y a eu ni place de sûreté, comme la Rochelle, Montauban et autres ; ni académies, comme Saumur, Montauban et Nîmes, érigées en cette qualité par ce synode de Montpellier, en attendant les lettres patentes du roi pour cela.

FIN DU DEUXIÈME LIVRE.

NOTES.

Note A, page 11.

Un simple rapprochement des assertions de notre auteur ne permet pas de douter qu'il eut pour père Guy Le Noir, sieur de Crevain, pasteur à la Roche-Bernard. En effet, à la page 149, il parle du sieur *de Crevain, son père, pasteur à Rochefort* jusqu'en 1630. Maintenant, si l'on compare la durée du ministère et les noms qui sont les mêmes ; si l'on sait, par Crevain lui-même, que Rochefort ne figure pas dans la liste des églises en titre ; qu'elle servit de refuge aux réformés de la Roche-Bernard; si l'on ajoute que les synodes nationaux, dans les listes générales qu'ils ont dressées, ne mentionnent jamais l'église de Rochefort, et qu'en 1617, 1620 et 1626, Guy Le Noir est désigné comme le pasteur de la Roche-Bernard, on pourra se convaincre aisément que le pasteur Le Noir de Crevain à Rochefort et le pasteur Le Noir de Crevain à la Roche-Bernard, jusqu'en 1630, sont le même personnage. Notre auteur le désigne comme son père. Ce point est d'ailleurs éclairci dans la biographie en tête de cet ouvrage.

Note B, page 13.

Ce fait est contesté, en partie du moins, par Travers. « L'auteur » calviniste de cette relation, dit-il, écrivait cent ans *après le fait* » *supposé* arrivé au Croisic, il écrivait sur des mémoires infidèles » et pleins de calomnies. » (Trav., vol. 2, p. 347.) Nous n'avons pas à défendre la bonne foi de notre auteur; elle est généralement reconnue, et Taillandier en fait l'éloge. A ne nous occuper que du fait en lui-même, nous le croyons incontestable. Théodore de Bèze, qui était contemporain, qui avait de très-fréquents rapports avec Dandelot, qui enfin écrivait vers 1564, en reproduit les principales circonstances. Voici comment il termine son récit : « Et de fait Dieu » montra bien à ce coup, que lui-même peut garantir les siens sans » autre puissance, envoyant un tel aveuglement à ce nombre de » gens, s'entrepressant et s'entreblessant les uns les autres, qu'après

» avoir percé la maison de part en part de plusieurs coups de pièces » et notamment d'une grande et longue couleuvrine de fonte qu'ils » y amenèrent, au lieu d'y entrer ils se retirèrent tous échauffés » droit à leur évêque, qui leur fit défoncer des barriques de vin » pour boire leur saoul, leur faisant promettre d'achever le lende- » main leur entreprise. » (Th. de Bèze, *Hist. eccl.*, vol. 1, p. 197.)

M. Caillo, dans ses notes sur le Croisic, met aussi en doute ce fait, dont il attribue à Crevain la première mention (p. 38 et 39); mais ses preuves ne sont autres que celles de Travers, et nous paraissent également sans force en présence du récit contemporain de de Bèze.

Note C, page 20.

LETTRE DE CALVIN A DANDELOT (1558).

Monsieur, je scay bien quant à l'acte que vous avez faict que les excuses que vous amenez ont couleur pour amoindrir la faulte en partie; mais quand vous aurez tout bien considéré de plus près, le tout ne peut guères alléger devant Dieu. Car vous scavez combien de povres âmes debiles ont esté troublées d'un tel scandalle, et combien de gens pourront prendre pied à vostre exemple. Et quand ce mal n'y serait pas d'avoir ruiné cê que vous avez édifié, ce n'est pas une offense petite ni légère d'avoir préféré les hommes à Dieu.......

(*Lett. de Cal.*, n° 107 des manuscrits de la Bibl. de Gen.; Ruchat, tom. 7, p. 355, cité par M. A. Crottet, *Chron. prot.*, p. 57.)

A propos de l'emprisonnement de Dandelot, le cardinal de Lorraine, félicité par ses amis, fut blâmé à Rome de ce que ce seigneur n'avait pas été condamné à être brûlé. Le pape lui-même en écrivit à l'évêque d'Angoulême, qui se contenta de répondre qu'en France on ne procédait pas aussi vite. (*Biog. des Hommes illustres*, art. Dandelot.)

Note D, page 35.

Le duc d'Étampes n'était pas aveuglément hostile aux réformés. Son équité et sa bienveillance le firent accuser de partialité en leur faveur; on alla même jusqu'à lui reprocher de partager nos croyances. Il n'en était rien cependant. Ce qui a pu donner lieu à ces soupçons mentionnés par plusieurs historiens, notamment par Davila et par Taillandier, c'est la part qu'il aurait prise ou promis de prendre

à la conjuration d'Amboise, si l'on s'en rapporte aux dépositions de La Sague. Mais, outre que cette entreprise fut plus politique que religieuse, le testament du duc d'Étampes ne permet pas de douter qu'il soit resté catholique romain. Ajoutons cependant que de certains passages de cette pièce on peut induire que la vérité n'avait pas inutilement brillé devant ses yeux. Nous y reviendrons plus loin. (Voir *note J.*)

Note D, page 53.

(Voir la note suivante.)

Note E, page 74.

INFORMATION A LA REQUÊTE DU PROCUREUR DU ROI AU SIÉGE DE NANTES TOUCHANT QUELQUES ASSEMBLÉES DE CALVINISTES EN ARMES.

Nous Guillaume Le Maire docteur ez droits, sénéchal de Nantes, savoir faisons que nous aurions été au matin de ce jour advertis que se serait assemblé grant nombre d'hommes en armes dans une maison située au bas chemin près les forsbourgs de Nantes appelée la Furtière appartenant à René Pastoureau et que lesdits personnages ainsi assemblés avaient délibéré d'entrer dans la ville dans lequipage susdit.

Au moyen de quoi nous serions transportés entre les six et sept heures du matin à la porte Saint-Pierre l'une des principales entrées de cette ville, et avec nous le sieur de la Berthe, lieutenant du capitaine du chasteau de Nantes, maitre Loys Collobel conseiller au siège présidial dudit Nantes, maitre Guillaume Gaudin, greffier d'office criminel et maitre Robert de Tours l'un de ses commis. Et nous étant arrivés à ladite porte aurions trouvé grand nombre de personnes tant hommes que femmes au dehors d'icelle qui faisaient grande clameur et plainte usans de ces mots ou semblables : Les huguenots et nouveaux chrétiens se sont assemblés jusque au nombre de six à sept cents hommes en armes au bas chemin chez René Pastoureau. Et pour entendre et nous enquerrir d'avantage de ladite assemblée nous serions retirés au collège de Saint-Clément joignant ladite porte où quelques-uns nous auraient rapporté avoir été advertis que lesdits personnages ainsi assemblés auraient pris chemin par le lieu et chaussée de Barbin tirant à travers les vignes au Marcheix de Nantes de l'autre côté de la ville, qui aurait été cause que nous

nous serions retirés et environ une heure après étant en notre logis, aurions été advertis que ladite compaignie ainsi assemblée s'était départie en diverses bandes et qu'il en avait rentré une bande en flotte par ladite porte de Saint-Pierre en la ville jusque au nombre de deux ou trois cents portant chacun deux armes. Et sur ce après avoir ouï le procureur du Roi, qui nous aurait requis informer de ce que dessus, avons suivant son réquisitoire, présents lesdits Collobel conseiller susdit et notre dit greffier ouy et enquis les témoins ci-après comme s'ensuit :

Du Vendredy 18 *juillet* 1561.

Messire Guillaume Bouillart, prestre, demeurant en la rue Saint-Clément es forzbourgs de Nantes, âgé de trente ans ou environ, témoin, fait jurer dire vérité, examiné et enquis, depose. . . . « que ce dit jour environ les neuf heures étant sur la motte Saint-André près le collége Saint-Clément a vu venir par sur ladite motte une grande compagnie d'hommes en une flotte jusques au nombre d'environ deux cents ou plus et en a compté ce dit témoin des premiers jusques à sept vingts mais sur la queue ne les put parachever de compter, pour ce qu'ils venaient à grand'flotte, lesquels l'on disait venir de la maison dudit Pastoureau de faire une prédication de la nouvelle doctrine, entre lesquels personnaiges il a cogneu Gabriel Corbon, Pierre Gouy, Grand Jehan Guischard cordonnier, Jehan Luinel dit Chateaubriand, l'hoste de la Celle dorée du Marcheix, Julien Brieut couturier, ledit Pemaingeon Gascon chaussetier, Mathurin Papolin, Bernard Thero dit Perigourdin, François Rioteau, Jean Bidé casseur d'acier, Anthoine Nail, un cordonnier qui besoigne près de la Monnaye qui est boiteux, un nommé Bourbon charpentier. N'en a pu reconnaître en plus larges et dit ledit déposant que chacun d'eux étaient garnis d'épées et de dagues, ne scait dire de vérité s'ils avaient d'autres armes pour ce qu'ils étaient couverts de manteaux ou cappes et marchaient furieusement, comme s'ils eussent voulu faire quelque assaut. Et lorsque ladite troupe d'hommes approcha de la croix dudit collége a vu ledit déposant que Geffroy Gohier fourbisseur lequel était ce dit jour commis pour l'un des gardes de ladite porte Saint-Pierre est venu au-devant d'eux et les a mis d'ordre et en rang de cinq à cinq et leur disait tels mots : Entrez entrez et marchez hardiment et ne craignez personne et marchait devant comme capitaine ledit Gabriel Corbon et auprès de lui ledit Pierre Gouy. Et en tel équipage et ordre ont entré en ladite ville et marchaient comme s'ils eussent voulu aller combattre.

Et y en avait quelques-uns de ladite compagnie qu'il ne peut nommer, qui menaçaient ceux qui les regardaient, et, les derniers amassèrent des pierres pour les gecter contre ceux qui les regardaient. Et était le peuple à cause de ce constitué en grande crainte et fort esmeu. Et disait l'on qu'ils s'estaient bien assemblés en ladite maison Pastoureau environ de sept à huit cents hommes ; mais que la plus grande partie s'en étaient allés par Barbin et au Marcheix, et telle est sa déposition. »

Plusieurs témoins deposèrent des mêmes faits quelques-uns tels que Pierre Ripoière parlèrent d'un fait antérieur. Daprès ces témoins la veille de la Saint-Jean de cette année le grant Jehan Guischard cordonnier, *dont la maison est située près le puits de Saint-Pierre*, fit avec sa femme et ses serviteurs des reproches à ceux qui dansaient dans la rue suivant la coutume, leur disant que c'était abus de faire de telles choses ; et de leurs fenêtres ils jettèrent de l'eau sur ceux qui dansaient. Ensuite à la porte de sa maison ledit Guischard aurait dit : « Ne voulez-vous pas nous souffrir ? Mais nous sommes plus de » quatre mil hommes qui en feront la raison auparavant que ce soit » long-temps et feront prêcher publiquement en cette ville la parole » de l'Évangile maugré ceux qui en seront desplaisans. » A la suite de cette information, prise de corps *etiam in loco sacro* fut decretée à l'encontre de Gabriel Corbon, Nicollas de Murro hoste de la Celle dorée au Marcheix, Robin de Lhommeau fourbisseur, Guidas porcher, Nicollas Souyin, Pierre Gouy, Jehan Bidé casseur d'acier, un nommé Bonfils gendre de feu Jehan Lemercier, grant Jehan bras de fer et quatre ses serviteurs, grant Jehan Guischard cordonnier, Jehan Lunel dit Chasteaubriand, cordonnier, Jullien Briend couturier, Mathurin Papolin, un chaussetier nommé Pemegeon dit le Gascon, Anthoine Nail, un pedagogue d'enfant nommé maitre Jehan qui se tient au logis dudit Pemegeon à Saint-André, Estienne Savary Sergent, François Forget dit le grand François cordonnier, un nommé Bernardin cordonnier, un autre cordonnier qui besoingne près de la Monnaye de cette ville étant boiteux, Jehan Richard dit d'Orléans, François Rioteau, Mathurin le Riche cousturier, Geoffroy Gohier, Bernard Théro dit Perigourdin, un nommé Bourbon charpentier, un épicier de la Saulzaie nommé Mathieu Guenier.....

Nantes, 22 juillet 1561.

Signé A. Lefourbeur, procureur du Roy.

(Dom Morice, *Preuves*, p. 1287.)

Note F, page 76.

LETTRE DU LIEUTENANT DE NANTES AU DUC D'ESTAMPES.

Monseigneur puisqu'il vous plait prendre l'ennui d'entendre le plus brief discours que possible me sera, le peu d'acquit avec grand plaisir que j'ai prins et désirais continuer pour descouvrir et faire congnaistre ceulx qui en la nuit d'entre les jours de dimanche et lundi 7 et 8 de ce mois misdrent le feu au pressouer vulgairement appelé le pressouer de la Forest appartenant au sieur du Hardaz. Pourrez (s'il vous plait) vous persuader que dez ledit jour de lundi matin et sitot que receus avertissement dudit faict me rendis avec adjoint audit lieu du pressouer pour faire et dresser (comme dressay) procès-verbal de l'ètat d'icelui pressouer du quel trouvai une moitié ou plus de la couverture tombée et le feu encores ardent et brûlant en la charpente d'icelui avec grande quantité de paille et fragmens de fagots qui avaient été salliez et mis pour mieux allumer ledit feu entre les chevrons et lattes d'icelui pressouer, et l'un des dits fagots encore entier et non endommagé par ledit feu lequel je fis serrer, retenir et enlever pour être recongneu si possible était. Et pour ce que faisant ladite visitation et dressant sur ledit lieu ledit procès-verbal, se trouva spéculateur et comme presumpti espion certain homme de labour qui avait la bouche grezillonnée et évidemment brûlée avecques une blessure récente et encore sanguinolente sur le nez, pour la grande presomption qui s'offrait sur lui, je le fis retenir et amener prisonnier, pour être comme il fut dès lors et depuis interrogé dudit fait. Et ayant tant par le dire dudit homme retenu que par le temoignage d'un jeune garçon pareillement enquis sur ledit lieu, apprins que ledit fagot trouvé, comme dit est, entier audit lieu du pressouer, ressemblait a plusieurs autres fagots qui étaient en tas et monceau en la court et au dedans des clotures du lieu de Locquidy appartenant au suffragant et archidiacre de Nantes, peu distant dudit pressouer, me transportai, pour mieulx m'assurer et informer de la similitude desdits fagots par la conférence d'iceulx jusques audit lieu de Locquidy, faisant lequel chemin trouvai nombre tres grand et innumérable d'espis et pailles récentes non encore foullées ne maculées le long dudit chemin et dès l'entrée dudit pressouer jusques au dedans et non outre le portail en ladite cour et clôture de Locquidy, apperceus de prime face en certain canton de ladite court ung grand tas et amas de fagots, desquels en fis abattre quelque petit nombre pour les conférer avecques le dessus trouvé audit pressouer que feis apporter jusques

audit lieu de Locquidy. Et pour ce que par ladite conférence les dits fagots me semblèrent de même bois, pareille grosseur et longueur, de même saison et faczon, feis enlever retenir et apporter deux des dits fagots avecques le dessus dit premièrement trouvé et les ayant tous fait voir audit homme de labour par moi retenu et arrêté les reconnut celui homme dit et déclara qu'ils étaient semblables et de même bois et saison et avait aidé à les faire, ung an y avait, pour ledit suffragant et en ung sien taillis situé près ledit lieu de Locquidy, cela fait retournay à Nantes faisant apporter lesdits trois fagots et amenay ez prisons du Bouffay ledit homme blessé et bruslé.... Manday et feis venir barbiers qui attestèrent la barbe dudit homme récentement bruslée et ladite blessure de nez faite depuis les deux jours.... prochains précédens. Tost après je trouvai moyen de faire prendre et amener pareillement es dites prisons un serviteur que ledit suffragant tenait et nourrissait ordinairement pour le traitement de ses chevaux audit lieu de Locquidy, lequel amplement et par deux fois interrogé dudit fait m'aurait déclaré et confessé que dez ledit jour de dimanche prochain précédent l'opposition dudit feu, certain coriste de l'église Saint-Pierre (appelé Doulon), aisé à remarquer d'autant qu'il a la face ung peu teinte de rougeur et percée comme s'il avait eu la rougeole) se transporta seul audit lieu de Locquidy, disant y avoir esté envoyé par le dit suffragant pour avoir des bourrées sans déclairer pour lors ce qu'il en voulait faire et en ladite nuit lors prochaine et dont est cas, ledit appelé Doulon coriste dessus dit et quatre autres de sa compaignie savoir le sacriste de ladite église appelé Bacquet en surnom, le sous diacre appelé Gaultier et deux autres coristes nommés les Thébaud retournèrent au même lieu parlèrent audit serviteur dudit suffragant, lui demandèrent de rechef des bourrées et de la paille disant avoir puissance d'en demander et prendre de par ledit suffragant *pour mettre le feu audit pressouer* et sur le refus et difficulté que fit ledit serviteur de leur en bailler, ils en prindrent et emportèrent d'icelui lieu de Locquidy à leur vouloir et discrétion ; et que le mardi second jour d'après ledit faict ledit appelé Doulon retourna derechef et seul audit lieu et advertit ledit serviteur de tenir ledit fait secret. Cette desposition vue et ouie je decretai................ promptement capture sur chacun desdits Doulon, sacriste, sousdiacre....... etc., etc. envoyai sergens en besongne lesquels prirent et amenèrent..... sacriste et un des dits Thebaud et quant audit Doulon et aultres... se seraient éloignés et sauvés comme l'on dit et comme l'on espère prouver..... Moyen et

aide d'autres plus apparents de ladite église et ont prins chemin comme l'on dit vers Vennes. Et ladite prise ainsi faite desdits sacriste et Thebaud, je les interrogeai promptement dudit fait duquel ils se disent innocents et leur confrontai ledit serviteur dudit suffragant qui les recongneut et persévéra en leur présence et à leur charge en ce qu'il avait par devant moi dit et déposé. Quelques jours après ayant encore augmenté ladite preuve et charge et voullant confronter auxdits sacriste et Thebaud aultres témoins ils entrèrent en récusation sur moi par une leczon apprise ès dites prisons, tellement que suis contraint cesser tel commencement et délaisser la perfection du procès à celui ou à ceulx que le siége présidial de cette ville vous a députés lesquels ne peuvent faillir de y faire aultant bien voyre beaucoup mieux leur devoir. Et m'étant voulu informer de l'autheur et donneur de telle leczon et advertissement de récusations, n'en ai sceu tirer témoignage certain mais seulement par présomption que ce aurait été l'un des plus apparents de ladite église qui prévoyait sur sa personne semblables provisions de capture...... etc. Signé François Le Blouays lieutenant.

(Dom Morice, *Preuv.*, Tom. 3, Col. 1299.)

Note G, page 93.

CONFÉRENCE DES PASTEURS DE NANTES AVEC JACQUES DUPRÉ, DOCTEUR CATHOLIQUE ROMAIN.

Nous aurions un grand nombre de remarques à faire au sujet de cet opuscule : nous devons nous borner ici aux principales. Il est assez étrange que cette conférence ait pu avoir lieu à la veille de l'expulsion des réformés, au moins avec liberté pour ceux-ci. Cependant nous l'admettons comme réelle, sinon comme exacte dans toutes ses circonstances. Comment l'auteur, qui l'a publiée sans qu'aucun des adversaires ait écrit ses objections ou ses réponses, sans qu'aucune autre personne en ait pris aucune note, a-t-il pu le faire avec exactitude, surtout quand il a, d'après son dire, attendu quinze jours que les ministres lui adressassent de plus solides arguments écrits avant de rien écrire lui-même? Pourquoi l'ouvrage, n'a-t-il paru que plus d'un an après la dispute, quand on se félicitait d'y avoir complétement triomphé, quand enfin on reconnaissait qu'un très-grand nombre *des premiers seigneurs et damoiselles de ce pays* l'avaient désirée jusqu'à en *importuner* et *moleste*r le duc d'Estampes.

Voici les noms des personnes qui assistèrent à cette conférence :

Premièrement hault et puissant prince messire Jean de Bretaigne duc d'Estampes, Comte de Pentevre, chevalier de l'ordre du Roy, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ses pays et duché de Bretaigne. — Illustre prince messire Sebastian de Luxembourg, Seigneur de Martigues, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant général au gouvernement dudict pays de Bretaigne en l'absence de mondict seigneur le duc d'Estampes. — Messire Jean de Rieux chevalier seigneur d'Acerac. — Réverend père en Dieu messire Baptiste Tierselin évesque de Luczon. — Messire René de Sanzay, chevalier, seigneur de Saint-Marsault fils ainé de messire René, seigneur de Sanzay, chevalier, conseiller du Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, gouverneur et capitaine de Nantes. — Messire Jean de Troye, seigneur du Boisregnault, conseiller du Roy, thrésorier de France et général de ses finances au duché de Bretaigne. — Monsieur du Cambourg, seigneur dudict lieu, grand maistre enquesteur et général reformateur des eaux et foretz de Bretaigne. — François d'Avaulgourg seigneur de Cargroys l'un des pensionnaires du Roy audict pays. — Jean de Daillon, seigneur de la Chartebouchère, capitaine de Pillemy. — Guillaume L'Oisel, sieur du Plessis-Boucher. — Richaël sieur du Bruël. — Jean de Rocheraul sieur de la Ferudière connestable de Nantes. — Cornullier secrétaire du Roy et de mondict seigneur le duc d'Estampes. — Madamoiselle Jeanne du Bellay, dame de la Mauvaisinière. — Madamoiselle Kathe rine du Doré dame de Longueliers. — Maistre Guillaume Gaudin seigneur de la Chaulvinière, greffier de Nantes. — Monsieur de la Coyère principal du collége dudict Nantes. — Feu monsieur Regnard docteur en théologie dudict Nantes, de l'ordre des Carmes. — Monsieur Benoist docteur du même ordre. — Monsieur Jossel docteur dudict Nantes, de l'ordre des Jacobins et autres.

Nous trouvons encore dans ce petit volume, au milieu de diatribes contre les ministres, un curieux aveu sur l'état de l'Église d'alors, échappé à René Benoist, théologien de Paris, dans une lettre adressée à M. de Sanzay. Il parle de ceulx qui ont été séduits, comme il s'exprime, par les pasteurs; et il ajoute : « Desquels je scay le nombre » estre grand à cause du default et des scandales de plusieurs supé- » rieurs en l'Eglise. Ce que je dis ouvertement parce que je voys » qu'il ne se peut plus cacher et ne doibt aucunement estre excusé » ou dissimulé ; ains par tous moyens possibles osté et corrigé. » Et à ce doivent symboliser et coopérer tous de tous états qui zèlent » l'honneur de Dieu qui ayment leur salut et désirent la réformation

» de l'Eglise en la bonne part defformée par la négligence, l'igno-
» rance et la vie scandaleuse des indignes prélatz contre tout droit,
» à la ruine et blasphème de la religion chrétienne et subversion de
» la republique elevez et tolerez en icelle. »

D'après l'auteur de la brochure, le baptême de Marie de Luxembourg fut administré par Réverend père en Dieu monsieur l'Évêque de Nantes, accompagné de tout le clergé dudit lieu; et ce, au beau milieu de la nef de ladicte Église, où était dressé un pavillon fort richement accoustré (p. 55). Les détails de cette cérémonie sont rapportés au long dans Travers. Nous n'en relèverons que cette circonstance, c'est qu'après les gentilshommes et les troupes suivait un « chariot plein de nymphes, » satyres, chantres et musiciens et de cornets à boucquin. » Comment reconnaître sous de tels travestissements la simplicité et la pureté de l'Église primitive!

Note H, page 96.

LETTRE DU MINISTRE DE LA ROCHE-BERNARD AU DUC D'ESTAMPES.

Salut et prosperité par Notre-Seigneur J.-C. et seul mediateur envers Dieu son père. Monseigneur, peu de jours après avoir receu deux avertissemens consecutifs de M. du Gué de l'Isle de nous deporter de faire exhortations et assemblées contre les deffenses du Roy; autrement qu'il serait contraint d'y donner ordre, suivant sa charge; nous avons receu pareil advertissement de votre part, Monseigneur, par les officiers de cette ville; et combien que la chose fust de telle conséquence que nous n'y pouvions consentir qu'avec un merveilleux regret et deplaisir, attendu la grande liberté que ce bon Dieu nous avait acquise par la publication de l'édit de Janvier, voire sans aucun contredit ni empeschement de nos adversaires en la religion; ce néantmoins, veu les menaces d'un costé de quelques forces qui estaient en Guerrande et le conseil qu'il vous a pleu nous donner sur ce fait, nous n'avons voulu passer outre pour ne nous mettre en proye à ceux qui pieça ont soif de nostre sang, et pour ne contrevenir au mandement de celui que Dieu a constitué protecteur de nos corps et biens, jusqu'à ce que nous fussions plus amplement informez de vostre vouloir, après vous avoir fait cette remontrance sur les doléances que nous vous présentons pour la privation qu'on nous fait d'un bien qui nous est et doit estre plus cher que nos propres vies, veu le siècle pernicieux où nous sommes aujourd'hui tombez par une si grande affluence d'Athéistes, Epicuriens, et libertins dont ce royaume est infecté, chose à la vérité

déplorable, et qui ne peut finalement que redonder au grand deshonneur de Dieu, et à une subversion entière de l'Estat de ce royaume, et principalement de ceste province, si le grand Dieu des armées n'y met promptement la main, en y faisant retentir sa précieuse parole, à la consolation des siens, et à la ruine et confusion des méchans et ennemis de l'Evangile : car d'où vient, je vous prie, et les yvrogneries, paillardises, et piperies avec les fruits qui en dépendent, comme meurtres, noises, partialitez et séditions, sinon de l'ignorance ou mépris de la parole de Dieu ? la quelle accompagnée du bon et fidelle magistrat, vient finalement à repurger un pays de telle peste et bestes monstrueuses ; les exemples en sont assez notoires, voire de notre temps, ez lieux principalement où ces deux lampes ont continuellement éclairé, tellement que l'interruption d'une si sainte entreprise ne peut, sinon produire quelque mauvaise issue, dont Dieu nous garde ; car en cuidant éviter un petit inconvenient, comme de quelques legiers troubles, dont l'Evangile est le plus souvent accompagné, veu que c'est un commencement de purgation ; ce que toutes fois n'est encore advenu par deçà, comme en peuvent témoigner ceux qui ne s'accordent pas avec nous au fait de la religion, dont nous louons Dieu ; il y aurait dis-je, dangier que nous ne tombassions, comme l'on dit, de fièvre en chaud mal par un refroidissement et stupidité en la parole de Dieu, qui sont vices naturels comme les autres, si elle n'est souvent réveillée et rafraischie en l'entendement, avec les prières assiduelles en la congrégation des fidèles, qui est l'Eglise, hors laquelle il n'y a point de salut ; joint que plusieurs autres inconvenients s'offrent, principalement en ceste Eglise, comme de plusieurs baptêmes, mariages, et autres saintes ordonnances de Dieu que l'on diffère d'administrer et célébrer, si telles prohibitions et deffenses continuent guières ; ce qui serait un grand scandale, par lequel nous viendrions à provoquer grandement le courroux de Dieu sur nous, si nous refusions, en tant qu'en nous serait, l'entrée du royaume de Dieu à ceux que Dieu appelle et conduit journellement par sa parole et sacremens, veu mesme que nous ne pouvons en saine conscience consentir n'y approuver les ceremonies adjoustées et diminuées aux sacremens par l'Église romaine, comme assez suffisamment en rend tesmoignage la confession de foi presentée par les Eglises reformées, tant à nostre Roi moderne, qu'aux Rois ses prédécesseurs n'aguières décédez, aussi que le procès en est encore sur le bureau et ne tient à nous qu'il ne soit vidé. Par quoi, Monseigneur, attendu les causes susdites et autres encore plus poignantes qui seraient longues à déduire, nous vous prions tous au nom

de Dieu et de son fils qui a souffert pour tous, de nous laisser continuer nos exhortations en toute patience et modestie, comme nous avons fait par ci-devant, affin que le nom de Dieu en soit glorifié, et le pauvre peuple ignorant instruit et édifié, et la jeunesse dressée et façonnée en la crainte de Dieu par les catéchismes, qui est la vraie semence des florissantes républiques, et que nous puissions chanter et annoncer les louanges de nostre Dieu en l'assemblée des saints, en évitant les opprobres des méchants gaudisseurs. En ce faisant Monseigneur, vous ferez un service très agréable à Dieu, un plaisir inestimable à monsieur d'Andelot qui nous invite journellement à continuer un si saint ouvrage, et un bien et faveur nonpareille à nous qui désirons vivre et mourir soubz la subjection et obéissance du roi nostre souverain seigneur et le vostre, ensemble des magistrats par lui ordonnez; et prierons continuellement ce bon Dieu par son fils J.-C. pour la prospérité de son regne et de sa jeunesse, en bénissant tellement vostre gouvernement que toutes emotions sanglantes en soient repoussées comme par ci-devant. — De la Roche-Bernard ce dernier jour de juillet 1562. Vostre très humble et obéissant serviteur et subjet, Jean Louveau ministre de lEgl. ref. de la Roche-Bernard, au nom de ladite église.

(Dom. Morice, *Preuv.*, 3e vol., p. 1314 et 1315. *Arch.* de Penthièvre.)

Note I, page 107.

CONCESSION DE BEAUREGARD.

Nous ne citerons cette pièce que par extraits, et en l'analysant. En voici le préambule:

« Jehan de Bretaigne, duc d'Estampes, comte de Penthièvre, cheva-
» lier de l'ordre du roi, gouverneur et lieutenant général en Bretaigne,
» savoir faisons :

» Que ayant reçu le 3e jour de janvier dernier les lettres closes qu'il
» aurait plu à S. M. nous écrire du 20e jour du mois de décembre pré-
» cédent, avec le double de la déclaration et interprétation par lui faite
» le 14 dudit mois sur son édit de pacification des troubles pour le fait
» de la religion. De laquelle déclaration il aurait plu à S. M. nous
» adresser par un même l'original lequel avec autres lettres qu'il en
» aurait écrites pour être envoyé en sa cour de ce pays.

» Nous pour satisfaire et repondre de notre part à l'intention des
» dittes lettres patentes et closes, et attendant la séance de ladite Cour
» de Parlement qui pour lors n'était, aurions mandé aux officiers des

» quatre sièges présidiaux dudit pays qu'ils eussent à incontinent faire
» savoir que ceux qui prétendent intérêt sur ladite déclaration eussent
» à se retirer devers nous qui les y pourvoirions suivant sur ce
» qu'icelles nous était mandé.

» Sur quoi les manants et habitants de la ville, faubourgs et comté de
» Nantes qui sont de la religion prétendue reformée seraient venus de-
» vant nous étant audit Nantes et nous auraient répété leur précédentes
» requêtes qu'ils nous auraient faites dans les Etats de Dinan. » Ils demandaient au faubourg de la Sauzaye ou de la Fosse une maison appartenant à un nommé Jehan Dulac. Les catholiques romains s'y opposaient disant que la Fosse était un boulevard non un faubourg, que de plus cette maison faisait partie du fief de l'Evêque. Les uns et les autres furent renvoyés à huitaine pour produire leurs titres.

Les réformés, par l'organe de Me Jacques Davy, leur avocat, établissaient par toute sorte de preuves, lettres, titres, états, quittances, que la maison Dulac était tenue et mouvante du Roi. Que depuis 150 ans elle payait dix sous de rente à la recette de S. M. Les catholiques romains, par leur conseil, Mathieu André, soutenaient au contraire qu'elle relevait du fief de l'Evêque. Aucun arrangement ne paraissant possible, il fut question d'une maison dans les autres fauxbourgs, notamment à St.-Clément et à Richebourg; à quoi les gens du clergé opposèrent: « que ces deux faubourgs qui sont sans aucunes contestations au fief
» de leur chapitre sont à l'issue de l'Eglise matrice et ni pourrait-on al-
» ler sans passer au-devant, pour quoi l'exercisse de ladite religion n'y
» pourrait être fait sans scandale et pérille de quelques émotions et
» séditions populaires comme il arriva lorsque ledit exercice de ladite
» religion se faisait aux années passées au lieu du Pressoir encore
» qu'il fut aucunement lointain dudit faubourg aussi que aux eglises qui
» y sont y a plusieurs belles fondées des princes dudit pays et autres
» fondées par les chanoines et choristes tant de ladite eglise matrice
» que de la Collégialle de notre dame où ils ne pourraient aller ni venir
» librement s'il y avait exercisse de religion contraire.

» Joint que les écoles publiques de l'Université dudit Nantes y sont
» assises pour l'instruction en toutes les bonnes lettres des enfants
» non-seulement des habitants de ladite ville mais aussi de tout le
» pays de Bretagne.

» Nous remontrant pareillement pour le regard du faubourg du Mar-
» chix lequel est sans difficultés au fief de leur cour parce qu'il est sis
» près d'icelui de la Fosse qui en est pareillement, qu'il n'y aurait moin-
» dre péril d'y loger ceux de ladite religion que les établir audit fau-

» bourg même que l'une des principales paroichialles de ladite ville est
» située audit Marchis. »

Après réponse des réformés, les parties furent ajournées au lendemain.

« Advenant lequel jour se seraient lesdites parties derechef pré-
» sentées devant nous pareillement une bonne partie des autres bour-
» geois, manants et habitants de la ville et faubourg de Nantes lesquels
» nous auraient dit et remontré par Guille Catho leur procureur etc. »
Suivent les motifs déjà présentés par les gens de l'Evêque pour refuser la Fosse, Richebourg, Saint-Clément, le Marchix. Ils y ajoutent au sujet de la Fosse :

Ladite religion « être fort odieuse au Roi catholique en ses pays
» d'Espagne où non-seulement lesdits manants de ladite Fosse com-
» mercent mais aussi la meilleure partie de ceux de ladite ville trafi-
» quent, et que si il était que ladite religion y fut exercée principa-
» lement en ladite Fosse il faudrait qu'ils cesseraient leur . . . . . .
» de marchandises à l'occasion de laquelle plusieurs grandes richesses
» viennent ordinairement en ce royaulme dont ledit lieu tire grant
» secours et qu'ils en . . . . . . et perdraient entièrement toutes les
» facilités qu'ils ont audit pays de l'obéissance du Roi catholique lequel
» ne manquerait de confisquer et . . . . . iceulx habitants de ladite
» ville et Fosse de Nantes dont ne dépend pas seulement leur bien
» et fortune mais la vie d'une infinité de pauvres gens qui sont
» entretenus dudit trafic, par le moyen duquel ils ont souventes fois
» secouru le Roi en ses urgentes affaires et ont bonne volonté de conti-
» nuer quant leur commodité et occasion s'en présenteront dont ils
» n'auront pas puissance, leur étant oté par le fait dudit établissement
» en ladite Fosse dudit exercice d'icelle religion, lesquels habitants
» n'auront été causes... etc. »

De la part desdits de la religion reformée « nous aurait été répliqué
» que lesdits du clergé ne pouvant rien obtenir de leur chef auraient
» suscité lesdits de la Fosse pour empêcher l'édit du Roi et que si
» l'opposition desdits particuliers serait par nous reçue il n'y aurait
» jamais fin, etc. » Ils ajoutent quant aux objections relatives aux craintes de l'Etranger qu'ils n'en peuvent rien dire « sinon qu'ils (les gens qui réclament) sont plus enclins à l'observation des lois d'Espagne que de France, car nul bon sujet ne retracta oncques d'obéir à son prince par crainte de déplaire à l'Etranger. »

Et d'avantage il est déraisonnable que si peu d'étrangers de si basse condition empêchent tous les gens d'Etat de la noblesse de la roture et autres de toutes qualités ayant plusieurs maisons tant en ladite

ville qu'aux faubourgs de faire exercice de ladite religion selon l'édit du Roi.

Une seconde remise de l'affaire eut lieu au mardi 1er février, « où lesdits manans, bourgeois et habitants nous auraient présenté certaines lettres closes, nous auraient dit avoir obtenu le 21e jour dudit mois de janvier, pour lesquelles S. M. nous mande entr'autres choses, que se trouvant souvent surgir des plaintes pour les prêches dudit Nantes, où ceux de ladite religion prétendue réformée demandent avoir exercice de ladite religion, et ceux de ladite ville ont écrit à sadite Majesté qu'ils la prient de ne les mettre audit lieu de la Fosse, là où est tout trafic de marchandises.

« Sur quoi sadite M. aurait écrit à l'Evêque suivant l'avis qui parait en aurait été donné pour le prier de s'accommoder et laisser faire ledit exercice en un faubourg qui est celui le plus grand et spacieux de tous voulant et nous mandant sadite Majesté quoiqu'il soit, qu'étant sur les lieux nous eussions regardé selon ce que nous en aurait écrit un grand nombre de fois comme nous verrions être plus à propos pour le bien de son service et la commodité des uns et des autres. . . . . à la tranquillité de ladite ville sans que retournassent plus à sadite Majesté ny qu'elle en eut d'avantage les oreilles rompues continuellement. Cela dit, nous les accommoder tous ainsi que nous en ordonnerions. Suivant lesquelles lettres nous aurions à l'instant fait appeler les grands vicaires dudit Evêque et autres députés dudit clergé pour leur faire entendre le contenu en icelles et leur demander, selon ce que S. M. nous mandait avoir écrit audit Evêque et l'avoir prié pour les raisons dessus dites, de s'accommoder et laisser faire l'exercice de ceux de ladite religion prétendue reformée en l'un des autres faubourgs que nous estimons être celui du Marchix pour être le plus spacieux de tous les autres de son fief qu'ils eussent à présent ne voyant aucun autre plus commode que celui là pour ledit exercice y être fait. »

Les grands vicaires prétendirent n'avoir aucune connaissance desdites lettres et ne pouvoir rien faire sans l'assentiment de l'Evêque qui n'était point prévenu.

« Sur laquelle dispute ayant considération. . . . . desdites lettres et remontrances desdites parties. nous aurions à tous ordonné que lesdits du clergé et autres habitans de Nantes seraient tenus. . . . .
. . . . et déclarer auxdits de la religion prétendue reformée devant le lendemain autre lieu, maison située en l'un des fau-

bourgs dudit Marchix pour. . . . . audit faubourg où l'on peut accommoder suivant l'édit du Roi lesdits de la religion, leur déclarant que faute à eux. . . . . . satisfaire, nous passerions outre à. . . . . . et asseoir audit lieu maison de la Fosse ou autre endroit desdits faubourgs propice à leur dit exercice.

» Advenant lequel jour et après lesdits du clergé et autres manans et habitants de ladite ville avoir défailli et nous être amplement ensci-gné et informé là dessus et considerant la teneur desdites lettres closes de S. M.

» Nous aurions trouvé n'y avoir lieu plus commode pour l'exercice de ladite religion prétendue réformée ny moins dangereux en emplacement d'icelle dont peult craindre sédition ni autre inconvénient entre eux et les autres habitans et duquel lieu ils dussent avoir plus d'occasion de se contenter que de celui du Pressoir où au grand des troubles ils étaient mis.

» Sur quoi nous fîmes appeler iceulx de ladite religion prétendue réformée et les persuadames de ce qui nous fut possible de s'en contenter ce qu'ils nous dirent ne pouvoir faire tant parce que ledit lieu est situé hors de tous les faubourgs et partant contre l'édit du Roi et déclaration de Sa Majesté.

» Que d'autant qu'il est au fief de lEvêque qui ne consentirait jamais comme nous pouvons voir par l'instance qu'il fait........ de tout ce qu'il prétend être tenu de lui.

» Qu'autre part ledit lieu est plus......... parce que le principal abord d'icelle est à venir par la porte Gudon dite de Saint-Pierre entre laquelle et ledit lieu du Pressoir est assis la chaussée de Barbin par laquelle on ne peut passer durant les grandes eaux qui fréquentent souvent à la rivière d'Erdre laquelle regorge sur ladite chaussée. Aussi qu'il y a une grande distance entre la ville et ledit lieu si bien qu'un grand nombre de vieilles personnes, femmes et enfans, tant de gens de justice, gentilshommes que autres seront par ces difficultés de chemins passagers frustrés de l'exercice de leur religion.

» Même que étant ledit lieu écarté de voisins il aurait été durant les troubles passés et il est encore aujourd'hui en tel......... qu'il serait impossible d'y faire leur exercice et y a d'avantage que le propriétaire dudit lieu du Pressoir l'aurait depuis quelque temps vendu à certain personnage duquel lesdits de la religion ne le pourraient avoir pour nul prix.

» ...... A quoi nous leur aurions remontré que combien qu'il ne fut aux dits faubourgs il n'était toutefois guère plus éloigné qu'en

une maison d'iceulx et que nous en avions fait visiter la ruine et voir s'il se pourrait réparer pour 300 livres que plutôt on aviserait de faire payer. »

Les réformés ne voulurent y entendre et demandèrent de nouveau la maison Dulac pour leur exercice.

« Pour lequel, continue M. d'Estampes, nous aurions........ de nommer la maison appelée Beauregard située audit faubourg du Marchix et déclaré auxdites parties, lesquelles nous aurions à cette fin appelées devant nous autre jour dudit mois de février à notre logis au manoir épiscopal et lesdits Evêque et clergé se firent représenter par lesdits grands vicaires, procureur et autres officiers des regaires de Nantes lesquels en confirmant leurs précédentes remontrances nous auraient aussi dit :

« Que nous ne pouvions, sans contravention dudit edit et ordonnance de S. M., assigner ni bailler ladite maison de Beauregard pour ledit exercice d'icelle religion prétendue réformée laquelle ils veulent formellement empêcher et à cette fin s'opposer audit établissement dudit exercice en ladite maison parce qu'ils ont maintenu être tenue dudit Evêque à cause de son fief des regaires.

» Lesdits autres manants et habitants de la ville nous auraient formellement dit et remontré que ledit lieu de Beauregard est de plus grande conséquence et importance que nul autre pour les inconvenients qui pourraient arriver s'il était baillé auxdits de la religion pour y faire leurs exercices parce qu'il est assis à la porte de la ville et d'autre côté près et au-devant l'église Saint-Sambin qui est l'une des principales paroissiales de ladite ville dont la plus grande part des..................... en ladite ville close, allant et venant à la dite église seraient contraints par nécessité de passer et repasser par devant ladite maison de Beauregard qui pourrait être cause que le peuple voyant à la porte de leur ville et de leur église exercice de religion contraire et qu'il y en pourrait avoir aucuns de ladite prétendue réformée qui leur pourrait donner occasion de ne se pouvoir autant contenir qu'ils désirent au repos et tranquillité d'un chacun et que si nous n'avons trouvé raisonnable de bailler auxdits de la religion aucun lieu audit faubourg de la Fosse pour la grande conséquence et incommodité que nous en pourrions prévoir, il n'était aussi sous condition raisonnable de placer ceux de ladite religion réformée en ladite maison de Beauregard vu que comme dit est le danger y est plus grand. »

En conséquence ils proposaient un faubourg de Guerande que les

reformés ne pouvaient accepter. Ils reclamaient toujours la maison Dulac. Voici quel fut le résultat de l'enquête :

« Sur quoi considerant les incommodités et inconvénients qui pourraient arriver de l'établissement d'icelle religion prétendue réformée audit faubourg de la Sauzaie ou de la Fosse encore que ce ne fut pas le fief du Roi, ayant égard aux remontrances qui nous auraient été faites de la part du clergé pour les faubourgs Saint-Clément et Richebourg : après avoir murement consulté de cette affaire aucuns des plus. . . . . . . et officiers du Roi tant de sa Cour de Parlement et autres ministres de sa justice ordinaire qui nous ont ordinairement assisté à ce que dessus audit Nantes et leur avoir remis. . . . . . les requêtes, propositions et remontrances desdites parties les assignations et continuations d'icelles jointes que nous n'aurions trouvé aucun lieu plus propre que ledit faubourg du Marchix en ladite maison de Beauregard dont le propriétaire est de la religion prétendue reformée.

» Nous sur l'avis et délibération desdits dessus avons ledit jour 3e de fevrier présent mois, dit et ordonné que ledit lieu pour ledit exercice d'icelle religion prétendue reformée. . . . . . . dudit Nantes, selon l'édit de pacification seulement fait. . . . . des lieux où S. M. entend qu'ils soient en ce pays de Bretagne. » Signé de sa main.

(*Arch. munic.*)

Note J, page 151.

TESTAMENT DE JEAN DE BRETAIGNE, COMTE DE PENTHIÈVRE ET D'ESTAMPES.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Puisqu'il a pleu à Dieu me donner la connaissance combien est fragile ma vie sans sa crainte et obéissance je me suis délibéré de faire ce présent estat et testament de ma dernière volonté ; en premier lieu que je rends à mon Dieu cette âme et esprit qu'il lui a pleu me donner à sa semblance et lui supplie très humblement me pardonner que en lieu de lui rendre tel et si net qu'il m'a baillé et tant de fois lavé et relavé par sa miséricorde, qu'encore qu'il faille que je lui rende souillé plein d'ordure et d'iniquité, toutes fois voyant que mon Dieu n'a point épargné son fils pour moi, je me tiens certain en la grandeur de sa miséricorde que bien qu'il soit tout juste, la grande justice exécutée en son fils me servira. Quant à mon corps il sera rendu en la terre pour le garder au jour que par la bonté de Dieu il sera rendu à la béatitude de sa vision. Je veux vivre et mourir en la foi catholique et

universelle, instituée de J. C., confirmée par les escripts et traditions des apôtres et de tant de SS. Pères que je crois avoir esté meuz par la bonté du Saint-Esprit à l'édification de l'ordre et police de ladite Eglise, comme j'ai veu jusqu'à cette heure; je reconnais qu'il s'est introduit entre aucuns pasteurs de nostre dite Eglise des fautes; Dieu qui nous a laissé vivre en cette affliction y pourvoira ; mais cependant je n'en veux point sortir, car je scai qu'en elle seule est receu le salut de la grace de Dieu; et n'ai point d'égard aux bastisseurs, estant asseuré que J.-C. en est le fondement qui ne nous laissera point dépérir; mais seront purgées les œuvres et matieres dont chacun aura basti selon sa parole. . . . . . . Quant à mon enterrement et sépulture, je n'y veux aucuns honneurs ni pompes : bien veux-je qu'il soit prié Dieu pour moi; mais que ce soit plustost par gens de bien et par ordre que ces confusions qui scandalisent le peuple.

Fait au chasteau de Lamballe en nostre chambre le 25 de janvier 1565. (Dom. Morice. *Preuves,* vol. 3, p. 1343.)

Note K, page 169.

LETTRE DE M. DE BOURBON, DUC DE MONTPENSIER, AUX MAIRE ET ÉCHEVINS DE NANTES, 31 AOUT 1570, SUR L'ORIGINAL.

Messieurs, j'ai vu les lettres et articles que vous m'avez envoyez par les porteurs à quoi vous congnaitrez, par l'edict de pacification qui vous a été envoyé que j'avais desja en partie satisfeit. Car j'ay eu le soin arrivant à la cour, qui n'a esté qu'un demy jour auparavant la résolution de ladite paix, de me faire réserver la nomination des villes aux faulxbourgs desquelles ils se doibvait faire exercisse de l'oppinion nouvelle en mon gouvernement que j'ay choisie en tel lieu et assiette qu'elles ne sont maritimes ni frontières, ni en tel assiette qu'ils eussent bien désiré. Toutefois quand ils s'en sont plains, pour n'avoir comme ils disoyent jamais oyr parler des dites villes et qu'on les m'a renvoyez pour me pourchasser d'en nommer d'aultres ils ont mieulx aimé s'en contenter que d'avoir recours à moy. Du demeurant je n'y ay pu mettre ordre parce que je ne m'y suis pas trouvé et aussi qu'il a pleu à S. M. en ordonner comme il est porté par le dict Édict. Bien vous veulx-je prier de tenir la main à ce que les gentilshommes qui n'ont point de haulte justice ne fassent aulcun exercice public de ladicte oppinion nouvelle et qu'à cette fin l'on s'informe diligemment de laditte nature de leurs fiefs et des adveux et desmembrements que leurs prédécesseurs et eulx en ont cy devant baillez et pour aultant que S. M. par

le désir quelle a de faire observer et entretenir laditte pacifficatiou escript à M. de Bouyllé luy donner advis à la fin de chacun moys du debvoir que les catholiques et ceulx de ladite oppinion nouvelle y auront faict je vous prie prendre garde qu'il ne vienne aulcune nouvelle de par delà qui n'apporte une juste occasion de contentement. Qui sera le propos et l'endroit ou me recommandant à vous je prîray Dieu vous donner ce que vous désirez.

Escript à Paris ce dernier jour d'aoust 1570 votre entièrement bien amy.

Loys de Bourbon.

(*Preuves ou Suppl. de l'Hist. des Év. de la ville et du comté de Nantes,* par feu Travers, fol. 23 et verso.)

Note L, page 174.

LETTRE DE MONSIEUR DE MONTPENSIER A LA VILLE.

26 août 1572.

Messieurs, après tant de grâces dont chacun sçait que le Roy monseigneur a usé envers l'amiral, lui aiant par trois diverses fois pardonné les conjurations et ports d'armes qu'il aurait faits contre Sa Majesté, il a esté si meschant que de faire une nouvelle entreprinse de tuer hier ou aujourd'hui tant Sadite Majesté que la royne sa mère, messieurs ses frères et tous les seigneurs catholiques estant à leur suite, ou vous pouvez bien penser que je n'estois obliyé; mais Dieu qui a toujours à l'heure du besoing fait paroistre qu'il aime les siens et combien la cause que nous soustenons pour son honneur est saincte et juste a voulu et permis que ceste conspiration a esté descouverte et a si bien inspiré le cœur de nostre Roy que sur-le-champ il aurait déterminé de faire exécuter contre ce malheureux et ceux de sa dite conspiration ce même exploict, en quoy il a esté si fidèlement et promptement servi et obéi que ledit jour d'hier au matin, ledit amiral fut avec dix ou douze des plus signalés des siens, tué en son logis et jetté sur le pavé et fut cette exécution suivie contre tous les principaux de ce parti qui se purent trouver en ceste ville dont il y a si grand nombre de morts que je ne vous sçaurais mander, bien vous assurerai-je que les principaux chefs ont esté les premiers despeschez et ne s'en est que peu ou point eschappé, si ce n'est le comte de Montgommery qui estait logé aux forsbourgs Saint-Germain-des-Près. Par là l'intention de S. M. est assez cognuë pour le traitement qui se doit faire aux huguenots des autres villes et aussi le moyen par lequel

nous pouvons espérer de voir par cy après quelque assuré repos en notre pauvre Eglise catholique, ce que nous ne pouvons négliger de moyenner autant que nous pourrons après une telle déclaration que le Roy a faite de la dévotion qu'il a envers icelle, en quoy je supplie Nostre Seigneur le vouloir si bien assister et faire continuer qu'il en puisse être perpétuellement loué et qu'il vous doinct, Messieurs, ses saintes et dignes grâces. A Paris ce 26e jour d'aoust 1572. — Et plus bas: voustre bien bon ami, Louis de Bourbon. — Et en la superscription: A messieurs les officiers de la justice, Maire et Echevins de la ville de Nantes, et cachetée du cachet de ses armes.

(*Reg. de la ville,* 8 *sept.* 1572, *fol.* 5. Cité par Trav., vol. 2, p. 442.)

Au reste, il ne faut pas trop s'étonner qu'un gouverneur ait pu parler ainsi du massacre, quand on sait de quel œil le virent ceux qui l'avaient inspiré sans respect pour le caractère dont ils se disaient revêtus. Nous lisons dans l'Estoile l'anecdote suivante, confirmée d'ailleurs par les historiens officiels, Mezeray entr'autres, et par les preuves les moins contestables:

« Le lundi 30 et dernier de ce mois (juin 1608) je rencontré par » hasard, sur un fondeus où nous étions allés M. Courtin et moy » le plomb de la pièce que le pape Grégoire 13 fit faire à Rome l'an » 1572 à la saint Barthelemy pour approbation et congratulation du » massacre fait en cette journée à Paris et par toute la France des » huguenots. Le pourtraict du Pape avec son inscription y est d'un » costé; et de l'autre, au revers de ladite pièce y a un ange figuré » tenant d'une main la croix et de l'autre une espée avec laquelle il » tue et assassine force gens; et y a escrit: *Ugonotorum stra-* » *ges*, 1572. »

(Collect. Petitot, vol. 48, *Journ. de l'Estoile*, tom. 4, p. 141 et 142.)

Note L, page 242.

ARTICLES SOMMAIRES *extraicts en l'hostel commun de la ville de Nantes, en l'assemblée générale d'icelle, concernans les justes doléances et remontrances faites à Sa Majesté de la part des Maire et Eschevins, manans et habitants de ladite ville, des comportements de M. de la Hunaudaie, lieutenant général pour Sadite Majesté au pais de Bretaigne, en l'absence de nos seigneurs les duc de Monpencier et le prince de Dombes.*

. . . . Brief auraict ledict sieur de la Hunaudaie souvent offencé les plus affectionnés serviteurs du roy de ceste ditte ville et

au contraire monstré une familiarité particulière à ceulx de la religion prétendue reformée, suspects à ladite ville entre aultres au jeune Berrevicq, nommé Pardelan, le secretaire de Boulays Maldure lors commandant à Montagu contre S. M., et oultre permis et licentié en temps de troubles à ceux de ladite nouvelle opinion d'aller et venir indiferemment en ceste dicte ville contre les ordonnances au précédant faictes tant par ledit sieur de la Hunaudaie que en assemblée générale de ladite ville, faict deffenses aux capitaines et gardes de ladite ville de les fouiller et rechercher.

Les alliances que ledit sieur de la Hunaudaie a prinses es maisons de Rohan et Laval monstrent assez l'affection particulière qu'il porte à ceulx de ladite religion prétendue réformée, dont procède la juste suspection des habitans et du susport que les sieurs de Vieillevigne et Saint-Estienne son fils ont eu dudit sieur de la Hunaudaie pendant le siège de Montagu en la conservation de leurs maisons.

(*Reg. Sec., 7 juin* 1582, p. 55. Cité par Trav., vol. 2, p. 541.)

Note M, page 265.

LETTRE DE M. DUPLESSIS A M. MERLIN M. D. S. E. (MINISTRE DU SAINT ÉVANGILE.)

Du 12 avril 1585.

Monsieur, là ou M. de Montmartin parle, je n'ai qu'escrire, soit pour sa suffisance, soit pour l'amitié qu'il a avec tous deux. Grands remuements se présentent mais qui dépendent du premier moteur. Ils ont leurs intentions particulières; mais la grande roue les ramènera au décret éternel. Sans cette résolution nous aurions à craindre quelque révolution estrange. A nous, aulxquels Dieu a daigné donner sa crainte, ce doibt être matière d'espérer. Jamais l'Eglise ne feut plus proche de salut, que quand elle ne semblait plus estre; quand le Sauveur mesmes feut crucifié, et ainsi me semble qu'il sera de tout ceci. A l'entrée du port sont les grandes vagues; au sortir du ventre les grands maulx; et nous appelons cela surgir et naistre. Je pense parler à vous, et vous le voyez; car je rentre en aultres méditations et aultre style. Pryons Dieu qu'il ait pitié de son Eglise; je le prye aussi Monsieur qu'il vous bénisse, garde et conserve; et sur ce salue humblement vos bonnes grâces.

De Bergerac.

(*Mém. de Mornay*, vol. 3, p. 38).

Note N, page 277.

Les pasteurs refugiés dans les Iles profitèrent si bien de leur influence, ou plutôt leur prédication et leurs formes ecclésiastiques plurent tellement au peuple que bientôt l'anglicanisme fut presque entièrement abandonné. Ils avaient pris possession de l'Église de Saint-Heliers. La reine par une lettre du 7 août 1565 les avait confirmés dans cet établissement. Il en fut de même à Guernesey par le concours des gouverneurs de chacune de ces Iles, sir Amias Paulet à Jersey et sir Thomas Leigthon à Guernesey. Enfin toutes choses étant préparées un synode eut lieu à Port-Saint-Pierre, à Guernesey. Ses reglemens furent rédigés et publiés sous ce titre : *Police et Discipline ecclesiastique des Eglises Reformées ès Isles de Jersey et de Guernesey, Serk et Oriny, arrestées et conclues d'un commun accord par messieurs les gouverneurs des dites Isles et les ministres et anciens assemblez au Synode tenu à Guernesey au nom de toutes lesdites Eglises le* 28e *jour du mois de juin l'an* 1576. Un autre synode tenu en 1597, du 11 au 17 octobre, a approuvé cette discipline, coordonnée par lui en 20 chapitres et un grand nombre d'articles. Ce recueil, écrit en français, a été traduit en anglais par le docteur *Heylin* en 1642. Le titre primitif a été un peu modifié.

(*Rev. Philip Falle*, p. 196 et *passim*.)

Note O, page 294.

Extrait du Recueil des Devis du sieur le Bossu.

SONET.

Trompeur, menteur, flatteur, imposteur, infidelle
Qui la religion, par efforts trop peu forts
Tasches d'exterminer, avecque tes consors
Viens lire ce devis, tu ne seras rebelle.
Laisse là le Caphart de l'inique Rochelle
Embrasse le Bossu et son sacré devis,
Laissant du Huguenot le fraudulent advis
Garde l'antique foy, méprisant la nouvelle.
Confesse seurement que ce bon Jacobin
Rempli de bonnes mœurs et de l'esprit divin
A rasseuré ta foy que la main tyrannique
Sappait trop finement, desirant avancer
Le renart qui voulait ainsi te devancer
Mais Judith a sauvé le bon peuple hébraïque.

MICHEL DE SAINT-REMY.

SONET DU SIEUR DE BROON

A frère Jacques Clément.

Petit fils de Judith dont l'âme généreuse
A d'un traitre Holopherne arresté la fureur
Tu as plus faict tout seul que toute la valeur
D'une puissante armée, ardamment belliqueuse.
  Ta mémoire a jamais florira glorieuse
Entre mille lauriers, et la rude froideur
Des plus forts aquilons, pleine de froide horreur
Ne gélera les fleurs de ta mémoire heureuse.
  Ce traistre avait cent fois pris en dérision
Les habits monacaux et sans religion
S'estait mocqué de Dieu, l'athée manifeste.
  Cela n'estait-ce pas cracher contre le ciel?
Dont le même crachat retombant sur sa teste
L'a justement comblé et d'absynthe et de fiel.

(*Id. ibid.*)

Note P, page 299.

LE GRAND PARDON DE PLEINE REMISSION POUR TOUS CHRETIENS.

Le vray pardon et remission de tous péchez est fait par l'abondante miséricorde de Dieu qui nous pardonne nos péchés par un seul J.-C. et l'effusion de son sang : car il est la propitiation de tous les péchés du monde et s'est manifesté vêtant notre chair, aussi mourant et portant nos péchés en son corps pour les abolir ; afin de nous purger des péchés auxquels nous étions tous obligés croyant en lui qui est l'agneau sans macullc une fois offert par une seule oblation, en telle sorte que nulle autre oblation ou sacrifice n'est plus requis par cy après pour nous absoudre de nos péchés ; lequel agneau nous a été fait de Dieu sapience, justice, satisfaction et redemption desquelles il a aboli et du tout anéanti nottre follie, injustice, abominations et obligations ; avec lequel Dieu le Père nous a donné toutes choses avec pardon ; lui-même nous invite tant par ses apôtres que par ses évangelistes disant : tous qui avez soif venez à la grande fontaine et qui n'avez point d'argent, hastez vous de venir acheptez, buvez et mangez. Item si aucun a soif qu'il vienne à moy et boive. Item venez à moi vous qui etes travaillés et chargés et je vous soulagerai. Et pour assurance nous dit si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom il le vous donnera. Et duquel a dit son prophète et apôtre : par quoi il peut sau-

ver à plein ceux qui s'approchent de lui, toujours vivant pour intercéder pour eux. Saint Pierre dit : qu'il n'y a point d'autre nom sous le ciel donné aux hommes par lequel il nous faut être sauvé et n'y a point de salut en aucun autre ; duquel la bulle en suit :

Ce sont les grands pardons et indulgences de plenière remission et de peine et de coulpe donnez a toute l'Eglise et maison de Dieu à tous fidèles chrétiens étant soubz le ciel.

De l'auctorité et par la vertu des commandements de nostre Saint Père Dieu le créateur nostre Souverain Seigneur et de par J.-C. nostre souverain pasteur et Evesque éternel il nous est mandé et enjoint et expressement en vertu de sainte obédience que vous lisiez entendiez et donniez à entendre à un chascun les grands privilèges remissions et pardons de peine et de coulpe donnés a perpetuité de par Dieu nostre Père à tous fidèles et vrais serviteurs de J.-C. qui de tout leur cœur se rendront à lui, croyant fermement et espérant vie éternelle par le très précieux sang d'icelui lequel a envoyé ses apostres partout le monde pour prescher et annoncer son saint Evangile et bonne nouvelle contenant la remission de nos péchés confirmant les paroles par miracles que le Seigneur faisait par eux par lequel nous avons plein jubilé et pardon général de peine et de coulpe comme son très sainct Père l'avait ordonné devant mesme la création du monde et promis par ses apostres et prophètes, que toutes et quantes fois et en tous lieux et en tous temps que nous misérables pécheurs cognoisterons nostre pauvreté et péché, croyant en lui sans douter lui demandant pardon ; aurons ce que nous requiérons et tout pour nous monstrer sa merveilleuse bonté et miséricorde qu'il a envers nous pour l'amour de son fils J.-C. quelque grands pécheurs que nous soyons ; lequel esmeu de pitié, considérant le grand abîme de tous maux ez quels estions détenus par le diable et à icelui subjets et serfs, de son bon vouloir et propre volonté a envoyé son fils J.-C. au temps qu'il avait ordonné et lorsque toute méchanceté regnait et que tout le monde par son péché était son ennemi mortel, et ce pour nous bailler à cognaistre la grande charité qu'il avait à nous ses ennemis, affin de nous justifier et nestoyer par le sang d'icelui et nous préserver de sa grande fureur; par lequel J.-C. nostre vrai pasteur et Eveque, le Père de miséricorde nous a ouvert l'inestimable trésor des grâces et miséricordes qui est le trésor de l'Eglise, de tous chrestiens fidelles étant soubz le ciel, afin que tous ceux qui se confieront et fermement croiront que son sang a été espandu pour la remission de leurs péchés soient sauvez et delivrez des liens du Diable ; et ainsi desormais au lieu de pécher,

fassions actes nets et œuvres semblables à celles de notre rédempteur en aimant nostre proschain, voire aussi nos ennemis ainsi que J.-C. nous a aimés qui étions ses ennemis et s'est pourtant baillé à la mort pour nous; et qu'à tous aidions en ce que nous pourrons, d'un aussi franc vouloir et courage comme il avait envers nous ne regardant pas au loin mais seulement audit J.-C. Et affin que ne pensiez que ces pardons et indulgences sont fauces et contrefaictes nous mettrons cy dessoubz par articles les tesmoings qui estaient présents quand elles furent impétrées, tous gens dignes de foi et auxquels fut commandé expressément d'en porter témoignage a tous en général.

LES TÉMOINS DE CE QUE DESSUS :

Premièrement, quant au Vieil Testament, Moyse témoigne en son livre de Genèse et aultres suivans en plusieurs lieux que par J.-C. semence d'Abraham, Isaac, Jacob, Juda, David tous gens recevront bénediction et salut. Item Isaye, Jeremie, Joel, Michée, Malachie ont tesmoigné que le salut d'Israël et du peuple esleu est en J.-C. Secondement quant au N. T. Saint Mathieu tesmoigne que notre grand eveque J.-C. a dit : Je ne suis point venu pour être servi mais pour servir et bailler mon âme pour la rédemption de plusieurs. Item voilà mon sang qui sera repandu pour la remission des péchés. Item dit au paralytique qu'il eut foi en lui et que les pechez lui estaient pardonnez; autant à la femme malade, aux ladres, aux aveugles et aultres. Saint-Marc tesmoigne que J.-C. dit au père du démoniacle : Si tu peux croire toutes choses sont possibles à celui qui croit. Item en aultre lieu : Qui croira et sera baptisé il sera sauvé; et en plusieurs aultres lieux saint Luc tesmoigne : Louanges soit à Dieu d'Israel car il a visité et racheté son peuple. Item j'annonce une grande joie à tout le peuple : c'est qu'aujourd'hui le Sauveur Christ vous est nay. Item il est écrit ainsi fallait-il que Christ souffrît la mort et ressuscitât et entrât en sa gloire, et qu'on prêchât partout en son nom pénitance et remission des pechez. Saint Jean tesmoigne que saint Jean-Baptiste approuve publiquement J.-C. disant : Voici l'agneau de Dieu, voicy celui qui oste les pechez du monde. Item qui croit au fils de Dieu, J.-C., il a la vie éternelle et ne vient point en jugement, mais il passe de la mort à la vie. Item nous avons un advocat J. C. envers le Père et celui est propitiateur pour nos péchez en son sang. Et en plusieurs endroits de ses Epistres Saint Pol en donne tesmoignage en plusieurs passages et même aux Hébreux où il est dit Jésus fait la purgation des pechez. Saint Pierre aussi disant c'est J.-C. par lequel nous avons remission de nos pechez.

CONCLUSION DES PARDONS.

Nostre Saint-Père Dieu le créateur qui toujours a esté, est et sera, confirme toutes les grâces, pardons et privilèges de ses reverends cardinaux et ambassadeurs dessus déclarez et excommunie tous empeschants, murmurants et contredisants auxdits pardons et indulgences. Celui qui n'oira pas mon grand prophète il sera exterminé du livre de vie. Et saint Pol : Si nous ou un ange du ciel vous annonce quelque chose que ce que nous vous avons annoncé et évangelisé il soit excommunié. Et partant nous vous recommandons ce noble et très certain pardon : car cestui-ci est le vrai pardon qui se peult gaigner sans or ou argent ; mais par la foi vive, laquelle enflamme une charité à tous ceux qui le gaignent et les incite à faire aumosnes à tous indigents et rendre à chacun ce qui lui appartient. A cela aussi tendent la loi et les prophètes. Donné en la suprême et souveraine cour de Paradis dez l'origine du monde avecq privilége perpétuel.......

Par la teneur duquel libelle, ajoute maitre Pichard, se voit les blasphêmes que font les dits huguenots contre le Saint Sacrement de l'autel et contre la pure et sainte parole de N. S. »

Ce reproche est passablement étrange, quand ces pardons sont en presque totalité une compilation de passages dans les termes mêmes des Ecritures. Quoi qu'il en soit, le libraire Avenel fut mis en prison avec sa femme et sa fille. Au bout de quelques jours, il en fut tiré secrètement et banni de la ville pour deux ans. « Il ne faut demander si cette chose amena un grand scandale en cette ville et un grand murmure entre le peuple, chacun en parlant à sa fantaisie. Les uns disaient que c'estoit peu de chose, les autres n'approuvaient un tel fait et disaient qu'il fallait pendre ledit Avenel et ses complices et que pour moins de sujet l'on avait pendu des prestres moines et autres clercqs qui avaient quelques privilèges ; et que si l'on le laissait ainsi aller il en pourrait arriver du malheur....... Ledit Avenel s'en alla vers le roi et obtenult lettres pour appeler et faire comparoir au conseil privé ou d'Etat MM. de la Court pour rendre raison de leur jugement et arrêt et retourna en cette ville. Il fut quelque temps sans que l'on lui dit aucune chose, et à la parfin ayant présenté ses lettres en la Court, messieurs estant faschés de lui avoir fait si bon marché, au premier coup le voulaient condamner d'être pendu et en fut en grand danger, sans M. de la Hunaudaye les pria de passer au plus doux, attendu qu'il n'avait receu aulcunes nouvelles du Roi pour cet effet ; au moyen de quoi ledit Avenel fut banni et exilé à perpétuité le lundi 8 jour d'octobre 1590. Ledit Ave-

nel ne fut guère absent, méprisant ledit arrêt, comme Messieurs lui ayant fait trop grâce et retourna bientôt et y fut pendant le cours des troubles. »

Note Q, page 301.

DISCOURS DE LA PRISE ET RUYNE DE BLEIN, ADVENUE EN NOVEMBRE 1591.

Ce récit avec le même titre est contenu dans l'édition des Mémoires de Mornay (1824), cinquième volume, p. 100. Nous allons, à l'aide de l'imprimé de 1591, suppléer à quelques lacunes et corriger quelques inexactitudes qui se trouvent dans l'édition moderne.

Page 100 ligne 2, le mot laissé en blanc est celui de *la Bretesche*.
— » — 7, le mot eschelles est mal lu, il faut *artillerie*.
— 101 — 8, le mot mille est mal lu, il faut *nul*.
— 104 — 7, le mot omis est celui d'*Esperon*.
— » — 8, avant la fin, le mot à la frime, est mal lu, il faut *à la tenir*.
— 107 — 2, de par sa demeure, est mal lu, il faut *de peur que par sa demeure*.
— » paragraphe 2, ligne 5, le mot omis est celui de *requérir*.
— » — 2, ligne 10, admis est mal lu, il faut *advis*.
— 108 ligne 5, le mot omis est *la Guerche*.

Ces incorrections ne sont pas les seules.

Voici comment l'imprimé raconte l'issue du siége. Nous citons ce fragment parce que c'est le seul où les deux écrits diffèrent, et encore par des transpositions de phrases et de paragraphes ou par des omissions; mais non par aucun fait précis contraire dans l'un ou dans l'autre. Il semblerait que l'éditeur de 1824 n'a pas pu bien lire cette fin et l'a abrégée et remaniée.

« Soudain que la tour fut tombée (la tour du Moulin qui est dans le coing des deux grands corps de logis, tenant d'un côté au corps de logis de la salle du Roy et de l'aultre à la terrasse) ceux de dedans s'estonnèrent à bon escient, si bien que sur le soir cinq ou six Espagnols paraissant vers le bout de la terrasse furent fort maigrement repoussez et ne leur fut tiré que deux ou trois arquebusades par quelque canonnière, tellement que s'estant seulement un peu logez avantageusement ils furent prests tout à l'instant de se présenter à la bresche, laquelle voyant du tout desgarnie sans que personne du monde y parust ils différèrent d'en approcher, pensant que les assié-

gez y songeassent quelque finesse et demeura ladite bresche ainsi abandonnée plus d'une heure, d'autant que ceux de dedans s'estaient trouvez du tout esperdus voyant mesmement que ledit sieur du Goust ne paraissait point (s'estant retiré dans sa tour qui est celle de l'horloge) tellement que les uns s'amusaient à le chercher, les autres se jettaient par dessus les murailles du costé des Francais jusques à ce que le duc de Mercœur commanda qu'on ne les receust plus. Le sieur de la Viardière frère du sieur du Goust, ouvrit la porte du petit pont, qui est une porte et pont levis dérobé et s'alla rendre aux ennemis. Les autres n'eurent recours qu'au feu qu'ils mirent en plusieurs endroits du logis (ayant pour cest effect le sieur du Goust fait des auparavant saper et appuyer sur pilotis tout le logis de la salle du Roy, si bien qu'enfin les Espagnols ne voyant aucune apparence de résistance montèrent tout à leur aise sur la terrasse et entrèrent par ladite bresche et par les portes et fenestres de la salle, se rendans maitres du logis sans coup frapper, ni qu'aucun se mist en devoir de les en empêcher...

.... Tous les aultres assiégés, qui estoient en nombre de cent cinquante arquebusiers et de soixante cuirasses au plus, feurent pris et menés à Nantes, ne s'en trouvant poinct de morts ni de blessés d'entre eulx qu'on sache, comme aussi ils ne rendirent aulcung combat et n'y feust tué que le portier que les Espaignols firent brusler se persuadant estre le ministre et le geolier qui fut pendeu à la requeste des prisonniers, pour le cruel traictement qu'il leur faisait.

» Les femmes se retirèrent comme elles peurent dans la troisième tour, d'où il leur feut permis de sortir, et feurent conduictes, par le duc de Mercœur mesme, jusqu'à Saint-Roc qui est à un quart de lieue de Blein.

» La maison feut bruslée, partie (comme dict est) par le dict sieur du Goust et partie par les espaignols aulxquels ceulx de Nantes avaient donné de l'argent pour y mettre le feu, si bien que les basses courts, chambres des galeries, granges et escuries, feurent par eulx entièrement bruslées, et le feu du donjon si bien continué qu'il n'est rien demeuré entier que trois tours à savoir la tour de l'horloge, la tour qui regne du costé du parc près la chapelle, et celle du pont levis de la basse court où souloit loger le capitaine.

» Voilà qui doibt servir d'exemple pour ne souffrir que ceulx qui tiennent les places et gouvernement se servent de la couverture du service du roy et du public pour satisfaire à leur avarice, veu que les exactions et oppressions du pauvre peuple parviennent si aisément

jusques au ciel, que la justice divine n'a peu estre appaisée de celles qui se sont commises en cest endroict de pays, que par la ruyne d'une des plus illustres maisons de France, ayant les innocents esté contraincts de pastir pour les coulpables.

Note R, page 316.

LE PASTEUR ROTAN.

Lui et un nommé Marlas qui se révolta ensuite avec de Serres, Cayers et de Vaux, ministres, ne trouvant pas assez d'avantage et d'aggrandissement parmi les Églises reformées de France projetèrent pour leur propre avancement, la réunion des deux religions, protestante et papiste. Ils communiquèrent leur dessein au seigneur de Sancy (qui se fit papiste quelque temps après) à du Fay petit fils du chancelier de l'Hospital, à Benoit curé de Saint-Eustache; à Perron évèque d'Évreux, à Chaveau et à Beranger religieux de l'ordre de Saint-Dominique et à l'Archevèque de Bourges. Rotan s'en va lui-même, comme un député avec quelques autres trouver le Roi qui était à Mantes l'année 1595, où il lui promit que dans une dispute publique il trahirait la cause des Reformés pour favoriser ceux de la communion de Rome. Mais lorsqu'on en fut venu au fait, soit que par vanité ou remords de conscience, il ne voulut pas céder, il se retira prétextant une maladie. Monsieur Berauld pasteur de l'Église de Montauban entra en lice à la place de Rotan, et soutint fortement la vérité touchant la suffisance des saintes Ecritures. (*D'Aub., Hist. univ.*, liv. 4, ch. 11 et liv. 5, ch. 2.) D'Aubigné rapporte que de Vaux s'en ouvrit à lui avec force soupirs.

Note S, page 322.

LETTRE DE MORNAY, A M. DE LA TREMBLAYE.

Monsieur, M. Duplessis Bellay est veneu en ceste ville de Chastellerault avec moi, où il a baillé vos lettres à M. le mareschal de Bouillon, M. de la Tremouille et aultres, qui ont esté fort aises de sçavoir de vos nouvelles. Je le retiens jusques à la définition de toutes choses, afin qu'il vous en puisse pleinement résouldre. Cependant, par commun advis des susdits Seigneurs, nous avons cejourdhui fait tenir vos lettres au Roy, lesquelles ont esté fort louées et lui seront baillées en main propre. Notre advis est, puisque votre conscience vous l'enseigne, que tost après la reception de la présente, vous fassiés profession publicque de la religion vous et les vostres aux-

quels il a plu à Dieu manifester sa cognoissance. Qu'au plustot vous establissiez l'exercice de l'Evangile parmi vous. Et pour cest effect, M. Merlin l'en requerant, vous fera assister de ministre. Je lui escris particulièrement d'ung qui est aulx isles de Jarsey (c'était M. Parent), qui vous pourrait fort dignement servir. Sommes d'advis que vous vous teniés à l'estat du Roy ou de la province pour l'entretenement de vos garnisons et trouppes, sans prendre vostre estat de cette compaignie, jusques à ce qu'il vous soit donné aultre advis ; et y a apparence pour l'appréhension qu'on aura de vous fascher, qu'on le vous baillera, non moins favorable, ains peult estre plus que par le passé. Et neantmoins des ceste heure toute la compagnie vous reçoit en son union, vous promet s'il s'entreprend rien contre vous et vos places, de vous deffendre et maintenir de tous ses moyens, mesme si on venait à vous soustraire l'entretenement nécessaire pour la conservation de vos places, s'oblige à vous y pourvoir à vostre contentement. Vous recevrés par ceste mesme voye, lettres de MM. de Bouillon et de la Tremouille, et particulièrement le sieur Duplessis Bellay vous portera lettres de M. de Bouillon à M. le Comte d'Essex, qui gouverne tout en Angleterre, en vertu desquelles vous serez asseuré d'estre favorisé et assisté de ce qu'aurés besoing. C'est en attendant l'absoleue résolution que vous aurés par son retour. Et cependant je m'asseure que n'oubliés rien à renouer l'affaire qui a esté interrompeu par la mort de vostre ami, que je plains extremement. Car il vous dira que nous avons par deçà deux mille hommes sur pied pour vous secourir.

(Du 14 juillet 1597. *Mem. de Mornay,* vol. 7, p. 244.)

Note T, page 333.

« Il fut convoqué un synode à Saint-Maixent en Poictou auquel s'acheminans le ministre Esnart et un gentilhomme du pays : après plusieurs propos sur la ruine du parti et la difficulté de donner aux remèdes leur premier mouvement, ils se touchent la main et se vouent d'y faire un effort, non sans avoir bien épluché leur impuissance, mais ils s'échauffèrent par leurs mutuels soupirs. Ces deux ayant choisi dans la Compaignie huit des plus avisez et hardis, le gentilhomme leur donne a souper dans une chambre secrette et leur repas ayant été plein de propos sur leurs nécessitez ils s'enferment pour taster les remèdes. Après la prière faite deux ministres et un autre se séparent, aians remontré premièrement la périlleuse besogne à laquelle ils s'attachaient et le peu d'aparence que la France fust

esmeuë par personnes de si peu d'authorité : les cinq qui demeurèrent assavoir deux gentilshommes, dont l'un était la Valière, les ministres Esnart et Loyseau et Chalmot president des Eleus à la Rochelle se touchent la main et résolvent premièrement de mesnager parmi les plus fermes de l'assemblée, que la Province enverrait vers les autres de la France, les prier de faire une députation vers le Roy à temps qu'ils leur nommaient, pour demander à Sa Majesté l'ordre qu'il lui plairait être observé parmi eux en leur façon de vivre.

Qu'il lui pleust leur ordonner de se trouver ensemble pour recevoir cet ordre tous à la fois.

Et pour le tiers qu'il pleust aussi à S. M. de changer leur treve en une paix.

Cela réussit si bien que les deputez se trouvèrent tous à la fois près du Roy à Mantes. (*D'Aub. Hist. univ.*, liv. 4, ch. 10, p. 365). Les règlemens de cette assemblée faisaient de toutes les églises reformées de France une sorte de republique féderative sous l'autorité du Roy. Ce sont ces réglemens qu'on se promit de mieux observer au synode de Montpellier, après l'Edit de Nantes.

FIN DES NOTES.

TABLE.

1561 à 1562.

LIVRE SECOND.

1562 à 1563.

1563 à 1564.

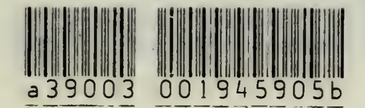
1564 à 1570.

1570 à 1576.

1576 à 1578.

1578 à 1585.

Nantes, Imprimerie Guéraud, rue Basse-du-Château, 6.


a39003 001945905b

